377.0944 S678A c.1
Societe generale d'educatio
Actes episcopaux relatifs a
R.W.B. JACKSON LIBRARY OISE CIR
3 0005 02020 5301

THE LIBRARY

The Ontario Institute

for Studies in Education

Toronto, Canada

LIBRARY

MAR 8 1972

THE ONTARIO INSTITUTE
FOR STUDIES IN EDUCATION

LIBRARY
NOV 1 9 1969
THE ONTARIO INSTITUTE
FOR STUDIES IN EDUCATION

P 174

ACTES ÉPISCOPAUX

RELATIFS A LA

QUESTION

DE

L'ÉDUCATION

PUBLIÉS PAR LES SOINS
DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE D'ÉDUCATION ET D'ENSEIGNEMENT.

377.0944
56 ...

1872-1873

PARIS
AUX BUREAUX DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE D'ÉDUCATION
ET D'ENSEIGNEMENT
RUE DES SAINTS-PÈRES, 63

1873

II
15226

Lorsque M. le Ministre de l'instruction publique déposa sur le bureau de l'Assemblée le projet de loi relatif à l'organisation de l'instruction primaire, l'Épiscopat français, presque tout entier, éleva la voix pour dénoncer les périls que ce projet renfermait.

Dans l'Église catholique, ce sont les Évêques qui sont chargés de veiller au salut des âmes, de signaler les dangers qui les menacent, et de condamner les funestes doctrines ; aussi c'est leurs avertissements qu'il importe surtout de recueillir. Quand les Évêques ont parlé, les fidèles peuvent se taire : la pensée de tous a reçu sa légitime expression. C'est pourquoi nous avons cru qu'à côté des pétitions de toutes natures, traitant, avec plus ou moins de compétence, les questions qui intéressent l'avenir de la jeunesse française, il était bon de réunir les *actes épiscopaux*, comme l'expression solennelle des vœux de tous ceux qu'unit la foi catholique.

Nous ferons observer qu'il n'y a pas en France un seul Évêque qui ait approuvé les doctrines dont s'est inspirée la proposition de M. le Ministre de l'instruction publique.

Méconnaîtra-t-on la gravité d'une pareille réprobation ?.. Nous ne saurions le penser.

Il faudrait désespérer de notre pays si la voix, jusqu'ici tou-

jours écoutée, de ceux auxquels Dieu commanda d'enseigner les nations, n'était plus entendue.

De tout temps d'ailleurs l'Episcopat français, on le sait, s'est préoccupé de l'éducation. Déjà, en 1845, *le Comité pour la défense de la liberté religieuse* avait publié un recueil des actes épiscopaux sur ce sujet; chaque année, depuis lors, de nouvelles voix se sont élevées, et nous aurions facilement grossi le volume que nous imprimons aujourd'hui. Mais, ne pouvant même donner dans leur intégrité les précieux documents qui nous étaient adressés, nous avons cru devoir nous borner aux actes parus depuis 1870; plus que tous autres ils sont nés des circonstances mêmes au milieu desquelles nous nous trouvons, et nous proposent le remède propre à notre situation actuelle.

Ces actes épiscopaux seront divisés en deux parties :

Dans la première, nous réunirons la pétition adressée à l'Assemblée nationale par S. E. Mgr le Cardinal Archevêque de Rouen, et les nombreuses adhésions qu'elle a reçues;

Dans la seconde, nous réunirons les extraits des lettres pastorales, circulaires, mandements, discours, écrits de toutes sortes, par lesquels Nos Seigneurs les Évêques ont rappelé au clergé et aux fidèles les principes qu'on ne saurait sans danger perdre de vue, lorsqu'il s'agit de l'éducation de la jeunesse[1].

1. Pour chaque partie, nous avons classé les actes dans l'ordre suivant : 1° ceux émanés de LL. EE. les Cardinaux; 2° ceux émanés de NN. SS. les Archevêques; 3° ceux émanés de NN. SS. les Évêques.

Dans chacune de ces catégories, nous avons suivi l'ordre alphabétique des noms des diocèses.

Enfin, une table analytique, placée à la fin du volume, facilite les recherches en indiquant les questions spéciales traitées dans chacun des extraits que nous publions.

PREMIÈRE PARTIE

PÉTITION
DE S. E. MONSEIGNEUR LE CARDINAL ARCHEVÊQUE DE ROUEN ET ADHÉSIONS DE NOS SEIGNEURS LES ÉVÊQUES A CETTE PÉTITION.

PÉTITION

ADRESSÉE A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

PAR

MONSEIGNEUR LE CARDINAL-ARCHEVÊQUE DE ROUEN
ET NN. SS. LES ÉVÊQUES SES SUFFRAGANTS
PAR Mgr L'ARCHEVÊQUE DE RENNES & Mgr L'ÉVÊQUE DE VANNE

AU SUJET DU PROJET DE LOI SUR L'INSTRUCTION PRIMAIRE

Janvier 1872.

Messieurs les Députés,

Le projet de loi sur l'instruction primaire, soumis à votre examen, porte des atteintes si graves à la liberté de l'enseignement, aux droits sacrés des pères de famille, aux intérêts les plus élevés de l'ordre religieux et moral, à l'avenir même de la patrie, qu'il nous est impossible de garder le silence, et de ne pas faire parvenir jusqu'à vous, qui êtes les représentants du pays, l'expression de nos trop justes alarmes.

Ce projet, s'il venait à être réalisé, serait à nos yeux un malheur

public plus cruel que tous nos désastres ; car un grand peuple se relève par le travail et l'énergie des ruines matérielles ; il est condamné à périr, si la sève du patriotisme, de la vertu, de la foi, vient à être tarie dans le cœur des nouvelles générations.

Les dispositions de ce projet de loi sont conçues avec le parti pris de rendre impossible en France l'éducation libre et religieuse. Ce but est adroitement dissimulé, et n'apparaît qu'après une étude attentive de chacun des articles.

L'État est constitué le maître absolu de la famille, plus encore, de l'âme des enfants. Par une intervention qui touche à la tyrannie et qui constitue une véritable oppression, épargnée jusqu'ici aux nations civilisées, il s'empare dès l'âge de six ans de l'enfant, qu'il prétend instruire, façonner, élever selon des règlements de police, et sous la menace, pour les parents réfractaires, de peines qui vont de l'amende jusqu'à l'interdiction des droits civiques.

Ce projet repose sur ce faux principe que l'État a l'obligation de distribuer l'enseignement. Il doit encourager, stimuler, surveiller même, si l'on veut, l'enseignement ; il n'a pas à le donner, du moins exclusivement. Car l'État, ici, c'est en définitive un homme, le Ministre de l'Instruction publique, entre les mains duquel tous les pères seraient tenus d'abdiquer leurs droits.

Quel mandat, en effet, a reçu l'État pour élever la jeunesse ? Quelles garanties offre-t-il ? Quelles ont été sur ce point les leçons de l'expérience ? Et au nom de quel intérêt violer le droit imprescriptible, primordial et naturel, des familles ?

Le premier principe écrit dans ce funeste projet est *l'instruction obligatoire*.

On sait ce que cache ce mot d'ordre de la Révolution, et par quels écrivains il est répété. Certes, tout le monde est d'accord pour souhaiter une large et intelligente diffusion de l'instruction. Et en fait, par suite des progrès incessants réalisés sur ce point, il n'y a presque plus de commune en France qui ne soit dotée d'une ou de deux écoles. Encore quelques années d'efforts, et le mouvement qui va de soi aura atteint sa perfection. Pourquoi le précipiter par des moyens violents, au risque de compromettre les résultats acquis ?

On comprendrait des mesures comminatoires dans un pays où

tout serait à créer; mais on choisit le moment où les progrès de l'instruction sont plus que jamais encouragés, et où nous touchons presque au but désiré, pour inquiéter les populations et les tenir sous le coup de menaces pénibles.

Les six premiers articles du projet de loi sont consacrés à assurer la mise en pratique de ce principe de l'obligation. Or, sans entrer pour le moment dans la discussion de ces articles, qui consacrent partout l'ingérence de l'État, un seul exemple suffira pour ruiner par la base ce système.

Nous supposons l'instruction rendue obligatoire comme l'entend le projet de loi. Dans une commune, l'école est tenue par un instituteur irréligieux; la Commission scolaire, désignée en majorité par les Conseils municipaux, est hostile aux croyances catholiques. Que devra, que pourra faire le père de famille préoccupé du soin de l'âme de son enfant? La localité n'offre pas d'école libre, et il n'a par lui même ni les ressources nécessaires, ni le temps de lui donner l'instruction. Le forcera-t-on à sacrifier son devoir et sa conscience, pour placer son fils ou sa fille dans une école qu'il considère comme un lieu dangereux, et peut-être, le cas n'est pas inouï, comme un foyer d'immoralité? Mais ce serait monstrueux. S'il résiste (et dans ce cas la résistance serait le devoir de tout homme de cœur et de foi), on arrivera jusqu'à lui interdire pendant trois ans l'exercice de ses droits civiques.

Cette loi étrange cacherait-elle un piége et serait-elle une nouvelle arme de guerre contre les catholiques?

On répondra : « Créez des écoles libres. La loi vous en laisse la facilité. »

Nous voulons croire à la sincérité de ceux qui nous tiendraient ce langage. Mais qu'on lise les articles du projet de loi, qu'on compte les entraves de tout genre apportées à l'institution, à la fréquentation, à l'administration intérieure des écoles libres; et l'on verra que cette facilité, écrite dans la loi, deviendra, dans la plupart des cas, dérisoire.

D'abord, les frais des écoles municipales sont à la charge de tous indistinctement. Qu'elles aient ou non la confiance des familles, ces écoles sont entretenues par les budgets communal et départemental.

Les écoles libres, qui les fondera, qui les soutiendra? Il faudra que les pères de famille qui choisiront ce mode d'instruction, supportent ainsi une double dépense : première inégalité

Le Maire est chargé de remettre, tous les ans, à chaque instituteur libre la liste visée par lui des enfants inscrits pour suivre son école. On comprend aisément de quels ennuis cette inquisition sera la source pour les parents qui, contrairement aux préférences du Maire, choisiront l'école libre.

Trois absences non justifiées dans le courant d'un mois entraînent une série de peines longuement expliquées. Mais qui sera juge des motifs allégués? Qui surveillera la fréquentation des écoles libres? Qui surtout, et ceci est très-grave, délivrera à tous les enfants des certificats d'étude, et examinera ceux qui auront reçu l'enseignement dans leur famille? Toujours la Commission scolaire, composée par le Conseil municipal, présidée par le Maire. On le voit, aucune sécurité réelle pour les écoles libres. Dans ses dispositions, puériles à force d'être minutieuses, la loi ouvre la porte à toutes les vexations possibles contre les écoles qui n'auront en réalité de libre que le nom. L'entrée dans l'école, la fréquentation, l'enseignement, qui devra rouler sur les matières *obligatoires* d'après le texte du projet, la sortie, les examens, tout est entre les mains et au bon plaisir de la Commission scolaire municipale.

De plus, les écoles libres sont soumises à la visite et à la surveillance des Inspecteurs généraux, des Recteurs, des Inspecteurs de l'Académie, des Inspecteurs de l'enseignement primaire, des Membres du Comité cantonal et des Maires. Par contre, on interdit l'entrée des écoles publiques à toute autre personne, voire même aux Préfets et aux Évêques, dont il n'est fait nulle mention.

On établit l'obligation du brevet de capacité pour les Religieuses. Tout a été dit sur cette question. On sait par qui les examens sont faits, et dans quelles conditions. Nous nous bornerons à répéter ici une parole de M. Thiers, lors de l'élaboration de la loi de 1850. M. Thiers avait une répugnance instinctive contre les brevets de capacité demandés aux Religieuses. Il dit à Mgr l'Évêque d'Orléans : « Je ne vous abandonnerai pas; pour ma part, je ne consentirai jamais à ce qu'une jeune fille qui a quitté sa maison, sa

famille, sa mère, pour se dévouer à instruire les orphelins et les enfants des pauvres, soit obligée à comparaître pour subir publiquement l'examen de Messieurs qui lui sont étrangers. »

On introduit dans la loi une disposition insidieuse, sur laquelle il faut ouvrir les yeux.

L'article 9 donne au Conseil municipal le droit d'ouvrir son avis sur le choix d'un instituteur laïque ou religieux, non-seulement lorsque l'école sera devenue vacante, mais dans les sessions qui suivront le renouvellement intégral des membres du Conseil. L'on n'ignore pas que, dans la plupart des cas, c'est de cet avis que dépend le sort des écoles. Ainsi, peu ou point de stabilité pour les instituteurs religieux. Toujours sous la menace d'un changement, les Communautés voudront ou pourront-elles se résigner à cet état de choses incertain? et n'est-ce pas pour les dégoûter de toute fondation qu'on en rend la durée si précaire?

Si nous avions à analyser chacune des dispositions de cette loi, nous trouverions qu'elle ne donne aux pères de famille catholiques qu'une liberté illusoire, irréalisable dans la plupart des communes, et qu'elle est, à la définir par son vrai nom, un monument d'oppression.

Allons de suite au fond des choses. Que veut-on en dernière analyse? Ce n'est pas l'instruction qu'on cherche à rendre obligatoire, c'est la fréquentation des écoles municipales. Or, comme nous savons, à n'en pas douter, que les mêmes hommes qui ont demandé et voulu l'instruction obligatoire, demanderont et voudront, en temps opportun, la séparation de la religion et de l'école, ils arriveront au but réel de tous leurs efforts, au rêve monstrueux de tout leur système, savoir, à rendre en France l'indifférence religieuse, l'athéisme obligatoires!...

Sans voiles et sans ambages, voilà l'œuvre de perversion que ce projet de loi est chargé de commencer, et qu'achèveront, s'ils arrivent au pouvoir, les logiciens de la libre pensée.

Et nous pourrions, en présence d'un tel danger qui menace également les consciences, les familles, les destinées de la patrie, demeurer insensibles! Nous exposerions à un si grave péril les inté-

rêts sacrés que nous avons reçu mission de défendre au prix même de notre vie, sans protester énergiquement!

Nous entendons dire tous les jours que l'instruction obligatoire a fait la Prusse; mais ceux qui se croient obligés d'imiter la Prusse feraient bien de lui emprunter la première base de son système d'éducation, c'est-à-dire l'union étroite de la religion et de l'école, qui seule a pu rendre cette nation disciplinée, morale, obéissante, amie de l'ordre et de l'autorité.

En effaçant du cœur des jeunes générations toute notion religieuse, toute habitude de piété, les révolutionnaires, qui ont déjà conduit la France au bord de l'abîme, achèveraient sa ruine. C'est avec un sentiment d'inexprimable douleur que nous assistons à ces entreprises téméraires qui, sous prétexte de régénération, ébranlent le peu d'institutions qui restent encore debout. Ces institutions, qui sont venues jusqu'à nous avec la majesté du temps et la sanction de l'expérience, sont nos derniers remparts contre le flot d'impiété et de désordres qui monte toujours et menace de tout submerger.

Le projet de loi que nous combattons empire, loin de l'améliorer, la condition qui est faite en France à l'instruction primaire. Ce n'est pas un progrès sur la loi de 1850, si bonne à différents égards; c'est un retour vers les plus mauvaises traditions révolutionnaires, lesquelles consacrent, même dans le domaine inviolable de la conscience, l'omnipotence de l'État.

En conséquence, nous, Évêques de France, gardiens naturels des principes religieux et moraux, défenseurs des droits de la conscience et des familles pieuses, nous protestons solennellement contre les dispositions funestes et vexatoires de ce projet de loi; nous supplions les Députés de l'Assemblée nationale de le rejeter, ou de le modifier dans le sens des vrais intérêts de la patrie et de la civilisation chrétienne.

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de nos sentiments respectueux et dévoués.

Signé :

✝ HENRI, Cardinal DE BONNECHOSE, *Arch. de Rouen.*

† CHARLES-FRÉDÉRIC, *Évêque de Séez.*

† JEAN-PIERRE, *Évêque de Coutances et d'Avranches.*

† FLAVIEN, *Évêque de Bayeux et Lisieux.*

† FRANÇOIS, *Évêque d'Évreux.*

† GODEFROY, *Archevêque de Rennes.*

† JEAN-MARIE, *Évêque de Vannes.*

Ont adhéré à la présente Pétition :

S. Ém. Monseigneur le Cardinal-Archevêque de Chambéry.

NN. SS. les Archevêques de : Aix, Alger, Auch, Avignon, Bourges, Cambrai, Paris, Toulouse et Tours.

NN. SS. les Évêques de : Agen, Aire, Amiens, Annecy, Arras, Autun, Bayonne, Beauvais, Blois, Cahors, Carcassonne, Châlons-sur-Marne, Fréjus, Grenoble, Laval, Le Mans, Luçon, Meaux, Mende, Moulins, Nancy, Nantes, Nevers, Nice, Nîmes, Pamiers, Perpignan, Rodez, Saint-Claude, Saint-Dié, Saint-Flour, Soissons, Tarbes, Tarentaise, Valence et Viviers;

Mgr Lacarrière et MM. les Vicaires capitulaires de Quimper.

ADHÉSION DE SA GRANDEUR MONSEIGNEUR L'ARCHEVÊQUE D'AIX, D'ARLES ET D'EMBRUN.

Aix, le 9 janvier 1872.

Éminence,

Conformément au désir que Votre Éminence veut bien m'exprimer, je m'empresse de vous donner avis de mon adhésion pleine et entière à la pétition que, de concert avec les évêques de la province de Rouen, et d'autres Révérendissimes Prélats, vous avez adressée à la Chambre au sujet du projet de loi sur l'enseignement.

Je prie Votre Éminence, de vouloir bien agréer l'assurance de mon très-respectueux et bien cordial attachement.

† GEORGES, *Archevêque d'Aix.*

A Messieurs les Membres de l'Assemblée nationale à Versailles.

Messieurs les Députés,

Un projet de loi sur l'enseignement a été déposé sur le bureau de l'Assemblée et sera incessamment soumis à votre appréciation.

Persuadé, soit par l'examen de ce projet en lui-même, soit par l'observation des circonstances au sein et sous l'influence desquelles il se produit, que le système qu'on y soutient et qu'on voudrait acclimater dans notre pays, serait, par le fait, souverainement fatal à la saine éducation du peuple, et conduirait à des résultats que le sentiment de patriotisme seul, à défaut d'autres principes, suffit à repousser, je crois de mon droit de citoyen et de mon devoir d'évêque de vous faire connaître que j'adhère pleinement à la pétition que Son Éminence Mgr le Cardinal-Archevêque de Rouen et plusieurs autres de mes Vénérés Collègues ont eu tout récemment l'honneur de vous adresser. Je proteste avec eux contre les dispositions funestes et vexatoires de ce projet de loi, et je demande à l'Assemblée de le rejeter ou de le modifier dans le sens des vrais intérêts de la Patrie et de la Civilisation chrétienne.

Veuillez agréer, Messieurs les Députés, l'assurance de ma haute et respectueuse considération.

Signé : † Georges, *Archevêque d'Aix, d'Arles et d'Embrun.*

Aix, le 9 janvier 1872.

ADHÉSION DE SA GRANDEUR MONSEIGNEUR L'ARCHEVÊQUE D'ALGER.

Alger, le 13 janvier 1872.

Éminentissime Seigneur,

Je viens de recevoir la pétition adressée à l'Assemblée Nationale par Votre Éminence, ses suffragants et Mgr l'Archevêque de Rennes.

Je m'associe de cœur et d'âme, Monseigneur, à cette énergique protestation en faveur des devoirs du père de famille et de ceux de

l'Église dans la grave question de l'enseignement primaire, et je joins bien volontiers mon nom au vôtre et à celui de nos Vénérables Collègues.

Mais je me réserve d'écrire à la Commission nommée par l'Assemblée une lettre spéciale sur la situation plus grave encore que créerait à l'Algérie le projet de loi de M. Jules Simon, s'il était adopté.

Veuillez agréer, Monseigneur, l'expression des sentiments respectueux et dévoués avec lesquels j'ai l'honneur d'être, de Votre Éminence le très-humble et obéissant serviteur.

† Charles, *Archevêque d'Alger, Administrateur apostolique de Constantine,*

Délégué du Saint-Siége pour les Missions du Sahara et du Soudan.

ADHÉSION DE SA GRANDEUR MONSEIGNEUR L'ARCHEVÊQUE D'AVIGNON.

Avignon, le 9 janvier 1872.

Éminence,

J'ai reçu la pétition si bien motivée que vous venez d'adresser à l'Assemblée nationale, à propos du projet de loi sur l'instruction primaire. Je vous en remercie.

Je me joins à ceux de mes Vénérés Collègues dont vous avez inscrit le nom à côté du vôtre, et je vous donne comme eux une entière adhésion.

Monseigneur l'Évêque de Valence vous donne aussi la sienne.

J'ai l'honneur d'offrir à Votre Éminence mes sentiments pleins de vénération profonde et dévouée.

† Louis, *Archevêque d'Avignon.*

ADHÉSION DE SA GRANDEUR MONSEIGNEUR L'ARCHEVÊQUE DE BOURGES.

Bourges, le 8 janvier 1872.

Monseigneur,

J'adhère pleinement et entièrement à la pétition que votre Éminence, de concert avec plusieurs Évêques, vient d'adresser à l'Assemblée nationale au sujet du nouveau projet de loi sur l'enseignement. Les périls si graves auxquels ce projet, s'il était adopté, exposerait non-seulement la liberté d'enseignement, mais encore les droits sacrés des pères de famille, les intérêts les plus élevés de la Religion et de la Morale, l'avenir même de notre patrie, sont si clairement exposés dans la pétition, que je n'ai rien de mieux à faire que de joindre ma signature à celle de Votre Eminence et de ses Vénérables Collègues.

Veuillez agréer, Monseigneur, l'hommage de mon profond et bien respectueux dévouement en N. S.

† C. A. *Archevêque de Bourges.*

ADHÉSION DE SA GRANDEUR MONSEIGNEUR L'ARCHEVÊQUE DE CAMBRAI.

Cambrai, le 8 janvier 1872.

Eminence,

J'adhère pleinement à la pétition que, de concert avec les évêques de votre province ecclésiastique, vous avez adressée à l'Assemblée nationale, au sujet du projet de loi sur l'Instruction primaire.

Je juge ce projet comme vous le jugez vous-même.

Je regarderais son adoption comme une atteinte indirecte portée à la liberté des consciences catholiques, et comme une calamité pour la France.

Veuillez, je vous prie, Eminence, agréer l'hommage de mon très-respectueux dévouement.

† R. F. *Archevêque de Cambrai.*

ADHÉSION DE L'ARCHEVÊQUE DE CHAMBÉRY ET DES ÉVÊQUES SES SUFFRAGANTS.

Messieurs les Députés,

Après avoir lu attentivement la pétition qui vous a été adressée par S. Em. le Cardinal-Archevêque de Rouen et par les Évêques ses suffragants, relativement au projet de loi sur l'instruction primaire, nous croyons devoir lui accorder une pleine et entière adhésion.

En effet, nous voyons avec un profond regret que, depuis quelques années, dans un certain nombre de communes, les Conseils municipaux sont composés en partie de libres-penseurs. Si le projet de loi était adopté tel qu'il est proposé, tous les enfants de ces communes, surtout dans les campagnes, seraient à leur merci, comme autrefois ceux de Bethléem entre les mains d'Hérode. Ils seraient forcés d'assister à l'école communale dirigée par un instituteur du parti socialiste. On les priverait peu à peu de toute instruction religieuse; on se bornerait à leur enseigner la grammaire, l'arithmétique, la géographie et une contrefaçon de l'histoire. Les parents ne pourraient pas y apporter un remède efficace, parce qu'ils ne verraient pas toujours la profondeur de l'abîme, et aussi parce qu'ils n'auraient pas les ressources nécessaires pour établir des écoles libres.

Au lieu d'écarter l'Instruction religieuse, il faut la placer à la base de l'édifice; il faut reconstruire la société sur les croyances révélées; il faut apprendre aux enfants avant tout à croire en Dieu créateur du ciel et de la terre, et souverain Seigneur de toutes choses; il faut graver dans leurs cœurs les Commandements que Moïse gravait autrefois sur le marbre. Les troubles de la société proviennent en grande partie de ce qu'on ne respecte plus aucune autorité; pour y remédier il faut inspirer aux enfants un profond respect pour Dieu, un profond respect pour ceux qui le représentent sur la terre, soit dans l'ordre religieux, soit dans l'ordre civil, et aussi un profond respect pour leurs parents. Le monde a beaucoup plus besoin de vertus que de science. Vous ferez une bonne loi sur

l'instruction primaire, si vous respectez les droits de la famille et ceux de la religion révélée, si vous recommandez aux instituteurs et aux institutrices d'édifier par leurs bons exemples les communes où ils seront placés. Nous ne pouvons espérer de voir un calme durable se rétablir dans la société que lorsque les enfants et les vieillards seront tous bien persuadés que la crainte du Seigneur est le commencement de la sagesse, ou, comme il est dit dans un autre verset du même chapitre, que la crainte du Seigneur est la plénitude de la sagesse.

Nous avons l'honneur d'être, Messieurs, avec une respectueuse considération,

Vos très-humbles et très-obéissants serviteurs.

Suivent les signatures :

de *S. Ém. le Cardinal Archevêque de Chambéry,*
de *Mgr. l'Evêque d'Annecy,*
de *Mgr. l'Évêque de Tarentaise.*

Pour copie conforme :

J. Dunoyer, *Secrétaire de S. Ém. le Cardinal.*

Chambéry, le 15 janvier 1872.

ADHÉSION DE SA GRANDEUR MONSEIGNEUR L'ARCHEVÊQUE DE PARIS.

Paris, le 14 janvier 1872.

Monseigneur,

Je remercie votre Éminence de la bonté qu'elle a eue de m'envoyer la pétition contre le nouveau projet de loi sur l'Enseignement. J'avais pensé d'abord qu'il me conviendrait d'écrire quelque chose sur un sujet aussi important, mais le temps me fait absolument défaut, et comme la pétition que je pourrais faire moi-même ne contiendrait rien de mieux que ce qui est dans la vôtre, je me suis décidé

à donner avis à M. le Président de la Chambre que j'adhérais pleinement à la pétition de votre province et que je voulais être regardé comme l'un des signataires.

Je suis, Monseigneur, avec un profond respect et un entier dévouement,

de Votre Éminence
le très-humble et obéissant serviteur,

† J. Hipp. *Archevêque de Paris.*

ADHÉSION DE SA GRANDEUR MONSEIGNEUR L'ARCHEVÊQUE DE TOULOUSE.

Toulouse, le 10 janvier 1872.

Éminence Révérendissime,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser à la date du 6 de ce mois, ainsi que la pétition à l'Assemblée nationale qui l'accompagnait.

Veuillez me compter au nombre des prélats qui adhèrent d'un grand cœur à votre pétition, et daignez agréer l'hommage de toute ma vénération.

† F. *Archevêque de Toulouse.*

ADHÉSION DE SA GRANDEUR MONSEIGNEUR L'ARCHEVÊQUE DE TOURS.

Tours, le 10 janvier 1872.

Monseigneur,

Il appartenait à votre Éminence de signaler les périls que recèle le nouveau projet de loi sur l'Instruction primaire, et les graves atteintes qu'il porte à la liberté de l'enseignement, aux droits sacrés des pères de famille, aux intérêts les plus élevés de l'ordre religieux et moral, à l'avenir même de la patrie. Je partage vos alarmes, et je vous remercie, Monseigneur, de l'expression éloquente que vous

leur avez donnée. Mais j'espère que l'Assemblée nationale, qui a reçu la mission de réorganiser la France sur les bases solides de l'ordre et de la liberté, saura lui éviter les abaissements et la dissolution dont ce projet de loi renferme les irrémédiables éléments, et lui assurer, au contraire, le prochain retour de sa grandeur et de sa prospérité par le bienfait d'une saine instruction et d'une éducation fortement chrétienne distribuées largement à ses jeunes générations.

Je me suis empressé, Monseigneur, d'adresser à M. le Président de l'Assemblée nationale mon adhésion très-explicite et très-convaincue à la pétition éloquente que vous avez signée avec plusieurs de nos collègues dans l'Épiscopat.

Daigne Votre Éminence agréer l'hommage de mon respect,

† Félix, *Archevêque de Tours.*

ADHÉSION DE SA GRANDEUR MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE D'AGEN.
LETTRE A L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

« Agen, le 18 janvier 1872.

« Messieurs les députés,

« Permettez-moi d'inscrire mon nom sur la pétition qui vient de vous être adressée par S. Exc. Mgr le cardinal de Bonnechose, au sujet du projet de loi sur l'enseignement primaire, et de m'associer aux sentiments exprimés par les vénérables prélats, signataires de cet acte solennel.

« Je proteste contre ce nouveau projet de loi parce qu'il est antireligieux et antisocial.

« Personne n'ignore que, depuis plus d'un demi siècle, on a voulu chasser de l'école le Dieu des sciences, mais c'est la première fois qu'une organisation de l'enseignement nous impose comme obligatoire l'indifférence religieuse et par conséquent l'athéisme.

« C'est la première fois qu'on remplace d'une manière aussi ra-

dicale les droits du père de famille par l'intervention de l'État. Un gouvernement peut, sans doute, surveiller les écoles au point de vue de la morale et de la politique : en dehors de ce droit, il ne lui reste plus qu'un grand devoir, celui de seconder la volonté des pères de famille, choisissant librement ceux qui doivent être leurs suppléants, et rien que leurs suppléants, dans l'œuvre essentiellement paternelle de l'éducation des enfants.

« Détruire, comme on vous le demande, les principes sur lesquels reposent la société religieuse et la société domestique, n'est-ce pas porter un coup mortel à la société civile? Il vous appartient, MM. les députés, de conjurer ce triple danger et de proclamer hautement, dans une loi sur l'instruction primaire, les droits de Dieu et ceux des pères de famille; vous affermirez ainsi les deux colonnes qui soutiennent l'édifice social, et vous préparerez à la France une génération d'enfants qui seront sa joie, son honneur et sa gloire : *Qui honorat Patrem jucundabitur in filias.*

« Veuillez agréer, MM. les députés, l'hommage de ma haute considération.

« † Hector, *Évêque d'Agen.* »

ADHÉSION DE SA GRANDEUR MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE D'AIRE.

Lettre adressée par Mgr l'évêque d'Aire à M. le Président de l'Assemblée nationale.

Aire, le 9 janvier 1872.

Monsieur le Président,

Le projet de loi sur l'Instruction primaire, soumis à l'Assemblée nationale, a déjà jeté de vives et justes alarmes dans toute la France catholique. C'est évidemment l'œuvre de cette formidable ligue de l'enseignement qui proclame bien haut qu'elle veut établir chez tous les peuples, par l'instruction, *la libre conscience, l'alliance religieuse universelle.*

Dans les périls qui menacent la religion, les Évêques ont droit

et devoir de parler. Aussi Mgr le Cardinal-Archevêque de Rouen vient-il d'adresser à l'Assemblée nationale une pétition qui signale les principales atteintes que ledit projet porte aux droits de la religion et de la famille, de la société chrétienne. Toute discussion doit être écartée de cette lettre, monsieur le Président; elle a seulement pour but de vous notifier mon adhésion pleine et entière à la pétition de son Éminence et de tous les Évêques de France qui partagent ses craintes, et aussi ses espérances dans l'esprit religieux de notre Corps législatif.

Chacun de nous, monsieur le Président, ira se présenter devant vous et devant l'Assemblée avec les suffrages unanimes de tous les prêtres, de tous les fidèles de nos diocèses respectifs.

La France, monsieur le Président, n'avait pas besoin de cette agitation nouvelle. Le repos lui était nécessaire pour découvrir la cause de ses malheurs, pour en chercher le remède, et déjà elle avait trouvé la première dans une éducation mauvaise, qu'on veut rendre officiellement plus mauvaise encore, et le remède dans une éducation foncièrement chrétienne donnée par des maîtres sincèrement religieux.

Veuillez agréer, monsieur le Président, les sentiments respectueux de votre très-humble serviteur.

† Louis-Marie,
Évêque d'Aire.

ADHÉSION DE SA GRANDEUR MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE D'ARRAS.

Arras, le 8 janvier 1872.

Éminence,

Je m'empresse d'accuser réception de l'envoi que vous avez bien voulu me faire de la pétition adressée à l'Assemblée nationale, au sujet du projet de loi sur l'Instruction primaire.

Après la lecture que j'en avais faite hier dans nos journaux catholiques, je me disposais à écrire à Votre Eminence pour la remercier et la féliciter en même temps de l'initiative prise par Elle,

dans une question qui intéresse au plus haut degré la religion, les droits de la conscience et ceux des familles chrétiennes. Je suis donc heureux de donner mon adhésion la plus complète aux principes si bien exposés dans cette pétition. On ne saurait mieux démasquer les perfides atteintes portées à la liberté d'enseignement dans ce malencontreux projet, ni réfuter avec plus de force les sophismes par lesquels on cherche à l'étayer.

Espérons que les vœux de l'Épiscopat, dont Votre Éminence est en ce moment le bien digne organe, ne seront pas inutilement exprimés. Le choix des commissaires dans les divers bureaux de l'Assemblée n'est-il pas déjà d'un heureux augure?

J'informe aujourd'hui même le Président de l'Assemblée nationale de mon adhésion à la pétition que vous lui avez adressée.

Veuillez agréer l'hommage des sentiments de bien respectueuse vénération avec laquelle je suis

de Votre Éminence

le très-humble et très-dévoué serviteur,

† Jean-Baptiste-Joseph,

Évêque d'Arras, Boulogne et Saint-Omer.

ADHÉSION DE SA GRANDEUR MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE D'AUTUN.

Autun, le 8 janvier 1872.

Monseigneur,

En lisant dans *le Monde* l'admirable pétition que Votre Éminence a envoyée à l'Assemblée nationale contre le projet de loi sur l'instruction primaire de M. Jules Simon, ma première pensée a été d'envoyer mon adhésion. Je vais le faire sans retard. Il est impossible de mieux faire ressortir tous les dangers de cette loi hypocrite qui ne tend rien moins qu'à faire une France incrédule et athée, et à lui préparer de nouvelles calamités. La religion et la société ont

un intérêt commun à ce qu'elle soit repoussée, ou radicalement modifiée.

Je suis avec respect, Monseigneur,
De Votre Éminence
Le très-humble et très-obéissant serviteur,
† Frédéric, *Évêque d'Autun.*

ADHÉSION DE SA GRANDEUR MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE BAYONNE.

Bayonne, le 12 janvier 1872.

Éminence,

J'adhère de tout mon cœur et avec une parfaite conviction à la pétition que vous avez adressée à monsieur le Président de l'Assemblée nationale et aux solides motifs dont vous l'avez accompagnée. Soyez béni d'une telle initiative, à laquelle non-seulement le clergé, mais toute la France catholique applaudit.

De Votre Éminence
le très-humble et très-obéissant serviteur,
† François, *Évêque de Bayonne.*

ADHÉSION DE SA GRANDEUR MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE BEAUVAIS.

Beauvais, le 10 janvier 1872.

Éminence Révérendissime,

J'ai reçu les imprimés que Votre Éminence m'a envoyés. En réponse, j'ai l'honneur de lui envoyer la copie de la lettre que je viens d'écrire à MM. les Députés.

Veuillez agréer, avec l'expression de mes vœux de nouvel an, l'hommage de mon profond et affectueux respect.

† Jos. Ar. *Évêque de Beauvais, Noyon et Senlis.*

Beauvais, le 8 janvier 1872.

Messieurs les Députés,

Je vous prie de vouloir bien considérer l'Évêque de Beauvais comme donnant sa pleine et entière adhésion à la pétition adressée à l'Assemblée nationale par son Éminence le Cardinal Archevêque de Rouen et NN. SS. les Évêques ses suffragants, ainsi que par Mgr l'archevêque de Rennes et Mgr l'évêque de Vannes au sujet du projet de loi sur l'instruction primaire.

Les graves et nombreuses raisons présentées par ces prélats contre le projet dont il s'agit, me paraissent péremptoires et décisives. En les adoptant, j'obéis à mes convictions les plus intimes, et en les recommandant à votre appréciation souveraine, je suis sûr de servir les grands intérêts confiés à votre sollicitude.

L'Église, vous le savez, Messieurs, n'a jamais été hostile à l'instruction et elle ne redoutera jamais la véritable science. Que l'on propage autant que possible les connaissances utiles dans toutes les classes de la société, elle y applaudira de tout cœur et elle fournira même les auxiliaires les plus intelligents et les plus dévoués pour cette œuvre importante. Mais si, par des combinaisons plus ou moins habiles, l'on cherche à confisquer les droits sacrés des pères de famille, à chasser la religion de l'école et à matérialiser l'enseignement, l'Église alors, s'inspirant de son amour pour les âmes et de son dévouement à la patrie, protestera énergiquement contre ces trames déplorables.

Aussi bien, nous ne craindrons pas de le dire et de le proclamer bien haut, malgré l'impopularité qui peut s'attacher à la constatation d'un tel fait, le défaut d'instruction, comme on l'entend trop généralement, n'est pas pour la France le péril le plus redoutable. Le savoir n'est pas précisément ce qui lui manque le plus, et ce ne sont pas toujours les moins lettrés qui lui créent ses plus graves embarras et ses peines les plus douloureuses.

Quels sont ceux qui, l'année dernière, ont fait de la capitale de la France un théâtre de folie, de crimes et d'horreur?... Est-ce par ignorance que les chefs et les suppôts de la Commune, nous ont mis à deux doigts de la ruine ; que les trop nombreux adeptes

des Sociétés secrètes rêvent et se promettent de réaliser prochainement le bouleversement de toutes les situations et de tous les droits ?

Faites, Messieurs, faites une loi sur l'instruction ; mais que cette loi consacre les principes supérieurs qui rendent les nations vraiment grandes, puissantes et heureuses. Députés et représentants d'une nation chrétienne, n'empruntez pas au paganisme la fausse doctrine qui asservit les âmes à l'État.

Respectez les nobles traditions de votre pays, en faisant appel à la liberté et au dévouement religieux pour l'éducation de la jeunesse. Enfin, repoussez ou modifiez profondément le projet qui vous est soumis, parce que son adoption serait un malheur, et édictez des dispositions larges qui donnent satisfaction aux vœux de tous les gens de bien et préparent le bonheur de l'avenir.

Je suis avec une respectueuse considération,

Messieurs,

Votre très-humble serviteur,

† Joseph Armand, *Évêque de Beauvais, Noyon et Senlis.*

ADHÉSION DE SA GRANDEUR MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE BLOIS.

Eminence,

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai envoyé à M. le Président de l'Assemblée nationale mon adhésion aux réclamations contre le nouveau projet de loi sur l'Instruction primaire, réclamations contenues dans la pétition adressée à cette Assemblée par Votre Eminence et par ses Vénérables Suffragants.

Veuillez agréer l'hommage du profond respect avec lequel je suis,

De Votre Eminence

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

† L. Th., *Évêque de Blois.*

Blois, 19 janvier 1872.

ADHÉSION DE SA GRANDEUR MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE CAHORS.

Cahors, le 16 janvier 1872.

Monseigneur,

J'ai lu avec le plus grand intérêt la pétition que Votre Éminence a adressée à la Chambre et qu'elle a bien voulu me communiquer.

Les dangers du nouveau projet de loi sur l'Instruction primaire y sont réellement indiqués, en même temps que les droits de la liberté et de la famille chrétienne sont défendus avec autant d'éloquence que de vivacité.

Je vous remercie bien de l'initiative que vous avez prise. Je suis heureux de m'y associer.

Veuillez agréer les sentiments respectueux avec lesquels je suis,

De Votre Éminence

Le très-humble et dévoué serviteur,

† PIERRE, *Évêque de Cahors.*

ADHÉSION DE SA GRANDEUR MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE CARCASSONNE.

Carcassonne, le 9 janvier 1872.

Éminence,

Lorsque j'ai reçu la lettre-circulaire que Votre Éminence m'a fait l'honneur de me communiquer, je venais d'adresser moi-mêm une circulaire à mon clergé . . . . . .

. . . . . .

Puissent tous ces efforts réunis ne point être stériles ! Puissent-ils amener le triomphe d'une cause qui, pour l'avenir de la France et de la Religion, est de la plus haute gravité !

Permettez néanmoins, Éminence, que, malgré mon acte personnel, j'adhère pleinement de cœur à la pétition signée par Votre Éminence ; et souffrez en même temps que je mette à profit ces

premiers jours de l'année pour présenter à Votre Éminence tous mes vœux ainsi que l'expression de mon profond respect.

† François, *Évêque de Carcassonne.*

ADHÉSION DE SA GRANDEUR MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE CHALONS-SUR-MARNE.

Châlons, le 9 janvier 1872.

Monseigneur,

J'ai l'honneur de déposer entre vos mains mon acte d'adhésion à la pétition que Votre Eminence a adressée à l'Assemblée nationale en son nom et en celui de vos Suffragants.

Veuillez agréer l'assurance de mon profond respect.

† Guillaume, *Évêque de Châlons.*

ADHÉSION DE SA GRANDEUR MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE DIGNE.

Digne, le 9 janvier 1872.

Monseigneur,

Je remercie Votre Grandeur de la communication qu'Elle a bien voulu me donner de la pétition relative au projet de loi sur l'enseignement primaire. J'envoie aujourd'hui même à M. le Président de l'Assemblée nationale ma pleine et entière adhésion à cette pétition. Est-il permis de voir dans ce qui se passe autre chose qu'une conjuration infernale ?

Daignez agréer, Monseigneur, l'hommage de mon respectueux et entier dévouement.

† M. Julien, *Évêque de Digne.*

ADHÉSION DE SA GRANDEUR MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE FRÉJUS ET TOULON.

Fréjus, le 9 janvier 1872.

Éminence,

J'adhère pleinement à la pétition que Votre Éminence m'a fait l'honneur de m'adresser. Je la transmets avec ma signature, par le même courrier, au Président de l'Assemblée nationale.

Faisons tout ce qui dépend de nous pour sauver la France des calamités qui la menacent encore : nous aurons au moins dégagé notre responsabilité si elle s'obstine à périr.

Veuillez agréer, Monseigneur, l'hommage de l'affectueuse vénération avec laquelle j'ai l'honneur d'être

De Votre Éminence
le très-humble serviteur,

† Jean-Henri, *Évêque de Fréjus et de Toulon.*

ADHÉSION DE SA GRANDEUR MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE GRENOBLE.

Grenoble, le 13 janvier 1872.

Monseigneur,

J'ai reçu la lettre que Votre Éminence m'a fait l'honneur de m'écrire le 6 janvier dernier, et l'éloquente pétition adressée par vous à l'Assemblée nationale contre le nouveau projet de loi sur l'instruction primaire. Attentatoire aux droits les plus sacrés de la famille et à la liberté de conscience, ce projet me semble un immense péril pour la religion, le pays et l'ordre social. Je partage donc toutes vos craintes, et je me suis empressé d'adresser à M. le Président de l'Assemblée nationale mes adhésions pleines et entières aux motifs graves et péremptoires par lesquels vous condamnez ce projet.

Daigne Votre Éminence agréer l'hommage de mon profond respect et de mon sincère dévouement.

† Justin, *Évêque de Grenoble.*

ADHÉSION DE SA GRANDEUR MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE LANGRES.

Langres, le 10 janvier 1872.

Éminence,

J'ai l'honneur de vous envoyer ci-jointe une copie de la lettre d'adhésion à votre pétition que je viens d'adresser à M. le Président de l'Assemblée nationale. J'espère que la plupart de nos Vénérables Collègues feront la même chose, ou l'équivalent : c'est bien le cas assurément; et une réclamation unanime de l'Épiscopat contre cette perfide et détestable loi-Jules-Simon ne pourrait sans doute pas trouver l'Assemblée indifférente.

Au reste, la manière dont, grâce à Dieu, est composée la Commission qui doit examiner la loi-Jules-Simon, et faire son rapport à l'Assemblée, nous donne l'espérance fondée que le projet sera rejeté. Ainsi soit-il. Mais qu'il soit remplacé au moins par quelque chose de net et de bien accentué dans le bon sens, c'est-à-dire, dans le sens de la liberté religieuse et de l'éducation vraiment chrétienne. Ainsi soit-il encore.

Veuillez agréer, Monseigneur, mes hommages très-respectueux.

† Jean, *Évêque de Langres.*

Suit la lettre d'adhésion adressée à M. le Président de l'Assemblée nationale :

Langres, le 10 janvier 1872.

Monsieur le Président,

Son Éminence le Cardinal-Archevêque de Rouen, et avec lui les Évêques de sa province, et Mgr l'Archevêque de Rennes, viennent d'adresser à l'Assemblée nationale une protestation fort juste contre le projet de loi sur l'Instruction primaire proposé par M. Jules Simon, et une demande bien motivée tendant à obtenir que le projet soit rejeté, ou essentiellement modifié, ou encore, et c'est ce qui me paraît le plus sage, que la question de l'enseignement soit renvoyée à l'époque où le Gouvernement de la France sera définitive-

ment constitué, et que, en attendant, on ne désorganise pas nos écoles ; qu'on ne nous enlève pas, par une loi de *servitude*, le peu de liberté que nous a donné la loi de 1850.

L'Assemblée nationale peut et doit tenir pour certain, M. le Président, que tout l'Épiscopat français porte du projet de la loi en question le même jugement que le Métropolitain et les Évêques de la province de Rouen ; que tout l'Épiscopat partage leurs pensées et leurs sentiments et appuie unanimement leurs réclamations. L'intérêt est pour tous le même, c'est celui de la Religion et la régénération de notre malheureuse patrie. Le devoir est également le même pour tous : celui de défendre de tout leur pouvoir la cause sacrée de la Religion et de la patrie. Pour régénérer la France, ce ne sont pas des lois césariennes, des lois antireligieuses et antisociales, comme celle de M. Jules Simon, qu'il nous faut, mais bien des lois qui rétablissent et affermissent notre Société chancelante sur les seules bases solides : la foi et la morale chrétienne, l'enseignement et l'éducation fondés sur la Religion.

Quant à moi, je ne puis ne pas manifester à l'Assemblée nationale ma pleine et entière adhésion à la pétition que lui a adressée Mgr de Rouen, et c'est par votre entremise, M. le Président, que je vous demande la permission de la lui transmettre.

Veuillez agréer, etc.

ADHÉSION DE SA GRANDEUR MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE LAVAL.

Laval, le 10 janvier 1872.

Très-vénéré Seigneur,

Je remercie de tout mon cœur Votre Éminence de l'honneur qu'Elle me fait en m'envoyant un exemplaire de la pétition adressée à l'Assemblée nationale.

Cette pétition dit tout ce qu'il y avait à dire sur la loi de Monsieur Simon ; et elle le dit parfaitement.

J'y adhère en conséquence, Monseigneur, avec autant d'empressement que de vive satisfaction.

L'Assemblée en sera informée demain.

Veuillez agréer, Monseigneur, l'hommage très-respectueux qu'a l'honneur d'offrir

à Votre Eminence

Son très-humble et tout dévoué serviteur,

† Casimir, *Évêque de Laval.*

ADHÉSION DE SA GRANDEUR MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DU MANS.

Le Mans, le 10 janvier 1872.

Monseigneur,

Vous avez signalé avec tant de vérité et exposé avec tant de clarté et d'énergie les dangers renfermés dans le projet de loi présenté à l'Assemblée sur l'instruction primaire, que je ne puis mieux faire que d'adhérer à la pétition dont vous avez bien voulu m'adresser un exemplaire. J'y adhère de grand cœur pour le fond et pour la forme, et j'en informe M. le Président de l'Assemblée nationale.

. . . . . .

. . . . . .

Veuillez agréer, Éminence, avec l'expression de ma reconnaissance, l'hommage de ma profonde vénération.

† Charles, *Évêque du Mans.*

ADHÉSION DE SA GRANDEUR MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE MEAUX.

Meaux, le 9 janvier 1872.

Éminence,

Après une lecture attentive de la pétition que vous adressez à l'Assemblée nationale contre le projet de loi sur l'instruction primaire, dont vous avez si bien fait ressortir les funestes tendances, je vous remercie d'avoir ainsi interprété les sentiments de l'Épiscopat et les miens en particulier. Je m'empresse, suivant le désir

exprimé par votre Éminence, de vous envoyer une copie de la lettre que j'ai adressée au Président de la Chambre.

Veuillez agréer, Eminence, l'hommage de mes sentiments les plus respectueux et les plus dévoués.

† AUGUSTE, *Évêque de Meaux.*

Monsieur le Président,

Je crois qu'il est de mon devoir de protester, comme plusieurs de mes vénérés Collègues dans l'Épiscopat, contre le projet de loi sur l'instruction primaire présenté à l'Assemblée Nationale, et je prie MM. les Députés de le rejeter ou de le modifier dans le sens de la liberté religieuse et de la pétition adressée à la Chambre par Mgr le Cardinal Archevêque de Rouen, à laquelle je déclare donner ma complète adhésion.

Veuillez, Monsieur le Président, agréer l'hommage de mon profond respect.

ADHÉSION DE SA GRANDEUR MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE MENDE.

Mende, le 17 janvier 1872.

Éminence,

C'est de tout cœur que j'adhère à la pétition que, de concert avec NN. SS. les Évêques de votre province et plusieurs autres, vous avez adressée à l'Assemblée Nationale, au sujet du projet de loi sur l'Instruction primaire, pétition dans laquelle vous revendiquez avec tant de force et de solidité les droits de la liberté, ceux des pères de famille, ceux de la conscience et de la religion. A Dieu ne plaise que le niveau religieux et moral de la France, déjà si déplorablement abaissé, aille s'abaissant encore ! Et ce serait là l'effet inévitable de toute la loi sur l'instruction et l'éducation, qui ne serait pas inspirée par un esprit sincèrement chrétien, ou du moins qui ne laisserait pas aux chefs de famille pénétrés de cet esprit, une liberté pleine et entière de transmettre à leurs enfants le plus précieux de tous les héritages, celui de leur foi, de cette foi qui

seule peut sauver leurs âmes, et à laquelle la France, aujourd'hui si malheureuse, a dû toutes ses gloires comme tout son bonheur.

Veuillez agréer, Monseigneur, l'humble hommage de mon respectueux dévouement, avec lequel j'ai l'honneur d'être

De votre Éminence
Le très-humble et obéissant serviteur,
† Jean A.-M., *Évêque de Mende.*

ADHÉSION DE SA GRANDEUR MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE MOULINS.

Moulins, le 12 janvier 1872.

Monseigneur,

Absent d'ici depuis quelques jours, j'y trouve à mon entrée la circulaire que Votre Éminence a bien voulu m'adresser avec sa pétition à l'Assemblée nationale.

Les intérêts dont vous prenez la défense sont trop sacrés, et les raisons à l'appui trop décisives, pour que je ne me fasse pas un devoir et un honneur de joindre mon suffrage à ceux que vous avez déjà reçus; mais le retrait de la loi, que l'on m'annonce à l'instant, me semble rendre cette démarche superflue; si pourtant vous en jugiez autrement, je vous prie de considérer cette lettre comme un acte d'adhésion pleine et entière à vos réclamations.

Votre Éminence me permettra de profiter de l'époque où nous sommes pour unir mes vœux les plus empressés à l'hommage du profond respect avec lequel

J'ai l'honneur d'être
Son très-humble et très-obéissant serviteur,
† Pierre, *Évêque de Moulins.*

ADHÉSION DE SA GRANDEUR MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE NANTES

Nantes, le 10 janvier 1872.

Éminence,

J'adhère de tout mon cœur à la pétition adressée à l'Assemblée nationale sous votre haut patronage, sous celui de Messeigneurs l'Archevêque de Rennes et l'Évêque de Vannes et de plusieurs de nos collègues.

Je ne doute pas que tous, sans exception, n'appuient de leurs suffrages vos justes réclamations. De toutes les questions qui s'agiteront à la Chambre, celle de l'instruction primaire est la plus importante. Personne ne le comprend mieux que l'Épiscopat, et voilà pourquoi nous n'abandonnerons jamais cette cause sacrée.

Dans l'état actuel des esprits et des choses, l'instruction morale et religieuse acquiert une importance plus souveraine encore. C'est une des conditions, et la plus nécessaire peut-être, de la régénération des âmes d'où dépend le salut et l'avenir de notre Patrie.

Dans la pétition que votre Éminence a rédigée et à laquelle je m'associe, vous prenez en mains les intérêts et les droits inaliénables des pères de famille, de la conscience et de la Religion.

Malheur au peuple et aux législateurs qui ne comprendraient pas ces choses ! ils seraient bien près de la ruine, et les âmes fatalement abaissées auraient bien peu de chances de se relever.

Daignez, je vous prie, agréer,
Éminence,
l'hommage de mon profond respect,
† Félix, *Évêque de Nantes.*

ADHÉSION DE SA GRANDEUR MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE NEVERS.

Nevers, le 8 janvier 1872.

Monseigneur,

J'ai l'honneur d'accuser réception à votre Eminence de sa circu-

laire en date du 6 courant, et je m'empresse de l'informer que j'adhère de grand cœur à sa pétition au sujet du projet de loi sur l'instruction primaire.

M. le Président de l'Assemblée nationale, comme les journaux *l'Univers* et *le Monde*, vont en recevoir avis.

Je saisis cette occasion pour offrir à votre Éminence mes vœux de bonne année et la prier d'agréer l'hommage du profond respect avec lequel je suis,

Monseigneur, de Votre Éminence
Le très-humble et très-obéissant serviteur,
† Augustin, *Évêque de Nevers.*

ADHÉSION DE SA GRANDEUR MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE NICE.

Nice, le 12 janvier 1872.

Éminence,

Votre Éminence m'a fait l'honneur de m'envoyer un exemplaire de l'adresse à l'Assemblée nationale concernant le projet de loi sur l'instruction primaire. Je donne mon adhésion la plus complète à cette pétition, qui repose sur les considérations les plus graves au point de vue des intérêts religieux et de la sécurité des familles.

J'ai appris avec plaisir que la grande majorité des membres de la Commission nommée par les bureaux de l'Assemblée nationale, est contraire au projet de loi, et que Mgr Dupanloup a été nommé président de cette Commission. Cela nous fait espérer que non-seulement le projet de loi ne sera pas voté, mais qu'il sera même remplacé par un nouveau projet propre à donner satisfaction aux droits de la conscience et des familles chrétiennes.

Je prie Votre Éminence d'agréer les sentiments de ma profonde vénération.

† Jean-Pierre, *Évêque de Nice.*

ADHÉSION DE SA GRANDEUR MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE NÎMES.

Nîmes, le 11 janvier 1872.

Éminence,

Si des circonstances douloureuses et d'absorbantes occupations ne m'en avaient empêché, déjà j'aurais élevé la voix contre le projet de loi sur l'instruction primaire soumis à l'Assemblée nationale. Ne pouvant le faire encore, je m'empresse d'adhérer avec énergie à la pétition si raisonnable et si fortement motivée de votre province ecclésiastique.

Daignez agréer, Monseigneur, l'hommage de la vénération profonde avec laquelle je suis,

De Votre Éminence

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

† Henri, *Évêque de Nîmes.*

ADHÉSION DE SA GRANDEUR MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE PAMIERS.

Pamiers, le 14 janvier 1872.

Éminence,

Du moment que j'eus pris connaissance de votre pétition à l'Assemblée nationale relativement au projet de loi sur l'enseignement primaire, mon adhésion complète lui était acquise. Rien en effet de plus opportun, de mieux discuté que cet écrit, où le patriotisme du citoyen s'allie, avec autant de noblesse que de mesure, à la charité du Pasteur.

. . . . . .

. . . . . .

Que Votre Eminence daigne me permettre d'y joindre l'hommage de ma vénération profonde et de mon sincère dévouement en N. S.

† Auguste, *Évêque de Pamiers.*

ADHÉSION DE SA GRANDEUR MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE RODEZ.

Rodez, le 18 janvier 1872.

Éminence,

J'ai reçu l'exemplaire de la pétition que Votre Éminence adresse à l'Assemblée nationale, touchant le projet de loi sur l'Instruction primaire qui lui a été soumis. J'aurais déjà fait connaître mon adhésion à cet acte de votre zèle pour les vrais intérêts de l'Église et du Pays, sans les embarras que cause toujours une installation dans une province fort éloignée de celle qu'on habitait.

Le diocèse est trop catholique et trop énergique encore dans son patriotisme pour ne pas réclamer plus haut que les autres, s'il se pouvait, en faveur d'une liberté que la morale autant que le respect de la famille et de ses droits demande qu'on maintienne et qu'on protége, au lieu de vouloir l'entraver. Que Votre Éminence me compte donc parmi les Évêques qui adhèrent à ses réclamations, et qu'elle veuille bien accepter, avec mes vœux les plus respectueux, mon religieux hommage.

† Ernest, *Évêque de Rodez.*

ADHÉSION DE SA GRANDEUR MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE SAINT-CLAUDE.

Saint-Claude, 11 janvier 1872.

Éminence,

Je me fais un devoir empressé d'adhérer complétement à la pétition que vous adressez à l'Assemblée nationale au sujet du projet de loi sur l'Instruction primaire. Les motifs qui me déterminent sont ceux que vous avez si admirablement exposés et que je craindrais d'affaiblir en les reproduisant sous une autre forme.

Je mets à vos pieds, Éminence,

l'hommage de ma plus profonde vénération.

† Louis-Anne, *Évêque de Saint-Claude.*

ADHÉSION DE SA GRANDEUR MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE SAINT-DIÉ.

Saint-Dié, le 11 janvier 1872.

Je ne pouvais faire défaut à Votre chère Éminence ; je viens d'adresser à M. le Président de l'Assemblée nationale mon adhésion à votre admirable pétition.

Marchez toujours à notre tête. Vous aurez avec vous tous les membres de l'ancienne réunion de Saint Louis et bien d'autres.

Je prie Votre Éminence d'agréer l'hommage de ma vieille et tendre vénération.

† Louis-M., *Évêque de Saint-Dié.*

ADHÉSION DE SA GRANDEUR MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE SAINT-FLOUR.

Saint-Flour, le 12 janvier 1872.

Monsieur le Secrétaire,

Monseigneur l'Évêque de Saint-Flour vient d'envoyer son adhésion pleine et entière à la pétition adressée par Son Eminence le Cardinal de Bonnechose à l'Assemblée nationale.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les plus respectueux.

Ay. Tissier, *Secrétaire particulier.*

ADHÉSION DE SA GRANDEUR MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE SOISSONS.

Soissons, le 15 janvier 1872.

Éminence,

Je partage de tous points vos sentiments sur le nouveau projet de

loi relatif à l'enseignement et j'ai adressé mon entière adhésion à votre pétition à M. le Président de l'Assemblée nationale.

Veuillez agréer, Éminence, l'assurance de mon bien respectueux dévouement.

† Jean-Jules, *Évêque de Soissons et Laon.*

ADHÉSION DE SA GRANDEUR MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE TARBES.

Éminence,

Je ne puis que m'associer et souscrire à la lettre si remarquable que vous avez adressée à l'Assemblée nationale, au sujet du projet de loi sur l'instruction primaire. Mon absence et le désir d'une adhésion collective de la province d'Auch ont seuls occasionné le retard que j'ai mis à exprimer mes sentiments et mes convictions les plus fortes et les plus intimes. Je regarde le projet en question comme recélant les plus grands dangers pour la religion et pour la société elle-même. Tout l'épiscopat s'est réuni à bon droit, tous les bons chrétiens ont été inquiétés lorsqu'il a été question de l'instruction secondaire ; l'instruction primaire me paraît plus importante, surtout dans une société qui ne pèse pas les suffrages mais qui les compte, puisqu'elle s'adresse à l'immense majorité du peuple français. Tout l'avenir est là, j'adhère donc de grand cœur à votre protestation, je signe des deux mains la pétition si forte et si modérée que tous les journaux catholiques ont reproduite. J'espère qu'il y sera fait droit que la sagesse de l'Assemblée et de la Commission écarteront ce projet dangereux, j'allais dire perfide si je n'aimais mieux supposer erreur et bonne foi.

Recevez, je vous prie, Éminence,
mes respectueux hommages et mes sincères félicitations.

† P. A. *Évêque de Tarbes.*

ADHÉSION DE SA GRANDEUR MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE TARENTAISE.

Moutiers, le 11 janvier 1872.

Éminence,

Quand j'ai reçu de votre part un exemplaire de votre pétition à l'Assemblée nationale au sujet du projet de loi sur l'instruction primaire, j'en avais déjà pris connaissance dans les journaux catholiques; mais puisque vous m'indiquez le moyen de me joindre à Votre Éminence, c'est avec le plus religieux empressement que j'unis ma faible voix à la Vôtre et à Celles de vos vénérés Collègues.

Je partage entièrement les principes que vous faites valoir dans votre lumineuse pétition, et je suis convaincu que tous les vrais catholiques, surtout les membres de l'Épiscopat et du clergé, applaudiront à votre démarche. La question de l'instruction primaire intéresse au plus haut point la religion, les droits de la conscience et des pères de famille.

J'ai la confiance que vos considérations si clairement exposées feront impression sur l'Assemblée nationale. Les Commissaires nommés dans les différents bureaux de l'Assemblée pour l'examen de la loi proposée sont favorablement accueillis et d'un bon augure.

J'informe, par le courrier de ce jour, M. le Président de l'Assemblée nationale de ma complète adhésion à la pétition que vous lui avez adressée.

Veuillez agréer l'hommage du respectueux attachement et de la profonde vénération avec lesquels je suis,

De Votre Éminence,
Le tout dévoué en N. S.

† François, *Évêque de Tarentaise.*

ADHÉSION DE SA GRANDEUR MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE TULLE.

Éminence,

J'adhère de grand cœur à la pétition que vous adressez à l'As-

semblée nationale concernant le nouveau projet de loi sur l'enseignement.

Je suis heureux de pouvoir offrir à Votre Éminence l'hommage de mon profond et inaltérable respect.

† J.-B. P. Léonard, *Évêque de Tulle.*

12 février 1872.

ADHÉSION DE SA GRANDEUR MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE VALENCE.

Valence, le 12 janvier 1872.

Éminence,

J'ai eu l'honneur de remercier aujourd'hui Sa Grandeur Mgr l'Archevêque d'Avignon de ce qu'il voulait bien adresser avec la sienne mon adhésion à la pétition que vous avez fait parvenir à l'Assemblée nationale, de concert avec NN. SS. les Évêques de la province de Normandie, l'Archevêque de Rennes et l'Évêque de Vannes.

Daignez, Éminence, agréer l'humble hommage de mon profond respect.

† F.-N., *Évêque de Valence.*

ADHÉSION DE SA GRANDEUR MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE VANNES.

« Vannes, le 4 janvier.

« Éminence,

« Mon vénérable métropolitain me mande que vous daignez vous charger de faire parvenir à Versailles l'adresse que je m'empresse de vous envoyer sous ce pli.

« Dans la crainte d'arriver trop tard, je me suis résigné à recueillir seulement la signature de MM. les chanoines et de quelques ecclésiastiques de Vannes. Je puis vous affirmer que tout mon clergé et l'immense majorité de mes diocésains partagent les convictions, les craintes et les espérances exprimées dans cette pièce.

. . . . . .

« J'y joins l'hommage des sentiments respectueux avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

« De Votre Eminence,

« Le très-humble serviteur,

† Jean-Marie, *Evêque de Vannes.* »

(*Univers*, 12 janvier 1872.)

ADHÉSION DE MESSIEURS LES VICAIRES CAPITULAIRES DU DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON.

Quimper, le 14 janvier 1872.

Nous déclarons donner une adhésion entière à la pétition que Son Éminence le Cardinal-Archevêque de Rouen, de concert avec plusieurs Évêques, a envoyée à l'Assemblée nationale, touchant le nouveau projet de loi sur l'enseignement.

Jegou, *vic. cap.*
Evrard, *vic. cap.*
De Léséleuc, *vic. cap.*

ADHÉSION DE SA GRANDEUR MONSEIGNEUR LACARRIÈRE, ANCIEN ÉVÊQUE DE LA GUADELOUPE.

Trioulon par Maurs (Cantal), le 14 janvier 1872.

Éminence,

En quittant mon siége, je n'ai pas quitté le caractère épiscopal, et tout ce qui touche aux intérêts de l'Église et au bien des âmes doit me préoccuper et me préoccupera vivement jusqu'au dernier soupir.

Placé à ce point de vue, je partage toute la sollicitude, toutes les craintes qu'inspire justement à Votre Éminence le nouveau projet de loi sur l'enseignement. Ce projet est une concession, mal déguisée, faite dans les plus larges proportions à l'esprit révolutionnaire, qui ne s'en contente pas d'ailleurs, parce que, non plus que la mort, il ne dira jamais : c'est assez.

J'adhère donc sans réserve à la pétition adressée par Votre Éminence à l'Assemblée nationale au sujet du projet de loi sur l'enseignement primaire.

Je suis de votre Éminence le très-humble et dévoué serviteur,

† Pierre Lacarrière, *anc. évêque de la Guadeloupe.*

N. B. Aux nombreuses adhésions dont nous donnons le texte, il convient d'ajouter les adhésions pures et simples de :

S. G. Monseigneur l'Évêque de Clermont-Ferrand.
S. G. Monseigneur l'Évêque de Montpellier.
S. G. Monseigneur l'Évêque de Troyes.

SECONDE PARTIE.

LETTRES PASTORALES, CIRCULAIRES, ÉCRITS DIVERS DE NOS SEIGNEURS LES ÉVÊQUES.

LETTRE DE SON ÉMINENCE MONSEIGNEUR LE CARDINAL ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX A SA GRANDEUR MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE D'ORLÉANS.

« Bordeaux, 30 décembre 1871.

« J'ai reçu votre lettre du 24 décembre dans le cours d'une visite pastorale à l'une des extrémités de mon diocèse. Je comprends toute la légitimité de vos craintes en présence du projet de loi sur l'instruction primaire; je les partage, et mon anxiété à cet endroit dépasse même ce que je pourrais dire. L'intérêt religieux qui prime tous les autres, l'autorité et la dignité des chefs de famille, choses si sacrées, tout serait compromis si ce projet recevait la sanction de l'Assemblée nationale. Votre Grandeur a dû voir, par la lecture des lettres à divers ministres renfermées dans les volumes dont j'ai eu l'honneur de vous faire hommage, que j'ai pris une grande part aux débats qui ont eu lieu sur cette grave question. Eh bien! aujourd'hui, le péril me semble plus grand que jamais; et, s'il a été nécessaire de combattre autrefois, cette nécessité s'impose à nous plus impérieuse que jamais.

« Nous nous étions flatté, après la guerre, et surtout après les horreurs dont la capitale avait été le théâtre, que Paris ne redeviendrait jamais ce qu'il avait été; ou du moins que les arbitres de ses

destinées méditeraient la sévère leçon des événements. C'était, Monseigneur, me faire illusion sur l'esprit du temps. Le projet de loi, que je viens de lire attentivement, m'a prouvé que l'avertissement est entièrement perdu et que le principe radical se réveille en 1872 ce qu'il était en 1869, pourvu d'un capital de crédulité, d'ignorance et de préjugés qui n'ont ni enrichi ni appauvri les assassinats, les incendies et les sacriléges de 1871.

« Je ne m'étais pas encore fait une idée exacte de ce qu'on appelle l'instruction obligatoire. Si j'ai bien compris, l'enfant doit savoir beaucoup, autrement le père sera puni. Je connais, sans en excepter une seule, toutes les bourgades, j'allais dire tous les hameaux de mon diocèse; s'il n'est pas le plus peuplé de la France, il est le plus étendu; aussi les habitations, extrêmement dispersées, sont quelquefois séparées du chef-lieu de la commune de six, dix, quinze kilomètres. Quels efforts de la part de nos curés pour réunir les enfants qu'ils préparent à la première communion!

« L'instituteur capable et chrétien, la bonne institutrice l'aident puissamment dans cette fonction de son ministère. Je dois ajouter que le prêtre ne néglige rien pour faire comprendre aux parents les avantages de l'instruction pour leurs enfants; mais, pour atteindre ce but, il ne les menace pas de les mander devant un conseil qui leur infligera une réprimande, ou de faire afficher leurs noms à la porte de la mairie, sauf à les traduire ensuite devant le juge de paix ou le tribunal de police correctionnelle, pour y être frappés d'amende, et peut-être définitivement dépouillés de leurs droits civils et politiques.

« Nous savons tous l'obligation imposée au prêtre et à l'instituteur de prêcher aux enfants le respect du père et de la mère, et nous reconnaissons qu'ils s'en acquittent avec un grand zèle. Mais le plus clair résultat du nouveau système ne sera-t-il pas d'armer les enfants contre le chef de la famille d'un pouvoir formidable? Par leur mauvais vouloir ou quelque maladie feinte ou réelle, ils n'auront qu'à se permettre l'école buissonnière pour faire tomber sur leur pauvre père une grêle de pénalités.

« Même pour les enfants désireux de s'instruire, les inconvénients ne se feront pas attendre. Croit-on qu'en des jours de liberté comme

ceux que nous traversons, un gouvernement, quelle que soit la forme qu'il adoptera, puisse forcer les portes d'une maison, même au milieu de nos hameaux les plus reculés, s'asseoir au foyer domestique entre le père et ses enfants pour examiner ceux qui sont d'âge d'aller à l'école, faire le procès du père, le déconsidérer et le punir?

« Est-ce que l'enfant, témoin de pareils procédés, venant de si naut, continuera à voir dans l'auteur de ses jours le dépositaire d'un pouvoir souverain auquel le catéchisme lui ordonne d'obéir comme à Dieu? L'enseignement religieux, qu'on voudrait bannir des écoles, avait été jusqu'ici regardé comme indispensable à l'éducation. Il éclairait les premiers pas de l'enfant et le préservait de nombreux écueils. Dans le sanctuaire de la famille où s'agitent tant d'intérêts, où se rencontrent des volontés contradictoires, on avait jugé qu'il fallait autre chose que l'indépendance, qu'il fallait une autorité absolue pour sauvegarder l'ordre et maintenir la paix. La loi n'avait jamais trouvé mauvaise l'intervention de la religion; et, si celle-ci avait de temps en temps à réprimer quelques excès, c'était en secret, loin des regards des enfants, afin que rien ne pût leur faire oublier leurs devoirs envers leurs parents et envers le Dieu qui a tant de droits à leur obéissance et à leur amour.

« Pas plus que Votre Grandeur, je ne suis ennemi de l'instruction, et je suis certainement cause que des milliers d'enfants ont reçu ce bienfait par suite de mes exhortations, de mes sacrifices personnels, de mes visites pastorales et de l'assistance que j'ai eu le bonheur de rendre plus générale aux offices de l'Église; mais, hélas! que sont quelques leçons de lecture? Si, après avoir quitté l'école, l'adolescent dit un éternel adieu aux livres qu'il avait épelés, est-ce qu'il n'aura pas bientôt oublié ce qu'il avait appris avec tant de peine? Mais qu'il reste fidèle à l'observation du jour du Seigneur, on le verra au moins deux fois chaque dimanche, en chantant les louanges de Dieu sur son livre de prières, faire, en quelque sorte, de l'église la continuation de la salle d'école.

« Plusieurs départements peuvent l'attester. Dans les Hautes-Alpes, l'Ardèche, la Haute-Loire, surtout, de saintes filles, connues sous le nom de *Béates*, s'établissent dans les plus humbles hameaux,

et y font la classe aux enfants des deux sexes; aussi y rencontre-t-on à peine un seul illettré.

« La religion est encore aujourd'hui la meilleure des institutrices. On aura beau déclarer l'instruction gratuite, obligatoire et laïque, inventer de bizarres pénalités, substituer des sanctions matérialistes à celles dont la religion avait armé tous les pouvoirs, faire de la crainte du magistrat le ressort principal des actes du grand nombre, de pareils expédients ne feront que hâter la ruine de tout ce qui était beau, grand et utile parmi nos vieilles institutions.

« Il n'est pas douteux, Monseigneur, que l'Assemblée nationale ne modifie profondément le projet de loi dans un sens plus conforme aux intérêts de l'ordre social et des classes populaires. Vous serez là pour faire connaître leurs véritables amis, et vous engagerez de votre voix si autorisée à lire le volume tout de circonstance qui vient d'être imprimé à Tours, sous ce titre : *Les Amis des ouvriers*.

« C'est un livre plein d'à-propos; car jamais il n'a été plus nécessaire de faire entendre aux populations la voix de leurs amis les plus dévoués, de ceux qui ne veulent pas les démoraliser pour les mieux exploiter, et qui, au lieu de les pousser à la taverne qui abrutit, et à la débauche qui tue l'amour de la famille et le respect de l'autorité, les convient à des plaisirs plus nobles que ne condamnent ni les lois de la morale ni les prescriptions du Décalogue.

« Les lois civiles les plus sages, dit l'auteur, qui est lui-même un des plus généreux amis de l'ouvrier des cités et des campagnes, ne peuvent rien sur les cœurs qui méconnaissent l'autorité de la religion. Sans le secours du christianisme, elles sont impuissantes à protéger efficacement l'ordre, la famille, le travail, la propriété; et quand ces bases fondamentales sont ébranlées, l'ordre social menace de s'écrouler en un monceau de ruines.

« Mes vœux vous suivront, Monseigneur, dans la campagne que vous allez entreprendre à Versailles. Puisse votre parole obtenir la modification profonde d'une loi dont l'acceptation entière serait un malheur nouveau pour notre pays.

« Agréez, Monseigneur, l'assurance de mon respectueux et inaltérable attachement.

« † Ferdinand, cardinal Donnet,
« Archevêque de Bordeaux. »

(*Univers*, 3 *février* 1872.)

LETTRE DE SA GRANDEUR MONSEIGNEUR L'ARCHEVÊQUE DE BOURGES, AU COMITÉ CATHOLIQUE.

« Bourges, le 9 janvier.

« Messieurs,

« C'est de tout cœur que je m'associe aux encouragements et aux vœux qui vous ont été adressés déjà par plusieurs de nos vénérables collègues.

« Plus que jamais les destinées de la société et de l'Eglise dépendent en grande partie de l'enseignement; c'est par l'enseignement que les ennemis de la société et de l'Eglise veulent introduire l'athéisme pratique. C'est sur ce terrain que nous devons réagir. Une voix auguste nous le disait il y a peu de jours; ce que le Pape a dit, tous les évêques, tous les catholiques le sentent.

« Aussi, j'attends les plus heureux effets de votre comité, et en vous félicitant de l'initiative si intelligente que vous avez prise, je fais les vœux les plus sincères pour que le succès réponde à vos efforts et à vos espérances.

« Agréez, Messieurs, l'assurance de mes dévoués sentiments.

« † C. A., *archevêque de Bourges.* »

(*Univers*, 12 *janvier* 1872).

LETTRE PASTORALE DE MONSEIGNEUR L'ARCHEVÊQUE DE CAMBRAI AU SUJET DES PRIÈRES PUBLIQUES DEMANDÉES PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

(*Extrait*)

. . . . . .

. . . . . .

« Nous prierons donc, N. T.-C. F., comme nous y obligent notre devoir et nos intérêts, pour que Dieu envoie à nos Députés

« cette sagesse qui se tient auprès de son trône[1] et qui inspire aux « législateurs des lois justes[2], afin qu'elle soit avec eux et qu'elle di- « rige leurs travaux. »

« Nous demanderons qu'elle les tienne constamment en garde contre les sophismes, les séductions et les entraînements qui pourraient égarer leur patriotisme; qu'elle les maintienne unis, calmes et fermes, au-dessus des agitations et des clameurs qui tenteraient de leur arracher des concessions mauvaises.

« Qu'elle les préserve surtout de prêter aucun concours à ces novateurs, aussi insensés qu'ils sont coupables, qui prétendent régénérer la France, la relever, la sauver, en livrant à l'impiété, et, par là même, à une précoce et inévitable perversité, nos jeunes générations.

« Non, N. T.-C. F., notre Assemblée nationale ne pactisera point avec ces hommes au langage hypocrite, qui se servent de la liberté comme d'un masque pour couvrir leurs détestables projets, *velamen habentes malitiæ libertatem*[3] ; qui provoquent, au nom de l'égalité et de la fraternité, des exclusions haineuses ; qui proscrivent les dévouements les plus généreux et les plus utiles, parce que ceux qui les professent et les mettent au service de l'État croient en Dieu, et mènent une vie dont le spectacle est pour le vice un reproche et une condamnation.

« Dieu aidant, nos législateurs assureront à la religion la part qui lui appartient dans l'instruction publique. Ils voudront qu'elle continue d'être, ou plutôt qu'elle redevienne, suivant la parole d'un illustre philosophe et d'un grand génie, « l'arôme qui empêche la « science de se corrompre[4]. »

« Puissent-ils avoir sur ce point capital, comme sur tous ceux qui seront soumis à leurs délibérations, l'intelligence des vrais intérêts de la France, celle de ses besoins et de ses vœux réels ! Puissent-ils discerner en tout et toujours la voie où Dieu veut qu'ils marchent, et la suivre sans hésitation comme sans défaillance !.... »

1. Sap. IX, 14. — 2. Prov. VIII, 18. — 3. I Petr. II, 16. — 4. Bacon.

DISCOURS PRONONCÉ PAR SA GRANDEUR MONSEIGNEUR L'ARCHEVÊQUE DE PARIS, LE 13 MAI 1872, A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ D'ÉDUCATION ET D'ENSEIGNEMENT.

(*Extrait.*)

. . . . . .

. . . . . .

« Messieurs, la France peut maintenant bien apprécier la situation que les derniers événements lui ont faite. Au premier moment, nous avons été comme étourdis. Nous avons vu le fond de l'abîme sans avoir eu le temps de réfléchir ni d'examiner les causes d'une chute profonde. Mais, aujourd'hui que l'émotion première est un peu calmée, nous devons rentrer en nous-mêmes et rechercher l'origine de nos désastres. Or, excepté ceux qui sont atteints de cette maladie si commune, hélas! en France, la légèreté, personne ne s'y trompe plus. Qu'une nation comme la nôtre perde une bataille, qu'elle soit vaincue en plusieurs rencontres, on ne saurait s'en étonner, nous n'avons pas fait un pacte avec la victoire. Mais une infortune semblable à la nôtre, si grande et si subite à la fois, c'est ce que peut-être ni l'histoire de France, ni l'histoire d'aucun peuple n'avait encore montré. Non, une série si fatale, si persévérante de tels désastres n'est pas dans le cours ordinaire des événements.

« Quelles sont donc les causes, je ne dis pas apparentes, mais véritables et réelles qui nous ont rendus impuissants à prévenir tant de malheurs, et qui paralysent encore nos efforts pour les réparer? La principale est incontestablement dans la manière dont les générations nouvelles sont élevées, ou plutôt dans l'*absence*, chez nous, *de toute éducation.*

« Lorsqu'un homme d'un âge mûr mène une conduite contraire à la dignité, aux principes du monde auquel il appartient, n'est-il pas vrai qu'on en accuse le vice de l'éducation qu'il a reçue? Oui, et cette accusation est juste; car, si la règle souffre quelques exceptions, son application n'en est pas moins générale.

« Eh bien! il en est des nations comme des individus. Que l'édu-

cation d'un peuple soit forte, sérieuse, empreinte des vrais principes de la morale que la religion enseigne, et ce peuple sera fort, sérieux, moral et religieux. Leibnitz, ce profond observateur, croyait que les qualités d'un peuple, ses vices ou ses vertus dépendent absolument des maîtres chargés d'élever la jeunesse. Leibnitz avait raison.

« Comment ceux qui ont formé la jeunesse française, depuis cinquante ou soixante ans, pourraient-ils décliner toute responsabilité dans les malheurs qui nous ont accablés? De même que les parents répondent de la conduite de leurs enfants, de même les instituteurs d'un peuple répondent des destinées de ce peuple. Si notre pays s'est vu conduit à de telles ruines, c'est apparemment parce que la génération présente a manqué de l'intelligence, de la sagesse et des qualités viriles qui auraient pu nous sauver; et si ces qualités nous ont fait défaut, n'est-ce pas parce que nous avons été mal ou insuffisamment élevés?

« On a développé l'intelligence, dit-on, soit; et cependant..., combien cette intelligence n'a-t-elle pas baissé depuis cinquante ans! Qu'on ne s'étonne pas. On ne veut s'occuper que de celle-ci; on oublie que les facultés morales sont comme les ailes de l'intelligence, et on ne sait plus reconnaître que, lorsqu'on la néglige, l'esprit suspend son vol, arrête son élan et n'entrevoit plus que des horizons bornés.

« Il faut donc le redire, l'instruction seule ne suffit pas; ce qui fait l'homme complet, ce qui forme les caractères, ce qui inspire la vertu ou la puissance de l'âme, c'est l'éducation morale et religieuse.

« Aussi, comme les mots doivent exprimer la vérité des choses, on n'a plus parlé de l'*éducation*; il ne s'est plus agi que de l'*instruction*. Est-ce que le ministère qui a la mission de former la jeunesse, pourrait s'appeler le *Ministère de l'éducation?* Il s'intitule le *Ministère de l'instruction publique*. Mais alors il est avéré que nous sommes un peuple privé du bienfait et de l'influence nécessaire de l'éducation? Oui, il en est ainsi; et c'est pour cela que nous avons perdu les qualités, les vertus qui auraient pu prévenir nos désastres ou du moins en atténuer les tristes conséquences.

« Ce qu'il faut donc à notre pays, c'est qu'on élève la jeunesse d'après les principes d'une éducation sérieuse et chrétienne..... »

LETTRE PASTORALE DE SA GRANDEUR MONSEIGNEUR L'ARCHEVÊQUE DE TOULOUSE POUR LE CARÊME DE 1873.

(*Extrait.*)

. . . . . .

« Non, nous ne sommes pas les ennemis des lumières. Nous représentons parmi vous un Dieu qui est venu porter la lumière au milieu de la mort.

« L'Église a reçu mission d'enseigner les peuples, et comme l'instruction chrétienne est intimement liée à la connaissance des lettres humaines, l'Église a eu de tout temps, même dans les âges de barbarie, ses florissantes écoles, où tous étaient admis à puiser les trésors de toute science véritable, l'enfant du pauvre aussi bien que celui du riche. De nombreuses congrégations religieuses n'ont cessé de se former, et se forment encore tous les jours, dans le but de faire parvenir, jusque dans les hameaux les plus reculés, les bienfaits de l'éducation. Sans doute, l'Église ne publie pas bruyamment le principe de l'instruction gratuite et obligatoire, elle ne pense pas qu'il faille dispenser les parents, riches des biens de ce monde, de soutenir pour leur part les établissements d'éducation où leurs enfants vont recevoir un des plus grands bienfaits. Mais, pour les enfants des pauvres, que de sacrifices ne s'est-elle pas imposés, afin qu'ils fussent admis gratuitement aux avantages des écoles! Et si, de nos jours, la charité chrétienne n'était sans cesse entravée par d'injustes défiances contre l'Église, l'on verrait bientôt la France se couvrir d'écoles véritablement gratuites, puisqu'elles ne seraient alimentées que par les offrandes volontaires de chrétiens charitables. L'Église ne contraint pas, par des amendes, les parents à envoyer leurs enfants aux écoles; mais elle leur rappelle l'obligation où ils sont devant Dieu de pourvoir à leur instruction; et, par les espé-

rances du Ciel et la crainte de l'enfer, elle obtiendra plus efficacement des parents qu'ils remplissent un de leurs plus importants devoirs.

« L'Église a donc depuis longtemps son instruction gratuite et obligatoire, dans des bornes légitimes. Mais ce qu'elle n'acceptera jamais, c'est l'instruction laïque telle que l'entendent les fils de la Révolution. Non, elle ne consentira jamais à livrer à des maîtres impies les âmes des enfants qui sont devenus siens par le baptême. Autrefois les juifs dénaturés précipitaient dans les flammes leurs enfants, afin d'honorer de cruelles divinités. L'Église est trop bonne mère pour imiter ces funestes exemples. Tout instituteur fidèle à sa mission, religieux ou séculier, aura part à ses bénédictions ; mais elle ne cessera de réprouver, sans crainte humaine, cet enseignement laïque par lequel les jeunes générations seraient soustraites à son influence salutaire.

« Mais il ne suffit pas, N. T.-C. F., que vos pasteurs réprouvent des écoles d'impiété ; vous avez, vous aussi, l'obligation de recevoir avec docilité leurs avertissements, et d'éloigner à jamais vos enfants des établissements que vous sauriez être des écoles de perdition. Laissons encore la parole au Docteur de l'Église universelle; aux enseignements que nous avons rappelés plus haut, le Saint-Père ajoutait : « Dans tous les lieux, dans tous les pays où l'on formerait « et où l'on exécuterait le pernicieux projet de soustraire les écoles à « l'autorité de l'Église, et où la jeunesse serait par là malheureuse- « ment exposée au danger de perdre la foi, il y aurait assurément « pour l'Eglise obligation rigoureuse, d'abord de tenter les derniers « efforts, de ne reculer devant aucune démarche, pour procurer à la « jeunesse l'instruction et l'éducation chrétienne qui lui est néces- « saire; et puis, d'avertir tous les fidèles, de leur déclarer expres- « sément que l'on ne peut en conscience fréquenter de pareilles « écoles, hostiles à l'Église catholique. »

« Vous l'entendez, N. T.-C. F., vous ne pouvez en conscience envoyer vos enfants aux écoles où vous savez que l'on entreprend d'isoler l'enseignement profane des leçons de la Religion. S'il arrivait donc, par le malheur des temps, que de semblables écoles s'établissent auprès de vos demeures, que vos enfants n'augmentent pas

le nombre des malheureuses victimes qui viendraient y puiser la mort bien plus que la vie de leur intelligence. Quels que soient les avantages matériels que l'on fasse briller à vos yeux, sachez que rien ne saurait compenser le mal inévitable que vous causeriez à l'âme de vos enfants. »

(Extrait de la *Revue de l'Enseignement chrétien*, Avril 1873.)

LETTRE PASTORALE DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE D'ANGERS SUR L'ÉDUCATION ET MANDEMENT DE CARÊME POUR L'AN DE GRACE 1872.

(*Extraits.*)

« Nos très-chers frères,

« L'an dernier, à pareille époque, nous vous entretenions des causes morales de nos malheurs publics. Ces causes, nous les trouvions principalement dans l'influence des mauvaises doctrines qui ont envahi la France depuis près d'un siècle, et qui, passant de la théorie à l'application, sont venues ébranler parmi nous les fondements de l'ordre social. Sous l'empire de ces doctrines, subversives de toute religion et de toute moralité, nous avions vu s'affaiblir de jour en jour, sinon s'éteindre dans un grand nombre d'âmes, la foi en Dieu, le respect de l'autorité, l'amour du devoir, le sentiment de la discipline, l'esprit d'abnégation et de sacrifice, toutes ces choses qui font la force d'une nation et assurent sa prospérité. Est-il étonnant qu'il ait suffi d'une succession de revers inattendus pour amener le peuple français au bord de l'abîme que l'athéisme et le matérialisme avaient creusé devant lui?

« En présence de pareilles calamités, nous osions espérer que le pays tout entier, revenu de ses illusions et désabusé par une triste expérience, repousserait avec énergie les erreurs de toute sorte qui ont failli causer sa ruine complète. Est-il besoin de vous dire, N. T.-C. F., que nous avons l'immense douleur de voir jusqu'ici nos espérances en grande partie déçues ? Bien loin d'avoir subi un temps d'arrêt, le mal s'est développé dans d'effrayantes proportions ; et les terribles leçons de la Providence, au lieu d'avertir les uns et

de corriger les autres, semblent n'avoir servi qu'à provoquer un redoublement de haines et de colères contre tout ce qui est vrai, légitime et sacré. Plus que jamais le saint nom de Dieu est blasphémé, le Christ outragé et méconnu, l'Église calomniée dans son passé comme dans son présent. Après avoir travaillé depuis cent ans à bannir la religion de nos lois et de nos institutions sociales, les sophistes, enhardis par le succès, s'acharnent aujourd'hui à la chasser de l'école et de l'éducation. Tout moyen leur est bon, la violence comme la ruse, pourvu qu'ils arrivent à dépouiller notre infortunée patrie du peu de croyances et d'énergies morales qui lui restent.

. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

« Que l'avenir d'un pays, sa prospérité ou sa décadence, dépend en majeure partie de l'éducation de ses enfants, c'est là une vérité d'expérience et de sens commun. Toujours et partout, le niveau social s'élève ou s'abaisse, suivant que la jeunesse est bien ou mal élevée. La séve vitale d'une nation tend-elle à s'épuiser ou à décroître, on peut être sûr qu'il y a quelque vice radical dans la culture première des âmes, comme d'ailleurs la marche ascendante d'un peuple, son progrès matériel et moral, est l'indice non équivoque du soin avec lequel il sait se préparer des générations saines et fortes. Car l'homme reste plus ou moins, sa vie durant, ce qu'on l'a fait ou ce qu'il s'est fait lui-même dans les jours de son enfance. Ses habitudes comme ses principes le suivent tout le long de sa carrière, pour inspirer sa conduite et déterminer ses actes. Tel on l'aura vu au sein de la famille et sur les bancs de l'école, tel il se montrera dans la vie publique, esclave du devoir ou impatient de la règle, soumis à la loi ou rebelle à l'autorité. Enfant vicieux, ses vices grandiront avec lui, pour s'attacher à ses flancs jusque dans la poussière du tombeau : *et cum eo in pulvere dormient*[1]. Heureux, au contraire, heureux à jamais, s'il a su porter dès l'adolescence le joug de la vertu : *bonum est viro, cum portaverit jugum ab adolescentia sua*[2]. Car les impressions du jeune âge sont de celles que

1. Job, XXII-11. — 2. Lamentations de Jérémie, III-27.

le temps ne parvient pas à détruire; et l'âme de l'enfant est une cire molle où la main du maître écrit pour toujours : *adolescens juxta viam suam; etiam cum senuerit, non recedet ab ea :* « le jeune homme suivra sa voie, et il ne s'en écartera pas, même dans les jours de sa vieillesse[1]. »

« Mais si l'éducation de la jeunesse est pour toute société une question vitale et un intérêt de premier ordre, il est tout aussi vrai de dire que la religion constitue la base essentielle de l'éducation. Car le sentiment religieux est ce qu'il y a de plus fondamental dans le cœur de l'homme, de même que l'idée divine occupe le sommet de son intelligence. Édifier quoi que ce soit en dehors de cette assise première, c'est bâtir sur le sable Rien ne se soutient, tout chancelle dans l'âme humaine, si l'éternelle vérité n'y est présente comme le fondement inébranlable de la connaissance, et la justice infinie comme la règle souveraine de nos actes. Quel moyen d'élever l'intelligence de l'enfant, si on la tient constamment rabaissée aux choses d'ici-bas, et comment former son cœur, à moins d'y graver le texte d'une loi indiscutable, parce qu'elle émane d'une autorité supérieure à toute convention humaine? Ou l'éducation manque son but, ou elle a pour objet d'ouvrir les yeux de l'esprit et d'assurer aux bons instincts de notre nature le triomphe sur les mauvais. Or, en l'absence de l'idée de Dieu, foyer de toute lumière, il fait nuit dans l'âme, et l'on peut y prendre au hasard le faux pour le vrai, le crime pour la vertu. Et par quelle force remplacer auprès des passions qui s'éveillent avec l'âge, la pensée du Législateur suprême et invisible, pour qui le cœur n'a pas de secrets, qui pénètre du regard là où l'œil de l'homme n'atteint pas, et dont l'autorité nous suit partout comme une protection ou un frein? Vainement essayerez-vous de plier la volonté de l'enfant à un devoir quelconque, si vous laissez dans l'ombre le premier de tous, celui qui explique et soutient les autres. Quelque appui qu'ils cherchent ailleurs, les préceptes de l'homme ne tiennent pas longtemps contre les résistances de l'orgueil et de la passion, quand ils ne savent pas emprunter à la loi de Dieu une force qu'ils ne tirent pas d'eux-mêmes.

1. Prov., XXII-6.

. . . . . .

« Or à qui revient la première part dans cette œuvre si haute et si difficile de l'éducation? A vous-mêmes, N. T.-C. F., à vous parents chrétiens, qui, en donnant le jour à vos enfants, avez contracté l'obligation de les élever pour Dieu et pour la société. Cette tâche est à la fois le premier de vos droits et le plus saint de vos devoirs. C'est à vous qu'il appartient d'initier à la vie intellectuelle et morale ceux qui vous doivent la vie du corps ; et quelles que puissent être les influences de l'avenir, votre action demeurera la plus décisive de toutes.

. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

« Toutefois, N. T.-C. F., et bien que la première part vous revienne à vous-mêmes dans l'éducation de vos enfants, vous n'avez pour la plupart ni le temps ni les ressources nécessaires pour suffire à une tâche qui demande une application de tous les moments. C'est pourquoi il est dans la nature des choses et dans les nécessités de la société humaine que la famille puisse appeler à son aide un enseignement qui complète le sien; et cet enseignement est celui de l'école. Mais ce qui résulte de l'essence même et du rapport de ces deux institutions, c'est que, pour remplir son véritable but, pour conserver son caractère propre et normal, l'école ne saurait être que la continuation et le prolongement de la famille. Ceux qui vous remplacent auprès de vos enfants, dans la charge de les instruire et de les élever, ne sont, à vrai dire, que vos auxiliaires et vos suppléants ; c'est à défaut de vous-mêmes, en votre lieu et place, qu'ils remplissent leur ministère. Vous avez par conséquent le droit d'exiger d'eux que, loin de détruire votre œuvre, ils la développent en la fortifiant. Car ces enfants confiés à leurs soins, c'est le sang de vos veines, c'est l'âme de votre vie, c'est vous-mêmes. Il vous appartient de veiller à ce que rien ne vienne troubler leur foi, ni affaiblir les principes qu'ils ont sucés pour ainsi dire avec le lait de leur mère. Cette prière du Seigneur, que vous aviez

fait monter à leurs lèvres comme le premier cri de leur âme, il faut que vos enfants la retrouvent à l'école et dans la bouche du maître. Toujours ils devront avoir sous les yeux, comme un modèle pour leurs études et une bénédiction, l'image de Celui qui disait : « Laissez les petits enfants venir à moi [1]. » Ce livre à la fois sublime et populaire qui apprend à l'homme d'où il vient, où il va et par où il doit marcher, ce bréviaire de la doctrine où l'Église a résumé tout ce qu'il faut croire, pratiquer et aimer, cette Bible de l'enfance qui s'appelle le catéchisme, devra être leur premier manuel. Bref, à des familles chrétiennes il faut des écoles chrétiennes comme elles, des foyers d'éducation où le rôle de la religion ne se borne point à paraître de temps à autre comme un hôte toléré ou subi, mais qui se pénètrent de ses enseignements et s'imprégnent de son esprit.

« Vous n'ignorez pas, N. T.-C. F., à quel point vos écoles sont l'objet de notre sollicitude, parfois inquiète, toujours active et bienveillante. A l'exemple de nos vénérés prédécesseurs, nous ne manquons jamais, dans le cours de nos tournées pastorales, de donner à ces centres d'instruction populaire toute l'attention qu'ils méritent. Après l'église, c'est l'école qui attire tout d'abord nos regards, et dont la visite absorbe la majeure partie de notre temps. Nous n'avons cessé de vous le dire, et nous le répétons aujourd'hui, ne négligez pas l'instruction de vos enfants ; placez au premier rang de vos devoirs celui de les envoyer à l'école et de les y retenir tout le temps nécessaire pour le développement de leurs facultés intellectuelles et morales. Autant nous repoussons tout système de pénalités légales, qui blessent inutilement votre dignité en portant une grave atteinte à la liberté de vos consciences, autant nous tenons à insister sur une obligation morale à laquelle nul ne peut se soustraire. Ce serait une grande méprise et un mauvais calcul de vouloir tirer quelque mince profit d'un travail prématuré, au risque de sacrifier des intérêts plus élevés et plus durables. Car ce qui vous semblerait un gain dans le présent, ne serait en réalité qu'une perte considérable pour l'avenir. N'oubliez pas que la richesse d'un

1. S. Marc, x-14.

pays s'accroît avec ses lumières, et que l'intelligence ajoute au travail une force qui en décuple les résultats. Nous sommes tous intéressés à la diffusion de l'enseignement populaire, l'Église plus encore que la société civile; car c'est elle qui propose à l'esprit de l'enfant les vérités les plus hautes, les plus difficiles à comprendre, et qui, par conséquent, a le plus besoin d'y trouver un champ cultivé au lieu d'une terre en friche. Une intelligence enveloppée de ténèbres ne présente pas de surface à la lumière d'en haut; et la semence de l'Évangile ne lève que difficilement parmi les ronces et les épines. Si, en face du doute et de la négation qui arriveront à lui tôt ou tard sous une forme ou sous une autre, l'adolescent ne possède pas dans un ensemble de notions premières, dans un jugement quelque peu exercé par l'étude, le moyen de se rendre compte des choses, de discerner le vrai d'avec le faux, il suffira de quelques secousses violentes pour arracher la foi de son âme. Sans ouverture pour la vérité et sans force contre l'erreur, l'ignorant est à la merci du premier venu qui troublera son esprit en flattant ses passions.

« Mais si nous regardons comme un devoir impérieux de redoubler d'instances auprès de vous, N. T.-C. F., afin qu'il ne reste plus dans notre diocèse un seul enfant qui ne participe au bienfait de l'instruction, nous sommes aussi en droit de demander que vos écoles demeurent ce qu'elles sont, de véritables foyers d'éducation, où la religion et la morale marchent de front avec les connaissances utiles à la vie. Ce sont là de ces choses qu'il est impossible de scinder, pas plus qu'on ne saurait isoler le cœur de l'intelligence, ni séparer la foi en Dieu du respect de soi-même et de la justice ou de la charité envers autrui. Tout se lie et s'enchaîne dans l'ordre de la vérité et du devoir. On ne divise point l'âme humaine: ou l'enseignement glissera sur elle, impuissant et stérile, ou il l'embrassera tout entière. L'homme agit comme il pense; et le mot de Bossuet restera toujours vrai : le bien croire est le fondement du bien vivre. C'est pourquoi toute tentative de séparer ce que Dieu et la nature ont uni, nous trouvera décidé à la combattre avec toute l'énergie dont nous sommes capable. Car vos enfants, N. T.-C. F., ce sont aussi les nôtres. En nous marquant du sceau de la paternité spirituelle, Dieu

nous a donné pour eux des entrailles de père. Ah ! l'on ne sait pas ce qui se passe dans le cœur d'un évêque, quelle émotion poignante s'empare de lui, quand on en vient à menacer l'âme de cet enfant dont Dieu lui a confié la garde, et qu'il entend des voix ricaner et dire, comme cette femme qui n'était pas la vraie mère, devant le tribunal du roi de Juda : *Nec mihi, nec tibi sit, sed dividatur :* « Qu'il ne soit ni à vous ni à nous, mais qu'on le partage ! » Non, ne le partagez pas, car ce serait la mort : laissez-le tout entier à Dieu qui est son père, et à l'Église sa mère, *hæc est mater ejus*[1]..... Grâce à Dieu, et malgré d'imprudentes paroles, l'Anjou catholique n'a pas encore eu la douleur de voir s'ouvrir, comme ailleurs, d'école sans Dieu, sans croyances ni instruction religieuses ; mais si jamais l'on venait à y tenter un pareil essai, nous n'hésiterions pas à nous armer de notre autorité spirituelle pour frapper d'interdit un établissement qui, au lieu d'être un centre d'éducation, deviendrait un foyer de perversion intellectuelle et morale.

« Assurément, N. T.-C. F., il est bon, il est utile que tous vos enfants apprennent à lire et à écrire ; et nous comptons bien employer tous nos efforts pour qu'un résultat si désirable soit obtenu dans notre diocèse. Mais, tout n'est pas là pour leur bonheur temporel et spirituel ; et si l'école n'aboutissait en même temps à fortifier les croyances qui seront le principe de leurs actes, à nourrir les sentiments de foi et de vertu dont leur vie entière devra être l'expression, la richesse et les forces morales du pays ne s'en trouveraient guère augmentées. Prise à elle seule, l'instruction peut servir au mal comme au bien ; tout dépend de l'usage qu'on en fait. Pourquoi ne pas le dire tout haut et le répéter sans cesse ? Ils savaient lire et écrire, ces criminels qui naguère ensanglantaient la capitale, incendiaient les monuments, et ordonnaient le massacre des citoyens les plus vertueux. Ils savaient lire et écrire, ces romanciers, ces auteurs dramatiques, ces nouvellistes de la petite presse qui, depuis cinquante ans, ont inondé la France de leurs produits licencieux, infiltré le venin de la corruption dans les veines du peuple, avili, conspué et livré au ridicule tout ce que la famille

1. IIIe Livre des Rois, III-27.

et la société ont de plus saint et de plus sacré. Ils savent lire, écrire et même parler, ces rhéteurs néfastes, ces démagogues sans bonne foi ni principes, qui se jouent de la crédulité des simples, excitent les pauvres contre les riches, flattent les villes au détriment des campagnes, allument des convoitises qu'ils ne pourraient jamais satisfaire, et soufflent au cœur des populations la discorde et la haine. Ils savent lire et écrire, ces journalistes ennemis du Christ et de l'Église, qui se font de leur plume une arme contre la société, outragent ce qui les gêne, blasphèment ce qu'ils ignorent, ramassent le scandale partout où ils peuvent le chercher et là même où ils ne le trouvent pas, pour le jeter à tous les vents et tuer dans les âmes la foi et les mœurs. Tous, ils savent lire, écrire, parler; et pourtant le pays n'a pas de pires fléaux que ces hommes-là, pas d'agents de destruction plus redoutables ni plus actifs. C'est donc que l'instruction peut servir à tout, mais ne suffit à rien. Elle n'ajoute à la valeur morale des peuples comme des individus, qu'autant qu'elle va de pair avec les bons principes, les vraies convictions, la pratique sincère du devoir religieux, les habitudes d'ordre et de discipline, la dignité de la vie et des mœurs, toutes choses qui s'apprennent ou se fortifient à l'école non moins que dans la famille et à l'église. . . . . »

AVERTISSEMENT DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE D'ANGERS AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE CETTE VILLE QUI ONT VOTÉ LA SUPPRESSION DE TOUTE SUBVENTION AU CLERGÉ PAROISSIAL ET AUX ÉCOLES CONGRÉGANISTES.

(*Extraits.*)

. . . . . .

« Vous ne voulez plus que des écoles laïques. Mais, en vérité, j'entends débiter depuis quelque temps des choses tellement étranges qu'on est à se demander s'il reste encore dans une partie de cet infortuné pays une ombre de bon sens. Depuis quand a-t-on besoin d'être laïque pour enseigner l'orthographe, le calcul, l'écriture, la musique? Est-ce que les vingt-quatre lettres de l'alphabet

sont devenues laïques depuis le 4 septembre? Y a-t-il quelque part une grammaire ecclésiastique, ou une autre qui ne le soit pas? Qu'est-ce que ces qualifications ont à voir ou à faire dans un ordre de choses qui ne les comporte pas? Est-on plus apte à conduire les doigts de l'enfant ou à lui faire épeler des syllabes, parce que l'on porte une redingote ou une robe? Mais, Messieurs, ce sont là des puérilités qui n'ont pas de nom, et qui, j'imagine, font rire de nous, à l'heure qu'il est, dans le monde entier. Ou bien y aurait-il quelque autre chose sous ce mot *laïques?* Y aurait-il par hasard l'exclusion de toute croyance et de tout enseignement religieux? Les écoles des Frères seraient-elles odieuses au parti radical, parce qu'au lieu d'y apprendre à chanter la *Marseillaise* et à coiffer le bonnet rouge, on y apprend la crainte de Dieu, le respect de l'autorité, l'amour de la discipline, l'esprit de dévouement et de sacrifice, toutes choses qui ne portent ni de près ni de loin à faire des émeutes, à incendier les monuments et à fusiller les prêtres? Est-ce là ce qui déplaît? Qu'on le dise tout haut, et tout le monde comprendra.

« Vous ne voulez plus que des écoles laïques. Est-ce sous le prétexte invoqué ailleurs par quelques-uns des vôtres, que les Frères, étant voués au célibat, ne peuvent pas apprendre aux enfants à devenir de bons époux et de bons pères de famille? Vraiment! c'est donc là, d'après vous, l'objet direct de l'enseignement scolaire? Songeriez-vous sérieusement à transformer nos écoles primaires en cours d'économie domestique où l'on développerait gravement devant des écoliers de dix ou douze ans le code conjugal ou paternel avec tous ses articles? Ne sentez-vous pas ce qu'il y a de ridicule dans ces tirades emphatiques de l'école révolutionnaire? Ce qu'il s'agit d'apprendre à cet enfant qui vient à peine de quitter les genoux de sa mère, ce n'est pas le rôle de l'époux, ni même l'office du père de famille : ce serait tout simplement grotesque. Il s'agit de développer dans son esprit la notion du vrai, et dans son cœur les germes du bien; il s'agit de lui inculquer des croyances qui puissent devenir des vertus, et de tourner vers Dieu, son Créateur et son Rédempteur, la plus haute et la meilleure partie de lui-même; il s'agit de lui apprendre à joindre ses mains dans la prière de la foi,

et de lui faire reconnaître son absolue dépendance de celui qui tient nos destinées entre ses mains ; il s'agit d'éloigner sa jeune âme de tout ce qui pourrait la flétrir, et de la mettre en contact avec l'Évangile, avec l'Église, avec Jésus-Christ, avec toutes les sources divines de la pureté et de l'énergie morale ; il s'agit enfin de le cuirasser d'avance contre les épreuves et les adversités de la vie, par la pensée d'une vie meilleure dont celle-ci n'est que le prélude et l'initiation. Voilà l'une des parties principales de l'éducation primaire. C'est à quoi s'appliquent excellemment ces Frères qui ne sauraient trouver grâce devant vous, parce qu'ils ne sont pas laïques. Soyez sans inquiétude, de tels enseignements ne feront ni des époux infidèles, ni des pères qui abandonnent leurs enfants. Et s'il est question de patriotisme, il ne sera pas difficile aux Frères de prouver à leurs élèves que les vrais chrétiens sont les meilleurs patriotes : il leur suffirait au besoin de rappeler ceux d'entre les leurs qui, sous les balles de l'ennemi, recueillaient les blessés et ensevelissaient les morts, excitant ainsi par leur dévouement héroïque l'admiration et le respect de tous, excepté du parti révolutionnaire.

. . . . . .

« Vous ne voulez que des écoles laïques. Serait-ce donc que l'infériorité de l'enseignement congréganiste vous fût démontrée ? Que ceux d'entre vous auxquels leurs professions, fort respectables d'ailleurs, interdisent de suivre le mouvement scolaire, puissent ramasser de ces contes-là dans quelque méchante feuille de village, je le conçois à la rigueur ; mais il en est parmi vous auxquels leurs connaissances ne permettent pas d'ignorer ce qui se passe. La vérité est que, sur aucun point du pays, les résultats obtenus par les écoles des Frères ne le cèdent à ceux de l'enseignement laïque. « Tout l'avantage, écrivait en 1864 l'inspecteur de l'Académie de la Seine chargé du service de l'enseignement primaire, tout l'avantage, sous le rapport des moyens d'enseignement, est du côté des écoles congréganistes. *Aussi jusqu'à ce jour celles-ci l'ont-elles emporté sur les autres dans une proportion remarquable, dans les examens et concours annuels* » (Supplément à la statistique de 1863, tome III, p. 226). Et par le fait, dans les vingt-quatre dernières années, sur 875 bourses données au concours, les élèves des écoles congréganistes de Paris

en ont obtenu 702, et ceux des écoles laïques 173 seulement. En serait-il autrement à Angers? Qu'on en juge par notre dernier concours. Sur 6 médailles de 1re classe décernées aux instituteurs de la ville, les Frères en ont obtenu 5, et les maîtres laïques 1, et cela dans la partie de l'enseignement la plus utile, peut-être, aux classes ouvrières et industrielles, le dessin linéaire et le lavis [1]. Hier encore s'ouvrait dans notre ville l'examen de l'enseignement secondaire spécial pour la délivrance du diplôme de fin d'études : un seul candidat se présentait, subissait les épreuves avec distinction; et d'où venait-il? de l'école des Frères de Saint-Julien. Il est vrai que le lendemain ou la veille vous retiriez à cette école sa modique subvention de 200 fr., apparemment pour encourager les fortes études. Et vous voulez que de pareils procédés inspirent autre chose que l'indignation et le dégoût?

Il n'y a donc pas l'ombre de prétexte plausible dans cette guerre que vous déclarez aux écoles congréganistes. Et dès lors ne suis-je pas en droit de penser qu'un seul mobile vous pousse à tant d'injustice et d'intolérance, la haine de la religion? Vous voulez bannir l'enseignement religieux des écoles, pour le reléguer dans les églises, jusqu'au jour où d'autres moins timides, mais plus logiques, viendront lui disputer ce dernier asile. Voilà le mot d'ordre de la secte. M. Gambetta, son chef de file, vient de le dire tout haut, à Saint-Quentin; et, je l'avoue, il ne me serait jamais venu en idée que l'infirmité humaine pût aller aussi loin. Voyons, Messieurs, réfléchissez un peu, et soyez de bon compte. Est-il possible à un instituteur quelconque de rayer Dieu de son enseignement? Le voudrait-il, quel moyen pour lui d'écarter un nom que l'enfant a sur les lèvres et dans le cœur, qu'il a appris à répéter sur les genoux de sa mère, qu'il mêle à tout instinctivement, qu'il retrouve partout, et qui se présente à lui à chaque page de ses livres de lecture? Ces livres où l'enfant apprend à lire, et qui lui parlent de Dieu, du Christ, de l'Évangile, les bannirez-vous de toutes les écoles de France? Et par quoi les remplacerez-vous? Par des livres où ne figurera aucun de

1. Bulletin de l'instruction primaire du département de Maine-et-Loire, juillet 1870.

ces noms, les plus augustes que l'on puisse prononcer sur la terre? Encore une fois est-ce possible ? Comprenez-vous un livre d'histoire naturelle dans lequel ne se trouvent pas les mots nature, providence, création, ou d'autres semblables, ou d'autres enfin qui expriment des idées contraires? Comprenez-vous une histoire de France où l'on se taise sur l'Église catholique qui en remplit toutes les pages? Sera-t-il interdit de demander à l'instituteur ce que signifient toutes ces choses? Sera-t-il défendu à l'instituteur de donner des explications, sous peine d'entrer dans le dogme et de sortir de la neutralité? Devra-t-il répondre: ceci ne me regarde pas, c'est l'affaire de M. le curé? Voilà le rôle mesquin, infime, machinal et mécanique auquel vous rabaissez l'instituteur, sous prétexte de l'élever? Ne voyez-vous pas que vous faites à cet homme la plus sanglante des injures, et que d'un pareil enseignement, sans lumière et sans vie, d'un enseignement où il ne serait plus question ni de Dieu, ni du Christ, ni de la Bible, ni de l'Évangile, ni de tout ce qui fait l'honneur et la force du genre humain, il ne sortirait pas des hommes, mais, passez-moi le mot, des générations de crétins?

« Permettez-moi d'insister sur ce point, le seul qui puisse faire illusion à quelques esprits peu familiers avec la tenue et la marche d'une école. On se figure que le silence de l'instituteur sur la religion serait de sa part un acte de neutralité. Mais c'est là une pure chimère. Ne pas parler de Dieu à l'enfant pendant trois ou quatre ans, c'est lui faire croire positivement que Dieu n'existe pas, et qu'on n'a nul besoin de s'en occuper. Avec la finesse d'observation naturelle à son âge, l'élève se dira que son maître ne croit pas en Dieu, et il fera de même ou il doutera. Sur ce point capital, il n'y a pas d'indifférence ni d'abstention possible. Suivant que Dieu existe ou n'existe pas, la pensée et la vie humaines suivent un tout autre cours. En pareil cas, le silence équivaut à une négation. Taire systématiquement et de parti pris (car c'est l'hypothèse) le nom de notre Seigneur Jésus-Christ, sa vie, ses œuvres, dans une école d'enfants chrétiens, qui l'invoquent matin et soir, qui se préparent à la première communion ou qui l'ont faite, ce n'est pas se renfermer dans un rôle passif, c'est agir directement sur l'esprit des enfants, c'est

leur persuader que Jésus-Christ n'est pas Dieu, puisque le maître ne daigne pas même parler de lui.

« On ne cantonne pas la religion dans un petit coin de l'âme : elle n'est rien ou elle est le tout de l'homme. On ne puise pas la croyance à l'église pour la laisser à la porte de l'école : elle suit l'enfant partout, s'identifie avec lui et demande à être éclairée et soutenue à l'école comme dans la famille et à l'église. Que suis-je ? qui a créé le monde? Pourquoi suis-je sur la terre? Et qu'y aura-t-il après cette vie? Ces questions-là, ces questions dogmatiques au premier chef, se posent à l'enfant sous une forme ou sous une autre, comme elles préoccupent l'homme mûr. Si vous refusez d'y répondre, sous prétexte de ne pas toucher au for intérieur, vous réduisez l'enseignement scolaire à un degré de vulgarité et d'insignifiance qu'il n'aura jamais connu dans aucun temps ni dans aucun pays. Et si vous y répondez, vous sortez bon gré mal gré de votre prétendue neutralité.

« La morale sera enseignée laïquement [1]. » Qu'est-ce que signifie ce fatras ? Une morale enseignée *laïquement !* Par là on veut entendre sans doute une morale qui n'ait pas en Dieu son fondement et sa sanction. Peut-il y avoir une morale sans Dieu? Y a-t-il quelque part une loi sans législateur ou un tribunal sans juge? Si Dieu n'existe pas, il n'y a plus ni morale ni devoir ; il ne reste que des instincts et des passions. Triple insensé serait celui qui se refuserait une jouissance quelconque, ou s'imposerait quelque sacrifice que ce soit, avec la persuasion que tout sera dit sur son avenir, du moment qu'on aura jeté quelques pelletées de terre sur un peu de matière décomposée. Les incendiaires et les assassins le savent bien. Est-ce là qu'on veut nous conduire *laïquement?* Et l'on ose dire, en France, que la morale chrétienne ne produit « qu'une espèce humaine amollie et débilitée [2] ! » Était-ce une espèce humaine amollie et débilitée que ces zouaves pontificaux qui, au milieu de tant de défaillances, ont soutenu l'honneur du drapeau français ; ces héroïques jeunes gens que la noblesse catholique envoyait naguère sur tous les champs

1. Discours de M. Gambetta à Saint-Quentin (*Univers* du 20 novembre).
2. *Ibid.*

de bataille? Est-ce une espèce humaine amollie et débilitée que ce clergé catholique de l'Alsace et de la Lorraine, seul effroi de l'envahisseur, et en qui semblent s'être réfugiées l'âme et la vie de la patrie absente? En vérité, c'est par trop d'ingratitude et d'effronterie.

. . . . . .

LETTRE PASTORALE DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE D'AUTUN, CHALON ET MACON, EN DATE DU 18 AVRIL 1872, SUR L'ÉDUCATION DONNÉE AUX ENFANTS PAR LES CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES.

(*Extraits*)

. . . . . .

« Il ne faut pas se le dissimuler, N. T.-C. F., il y a en ce moment une conjuration générale, un mot d'ordre spécial donné par la révolution à tous ses adeptes pour qu'ils travaillent à déchristianiser l'éducation de l'enfance. Ces petits enfants que notre Seigneur Jésus-Christ aimait, qu'il aime encore d'un amour de prédilection, que l'Église, héritière des affections de son céleste Époux, regarde comme la plus intéressante portion de sa nombreuse famille; ces enfants, vis-à-vis desquels elle redouble de sollicitude et de vigilance; ces jeunes âmes qui, subissant les mystérieuses influences de leur baptême, s'ouvrent tout naturellement et avec avidité aux enseignements de la foi et de l'amour divin, on voudrait les lui ravir, les arracher à son enseignement, à son sein maternel pour les livrer sans défense à tous les démons de l'erreur et des passions déchaînées! Oui, voilà ce que prétendent réaliser en définitive les agents de ces sociétés secrètes qui ne cessent *de conspirer contre le Seigneur et contre son Christ* [1], qui ont juré de *briser les liens* de reconnaissance, d'adoration et d'amour qui unissent et doivent nécesairement unir la terre avec le ciel. Assurément pour atteindre ce but ils comptent sur d'autres moyens encore : ils ne reculeraient pas, s'ils le pouvaient (des faits assez récents pour que la France, tout oublieuse qu'elle soit, n'en ait pas perdu le souvenir, sont là pour l'attester), non, ils ne reculeraient pas devant les actes même les plus despotiques et les plus

1. Ps. II, 2.

sanglants. Mais, durant la période qu'ils espèrent bien devoir être courte et pendant laquelle l'emploi de la force brutale leur est interdit, ils ne veulent pas que leur œuvre s'arrête; ils prétendent continuer de marcher par d'autres voies à leur but. Ils se sont dit : Bientôt la génération serait à nous, si nous pouvions parvenir, une bonne fois, à nous emparer de l'enfance ; ce qui nous crée tant de difficultés, tant d'adversaires, c'est cette première éducation morale et religieuse que reçoit l'enfant d'abord au foyer domestique, sur les genoux de sa mère, et puis à l'école qui n'est que le prolongement de la famille et qui peut, suivant la direction qu'on lui donnera, en affermir ou en ruiner les salutaires impressions. — Pour ce qui est de la famille, quoiqu'elle l'ait déjà fortement battue en brèche, l'incrédulité, pour le moment du moins, n'ose pas espérer d'y avoir un assez libre accès. N'y a-t-il pas généralement encore, même de nos jours, à la porte de ce sanctuaire, pour en défendre l'entrée, ce chérubin armé d'un glaive qui s'appelle le cœur et l'amour d'une mère? Mais l'école, pourquoi n'y prendrait-elle pas position? pourquoi ne chercherait-elle pas à s'y installer? Dans la vie de l'homme cette période n'est-elle pas aussi décisive, même peut-être plus décisive que celle qui s'écoule au foyer domestique?

« Voilà comment raisonne l'incrédulité au sujet de vos enfants, N. T.-C. F., et il faut convenir que ce raisonnement, au point de vue où elle se place, est parfaitement logique. C'est celui que faisait jadis le Pharaon persécuteur des Hébreux.

. . . . . .

. . . . . .

« L'incrédulité, en face de ce péril, a recours au même moyen qu'imaginait Pharaon pour se débarrasser des Hébreux; elle se promet à elle-même que cette génération d'enfants, espérance pour nous, mais pour elle effroi de l'avenir, elle la fera mourir, non plus seulement à la vie du corps, mais, ce qui est mille fois pire, à la vie de l'âme et de l'intelligence; et, plus cruelle encore que le Pharaon qui recommandait à celles dont il prétendait faire les instruments de sa cruauté de réserver les femmes : *Si masculus, juerit interficite; si femina reservate*, elle englobe tous les enfants dans la même proscription : c'est à tous, jeunes gens et jeunes filles, qu'elle veut sous-

traire les lumières sereines de la foi, les consolations secourables de l'espérance, et les joies supérieures de l'amour divin; ce sont toutes ces âmes qu'elle veut empoisonner en les saturant, au moment où elles sont le plus impressionnables, de ces doctrines désolantes du scepticisme et de la libre morale. Et voilà pourquoi, quand elle a été un instant au pouvoir et qu'elle a pu se donner carrière, nous l'avons vue chercher aussitôt, pour l'éducation de l'enfance, des maîtres et des maîtresses qui consentissent à décrocher l'image du Christ de la muraille de l'école, à déchirer, à fouler aux pieds les pages du catéchisme catholique pour y substituer je ne sais quel catéchisme de morale humanitaire, inféconde à toute autre chose qu'à légitimer toutes les passions et tous les crimes; en un mot, des maîtres et des maîtresses qui fussent aptes à faire de ces enfants, que la foi et l'espérance chrétienne nous apprennent à regarder « comme de petits dieux en fleurs » selon la belle expression de Tertullien, à en faire des êtres abrutis, sans Christ, sans espérance, sans Dieu, au milieu de ce monde d'épreuve et de souffrances : *Sine Christo spem non habentes et sine Deo in hoc mundo*[1].

. . . . . .

. . . . . .

« Sans doute encore, N. T.-C. F., nous aimons à le reconnaître, tous ceux qui s'associent, dans une certaine mesure, à ce travail démoralisateur sont loin de partager ces principes et d'admettre ces conséquences extrêmes et radicales. Avec ceux qui sont poussés dans cette voie par une haine aveugle et irréconciliable contre l'Église, il se trouve, pour les aider, des natures honnêtes et même, jusqu'à un certain point, sérieuses, mais égarées par les préjugés et les illusions du milieu dans lequel elles vivent; il est aussi de ces esprits légers, superficiels, incapables de s'élever bien haut dans la considération de ces graves questions, et qui apportent à les trancher le même esprit de partialité et d'orgueil qui préside à tous leurs actes; il en est d'autres qui, en ce moment où la question est à l'ordre du jour, y cherchent un piédestal pour leur popularité; il en est enfin qui se laissent prendre à ces grands mots d'instruction laïque, obligatoire,

1. Ad Eph. II, 12.

gratuite, s'imaginant, avec une naïve confiance, que le salut de la France est là et qu'elle ne pourra être définitivement régénérée que lorsque partout l'enseignement laïque sera substitué à l'éducation congréganiste.

« Ici, nous touchons à des questions délicates, et si nous les abordons, Dieu nous est témoin que ce n'est pas d'une manière agressive ni avec l'intention de blesser aucun de ceux qui se déclarent nos adversaires. Nous sentons bien que la passion humaine ne dirige pas notre plume, mais seulement, N. T.-C. F., ce sentiment de tristesse profonde qui saisit notre âme d'Évêque, à la vue de tous ces piéges qu'on voudrait tendre sur la route de vos chers enfants, qui sont aussi les nôtres, et de l'âme desquels il nous sera demandé compte, à nous comme à vous, au redoutable tribunal de Dieu. Ce qui nous inspire, c'est la pensée de la justice, nous faisant une loi de repousser publiquement les accusations et les insinuations injustes dirigées publiquement, dans notre diocèse, contre la vie religieuse. Et quand on tire de cette profession sainte un argument pour arriver à cette conclusion : qu'il y a incompatibilité entre elle et ce que nous ne craindrons pas d'appeler le sacerdoce de l'éducation ; quand ces assertions sans preuve vont circuler, par le moyen de la presse, et avec des commentaires plus ou moins hostiles, jusque dans nos campagnes, et laisser leur empreinte sur des intelligences inhabiles à en découvrir le venin et d'autant plus portées à y ajouter foi qu'elles tombent de plus haut, nous nous accuserions et vous-mêmes, N. T.-C. F., nous accuseriez de manquer à notre devoir, si nous gardions un silence qui serait peut-être, au point de vue humain, chose plus agréable et plus prudente, mais qui nous semblerait, comme à vous, une sorte de trahison de la vérité et de nos obligations saintes : *Esto vigilans et confirma.*

« Nous commencerons par le déclarer, nous ne sommes pas exclusifs, nous ne voulons pas l'être : nous ne repoussons donc pas, nous ne repousserons jamais, de parti pris et sans examen, les maîtres ni les maîtresses laïques : l'Église seule est vraiment libérale, parce que seule elle se tient dans ce milieu de la justice et de la vérité, qui est le fondement de la liberté. Toutes les fois que nous trouverons, dans ceux et celles qui se consacrent à cette grande et laborieuse

mission d'instruire et d'élever les enfants, les garanties sérieuses que nous sommes en droit d'exiger d'eux, volontiers nous les accepterons et nous les soutiendrons; et, bien qu'une incontestable évidence nous oblige de reconnaître, avec tous les esprits droits et impartiaux, que les instituteurs et institutrices laïques, par le fait de leur situation, des préoccupations d'avenir et de famille qui leur incombent, rencontrent souvent dans l'accomplissement de leur tâche des entraves de plus d'une sorte, nous ne faisons aucune difficulté d'ajouter qu'ils sauront, s'ils sont animés d'un vrai dévouement, les surmonter et n'y trouver qu'un surcroît de mérites devant Dieu et devant les hommes. Loin de mésestimer et de dénigrer les bons instituteurs et les bonnes institutrices laïques, nous les déclarons au contraire grandement estimables et dignes de toute louange et de toute reconnaissance. Et vous nous êtes témoins, N. T.-C. F., que ce ne sont pas là de vaines paroles; toujours nous avons aimé à parcourir et à bénir, dans le cours de nos visites pastorales, les écoles laïques de vos paroisses; nous avons été heureux, toutes les fois que l'occasion s'en est présentée, d'encourager par nos éloges leurs directeurs et leurs directrices, ces dernières, élèves pour la plupart des religieuses qu'on vient de frapper, sans doute en reconnaissance des longs services qu'elles ont rendus, d'une manière aussi injuste dans le fond que blessante dans la forme, et contre laquelle seraient les premières à protester, si elles l'osaient, celles qui leur doivent ce qu'elles sont et le bien qu'elles font parmi vous. Et c'est précisément ce blâme, cette note d'incapacité, ce décret d'ostracisme, que nous ne pouvons laisser passer sans protestation, parce qu'il est absolument sans fondement et qu'il atteint du même coup, non pas seulement une communauté, mais toute la vie religieuse enseignante.

« Quels sont, en effet, les reproches qu'on adresse à l'enseignement congréganiste? C'est d'abord son infériorité prétendue au point de vue de l'instruction. On dit : les religieux et les religieuses ne sont pas, ne peuvent pas se mettre à la hauteur du progrès de l'instruction qu'il nous faut aujourd'hui.

« Mais, de bonne foi, N. T. C. F., qu'est-ce donc qui pourrait empêcher ce jeune homme, cette jeune fille, parce qu'ils se consacrent

à Dieu, d'acquérir et de posséder cette somme de connaissances nécessaires pour porter, aussi loin que l'exigeront les circonstances, la science qu'ils devront répandre autour d'eux? Est-ce donc que ce serait tarir la source de la lumière et rétrécir à ce point son intelligence que de s'approcher plus près, de vivre en commerce plus intime avec celui qui s'appelle *le Dieu des sciences*[1], *le Père des lumières, duquel découle tout don parfait*[2]? Est-ce que renoncer aux espérances d'une fortune, d'une alliance humaine, c'est s'ôter les moyens de développer désormais son intelligence?

« Oui, ajoutera-t-on peut-être, parce qu'alors manque le stimulant de cette ambition légitime qui pousse à conquérir une instruction plus étendue, afin d'obtenir un avancement plus avantageux et plus rapide. La vie religieuse n'offre pas ce mobile; elle doit donc se traîner dans l'ornière de l'apathie et de la routine : et nous, nous voulons à tout prix en sortir de cette ornière.

« Il est vrai, N. T.-C. F., la vie religieuse n'offre pas ce mobile; mais elle en offre un autre plus noble, plus puissant que tous les calculs bien légitimes, mais après tout personnels, des intérêts humains : l'amour de Dieu et du prochain ; cette charité de Jésus-Christ qui presse le religieux et la religieuse d'acquérir, même dans l'ordre des connaissances d'ici-bas, tout ce qui doit les rendre plus capables d'exercer utilement et avec succès leurs fonctions auprès des enfants. Ajoutez-y le désir dont ils sont animés de faire honorer, en leur personne, la congrégation à laquelle ils appartiennent et qui est devenue pour eux, non plus seulement une corporation à laquelle on s'attache et dont on se détache suivant qu'on y trouve son profit, mais une famille où ils ont été reçus et adoptés pour toujours, pour y vivre et pour y mourir, et pour le bien de laquelle ils sont prêts à tous les sacrifices et à tous les dévouements, et dites si ce n'est pas assez !

« Ah ! N. T.-C. F., ceux qui tournent l'objection de ce côté n'ont jamais vu assurément nos noviciats religieux. Ils se les représentent comme des écoles de pieuse oisiveté, où la prière et la contemplation des choses divines réclament si bien tous les instants qu'il

1. Reg. II, 3. — 2. S. Jac. , 17.

n'en reste aucun pour l'étude. Sans doute, dans ces saintes retraites où se forment les instituteurs et les institutrices de vos fils et de vos filles, la prière, la création et l'épanouissement de l'être religieux ont leur temps marqué. Mais comment ce travail intérieur serait-il un obstacle au travail extérieur? N'est-il pas facile de comprendre qu'il en est au contraire la préparation la plus efficace et le stimulant le plus actif? La journée est longue dans la vie religieuse : aussi il y a du temps pour tout; et l'étude y occupe sa place, une large place, une place d'honneur. Il faut voir l'empressement, l'ardeur qu'y apportent ces novices stimulées par la pensée surnaturelle qui les inspire dans cette action comme dans toutes les autres. Et loin de les arrêter, l'Église, par la bouche de ses Évêques et de ceux auxquels ils confient, sous leur autorité, la direction de ces maisons, les encourage de toutes ses forces. Elle leur applique, dans une certaine mesure, ces paroles qu'elle adresse à ses lévites et à ses prêtres : « Vous devez vous faire re-« marquer, non-seulement par votre vertu, mais par votre instruc-« tion. Il faut les deux : car de même que la science sans la vertu « engendre l'orgueil, de même la vertu sans la science rendrait votre « vie inutile, dans l'ordre de votre vocation[1]. » Et d'ailleurs l'Église ne pourrait pas leur tenir un autre langage sans manquer à ses traditions les plus chères. N'a-t-elle pas, toujours et partout, montré le plus grand zèle pour conserver et pour propager la vraie science à travers le monde? N'est-ce pas elle qui a civilisé nos pères et qui nous a conservé, précisément par les mains de la vie religieuse, les chefs-d'œuvre, qui semblaient condamnés à la mort, de cette science humaine dont nos modernes incrédules se montrent si fiers et dont ils revendiquent la gloire pour eux seuls, reniant et méprisant la source d'où, en définitive, elle leur est venue à peu près tout entière.

« Au surplus, les faits sont là pour répondre à ces accusations d'incapacité, pour repousser ce brevet d'ignorance qu'on délivre si gratuitement à nos corporations religieuses. Partout où l'enseignement laïque et l'enseignement congréganiste ont été mis en présence, la vie religieuse n'est-elle pas sortie, ne sort-elle pas tous les jours encore avec honneur de cette épreuve? Pour notre part, nous pou-

1. Conc. Aquisgr. c.

vons bien le dire, pendant tout le temps où nous avons été appelé à siéger au conseil académique de la province, nous n'avons guère entendu formuler, par les inspecteurs départementaux, que des éloges à l'adresse de nos congrégations enseignantes. . . . . .

. . . . . .

« Nos adversaires croient avoir trouvé une nouvelle objection insoluble à nous opposer. Le religieux, la religieuse, disent-ils, appartenant à un monde autre que le monde laïque, ne peuvent convenablement former des laïques ; l'éducation donnée par eux ne sera jamais complète au point de vue de la famille. — Et pourquoi donc, N. T.-C. F.? que leur manque-t-il pour former de bons pères et de bonnes mères de famille? — Le dévouement? — mais qui oserait sérieusement contester qu'ils l'ont d'autant plus profond et d'autant plus noble qu'ils le puisent à une source plus élevée et plus abondante? — La connaissance du monde? — mais n'en sont-ils pas sortis à un âge où ils avaient déjà pu en connaître l'esprit et en comprendre les dangers? Ne sont-ils pas, chaque jour encore, en contact avec lui, non pour s'associer à ses plaisirs et à ses passions, (direz-vous que cela est nécessaire?) mais pour voir de près et panser charitablement toutes ses blessures? — La science expérimentale de la vie de famille, de ses joies, de ses tribulations, de ses devoirs les plus sacrés et les plus délicats? — mais pour en savoir à ce sujet autant qu'il en faut savoir, est-il indispensable d'avoir passé par ce milieu? Quoi! parce qu'une religieuse aura renoncé à se créer une famille selon la nature, pour se donner plus complétement à cette famille selon la grâce, dont la charité la rend véritablement la mère, on la déclarera incapable de former une mère de famille! Elle ne pourra pas signaler d'avance à cette jeune fille les dangers, les difficultés, les épreuves qu'elle rencontrera plus tard sur sa route! Elle ne pourra pas la former à toutes les vertus, qui font du foyer domestique un petit paradis commencé sur la terre, et non un de ces lieux de tristesse et de souffrances, où, selon la belle parole de saint Ambroise, s'accomplit plus d'un secret martyre!... Beaucoup de ceux qui disent toutes ces choses n'y croient pas; et la preuve c'est que la doctrine qu'ils professent en théorie et comme hommes politiques, en pratique et comme pères de famille, ils la démentent par leurs actes.

Est-il donc si rare, parmi nous, de voir ces intraitables adversaires de la vie religieuse, ces hommes qui déclarent qu'elle n'entend rien et ne peut rien entendre à cette œuvre importante de l'éducation de famille, confier leurs fils et leurs filles à nos Frères, à nos Religieux et à nos Religieuses, le cœur, l'instinct de l'amour paternel triomphant ainsi, par une heureuse inconséquence, des préjugés de l'intelligence et des rancunes ou des engagements de l'esprit de parti?

« Mais enfin qu'ils y croient ou qu'ils n'y croient pas, puisqu'ils disent ces choses nous voudrions qu'ils consentissent à nous en donner la preuve, N. T.-C. F., car nous ne comprenons pas cette incompatibilité qu'on prétend établir entre la vie religieuse et la vie de famille. Peut-être cela vient-il de ce que nous ne nous entendons pas, avec nos adversaires, sur le sens qu'il faut attribuer à ce mot de famille ? Peut-être serait-il utile de leur demander avant tout quelle famille ils prétendent former? Si c'est la famille libre-penseuse, incrédule, au sein de laquelle n'existent plus que les notions très-vagues d'un *credo* incertain et d'une morale plus incertaine encore; si c'est la famille reposant sur ces bases chancelantes qui s'appellent la frivolité, l'intérêt, la passion; si c'est la famille qui voit se produire, à chaque instant, dans son sein, des divisions, des séparations, des scandales; s'il s'agit de cette famille, non, assurément non, il ne faut pas demander à la vie religieuse de la former, elle n'a pas qualité pour cela; parmi les enfants qu'elle élève, il s'en pourra trouver qui entreront dans ces voies malheureuses précisément parce qu'ils ne suivront plus les conseils ni l'impulsion première qui leur avaient été donnés. Mais s'il s'agit de la famille vraiment digne de ce nom, où se trouvent le respect, l'inviolable fidélité de l'amour, la patience, le support mutuel; où règnent cette union, cette paix, qui constituent le bonheur; où se pratiquent toutes ces vertus domestiques qui conduisent les âmes à la pratique des vertus sociales; s'il s'agit de cette famille-là, nous adjurons ceux qui lancent contre la vie religieuse de ces déclamations sonores, de ces accusations sans preuves, de nous dire en quoi elle est incapable de la préparer et de la former! pourquoi de nos écoles religieuses ne pourraient sortir ni de bons pères, ni d'excellentes mères, ni de dignes et irréprochables épouses! Et, en attendant leur réponse, nous aimons à répéter, nous aussi, avec un

des généreux défenseurs de ces aptitudes méconnues de la vie religieuse, cette parole d'un homme qu'on ne saurait accuser d'incompétence ni de partialité sur cette question : « Selon moi, celles qui « forment le mieux de bonnes mères de famille sont celles qui, par « un sacrifice volontaire, ne le deviennent jamais [1]. »

« Faut-il encore relever cette autre insinuation qu'on se permet contre la vie religieuse, en disant qu'elle n'est pas à l'abri de tout reproche et de tout soupçon ? — Sans doute, N. T.-C. F., les religieux et les religieuses sont des fils d'Adam, des filles d'Ève, participant, comme toute créature, aux funestes conséquences qu'a déterminées la chute de nos premiers parents ; il peut donc arriver qu'ils paient, comme les autres, leur tribut à l'infirmité de notre nature. Mais ces faiblesses, qui ont, hélas ! droit de cité au milieu d'un monde qui les tolère et qui les glorifie, dans la vie religieuse, elles se produisent à titre d'exceptions tellement rares, que c'est à peine si, à de longs intervalles, la malveillance et la haine, malgré qu'elles veillent continuellement, en peuvent signaler quelques-unes. Et cela se comprend sans peine : la vie religieuse, par le fait même de sa constitution, du but qu'elle poursuit, des règles saintes qui lui forment un rempart à peu près inexpugnable, ne doit-elle pas être plus que toute autre à l'abri du danger ? Ne trouve-t-elle pas, pour vaincre ces ennemis qui font le siége de notre pauvre cœur, des armes puissantes dans la pratique des trois grandes vertus de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, dont elle est la gardienne et la propagatrice sur la terre ?

« Et en faisant cette remarque, n'indiquerions-nous pas encore une des raisons de la haine à mort que lui ont vouée certains hommes ? La vue de la vie religieuse les trouble, les fatigue ; ils voudraient la faire disparaître, parce qu'elle leur apparaît comme une vision importune de cette vérité et de cette vertu qu'ils cherchent à étouffer dans les ténèbres de l'erreur et dans la fange du vice. Parce qu'ils n'ont souvent ni désintéressement, ni chasteté, ni humilité, ils ne voudraient pas rencontrer, à chaque instant, sur leur route des vies

1. M. Cousin cité par M. Pinard dans la séance du Conseil général de Saône-et-Loire du 9 avril 1872.

qui deviennent pour eux un avertissement et un remords ; ils voudraient, pour s'étourdir et n'avoir pas trop à se mépriser au for de leur conscience, voir toutes les âmes s'ouvrir librement à ces trois grandes concupiscences de l'orgueil, de l'avarice et de la volupté, qui résument, au dire de saint Jean, l'esprit du monde et leur propre esprit ; et c'est parce que la vie religieuse en est l'adversaire la plus déclarée, qu'elle le combat, avec une infatigable constance, en elle-même et dans les autres, qu'ils n'en veulent point et qu'ils conspirent contre elle pour l'anéantir. . . . . »

LETTRE PASTORALE DE SA GRANDEUR MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE BLOIS POUR LE CARÊME DE 1873.

(*Extrait*)

« On entend demander à grands cris l'instruction laïque. Que veut-on dire, nos très-chers frères? Qu'il n'y ait que les laïcs à pouvoir enseigner dans les écoles publiques? Vous avez vu que nous bénissons le zèle des laïcs pour l'instruction ; mais pouquoi repousser de l'enseignement public les membres du clergé et des congrégations religieuses qui s'y consacrent avec autant d'intelligence que de charité et de désintéressement? Etrange liberté, qui interdirait aux familles, aux communes de pouvoir, sans compromettre la carrière des enfants, choisir l'école où les intérêts religieux seraient le mieux sauvegardés! Que veut-on dire par ce mot : *Instruction laïque*? que l'instruction soit laïque et non religieuse? Mais le laïc aussi bien que le prêtre doit être religieux et chrétien, comme l'étaient Charlemagne et saint Louis, Daguesseau et Pothier, Ozanam et tant d'autres.

« On croit nous répondre par ces paroles : Il suffit d'enseigner la morale ; la morale est *indépendante* de la religion. Cette objection n'est point nouvelle ; nous l'avons réfutée dans l'Instruction pastorale dont nous parlions tout à l'heure. Là, nous avons exposé les principes catholiques sur la morale *indépendante*, et sans méconnaître la loi naturelle qui juge tous les hommes, nous avons montré que la morale

sans la religion est insuffisante ; que c'est la morale religieuse et non pas la morale indépendante qui doit être enseignée à la jeunesse. Voilà ce que nous disions il y a cinq ans. Hélas! les horreurs que nous avons vues depuis cette époque ont apporté à nos paroles une effrayante confirmation. Les doctrines sauvages qui ont levé la tête, les crimes qui en ont été la conséquence, disent à qui sait le comprendre si l'on peut se passer de la religion dans l'éducation. *Ne vous laissez pas séduire;* voyez quels sont le plus souvent les hommes qui demandent l'*instruction laïque*, et vous comprendrez les raisons, le but de leurs pétitions. Ce qu'ils veulent en exilant la Religion des écoles, c'est de rendre la France irréligieuse, anti-chrétienne. L'instruction sans religion ne reste pas indifférente, elle devient le plus souvent hostile.

« Et nous pourrions ne pas nous élever contre ces desseins pervers, ne pas demander les libertés nécessaires pour protéger la foi des élèves dans toutes les écoles, sur toute la ligne de l'instruction, depuis l'instruction élémentaire jusqu'à l'instruction supérieure ? On nous accuse d'agiter, de troubler le pays ; d'avoir des vues d'envahissement; de vouloir ramener des temps à jamais passés. O Dieu, vous le savez, nous ne cherchons qu'à prévenir les conflits, à pacifier les cœurs, à inspirer la sagesse, la patience, la charité, sans lesquelles les efforts de l'homme sont stériles. » . . . . . .

. . . . . .

(*Revue de l'enseignement chrétien*, avril 1873).

LETTRE DE SA GRANDEUR MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE CARCASSONNE AU CLERGÉ DE SON DIOCÈSE.

(*Extraits*)

« Monsieur le curé,

. . . . . .

« L'une des visées de la révolution est à coup sûr d'exclure la

religion de l'enseignement primaire ; et c'est pour cela que partout elle inscrit sur son programme l'étrange vœu *de l'instruction laïque.*

« Que sera cette instruction, dans la pensée de ceux qui la propagent et qui la prêchent, sinon l'anéantissement complet de l'enseignement religieux dans nos écoles ?

« Sans doute, nous avons tout lieu d'espérer que la Chambre, où une immense majorité professe des sentiments honnêtes et chrétiens, n'autorisera jamais une législation désastreuse, aussi offensante pour la foi qu'elle le serait pour la liberté des pères de famille.

« On ne peut nier néanmoins que de coupables efforts ne soient tentés en ce moment contre l'enseignement donné par les corporations religieuses ; et un projet dont plusieurs journaux ont pu vous donner connaissance, nous a déjà fait pressentir qu'à un moment donné, les brevets universitaires remplaceraient pour les religieuses les lettres d'obédience. Ce serait tout simplement saper par la base la liberté de l'enseignement primaire.

. . . . . .

« Ne cherchons point à nous le dissimuler, il s'agit ici d'un intérêt suprême pour la France et pour la religion ! Une année succède à l'autre ; mais les tristes conditions de notre état persévèrent, et je ne vois pas qu'on se hâte de remédier aux maux présents. Notre unique ressource, c'est l'avenir, et un meilleur avenir ; c'est une solide éducation chrétienne donnée à la génération qui nous suit.

. . . . . .

« Agréez, monsieur le curé, l'assurance de mes affectueux sentiments.

« † François, *Évêque de Carcassonne.* »

(*Univers*, 23 *janvier* 1872.)

LETTRE PASTORALE DE SA GRANDEUR MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE CHARTRES AU SUJET DES NOUVELLES ATTAQUES DIRIGÉES CONTRE L'ENSEIGNEMENT CHRÉTIEN, PUBLIÉE A L'OCCASION DU SAINT TEMPS DU CARÊME 1873.

(*Extraits*)

. . . . . .

. . . . . .

« Les devoirs qui relient l'homme à Dieu ne dépendent ni de la mobilité de l'opinion, ni de vains et incohérents systèmes. Sorti des mains de son Créateur, l'homme tient tout de lui et lui doit, par conséquent, la soumission, la reconnaissance et l'amour. Laissé à lui-même, il est vrai, il n'est que misère et faiblesse; son esprit est environné de ténèbres, sa volonté débile ne peut s'élever à tout ce que la raison lui présente de bon et de louable, mais Dieu lui donne sa grâce. Il lui a révélé les vérités qu'il lui était le plus important de connaître et lui a donné un code de lois d'une facile observance pour le guider ici-bas et assurer à jamais son bonheur.

. . . . . .

. . . . . .

« Ce qui est de la nature de l'homme passe à sa descendance et devient surtout l'apanage des chefs de familles. Obligés qu'ils sont d'honorer et d'aimer Dieu, leur premier soin doit être d'entretenir ces mêmes sentiments dans le cœur de leurs enfants. De là le principe de l'éducation religieuse. Ce n'est pas seulement pour le père et la mère de famille une obligation qui leur est imposée par la nature au même titre que celle de nourrir et de vêtir ceux à qui ils ont donné le jour, c'est un droit qu'aucune puissance humaine, aucun gouvernement ne peut leur ravir. Comme il leur serait parfois difficile de satisfaire par eux-mêmes à l'étendue de cette obligation, ils s'associent des maîtres dignes de leur confiance ; mais ceux-ci, étant les représentants de l'autorité paternelle, ont pour mission première de rappeler à leurs disciples les devoirs qui les rattachent à l'Auteur de leur être. Partout donc, au sein de la famille comme sur les bancs de l'école, l'instruction doit être, avant tout, religieuse et mo-

rale. Les autorités préposées à la direction des affaires publiques chercheraient vainement à se soustraire à cette obligation qui saisit les membres de la société : elle les atteint avant tous les autres ; car les chefs des États, étant placés à la tête de tous les citoyens, doivent résumer d'abord en leurs personnes le devoir imposé à chacun, et c'est surtout à eux qu'il appartient de soutenir, d'encourager de la parole et de l'exemple, dans la voie de l'éducation morale et religieuse, ceux qui dépendent de leur autorité.

« Tous les peuples de la terre ont senti la nécessité et la vérité de ces principes. Ils ont pu se tromper dans l'application et mêler de grossières erreurs aux vérités que le Créateur avait imprimées au fond de leurs âmes ; mais le sentiment religieux dans l'éducation est de tous les temps et de tous les lieux. Les écrivains les plus célèbres de l'antiquité païenne ont parlé du respect dû à la divinité, et ils ont consigné dans leurs écrits que l'affaiblissement de ce sentiment au sein de l'empire romain avait été l'une des principales causes de sa décadence et de sa ruine.

. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

« L'Église, inspirée de Dieu et gardienne des vérités révélées aux hommes, s'est toujours appliquée à l'instruction et à la bonne éducation de la jeunesse. A mesure qu'elle étendait le royaume de Dieu par la prédication évangélique, elle fondait des écoles. Elle a sauvé nos pères de la barbarie en conservant les lettres, elle a adouci les mœurs des farouches conquérants des Gaules par la charité et la sainteté de ses premiers apôtres. Parler de tous les asiles destinés à abriter le pauvre et l'orphelin, ou de ces écoles fameuses dans lesquelles fleurirent pendant tant de siècles la science et la vertu, ce serait retracer toute l'histoire de notre patrie et en mentionner les plus beaux faits. Disons seulement que l'Église a répandu le bienfait de l'instruction, non pas en imposant de lourdes charges au peuple, mais en faisant appel à la générosité de ses enfants ; en sorte que, le riche venant en aide au pauvre, il n'y avait ni embarras ni gêne pour les États. Pour ne citer qu'un exemple tiré des temps modernes, que n'a pas fait en ce genre l'Institut du vénérable

Abbé de la Salle? Ses disciples se contentaient d'une modique rétribution de la part de l'autorité locale et dispensaient gratuitement aux enfants le bienfait de l'instruction. Combien de fois n'avons-nous pas vu ces modestes et dévoués maîtres lutter contre des exigences qui tendaient à faire passer par leurs mains, au profit des villes et des bourgades, un salaire prélevé sur les enfants? Et ces bons Frères de se retrancher dans l'esprit et la lettre de leur règle, comprenant ainsi le vrai sens de la gratuité qui est celui de l'Évangile. Les congrégations religieuses de filles n'ont point procédé d'une autre manière. Ce fut toujours et partout le même zèle dévoué, le même désintéressement; jamais elles n'ont exigé de rémunération de la part des pauvres. Elles ont manifesté, au contraire, plus de sollicitude encore pour les orphelins et les enfants délaissés par des parents peu soucieux du devoir sacré de l'éducation. Partout donc, le bien se faisait chez nous comme il convenait de le faire. Il y avait une amélioration sensible dans la situation des écoles primaires. De louables efforts en ce sens étaient tentés par un grand nombre d'instituteurs et d'institutrices. Les communes, dans le même but, s'étaient déjà imposé de notables sacrifices; encore quelques années, et, sans contrainte, sans mesures violentes, en favorisant une utile concurrence, on serait arrivé aux résultats les plus satisfaisants.

« Mais non, Nos Très-Chers Frères, il n'en a pas été ainsi; voilà qu'une ligue s'est formée contre l'enseignement chrétien dans notre pays et aussi dans une partie de l'Europe. Des hommes anti-religieux se sont dit : ne tenons aucun compte des traditions du passé. Naguère on a proclamé que l'instruction devait être essentiellement morale et religieuse; pour nous, nous ne voulons pas qu'il soit question d'autre chose dans l'école que de la science; que le nom de Jésus-Christ n'y soit plus prononcé, que le signe du salut en disparaisse, que la prière n'y soit plus murmurée par l'enfance; notre mot d'ordre à nous, est celui-ci : instruction obligatoire, gratuite et laïque.

« Ces mots, prenez-y garde, Nos Très-Chers Frères, sont captieux et susceptibles de plusieurs sens; beaucoup n'en ont pas compris la portée. Il y a eu des dupes, il s'est trouvé aussi des esprits irréfléchis, séduits par les nouvelles théories du jour, et, par le fait, plu-

sieurs sont venus sans le savoir, avec bonne foi peut-être, prêter main-forte aux agents des Sociétés secrètes qui, sous ces termes ambigus, cachent les plus perfides desseins.

« Ils demandent l'instruction obligatoire, et qui donc a jamais nié qu'il y eût obligation d'instruire et de bien élever la jeunesse? Notre présente lettre pastorale n'est, ce nous semble, que la preuve irrécusable de cette obligation. Mais, si on entend par ce mot *obligatoire* le droit qu'aurait l'État de se substituer au Père de famille et de s'emparer de son enfant pour le façonner, si je puis le dire, par ses méthodes, ses livres, les maîtres de son choix, au genre d'enseignement qu'il adopte; je dis que là est l'erreur et le piége. L'État peut surveiller, encourager l'instruction, il peut même la donner à de certaines conditions; mais il ne peut s'en emparer. Il empêchera le vagabondage des enfants, cela est juste, mais il y a loin de ce droit à celui de leur inoculer tel ou tel enseignement, et si cet enseignement officiel devenait anti-chrétien, le père et la mère de famille auraient le droit de ne point subir ce joug; leur conscience même leur ferait un devoir de s'y soustraire.

« Dans l'intention des adversaires de la religion, l'obligation qu'ils préconisent n'est qu'un premier pas qui doit les mener à tout le reste. Ils savent bien que, dès lors que l'autorité locale forcera l'enfant à fréquenter l'école, on ne le conduira pas à l'école libre, mais à l'école communale, et pour que celle-ci soit plus sûrement fréquentée, on la rendra gratuite. Ce ne sera pas toujours pour la plus grande diffusion de l'instruction, mais, le plus souvent, et nous l'avons déjà constaté avec douleur, ce sera pour faire tomber l'école libre au grand déplaisir de la population, qui s'applaudissait du bien produit par cet établissement, et qui rendait justice à la sagesse, à la bonne tenue, et aux progrès des élèves. Ces adversaires habiles savent bien aussi que si l'État ne proclame pas la gratuité de l'enseignement, il ne s'opposera pas probablement à ce qu'elle soit votée par la commune, et ainsi le but sera toujours atteint. Il le sera d'autant plus facilement que le mot de gratuité en imposera à la multitude qui ne remarquera pas que l'on ne peut appeler gratuit ce qui ne s'obtient que par l'impôt, impôt qui pèsera sur tous, même sur ceux qui enverront leurs enfants à l'école libre.

« Vous voyez tout d'un coup le plan de nos adversaires. Par l'obligation, ils veulent arriver à la gratuité, et il ne leur restera plus comme conséquence pratique qu'à demander l'enseignement purement laïque, c'est-à-dire, dans leur sens, un enseignement exclusif de toute congrégation religieuse et même de toute religion.

« Usant de leur tactique favorite, ils essayent encore ici de faire prendre le change en supposant que nous voudrions éloigner les laïques de l'enseignement ; mais qui donc a jamais élevé une pareille prétention ? Qui ne rend justice aux qualités d'un grand nombre d'instituteurs et d'institutrices qui, sans faire partie d'aucune congrégation, se dévouent à l'instruction chrétienne de la jeunesse ? Pour nous, dans nos visites pastorales, nous avons eu souvent l'occasion d'apprécier leurs services. C'était pour nous une consolation de les visiter, de les encourager ; nous avons rencontré souvent des hommes pleins de foi que certaines inspections, peu propres à les maintenir dans la voie qu'ils avaient toujours suivie, n'ont pu ébranler. Il est incontestable que, soit dans les écoles primaires, soit dans les établissements d'instruction secondaire, il y a eu et il y a aujourd'hui des hommes recommandables par leur science, leurs vertus, leurs sentiments religieux. Si donc on demande que ces maîtres vraiment dignes d'éloges puissent, concurremment avec les écoles libres, dispenser le bienfait de l'instruction, on émet un vœu que nous formons nous-mêmes ; mais, nous l'avons dit, ce n'est pas là ce que veut le parti que notre devoir nous prescrit de flétrir ; il veut bannir la religion de l'école et en expulser les congrégations ; les uns l'ont dit ouvertement à la face du soleil ; les autres, plus cauteleux, conseillent de tendre vers ce résultat peu à peu, avec ménagement, pour ne pas froisser le sentiment commun ni contrarier les idées reçues. Eh ! le croirait-on ? des dames, formant un comité dans la capitale de la France, ont décidé à la pluralité des suffrages que, toute réflexion faite, il valait mieux laisser de côté l'enseignement religieux dans les écoles, qu'il n'y avait pas lieu de présenter aux enfants rien de positif et de déterminé sur ce point, et que l'État se devait à lui-même d'entrer dans cette voie. Tel a été l'avis motivé de ce Comité ou Commission d'un genre à part, et

l'on ne voit pas qu'elle ait encouru en haut lieu la moindre défaveur ; on peut même, sans témérité aucune, avancer le contraire.

« Au reste, ces opinions formulées dans les réunions de plusieurs femmes *libres-penseuses* (qu'on nous pardonne cette expression caractéristique de l'époque) ne sont qu'une partie d'un programme plus complet publié par les feuilles socialistes, à savoir : que la raison est la reine du monde, mais reine indépendante, qui n'écoute la voix de personne, pas même celle de Dieu; qu'il faut parler seulement à l'intelligence de l'enfant et ne s'occuper que de la science, que l'on peut conserver en général l'idée du bien, de la vertu, de la morale, mais morale vague, dont chacun prend ce qu'il veut, qui ne réprime aucune passion et ne préserve d'aucun écart, qu'il faut d'abord dans les écoles former l'homme qui verra lui-même plus tard s'il doit ou ne doit point adopter une religion quelconque. Insensés! ils ne voient pas que c'est au contraire en faisant des chrétiens de nos enfants qu'on les rendra sages, dociles, forts et énergiques contre le mal; ignorent-ils que l'enfant est naturellement enclin à mille défauts ; qu'il ressemble à cette terre inculte qui ne produit que des plantes parasites ou des épines qui blessent; qu'il faut lui apprendre de bonne heure à se vaincre sous les yeux de Dieu, à réprimer la paresse, à fuir le mensonge, et alors on en fera un homme. Son intelligence s'ouvrira, son cœur ressentira les premières impulsions vers le bien, on ne remarquera plus en lui les instincts précoces de notre nature viciée, ou l'irascibilité, fruit de l'entêtement et de l'orgueil. Vous, qui vous êtes laissé séduire par de perverses doctrines, vous voulez qu'on ne parle plus de Dieu à l'enfant, qu'on fasse disparaître de l'école l'image du Christ et jusqu'aux emblèmes les plus touchants de la piété. Vous verrez ce que vous ferez de ces enfants irréligieux, insoumis, pleins d'eux-mêmes, infatués d'un demi-savoir pire que l'ignorance. Bientôt ils mépriseront l'autorité paternelle. Ils se mettront au-dessus de toutes les lois; en un mot, ils ne respecteront ni Dieu ni les hommes.

« La science est bonne en elle-même, Nos Très-Chers Frères, mais pour ceux qui n'ont aucun principe religieux elle est un danger. Ces hommes qui, naguère, ont couvert Paris de ruines et de sang, savaient presque tous lire et écrire ; plusieurs mêmes possé-

daient quelque peu de cette demi-science dont nous venons de parler, et ils s'en sont servis pour se repaître de brochures impies et incendiaires ; ils se sont jetés avec avidité sur les plus mauvais journaux, et, comme ils n'avaient ni assez d'instruction ni assez de réflexion pour discerner le vrai du faux, ils ont adopté aveuglément les systèmes de la démagogie et n'ont plus connu de limites dans les conséquences qu'ils en ont tirées. Ce mal a été grand, il peut devenir incurable ; car on apaise quelquefois en un moment l'effervescence des passions populaires, mais on ne guérit pas facilement l'entêtement d'esprits peu éclairés imbus de détestables doctrines.

« On a dit quelque part : affranchissez les esclaves, la servitude est la honte de l'humanité, et cela est vrai ; mais je dirai à mon tour : en même temps que vous les affranchissez, formez-en des chrétiens, et vous aurez rendu à ces malheureux et à la société un incomparable service. Sans cela, l'esclave devenu libre, sans notion aucune de la divine morale de l'Évangile, devient une bête farouche qui détruit et qui dévore. J'en dirai autant sous plusieurs rapports de la science. Oui, répandez-la de tous côtés, faites-la parvenir jusqu'aux plus humbles conditions de la société, l'Église vous y convie, elle vous a précédés et elle vous précèdera toujours dans cette voie, mais ne séparez jamais la Religion de l'instruction. Je dirai aux maîtres de la science : avancez sans cesse dans les découvertes et le perfectionnement des arts, scrutez les entrailles de la terre et la profondeur des mers, l'Église vous y a invités solennellement dans son dernier Concile ; mais que votre raison soit soumise à la foi, qu'elle n'abandonne pas cette ancre tutélaire, et alors elle enfantera des merveilles qui seront la richesse et l'honneur de l'humanité. Saint Paul a dit : la science enfle et la charité édifie ; ayez donc la charité, aimez vos frères, dévouez-vous pour eux, sacrifiez-vous pour votre patrie ; alors votre science, bien loin de vous jeter dans ces écarts dont plusieurs savants de nos jours devraient rougir, ne fera que rendre plus remarquables et plus utiles vos travaux et les productions variées de votre esprit . . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

« Je m'arrêterais ici, mes Très-Chers Frères, si je n'avais à vous signaler encore une entreprise, dirigée contre l'enseignement chrétien par les ennemis de la Religion. Ils veulent, ont-ils dit dans une Commission dont le rapport a été publié, ils veulent s'emparer de l'éducation de la femme, afin de l'initier à leurs idées et au plan d'instruction qu'ils se sont formé ; il leur paraît convenable qu'elle partage les sentiments de l'homme qu'ils se chargent d'instruire en dehors de toute religion.

« Cette tentative n'est pas nouvelle. On n'a point oublié les théories d'un homme à imagination ardente, fécond en expédients, en essais d'instruction de toutes sortes, dont heureusement le public a fait justice. Aujourd'hui, ce ne sont plus des cours publics de jeunes filles que l'on veut accréditer parmi nous, c'est la jeune enfant qui fréquente l'école primaire des campagnes ou de nos villes populeuses que l'on voudrait habituer à oublier Dieu ; on ne lui parlera que de la science et de la morale, termes généraux et abstraits auxquels elle ne comprend rien. On ne lui dira plus qu'elle a un père dans le ciel, qu'il a revêtu de son autorité ceux qui lui ont donné la vie, qu'elle doit les servir comme ses maîtres (Eccl. III, 8), si elle veut mériter les bénédictions célestes, que tous les hommes sont nos frères, parce qu'ils ont été créés à l'image de Dieu et que Jésus-Christ est mort pour eux; en un mot, qu'elle doit aimer le prochain comme elle-même, et ne porter jamais préjudice ni à son honneur ni à ses biens : vérités pratiques que cette enfant saisit aussitôt, parce qu'elles ne sont que l'expression de la loi naturelle et divine gravée dans son cœur. Mais que l'on cesse de lui rappeler cette sainte loi, qu'on ne lui parle plus ni des récompenses qu'elle mérite ni des châtiments réservés à ceux qui la transgressent, qu'on ne lui apprenne pas même la lettre du Décalogue et qu'on la laisse croître dans cet oubli fatal, un jour elle surpassera peut-être les hommes en toutes sortes d'excès. Nos derniers événements en ont fourni la preuve. La femme se conduit d'ordinaire par le sentiment. Si la vertu et la religion inspirent ce sentiment et le développent, il produira des effets admirables ; mais si rien ne le dirige et ne le modère, il peut s'exalter pour le mal, et quelles en seront les suites

terribles pour la société? Car, dit Fénelon, c'est par la femme que tout le bien ou tout le mal se fait dans le monde. La femme a besoin de la religion consolante de l'Évangile parmi les mille peines qui sont ici-bas son partage. La piété la soutient, règle ses passions, la préserve de la vanité et du luxe, cause de la dépravation des mœurs. La femme est susceptible d'un grand courage et d'une générosité qui nous étonne. La femme forte, dit l'Ecriture, est capable des plus grandes choses, parce que sa vertu a pour fondement la crainte de Dieu ; elle ne négligera pas le détail de la vie domestique et de sa maison, et elle saura en même temps entreprendre les meilleures œuvres, elle encouragera son mari qui siége parmi les magistrats de la cité. La sérénité de son visage inspire la paix et la confiance à tous ceux qui l'approchent, et, à sa dernière heure, le sourire sera sur ses lèvres, car elle espère dans le Dieu qu'elle a aimé et servi dès sa jeunesse.

« De ces considérations nous devons conclure qu'à aucune époque de notre histoire, il n'a été plus nécessaire de rendre l'enseignement des écoles moral et religieux. On l'avait compris en 1849 et 1850, à la suite de crises sociales. Nous devons, nous, le sentir plus vivement, aujourd'hui que nous respirons à peine après tant de violentes secousses, et je dirai aux pères de famille : ne soyez pas indifférents sur le point de la religion; peut-être vous remplissez quelque fonction publique, vous représentez la population dans votre commune, dans votre département, souvenez-vous que vous devez tenir compte des vœux de la majorité, amie de l'ordre, et du sentiment des mères de famille, quand il s'agit de l'éducation des enfants. On désire généralement conserver les institutions religieuses, quel droit auriez-vous de les supprimer? Protégez-les plutôt, et vous aurez accompli une œuvre éminemment utile à vos concitoyens et méritoire devant Dieu . . . . . »

. . . . . .

. . . . . .

« Nous désirons, Nos Très-Chers Frères, et c'est là un de nos vœux les plus ardents, une vraie liberté d'enseignement. Que l'école libre soit aussi favorisée que l'école communale, qu'elle jouisse des

mêmes avantages, des mêmes subventions de la part des départements et de l'Etat.

« Que le monopole ne soit dévolu à personne. Son action envahissante avait été entravée par la loi de 1850, mais elle n'a pas tardé à se dégager et à s'affranchir. Ce monopole, dans les dix dernières années surtout qui précédèrent nos désastres, était parvenu à reconquérir tous ses priviléges ; il n'en sera plus ainsi, nous en avons l'espoir. L'instruction touche de trop près au sentiment intime, aux aspirations les plus légitimes des familles pour ne point exiger une concurrence véritable. Pourquoi même n'y aurait-il pas pour nous, comme dans un pays voisin, la Belgique, à côté de l'université de l'État une université catholique ? Un établissement de ce genre garantirait aux parents une liberté qu'un très-grand nombre désire. Je le sais, les écoles libres religieuses seront fréquentées, mais les autres le seront aussi ; plusieurs déjà, renommées par des succès dans les études, se trouveront dans la nécessité de pourvoir avec plus de soin à la surveillance et à la conduite morale et religieuse des élèves, et cette louable émulation de toutes les institutions pour le bien tournera à l'avantage de la société. Ce fait s'est produit pendant les premières années qui suivirent la promulgation de la loi de 1850, et il se reproduirait encore. Nous aurons alors une jeunesse bien réglée et forte. La soumission et l'obéissance ne seront plus un non-sens dans notre pays ; on ne verra plus des jeunes gens déjà incrédules et frondeurs avant de quitter les colléges, et ce sera là la cause première la plus efficace de la régénération sociale au sein de notre patrie. Oui, elle se relèvera de ses ruines, cette patrie qui nous est si chère, pourvu que nous devenions plus religieux ; mais elle serait perdue si l'enseignement chrétien disparaissait de nos écoles.

LETTRE PASTORALE ET MANDEMENT DE SA GRANDEUR MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE COUTANCES ET D'AVRANCHES POUR LE CARÊME DE 1873.

(*Extraits.*)

« Nous avons le dessein de vous parler de la bonne éducation de la jeunesse. Mais il faut vous l'avouer tout d'abord : ce n'est pas sans une certaine hésitation que nous nous décidons à vous adresse nos exhortations à ce sujet.

« Il y a peu de sujets de la morale chrétienne qui soient aussi complexes, qui exigent plus de développements et de détails; et nous craignons, soit de négliger quelques points essentiels si nous voulons trop nous borner, soit de nous étendre dans de trop longs discours si nous entreprenons de ne rien oublier.

« D'un autre côté, nous avons à redouter que certains esprits ne se persuadent que nous voulons transporter dans la chaire évangélique une matière dont ils prétendent faire une question politique, c'est-à-dire une question sujette aux revendications passionnées des partis.

« Rien n'est plus loin de notre pensée.

« Dieu sait bien, et vous-mêmes, N. T. C. F., vous ne l'ignorez pas, Dieu sait avec quelle placidité d'esprit et quelle tranquille indifférence nous envisageons les agitations et les mouvements des hommes, tant que les droits de la foi, de la vérité, de la justice et de l'ordre n'y sont pas intéressés.

« Quand nous croyons que ces choses sacrées sont compromises, oh! alors, nous souffrons, nous prions, nous conjurons, nous manifestons, sans éclat, mais sans crainte aucune, nos convictions et nos principes.

« Qui pourrait nous en faire un crime? Voudrait-on, qu'oubliant nos devoirs, nous fussions pareils à ces *chiens muets*, dont parle l'Ecriture[1], qui laissent les loups dévorer le troupeau sans pousser les cris d'alarme, ou que, semblables à ces pusillanimes stigmati-

1. Isa. LVI.

sés par saint Paul[1], *nous gardions la vérité captive*, et que nous oubliions la sainte liberté que nous a value l'Évangile?

« Pour ce qui concerne l'éducation, nous déclarons bien haut que nous avons beau réfléchir, beau chercher, nous ne voyons pas comment on peut en faire une question politique.

« Que l'irréligion et l'impiété, que l'erreur et le mensonge veuillent s'en servir pour tarir les sources de la foi et de l'innocence jusque dans les enfants, à la bonne heure ! Nous comprenons cette tactique : elle est, elle doit être dans le rôle des ennemis de Dieu et de sa loi.

« Et pour le dire en passant : c'est là le but que poursuivent plusieurs de ceux qui veulent ici mêler la politique. Seulement, ils n'ont pas toujours la franchise de l'avouer ouvertement ; ils réservent ce funeste secret pour leurs adeptes les plus fervents ; aux yeux du grand nombre, ils dissimulent leurs desseins sous des formules plus ou moins mensongères. Mais il est facile de s'en convaincre : la politique est seulement un prétexte pour arriver au but qu'ils veulent atteindre.

« La politique, en effet, est l'art de gouverner les États : telle est la définition exacte de ce mot. Or, qu'a de commun avec cette mission du gouvernement des États la question des grammaires, celle des lettres, des sciences et des arts, celle du savoir ou de l'ignorance, celle des penchants vicieux à réformer, des bonnes habitudes à contracter, qui sont l'objet propre de l'éducation des enfants?

« Chez les peuples les plus vantés de l'antiquité, chez les nations les plus florissantes de l'ère moderne, trouvez-vous que ces choses aient été placées parmi les moyens de gouverner? Non : pourquoi donc une exception pour la France? Pourquoi y aurait-il pour notre pays seul un besoin que n'aurait jamais découvert la sagesse des autres nations?

« Ce ne fut guères avant le milieu du dix-septième siècle que nos rois s'avisèrent de mettre le poids de leur autorité dans ce qui concernait l'éducation : ils prétendaient justifier leur entreprise par la nécessité de protéger l'Eglise et la monarchie. Celles-ci, hélas! en périrent-elles moins dans les catastrophes de la Révolution?

1. Rom. XVIII.

« L'Assemblée législative, la Convention, le Directoire, voulurent à leur tour, et à leur profit, faire l'éducation du peuple au moyen d'écoles créées, dirigées, réglementées d'après leurs principes ; et la Législative, la Convention, le Directoire y trouvèrent-ils leur salut?

« N'arriva-t-il pas de même au premier Empire qui prétendit, lui aussi, au moyen de l'enseignement, tout façonner à son image? de même à la Restauration qui ne sut pas rejeter les traditions du gouvernement antérieur? de même au gouvernement de Juillet, qui voulut, lui encore, imposer des restrictions, gêner les familles, refuser la liberté après l'avoir promise ?

« Et de notre temps, sous nos yeux, hier, pour ainsi dire, n'avons-nous pas vu crouler le second Empire, à qui toutefois on voulait faire entendre que l'éducation donnée par lui serait le plus ferme appui de sa puissance ?

« Au spectacle de si nombreuses et si rapides ruines, quand on interroge, sans parti pris, les leçons de la philosophie de l'histoire, on est bien forcé de convenir que ceux-là se trompent étrangement, qui veulent faire servir l'éducation d'instrument à la politique. La politique n'a rien à voir ici : et c'est ce que nous tenions à constater.

« Aussi bien, est-ce à vous seuls, pères et mères, que nous voulons nous adresser pour vous parler de vos enfants.

« Tout d'abord, posons ce principe : que Dieu vous a donné ces enfants, qu'il vous les a confiés, et que c'est à vous, non à d'autres, qu'ils appartiennent. Les autres n'ont et ne peuvent avoir que la part de droits que vous leur déléguez. Les enfants sont à vous comme la branche est au tronc qui l'a portée, comme l'effet est à la cause qui l'a produit; plus que cela, ils sont *l'os de vos os*, *la chair de votre chair*, une partie, une extension de vous-mêmes, votre sang, votre cœur et votre vie.

« Qui donc oserait dire qu'il peut s'en emparer, comme si vous étiez des étrangers pour eux?

« S'ils sont vôtres, c'est donc à vous de les instruire, de les former; c'est à vous de les prendre par la main pour les redresser, les élever jusqu'à vous, c'est à vous de leur donner cette seconde vie, plus noble, plus large, mille fois meilleure que la première, celle de l'éducation, de la formation de l'intelligence et de la volonté.

« Vos enfants ont une âme, vous n'en doutez pas. Celle-ci, à l'égal du corps, a ses faiblesses; elle a ses ignorances, elle a besoin de croître et de se développer. Comme vous êtes obligés de veiller sur le corps, vous êtes tenus de veiller sur l'âme, puisque ces deux parties ne forment qu'un seul tout, une seule et même personne : ou plutôt, vous êtes plus tenus de vous occuper de l'âme de vos enfants que vous n'êtes obligés de veiller sur leur corps, parce que cette âme a une valeur bien autrement grande que celle du corps.

« Nous ne nous arrêtons pas à cette vérité : nous la rencontrerons plus tard sur notre route. Pour le moment, nous ne voulons insister que sur ce point, à savoir : que l'âme de votre enfant est vôtre, vôtre entièrement, si bien à vous que nul, si ce n'est Dieu, le créateur commun des pères et des enfants, ne doit avoir l'audace de vous en contester la jouissance.

« La chose est tellement indubitable que, si vous ne pouvez pas satisfaire par vous-mêmes aux soins multipliés dont il est juste d'entourer cette âme, s'il vous faut la confier à des mains étrangères, celles-ci ne peuvent être que vos remplaçantes : elles ne doivent faire que ce qui vous est impossible à vous-mêmes. Et ces mains, vous avez le droit de les choisir, un droit que pourrait seule vous ravir une odieuse tyrannie, un attentat plus grand que celui de Lycurgue arrachant, au nom de la force et d'une loi barbare, les enfants du sein même de leurs mères.

« Les maîtres et les maîtresses, sur lesquels vous vous déchargerez du soin d'élever vos enfants, seront donc pour eux de nouveaux pères, de secondes mères; ils en auront la vigilance, les attentions, le dévouement, les attendrissements même, et les légitimes ambitions. Leurs écoles, leurs colléges, quels qu'en soient les chefs, quels que soient l'habit qu'on y porte, les règles qu'on y garde, les choses qu'on y enseigne, les carrières qu'on y prépare, ces écoles et ces colléges seront comme le prolongement du toit paternel, comme une adjonction indispensable, pour suppléer à ce qui ne peut pas se faire au foyer de la famille.

« Malheur aux nations qui n'envisageraient pas les choses de l'éducation sous un tel aspect, et malheur aux familles qui seraient, ou

assez aveugles pour ne pas voir qu'il en doit être ainsi, ou assez insouciantes pour ne pas être inquiètes s'il en était autrement!

« Cette calamité n'est pas à redouter pour la France, espérons-le; nous n'entendrons plus de féroce Danton s'écrier au milieu des échafauds dressés sur les places publiques : *Il est temps de proclamer le grand principe que les enfants appartiennent à la République avant d'appartenir à leurs parents.* (*Moniteur*, 22 frimaire an II.)

« Cette calamité, au moins, n'est pas à redouter pour notre diocèse. Tous ceux et toutes celles qui, parmi nous, ont pris la charge d'élever l'enfance, comprennent la gravité de leurs fonctions; ils s'en acquittent de manière à ne mériter que les éloges et la gratitude de tous; et c'est une justice que nous sommes heureux d'avoir une occasion publique de leur rendre. Mais il ne s'agit pas ici du corps enseignant : il s'agit de vous, N. T. C. F., il s'agit de vous, parents chrétiens.

« Vous êtes tenus de bien élever vos enfants : c'est à cet unique point que nous voulons vous ramener.

« Vous l'avez remarqué : dans le IVe Commandement, Dieu trace à vos enfants leurs obligations envers vous; il leur prescrit de vous aimer, de vous honorer, de vous obéir, de vous assister dans tous vos besoins; et pour que ce précepte soit mieux gardé, il attache à son accomplissement une récompense terrestre, *Honore ton père et ta mère, pour que tu vives longuement*[1].

« En face de ce commandement et de ses rémunérations, pourquoi Dieu ne dit-il rien de vos devoirs à l'égard de vos enfants? Saint Chrysostome vous en donne la raison. (*Hom.* 2, *in Epis. ad Eph.*) La chose n'était pas nécessaire, vous dit-il : la nature elle-même a gravé ces devoirs au fond de vos cœurs. Comme le législateur antique n'ordonna dans ses lois aucune peine contre les parricides, ne pouvant pas croire qu'il se trouvât jamais des enfants assez dénaturés pour ôter la vie à ceux de qui ils la tenaient, ainsi Dieu a jugé superflu de recommander aux pères l'amour envers leurs enfants, et le soin de les élever, parce qu'il était hors de toute vraisemblance

1. *Honora patrem tuum, et matrem tuam, ut sis longævus super terram.* (Exod. XX.)

qu'il pût se trouver des hommes qui ne s'acquitteraient pas d'un soin que ne négligent pas même les animaux sans raison.

« Ce que Dieu n'a point écrit dans sa loi, il le fait rappeler à tout propos par les prophètes. Ecoutez l'auteur de l'*Ecclésiastique*, criant à tous les pères et à toutes les mères : *Si vous avez des enfants, instruisez-les dès leur bas-âge : faites-leur prendre un bon pli durant leur jeunesse*[1].

« Saint Paul, répétant la même exhortation aux parents, allait jusqu'à leur dire : *Si quelqu'un d'entre vous n'a pas soin des siens, et particulièrement de ceux de sa maison, il a renié sa foi, il est semblable à un apostat, il est pire qu'un infidèle*[2].

« Cette doctrine de l'Apôtre peut paraître étrange, et toutefois elle est incontestable : car si le payen aime ses enfants et les élève avec un soin jaloux, quel crime ne commettrait pas un chrétien qui n'aurait aucun soin de son fils, appelé, par le baptême, à de si magnifiques destinées ?

« Les fautes, sans nul doute, sont personnelles, chacun de nous porte la responsabilité de sa vie; sans cela, il n'y aurait pas de liberté morale, la vertu n'aurait aucun mérite, et le crime aucune culpabilité.

« Cependant n'y a-t-il pas une exception à faire quand il s'agit des parents?

« Voyez les lois humaines : aux pères, aux mères, à tous ceux qui ont des enfants à leur charge, elles leur demandent compte de la conduite de ceux-ci, elles les rendent responsables de leurs délits.

« Dieu serait-il moins juste et moins sévère? Il exigeait de Caïn qu'il rendît compte de l'âme de son frère : ne réclamerait-il rien du père qui aurait lui-même sacrifié ses enfants au démon, en les laissant croupir dans le vice, en ne les élevant pas selon la sagesse?

« Ah ! le saint homme Job comprenait bien la responsabilité qui pesait de ce côté sur sa vie. Voilà pourquoi il veillait continuellement sur ses dix enfants.....

1. *Filii tibi sunt, erudi illos, et curva illos à pueritiâ eorum.* (Eccl. 7, XXVI).

2. *Si quis suorum, et maximè domesticorum curam non habet, fidem negavit, et est infideli deterior.* (1. Tim. V.)

« Dieu agit souvent de même à l'égard des parents coupables ; il n'attend pas toujours l'autre vie pour rechercher en eux les vices qu'ils auraient dû combattre chez leurs enfants ; ces vices portent avec eux leur châtiment dès la vie présente....

. . . . . .

« Beaucoup d'écrivains, dans ces derniers temps surtout, ont exercé leurs plumes sur cette matière de l'éducation. Dans les siècles antérieurs, on ne trouve pas une telle abondance de livres, de brochures, de discours, de systèmes à ce sujet.

« Cette différence proviendrait-elle de ce qu'autrefois les parents étant plus soigneux de leurs familles, nul ne voyait la nécessité soit de tracer, soit de rappeler les règles de l'éducation?

« Cette différence serait-elle un indice de la violence avec laquelle l'esprit d'erreur cherche aujourd'hui à pervertir l'humanité, en s'appliquant à gâter même l'enfance.

« Nous n'entreprendrons pas de résoudre ce problème ; il suffit de vous dire : défiez-vous de toute espèce de publications qui ne placeraient pas en tête de leurs programmes la conservation de l'innocence de vos enfants, comme le plus précieux de tous les biens ; n'acceptez pas la théorie menteuse du philosophe de Genève, qui attribue à l'homme *la perfection originelle*, et qui accuse la société d'être la cause unique de tous les vices ; n'écoutez pas plus ces hommes irréfléchis et aveugles, s'ils ne sont pas criminels, qui voudraient enlever à l'Église ses droits imprescriptibles, la plus précieuse de ses prérogatives, la liberté dans l'enseignement des peuples, et qui, renouvelant les folies criminelles de Jean-Jacques, entreprennent de faire élever les enfants sans qu'on leur parle de Dieu.

« Des écrivains pleins de mérite, ayant pour eux la vérité, la raison et la foi, ont fait justice de tous ces systèmes : vous pourriez trouver dans leurs travaux les éléments sur lesquels il faut s'appuyer quand on veut obtenir les heureux résultats d'une bonne éducation. Mais à quoi bon prendre cette voie longue et laborieuse? N'avez-vous pas dans votre cœur la lumière qui vous indiquera la marche à suivre ? *Aimez et faites ce que vous voudrez*, disait saint Augustin, *Ama et fac quod vis :* telle était la règle qu'indiquait ce saint docteur pour nos devoirs envers Dieu. Appliquez-la à vos devoirs envers

vos enfants. Si vous les aimez, comme il est juste, pour la terre et pour le Ciel, vous saurez les élever : votre tendresse vous dira comment il faut vous y prendre pour réussir.

« Une seconde maxime : celle-là est de Notre-Seigneur Jésus-Christ; elle s'applique à tout. *Veillez et priez*[1].

« Veillez sur vos enfants, sur leurs inclinations naissantes, sur leurs défauts, sur les compagnies qu'ils fréquentent, sur les livres qu'ils lisent, sur tout l'ensemble de leur conduite ; puis priez pour eux, priez souvent, priez du fond de vos entrailles; imitez sainte Monique, elle ne put pas vaincre tout d'abord les emportements des passions de son fils, mais elle ne cessa de veiller, de prier, de verser des larmes; et elle eut enfin la joie incomparable de voir ce prodigue entrer dans la voie où il allait devenir un grand docteur et un grand saint.

« Ne laissez donc pas faiblir votre courage, si, malgré vos attentions et vos prières, vos soins paraissent inutiles, vos désirs trompés et vos premières leçons perdues.

« Seulement, il faut bien que vous nous laissiez vous en avertir : vous ne sauriez espérer un tel contentement pour votre avenir, si vous ne vous appliquiez pas, avant tout, à donner à vos enfants une éducation très-religieuse.

« La religion enseigne toute vérité, elle produit toute vertu. Elle ne dédaigne aucune science : Dieu s'appelle le *Dieu des sciences*[2], c'est-à-dire le créateur, l'inspirateur, le régulateur de toutes les connaissances que peut embrasser l'esprit humain : science philosophique, science morale, science littéraire, sciences physiques, sciences mathématiques elles-mêmes, rien ne lui est opposé, rien n'existe qui ne finisse d'une manière ou d'une autre, plus tôt ou plus tard, par lui rendre hommage, par prouver que comme Dieu est le point d'où tout est parti, tout aboutit à lui, tout se rapporte à lui, de même que dans une circonférence tous les rayons convergent vers le centre.

« Ce qui arrive pour la science a lieu pour les qualités morales.

1. *Vigilate et orate.* (Math. XVI.)
2. *Deus scientiarum Dominus est.* (I. Rom. II.)

« Dieu étant le prototype de toutes les perfections, la religion nous les enseigne toutes, nous en montre tous les modèles et toutes les lois.

« *Détournez-vous de ce qui est mal et faites ce qui est bien*[1]. Tel est le résumé de ses leçons. Or, le but de l'éducation étant précisément de corriger ce à quoi nous porte la nature corrompue, il suit que plus cette éducation sera religieuse, plus elle atteindra ce but magnifique.

« La religion non-seulement enseigne et montre la vertu; elle fournit les moyens de l'acquérir. La prière, les sacrements, les secours surnaturels sans lesquels nous ne pouvons rien pour le salut, la religion nous les procure; d'où il faut conclure que plus nous y avons recours, plus nous aidons nos défaillances.

« Sans la foi, nul ne peut avoir une véritable vie morale : l'apôtre saint Paul nous le dit : *Justus meus ex fide vivit....* [2], et c'est vrai : tout homme juste vit de la foi; et où la prendre, cette foi, en dehors de la religion?

« Sans espérances, que serait la terre? Sans espérances immortelles surtout, comment obtenir le sacrifice, l'abnégation, le dévouement, le désintéressement, les efforts que l'homme a à faire pour vaincre les ennemis de son âme et ses propres convoitises? Nous admirons vos étonnements et vos répulsions, ô vous qui êtes sans religion, alors qu'on vous parle de fils ingrats, d'hommes égoïstes, d'hommes lâches et sans honneur, d'incendiaires, de voleurs ou d'assassins. Et pourquoi voudriez-vous que ceux-là fussent autrement, si vous leur avez fait goûter le poison de vos doctrines? Dans vos journaux, dans vos livres, par vos discours et par vos exemples, vous leur enseignez qu'ils n'ont point d'âme, ou que cette âme est une vapeur se perdant avec le dernier souffle; vous leur disiez que le bien-être est le tout de l'humanité, que, lorsqu'on est mort, tout est bien mort; pourquoi alors leur demander de réprimer leurs passions? Vous devriez les estimer bien peu logiques, s'ils ne tiraient pas les conséquences de vos détestables leçons? Nous vous l'assurons, N. T. C. F., il nous faut attendre *des cieux nouveaux,*

1. *Declina à malo, et fac bonum* (Ps. LXVI.)
2. Hœb. X.

et *une terre nouvelle*, il nous faut les espérances immortelles de la religion, pour que la société ne soit pas un repaire de crimes.

« Nous devons l'ajouter : il nous faut ces espérances, et la charité qui les accompagne, pour honorer la vie, pour la rendre digne, nous allions dire, pour la rendre tolérable.

« Saint Paul, dépeignant les incrédules de son temps, disait aux Romains qu'ils reconnaîtraient ces impies à leurs *passions d'ignominie, à leurs manières hautaines, à leurs querelles, à leurs calomnies semées dans le secret, à leur envie contre le prochain, à leurs rébellions envers leurs pères et leurs mères, à leurs duretés contre les autres, à leur cœur sans pitié et sans véritables comme sans honnêtes affections.* (1. Roman. I.)

« Ce vieux portrait peut être appliqué aux incrédules de notre époque : il en retrace la physionomie avec exactitude; mais ce qu'il y a de plus triste, c'est d'en retrouver les linéaments et les couleurs chez le jeune homme élevé en dehors des salutaires influences de la religion; chez lui aussi, on voit le sot orgueil, la vaine suffisance, l'égoïsme, l'insensibilité même pour ses proches; chez lui, les bassesses, les turpitudes des passions d'ignominie.

« Comparez ce tableau à celui du vrai chrétien, à celui du jeune homme qui a gardé les empreintes profondes de son éducation religieuse. Connaissez-vous quelque chose de plus vénérable, de plus noble, de plus utile, de plus admirable que la vie des Saints? Avez-vous rencontré une société plus intéressante, plus aimable, plus à rechercher que la société des fils des saints, quand ils marchent sur les traces de leurs pères? Si ce bonheur vous a été donné, de vous-mêmes, et sans excitation du dehors, nous en sommes sûr, vous ambitionnerez pour vos enfants qu'ils soient semblables à ceux-là; et vous les élèverez dans la religion qui produit de tels avantages.

« La piété, la charité envers Dieu portera ces enfants à respecter, à aimer en vous sa parfaite image. La piété, la charité envers le prochain, chassera de votre foyer la funeste jalousie, l'orgueil insupportable, l'égoïsme qui rapporte tout à soi; elle maintiendra la concorde entre les frères, elle donnera la patience, le support mutuel, la douceur et la bienfaisance; elle apportera avec elle la paix, les

joies du Saint-Esprit, tous les biens, car elle est plus précieuse que l'or et les pierreries les plus recherchées.

« Formez donc vos enfants de manière à ce qu'ils puissent acquérir ces biens, c'est-à-dire, élevez-les religieusement, car c'est toujours à cela qu'il nous faut revenir.

« Nous n'avons pas besoin de l'ajouter : cette éducation ne saurait être appelée sincèrement religieuse, si vos actions n'étaient pas en accord avec vos leçons, si, par votre conduite, vous donniez un démenti à vos enseignements.

« Les paroles touchent, les leçons instruisent, les corrections inspirent de la crainte, mais les exemples entraînent : on est plus frappé de ce qu'on voit que de ce qu'on entend; les actions ont une tout autre force que la parole....

« C'est la sanction que donnait l'apôtre saint Paul à ses prédications. *Vous connaissez*, disait-il aux Philippiens, *les exemples que je vous ai donnés; soyez mes imitateurs comme je le suis de J. C.; proposez-vous pour modèle ce que vous avez vu en moi-même* [1].

« C'est ce que vous devez pouvoir dire à vos enfants, N. T. C. F., si vous voulez que leur éducation soit religieuse, qu'elle ait pour eux, pour vous, pour le pays, tous les succès que vous en attendez.

« Ces succès sont si multipliés et si grands, ils touchent à tant d'intérêts de l'enfance, de la famille et de la patrie, ils sont si nécessaires pour la beauté, la douceur, la moralité, l'honneur de la vie, ils sont si indispensables pour l'éternité, que nous nous demandons si nous ne sommes pas les jouets d'un rêve, alors que nous entendons parler de l'exclusion de la religion dans les écoles.

« *Refuser la religion à la jeunesse, ou la lui mesurer avec parcimonie*, disait un écrivain en 1857[2], *c'est refuser l'air aux poumons, la nourriture aux organes, la lumière aux yeux;* c'est refuser aux plantes l'eau et le soleil.... — *Je connais un peu l'Europe*, disait un autre écrivain, en 1831 et 1832 [3], *et nulle part je n'ai vu de bonnes*

1. *Imitatores mei estote, et observate eos qui ità ambulant, sicut habetis formam nostram.* (Philip. III. 17.)

2. *Du rôle de la famille dans l'éducation*, ouvrage couronné par l'Institut, par M. Barrau, ancien rédacteur en chef du *Manuel de l'instruction primaire.*

3. Cousin : *de l'Instruction publique dans quelques pays.*

écoles que là où l'instruction est profondément religieuse, comme en Hollande, en Écosse et en Allemagne.

« *Pour que l'instruction soit bonne et socialement utile*, disait un troisième et plus célèbre écrivain qui est toujours vivant[1], *il faut qu'elle soit profondément religieuse, qu'elle soit donnée et reçue au sein d'une atmosphère religieuse, que les impressions et les habitudes religieuses y pénetrent de toutes parts.*

« Faites-en l'expérience, N. T. C. F., ou plutôt, continuez de placer la religion, la foi et la piété à la base de toutes vos préoccupations pour l'œuvre si importante de l'éducation de vos enfants.

« Puissent ces chers objets de votre amour répondre à vos soins! Puissiez-vous les voir, à l'exemple de J. C., grandir en sagesse au fur et à mesure qu'ils croîtront en âge! Puissent-ils être les dignes continuateurs de vos vertus, en même temps qu'ils seront les héritiers de votre nom! Puisse votre vie s'écouler dans les contentements d'une famille bien unie! et lorsque le moment de la séparation terrestre sera venu, si vous appelez vos fils et vos petit-fils auprès de votre couche funèbre, puissiez-vous, à l'exemple de Tobie, pouvoir leur tenir ce langage : *Continuez*, mes enfants, *de servir le Seigneur dans la vérité*, comme votre mère et moi-même vous l'avons enseigné! (*Tob.* XIV.). . . . . »

1. M. Guizot, Œuvres, t. III.

LETTRE PASTORALE DE SA GRANDEUR MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE DIGNE, PUBLIÉE A L'OCCASION DU SAINT TEMPS DU CARÊME 1873.

(*Extrait.*)

« . . . . . .

« L'esprit mauvais se manifeste encore, en ce moment, dans le dessein qu'on a conçu d'interdire à l'Église l'instruction et l'éducation de la jeunesse. Les ennemis de notre foi ont pensé, avec raison, que ce serait là le moyen le plus sûr de corrompre la société. Nos très-chers Frères, ne vous laissez pas tromper par leur langage et par leurs séduisantes promesses. Ils paraissent prendre la défense de vos intérêts en vous promettant l'instruction gratuite de vos enfants. Mais ils ne disent pas que les maîtres devant toujours recevoir un traitement pour vivre, l'instruction deviendrait gratuite en ce sens qu'au lieu d'être payée, comme elle l'est en ce moment par les riches, elle serait aussi payée par les pauvres.

« Ce n'est pas seulement la gratuité qu'ils poursuivent. Ils savent qu'une fois établie, elle entraînerait, surtout en France, ce qu'on appelle l'instruction laïque, qui est le but de tous leurs efforts, l'objet de leurs plus chères espérances. Mais quelle serait cette instruction laïque? Ils le disent eux-mêmes : on donnerait aux enfants des maîtres qui ne parleraient jamais de Religion et de Dieu. L'école serait un lieu d'où le nom de Dieu et le souvenir de sa loi seraient bannis, où l'enfant pourrait bien apprendre à lire et à écrire, mais non à adorer, à bénir et à prier Celui qui l'a créé et mis dans ce monde. Son intelligence pourrait s'enrichir d'une infinité de petites connaissances, mais il ne saurait jamais s'il a une âme, qui doive survivre au corps, ou s'il n'est pas en tout semblable à l'animal qui ignore qui il est, d'où il vient et où il va. Et voilà ce que nous promettent ces prétendus instituteurs de la jeunesse, ces nouveaux civilisateurs de la société; ils se proposent de nous faire descendre au-dessous du paganisme, au-dessous de l'état sauvage, de réaliser sur la terre une monstruosité

inouïe; car partout, dans les écoles comme au sein de la famille, la notion de Dieu a présidé à l'instruction comme à l'éducation des enfants. Et puis, la passion les aveugle, la haine qu'ils ont vouée à la croyance chrétienne leur fait oublier leurs principes : ils proclament avec emphase le règne de la liberté et ils imposent la servitude, ils se glorifient d'être les défenseurs de l'égalité, et ils décrètent la proscription. Jusques à quand, Nos très-chers Frères, prêterez-vous l'oreille à ces artisans de mensonges, à ces audacieux propagateurs de doctrines perverses, à ces empoisonneurs publics, qui sèment la mort au sein de la société? Nous pourrions leur dire ce que disait Notre Seigneur aux pharisiens de son temps, à ces hypocrites séducteurs du peuple : « Vous êtes les dignes enfants de « votre père, qui est le démon, et vous voulez faire ce qu'il désire. « Comme lui vous tuez depuis longtemps les âmes, et vous n'êtes « pas dans la vérité, parce que la vérité n'est pas en vous. Lorsque « vous dites le mensonge, vous parlez de votre propre fond, parce « que vous êtes des menteurs. » Jusques à quand refuserez-vous d'écouter ceux que Dieu a chargés de vous instruire, vous défierez-vous de leurs conseils et ne tiendrez-vous aucun compte de leurs menaces? Jusques à quand, imprudents et insensés, vous livrerez-vous à ces conducteurs aveugles et méchants, et serez-vous sous la fascination de leurs mensonges? . . . . . .

. . . . . .

LETTRE PASTORALE DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE D'ÉVREUX SUR L'ÉDUCATION, ET MANDEMENT POUR LE SAINT TEMPS DU CARÊME DE L'AN DE GRACE 1872.

(*Extrait.*)

. . . . . .

. . . . . .

« Une dernière chose enfin doit s'ajouter à tout ce qui vient d'être énoncé pour achever le développement des facultés de l'âme, ou plutôt pour lui donner le vrai et efficace moyen d'atteindre ce développement nécessaire, et en même temps perfectionner toutes choses en elle, et montrer au grand jour toute sa puissance, toute sa noblesse, toute sa grandeur. Cette dernière chose, c'est *la religion*.

« Il est vrai qu'il se rencontre des hommes qui ne pensent pas ainsi; qui écrivent, qui proclament tout haut, qui prêchent à tout venant, que la religion n'est pas nécessaire, qu'elle est inutile, qu'elle rétrécit l'esprit, abaisse le cœur, énerve la volonté, enchaîne toutes les facultés; qu'elle est l'ennemie du bonheur et du progrès de l'humanité, et que nos sociétés modernes, dans la plénitude de leurs lumières et de leurs forces, non-seulement peuvent s'en passer, mais doivent enfin secouer ce joug séculaire pour s'élancer, libres et maîtresses d'elles-mêmes, vers des horizons nouveaux et s'enivrer de jouissances inconnues.

« Des paroles et des déclamations, c'est chose facile, N. T. C. F., et les ennemis de toute religion n'en manquent pas ; mais des preuves, jamais. Et comment le pourraient-ils, quand il est manifeste pour quiconque réfléchit un instant, quand il est démontré de toutes manières, et par le bon sens et par les faits, que la religion, qui est l'élément essentiel de toute grandeur individuelle, est aussi, et par une conséquence nécessaire, le principe de l'ordre et la condition indispensable de la puissance et de la vraie gloire des nations?

« On dit que l'esprit s'abaisse, que le cœur se rétrécit, que la

volonté s'énerve sous l'influence de la religion.... Nous disons, Nous, dans une affirmation pleine d'évidence et dans une certitude éblouissante de lumières : c'est le contraire, et rien au monde n'élève l'esprit, n'agrandit le cœur, n'affermit la volonté comme la religion, quand elle pénètre une âme et lui communique la vie. L'homme avec la religion, c'est l'homme avec Dieu, c'est l'homme qui s'élève vers Dieu par son intelligence pour le connaître, par son cœur pour l'aimer, par sa volonté pour la conformer à la sienne ; c'est Dieu qui s'incline vers l'homme, qui l'éclaire de sa lumière, qui l'embrase de son amour, qui le fortifie par la puissance de sa grâce, et vous pensez que cette bienheureuse rencontre, que cette communication intime, que ce cœur-à-cœur de Dieu et de l'homme ne sont pas pour l'homme un principe d'élévation et de grandeur ? Comment ! l'intelligence serait étiolée quand elle se tourne vers cet éternel centre de toute vérité, de toute lumière, et l'homme qui, élevé sur ces hauteurs, embrasse d'un coup d'œil, avec les choses qui passent, les horizons éternels, serait moins *homme*, dans le développement de son intelligence, que celui dont les regards sont sans cesse abaissés vers la terre ?

« Eh quoi ! vous voulez de bonne foi comparer deux âmes, dont l'une agit sous les inspirations de la religion et dont l'autre y est totalement étrangère, et vous prétendez que cette dernière a tout l'avantage, et mérite seule le prix de vertu ! A Dieu ne plaise sans doute que Nous condamnions ce qui est digne d'éloges, où qu'il se trouve ; il y a des âmes qui vivent loin de Dieu et n'ont pas perdu toute beauté et toute grandeur ; mais c'est par une heureuse inconséquence, ou plutôt parce qu'au fond elles sont encore religieuses et chrétiennes. Est-ce que Dieu, qui est la lumière, n'est pas aussi le bien suprême, l'éternelle beauté, la sainteté, la bonté et l'amour ? Comment ! on accorde qu'il est impossible de se rencontrer dans la vie, ne fût-ce qu'une heure, avec un homme supérieur par les dons de son esprit, par les qualités de son âme, sans se sentir élevé au-dessus de soi-même par ce contact humain, et vous dites que l'âme qui s'approche de Dieu, qui vit avec Dieu, en est amoindrie, et qu'à cette divine société le cœur se rétrécit et la volonté s'énerve ! Oh !

cela n'est pas, non, cela n'est pas. La religion, pour une âme qui se laisse pénétrer de sa divine influence, c'est le soleil qui échauffe et féconde de ses rayons, c'est la tiède pluie du printemps qui fait germer les semences et prépare la moisson. Le religion dilate le cœur, elle l'échauffe, elle l'élève, elle l'épure, elle le transforme; les inclinations dépravées, elle les arrête; les affections légitimes, elle les conserve, elle les bénit. Elle remplace l'égoïsme par le dévouement, l'amour désordonné des richesses par la charité, l'entraînement des plaisirs des sens par la sévérité d'une vie réglée, le luxe sans frein par une sage économie domestique, l'orgueil par l'humilité, et, sous l'influence admirable de la grâce, en un mot, elle fait épanouir dans l'âme, avec l'amour de Dieu et du prochain, toutes les vertus chrétiennes.

« Et maintenant, que deviennent ces déclamations de toutes sortes contre la religion, sinon des accusations sans fondement, des calomnies expliquées par des ignorances incroyables, ou des mensonges inspirés par la passion ou par la haine?

« Et d'ailleurs, si la raison et le fond même des choses ne persuadaient pas, est-ce qu'il n'y a pas là, à côté, une lumière à laquelle il est impossible cette fois de se soustraire, la lumière de l'histoire et des faits?

« Notre pauvre pays est singulièrement propre à nous servir d'exemple. Depuis bientôt un siècle, nous ne voyons que des révolutions succéder à des révolutions et des ruines à des ruines. Eh bien! il y a là une chose capitale à savoir et dont la connaissance doit être une solution décisive. Toutes ces révolutions et toutes ces ruines, nous savons qui les a faites; les complots qui les ont préparées n'ont pas été tellement dans l'ombre qu'ils ne soient connus, et les drames sanglants qui les ont consommés se sont passés au grand jour. Or, voici la question : tous ces hommes, hommes de la première et de la dernière heure, hommes de la science ou hommes du peuple, hommes de conseil ou hommes d'action, ces hommes étaient-ils chrétiens, oui ou non? Est-ce la religion qui a inspiré ces passions furieuses, poussé au pillage, soufflé le désordre et l'anarchie? Pouvez-vous le dire? Parcourez du regard ces places. ces rues, ces boulevards de Paris tels qu'ils étaient il y quelques mois,

quand une guerre civile épouvantable nous menaçait de l'abîme. Voilà par milliers les ennemis de la société, de la famille, de la vie individuelle, ivres de sang, souillés des plus honteuses orgies ; ils se ruent contre tout ce qui est le bien, l'honneur, la force de la France ; ils pillent, ils assassinent, ils courent la torche à la main, et vous savez le reste : je le demande, étaient-ce des chrétiens ? étaient-ce des hommes religieux ? étaient-ce des prêtres ? étaient-ce des frères de la doctrine chrétienne ? étaient-ce des membres de la conférence de Saint-Vincent-de-Paul ? — Ah ! je rencontre, en effet, au milieu de ces forcenés, des prêtres, des frères, des chrétiens, mais ce sont ou les victimes immolées par des passions insensées, ou les apôtres du dévouement qui se mêlent à cette foule hideuse pour recevoir ceux qui tombent, panser les blessés, emporter les morts, recueillir les orphelins, prodiguer des secours de toutes sortes et répondre une dernière fois, par l'héroïsme de l'amour, aux cris de haine de leurs plus mortels ennemis.

« Voilà donc une vérité certaine, établie par des preuves tirées de la nature même des choses, affirmée par les faits, une vérité dont l'évidence brille lumineuse à travers tous les nuages dont on a essayé de l'obscurcir ; c'est que pour être un *homme*, un *homme* vraiment digne de ce nom, il est nécessaire que l'esprit, la volonté et le cœur aient été développés et reçoivent les influences puissantes de la religion, parce qu'alors seulement, possédant ce qui répond aux exigences de sa nature, l'homme pourra s'élever et se maintenir à la hauteur de ses devoirs.

« Qu'à ce développement, nécessaire à tous, s'ajoute dans des proportions diverses un développement plus étendu, selon les situations, selon les devoirs particuliers et les fonctions de chacun dans la vie sociale ; que des hommes, ou par des dons meilleurs ou par un grand travail s'élèvent au-dessus du commun dans le progrès de l'âme ; qu'ils portent le développement de l'intelligence jusqu'au génie, l'énergie de la volonté jusqu'à l'héroïsme, le sentiment épuré du cœur jusqu'à la hauteur du sacrifice, les vertus chrétiennes jusqu'à la sainteté, et alors une nation composée de ces éléments, marchant dans l'ordre, agissant dans la variété et dans la puissante unité de ses forces, une telle nation sera incontes-

tablement une société modèle, un peuple florissant, une nation enfin moins encore la terreur de ses ennemis que l'admiration de l'univers.

« Et maintenant, ces grandes choses établies et bien comprises, la question capitale de l'éducation n'est plus qu'une rigoureuse conclusion.

« Vous savez ce que doit être un homme, vous ne pouvez méconnaître quelle doit être l'éducation de l'enfant : elle doit l'élever, elle doit le former, elle doit en faire *un homme* pour un prochain avenir.

« Par là vous devez comprendre, N. T. C. F., ce qu'il faut penser de ces opinions singulières, à l'ordre du jour. A la suite de nos défaites, on a remarqué qu'il y avait dans l'armée allemande un plus grand nombre de soldats sachant lire et écrire que dans nos rangs. Voilà, a-t-on dit, la cause tant cherchée de nos défaites; voilà le fait révélateur de nos abaissements, de nos désastres, de nos ruines! Et d'un bout de la France à l'autre, un cri a retenti d'écho en écho : Qu'il n'y ait plus un seul Français qui ne sache lire, écrire, compter; et lorsque ce grand fait sera accompli, la France sera régénérée ; spontanément elle se relèvera de ses revers; elle retrouvera sa force, elle fera trembler ses ennemis; elle reprendra sa prépondérance au dehors, sa prospérité et sa grandeur au dedans; l'ère des révolutions sera finie, le mal disparaîtra: la liberté produira tous ses fruits; la paix, l'ordre, le progrès seront partout.

« O chère France, je te savais malheureuse, je ne te savais pas tombée si bas!

« Que tout le monde sache lire, écrire et compter, à la bonne heure, nous le voulons bien, nous le désirons, nous ne serons pas les derniers à l'œuvre s'il y faut du zèle, du travail et du dévouement; mais mettre là toute l'éducation, mais y trouver tout ce que doit être *l'homme*, mais en attendre toute la régénération de la France et tout le salut de l'avenir, ah! voilà qui ferait sourire de pitié, si ce n'était de nature à briser le cœur et à faire verser des larmes.

« Eh quoi! la grande œuvre de l'éducation est donc si amoindrie

qu'elle ne s'occupe que de l'esprit de l'enfant, sans songer à la direction de sa volonté et à la formation de son cœur? Est-ce que l'esprit est tout l'enfant? Est-ce que l'esprit, quel qu'il soit d'ailleurs, est autre chose qu'un instrument, un instrument au gré de la volonté et du cœur, un instrument utile, nécessaire, fécond pour le bien, s'il est au service d'une volonté droite et d'un cœur grand; un instrument fatal, s'il obéit aux passions d'une volonté pervertie et d'un cœur corrompu?

« Est-ce que cela ne s'est pas vu dans ces derniers temps?

« Les coupables qui ont ensanglanté Paris et couvert de ruines cette fière cité, étaient-ils les plus ignorants des hommes, ne savaient-ils ni lire, ni écrire? et ceux qui aujourd'hui encore jettent chaque matin au monde ces feuilles qui s'en vont au loin porter le poison des plus honteuses passions, en même temps que les doctrines les plus perverses, sont-ils sans esprit, sans culture intellectuelle et sans lettres? Non, non, ce n'est pas l'esprit seul qui fait *l'homme, l'homme de bien*, ce n'est pas l'instruction seule qui doit constituer l'éducation de l'enfant.

« Et d'ailleurs que sont par elles-mêmes, pour l'intelligence de l'enfant, ces leçons élémentaires de lecture et d'écriture auxquelles vous le conviez? Si l'esprit est l'instrument de l'âme, n'est-il pas vrai que ces notions ne sont elles-mêmes que l'instrument de l'esprit? Elles pourront lui permettre d'acquérir des connaissances utiles; elles ne sont pas la science : c'est un moyen, ce n'est pas un but.

« Ah! l'intelligence de l'enfant a besoin d'autre chose pour se développer, s'élever et se nourrir. Il faut initier l'enfant, sans doute, à ces notions rudimentaires, mais il ne faut pas en rester là; il faut lui apprendre à s'en servir, lui faciliter de saines lectures et le préserver de tant de livres funestes qui s'offriront à lui. Il faut faire plus encore. Il faut lui apprendre à penser et à réfléchir, lui inculquer ces notions sans lesquelles il sera inutile aux autres, à charge à lui-même, s'il n'est un fléau pour tous : que la vie, par exemple, est pour chacun une tâche à remplir; que le travail, la fatigue, la lutte doivent être de tous les jours; il faut lui insinuer déjà que les jouissances et les plaisirs sont rares; qu'on ne doit

jamais les goûter dans le mal ; qu'on ne peut les accueillir que comme la légitime récompense d'un devoir accompli. Le devoir, il ne faut pas lui en laisser ignorer les grandes notions, puisque l'enfant lui-même doit l'accomplir ; il faut qu'il comprenne qu'ayant besoin pour se développer, pour vivre, du concours incessant de ses semblables, de sa famille, de la société, il contracte envers tous des obligations qui sont la base même de tout ordre et le principe nécessaire de toute prospérité et de toute grandeur.

« Qu'il sache de bonne heure ce que c'est que l'obéissance, le respect, la soumission, l'autorité, la règle, la loi ; qu'on élève l'esprit de l'enfant par delà les horizons de la vie elle-même ; éclairé de la douce lumière de la foi, tout pénétré encore de l'eau sainte du Baptême qui l'a régénéré, l'enfant est tout préparé à voir clair dans ces notions surnaturelles et divines. Apprenez-lui qu'il existe un Être tout-puissant, éternel, infini, créateur de toutes choses, qui est Dieu ; que ce Dieu, qui est en même temps la sainteté, la justice et l'amour, veille sur lui, le protége, l'aide, le bénit ; mais qu'il veut être, en retour, connu, aimé et servi ; qu'il y a, après cette vie, si souvent bien courte, une vie à venir qui ne finit pas ; que c'est là que toute réparation sera faite, toute justice rendue, et qu'il sera donné à chacun, selon ses œuvres, des châtiments pour le mal, des récompenses pour le bien.

« Que l'enfance apprenne que pour l'aider à mériter ces récompenses éternelles, le Verbe, Fils unique de Dieu, est venu sur la terre ; qu'il s'est fait homme semblable à nous et s'appelle Jésus-Christ ; que ce même Jésus-Christ a racheté par sa mort l'humanité radicalement coupable, corrompue, condamnée ; qu'il a ménagé à l'homme, pour le préserver du péché, des trésors de grâces dans ses Sacrements ; qu'il a fondé dans le monde une société nouvelle, spirituelle, universelle, chargée jusqu'à la fin des siècles de prêcher la vérité et de communiquer la grâce ; que cette société, dont l'enfant est devenu membre par le Baptême, est l'Église catholique, apostolique et romaine, et que tout homme qui a le bonheur d'être dans son sein contracte, à l'égard de cette société des âmes, des de-

voirs analogues à ceux qui le lient à la société domestique et à la société civile.

« Que l'enfant soit pénétré, par un enseignement de tous les jours, de ces vérités fondamentales. Que son esprit reçoive cette saine nourriture, que son intelligence se développe dans la lumière de ces grandes leçons; que sa volonté, sous l'œil attentif d'un maître dévoué, comprimée dans ses écarts, assouplie par l'obéissance, réglée par le devoir, fortifiée par la lutte, encouragée par de légitimes récompenses, devienne le présage d'une âme énergique et la promesse d'un grand caractère. Pareillement, que le cœur de l'enfant, cette fleur si tendre, au parfum si suave, mais dont l'éclat est si fragile et la fraîcheur si vite fanée, que le cœur de l'enfant soit encore, s'il se peut, l'objet de plus de soins, de plus de sollicitudes et de plus d'amour; que le souffle du mal ne l'effleure pas, qu'il s'épanouisse dans l'innocence, que ce qui est bien, ce qui est beau, ce qui est saint, seul sollicite ses préférences, seul inspire ses inclinations naissantes, soit l'objet de ses premières et uniques tendresses, et l'enfant ainsi enseigné, ainsi dirigé, ainsi cultivé, ainsi élevé, deviendra un *homme*, un homme dans toute l'acception du mot, parce qu'il sera vraiment instruit, honnête, dévoué, moral et chrétien.

« Ici, N. T. C. F., se présentent deux questions, et comme elles se lient intimement, comme elles ne font qu'un avec les importantes vérités que Nous venons d'exposer, il est de Notre devoir de ne pas les passer sous silence.

« La première de ces questions est celle-ci : l'éducation peut-elle être séparée de l'enseignement religieux?

« Disons tout d'abord, N. T. C. F., que cela ne s'est jamais fait; que cette séparation n'a pas lieu davantage, à l'heure qu'il est, dans tous les pays qui gardent encore la vraie notion de l'éducation et la saine intelligence de la nature de l'enfant. Ajoutons que les législateurs qui jusqu'ici se sont occupés de l'enseignement n'ont jamais pensé ainsi, mais qu'ils ont constamment placé l'obligation de l'enseignement religieux, comme principe indiscutable, à la tête de toutes les lois sur ces matières et à la base de tous leurs programmes. Disons enfin qu'une telle séparation aurait, dans l'essai même qui

tenterait de la réaliser, et bien plus encore dans sa réalisation, de déplorables conséquences.

« Comment, en effet, instruire un enfant sur n'importe quel sujet sans trouver un point de contact avec la religion, avec Dieu, avec l'âme, avec les grandes sanctions du bien et du mal? Comment éviter les mille questions de l'enfant à ce moment où l'esprit s'éveille, s'ouvre à tout, entrevoit tout et veut tout savoir? Que fera le maître? Dira-t-il qu'il ignore? Cela ne se peut sans l'amoindrir dans l'esprit de l'enfant. Répondra-t-il que cela ne le regarde pas? Peut-être; mais cette réponse, outre qu'elle ne satisfera pas la légitime curiosité de l'enfant, aura l'immense inconvénient de laisser dans sa jeune intelligence, à côté des questions les plus ordinaires et les plus simples, des faits inexpliqués, de nombreux points obscurs et des problèmes insolubles.

« Mais ces inconvénients eux-mêmes seraient peu de chose, en présence des conséquences qu'entraînerait la séparation, si elle venait à se réaliser! En écartant de sa première éducation ce qui doit être l'élément essentiel de son développement et de sa vie, le déplorable système dont nous parlons aurait pour résultat fatal de laisser l'enfant privé de toute religion.

« N'est-il pas facile de voir, en effet, que ce silence affecté du maître sera pour l'élève une marque de peu d'estime et peut-être même de dédain? Il sera tout disposé, dès lors, à tenir pour peu utile, pour superflue, une connaissance qu'on lui refuse à l'école, sanctuaire, à ses yeux, de toute la science qu'il puisse et doive acquérir; tout au moins, la religion lui paraîtra comme une étude au-dessus de ses forces, et, soit mépris, soit indifférence, soit dégoût, il portera ailleurs, sur des matières qu'il croira plus utiles, plus pratiques, plus faciles et plus chères, l'effort de son travail, l'attention de son esprit; et vienne l'heure d'entendre parler, à l'église, de religion, il n'écoutera qu'avec distraction et insouciance; il n'y aura plus de place pour les choses de Dieu, et l'enseignement religieux n'aura ni lumière pour son esprit, ni sève divine pour pénétrer son cœur.

« Cette conséquence fatale paraîtra plus évidente encore si on connaît bien la nature de l'enfant, si on s'est approché de sa jeune

âme, si on a étudié le développement intime de sa vie. Le développement de l'âme de l'enfant peut être comparé à celui de son corps. Cette merveilleuse croissance ne se fait pas à des moments déterminés et comme par soubresauts; elle s'opère lentement, d'une manière insensible, mais continue; et de même qu'il faut au corps une nourriture de tous les jours, ainsi faut-il que l'âme reçoive, non par intervalles éloignés, mais à chaque instant, sa nourriture spirituelle, si on veut que, s'identifiant, et ne faisant qu'un avec elle, cette nourriture devienne et sa substance et sa vie.

« Faut-il donc oublier enfin que la connaissance de la religion n'est pas une science ordinaire, dont l'utilité pratique ne se manifeste qu'au dehors et dans des circonstances données, encore moins une science spéculative? C'est une science dont la lumière doit se mêler à tout ce que la vie a de plus intime, éclairer ses pensées, inspirer ses sentiments, animer, régler ou réprimer ses actes, et cela tous les jours et à chaque heure de la vie. Par conséquent, la religion ne peut demeurer pour l'enfant à l'état de simple notion ; il faut qu'elle descende et se repose jusque dans les profondeurs de l'âme; il faut que l'âme tout entière en soit pénétrée; il faut que toutes ses facultés en reçoivent l'empreinte, que toutes ses puissances s'éveillent, se développent sous cette influence vivifiante; il faut que la religion et l'âme de l'enfant, si on peut parler ainsi, ne fassent qu'un; et c'est alors seulement que cette jeune âme sera vraiment une âme religieuse, en produira les actes avec cette spontanéité qui marque l'émission de sa pensée, le mouvement de sa volonté, le penchant de son cœur.

« Est-ce que les faits ne sont pas également, ici, en complète harmonie avec ces incontestables principes? Que ne voyons-nous pas tous les jours? L'enfant qui n'a pas eu le bonheur de recevoir une éducation chrétienne, est rarement, hélas! un homme religieux.

« La religion ne l'ayant touché qu'à la surface, il ne la garde pas longtemps. A peine a-t-il abordé aux rivages de la jeunesse, il s'en défait, il la laisse, comme on jette à l'écart un vêtement d'un autre âge, et le voilà jeune homme, homme de l'âge mûr, marchant à tra-

vers la vie, emporté souvent par des passions ardentes, sans croyances, sans religion, sans Dieu.

« Tel n'est pas l'enfant dont l'âme s'est développée sous l'influence de la religion. La foi, la piété, la vertu grandissent avec lui; son adolescence s'épanouit sans se flétrir; la beauté de son âme chrétienne resplendit sur son visage, et je ne sais quel fier courage, présage, quelle que soit sa situation sociale, un grand et digne avenir, parce que sa vie sera toujours pleine de foi, pleine de force et pleine d'honneur.

« Étant donc bien établi que, dans toute éducation, le maître doit faire une large part à l'enseignement de la religion, il se présente une seconde question dont la solution est également de la plus haute importance : quelles dispositions faut-il demander à l'instituteur de l'enfant au point de vue religieux?

« La réponse est facile, elle sera claire et brève.

« Et tout d'abord, il est superflu de démontrer, il suffit de dire qu'un maître hostile à la religion, à ses enseignements et à ses préceptes, n'est pas le maître qui puisse donner à l'enfant cette éducation profondément chrétienne dont nous avons reconnu l'absolue nécessité. Attendre un tel résultat serait compter sur un prodige par trop au-dessus de toutes les lois de la nature, et mettre vraiment de côté toute saine raison et tout bon sens. Demander à un maître qui croit la religion fausse, d'en démontrer tous les jours la vérité; exiger de ses lèvres des paroles qui la fassent aimer, quand son cœur est plein de mépris et de haine, évidemment cela ne se peut, et il faut qu'il soit à jamais entendu qu'un ennemi de la religion ne peut prétendre, dans une nation chrétienne, à l'honneur d'enseigner et d'élever la jeunesse.

« Nous dirons également, N. T. C. F., (et, dussent ces paroles paraître à plusieurs sévères, Nous remplirons le devoir que Nous commande la vérité ;) Nous dirons qu'un maître, qui, sans être à proprement parler un impie, est néanmoins sans croyances réelles et vit sans pratiques religieuses, un tel maître n'est pas celui que vous avez le droit d'attendre et le devoir d'exiger pour élever vos enfants.

« Et pourquoi? Par la raison très-simple que nul ne donne

que ce qu'il possède; parce qu'un maître, instruit d'ailleurs, honnête, moral, mais non chrétien, aura difficilement le courage de surmonter son indifférence pour enseigner, chaque jour, en maître vraiment convaincu, des vérités et des devoirs qu'il néglige lui-même.

« Parce qu'enfin, quand il s'agit de la religion, le meilleur, le plus fécond de tous les enseignements, ce n'est pas la parole, c'est l'exemple. On peut adresser à l'homme fait la parole de l'Évangile : *Faites ce qu'ils vous disent et non ce qu'ils font*[1]; jamais à l'enfant. L'enfant imite plus qu'il n'écoute, et c'est en vain qu'un maître, s'il ne prêche d'exemple, essayerait de l'instruire de la religion, de lui en démontrer la vérité, de faire briller à ses yeux et sa beauté et ses charmes. Toutes ces belles paroles glisseront sur lui comme des gouttes d'eau sur le marbre ; et, à l'image et à la ressemblance de son maître, s'il n'est pas, plus tard, un ennemi de la religion, il ne sera en définitive, un chrétien que de nom, sans en avoir la vie et sans jamais en remplir les devoirs.

« On a opposé à cette doctrine une objection spécieuse, N. T. C. F. On a dit : S'il faut ainsi, avant de faire le choix d'un maître, examiner sa conduite, l'obliger à dévoiler son âme, n'est-ce pas là une sorte de violation de la conscience, dans ce qu'elle a de plus libre et de plus sacré, et une telle exigence ne constituerait-elle pas une intolérance que ne comportent ni nos habitudes, ni nos lois?

« Prenons garde, N. T. C. F., de nous laisser séduire par une vaine apparence, et de n'oser faire, sous de futiles prétextes, pour l'affaire capitale de l'éducation, ce qui nous semble un droit et un devoir pour tout le reste.

« N'est-ce pas la conduite que nous tenons tous les jours dans toute question d'affaires, dans toute société d'intérêts quelconques? Et lorsqu'il s'agit du mariage de ses enfants, est-ce que le père de famille ne fait pas son devoir en s'entourant de renseignements sur la vie, sur la moralité, sur la fortune, sur les antécédents de celui qui se présente?

1. Matt. XXIII, 3.

« Vous vous troublez à la pensée d'exiger de l'instituteur de vos enfants des témoignages certains de sa vie religieuse et chrétienne, et n'exigez-vous pas de ce même homme des preuves de sa capacité et de son savoir?

« Et d'ailleurs, il faut le dire, une telle exigence est, pour toutes les fonctions sociales, une loi commune qui n'est elle-même que l'expression du bon sens.

« Voici un homme qui veut exercer la médecine. Suffit-il qu'il soit dévoué ou homme d'esprit? Vous demandez qu'il ait des connaissances médicales, et la société exige qu'il ait suivi les cours de maîtres obligés, qu'il ait subi des examens, qu'il apporte un diplôme, qui n'est pas la science, mais du moins la suppose.

« Est-ce qu'on trouverait bon que le premier venu rendît la justice et s'improvisât magistrat, fût-il d'ailleurs instruit, bon père de famille et parfait honnête homme? Non, évidemment; et on dira à cet homme : Commencez par apprendre les lois, car pour les appliquer, il faut avant tout les connaître.

« Et pourquoi donc, N. T. C. F., y aurait-il unique exception à cette règle de sagesse et de sens commun pour l'instituteur, chargé de la mission incomparable d'élever l'enfant? Et pourquoi en sa faveur deux poids et deux mesures? Et pourquoi, par un respect mal entendu pour des droits de la conscience qui ne peuvent plus exister en face d'une fonction publique, pourquoi n'oser exiger de lui qu'il possède ce qui est le fondement de ses devoirs, l'objet capital de sa vie de tous les jours, ce qu'il doit nécessairement donner : la foi chrétienne et la pratique des vertus religieuses?

« Cela ne se peut, N. T. C F., sans une contradiction évidente, sans une imprudence de premier ordre, et quiconque a des enfants a le droit inaliénable et le devoir sacré de demander au maître qui se présente et aspire à l'honneur de les élever : Êtes-vous Chrétien?

« Et maintenant, pères et mères de famille, c'est à vous qu'il appartient de conclure et de tirer de toutes ces choses ce qui doit être votre règle de conduite dans l'accomplissement de vos grands devoirs.

« Si vous restez persuadés que la religion est fausse, inutile, mauvaise; si vous êtes d'avis qu'elle abaisse l'homme dans son intelligence, dans son cœur, dans ses actes, agissez en conséquence, vous êtes libres. Faites élever vos enfants dans des écoles sans religion, par des maîtres indifférents ou impies, et alors soyez sans inquiétude, vos enfants, je les en plains, hélas ! j'en plains la société et j'en plains vos vieux jours, vos enfants seront semblables à vous, ils vivront et mourront sans foi, sans vertu, sans Dieu.

« Mais si au contraire vous pensez, et avec raison, que la religion est l'appui de toutes les choses humaines, qu'elle est la condition essentielle du véritable développement des facultés de l'homme, qu'elle le constitue dans la force, dans la beauté, dans la plénitude de sa nature ; si vous êtes convaincus que cette même religion est la base de la société, le principe de l'ordre, la sauvegarde de vos plus chers intérêts, la sécurité de la famille, la puissante gardienne des vertus et des joies du foyer domestique ; si vous croyez que l'éducation, quelle qu'elle soit, est incomplète, tronquée, si elle n'est pas religieuse, et ne fera jamais de l'enfant un *homme* dans toute l'étendue de ce mot, parce qu'il y manquera le Chrétien ; si vous avez compris qu'il est impossible d'admettre des divisions dans le développement intellectuel, religieux et moral de l'enfant, et que ces séparations de la religion et de l'enseignement sont des utopies fatales ; si vous pensez enfin qu'il est plus impossible encore de demander à un maître qui n'est pas chrétien d'éclairer l'intelligence de l'enfant des lumières de la foi, de pénétrer sa jeune intelligence de la sève religieuse ; si, dis-je, vous voyez, dans une pleine clarté, ces évidentes vérités, votre règle de conduite est simple et toute tracée : vous confierez vos enfants à des maîtres chrétiens, vous ne les donnerez jamais à ceux qui ne le ont pas. »

INSTRUCTION PASTORALE DE SA GRANDEUR MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE GAP SUR L'ÉDUCATION ET MANDEMENT POUR LE CARÊME DE 1873.

(*Extraits*).

. . . . . .

« Que doit être l'enseignement de la jeunesse pour répondre au noble but que nous voulons atteindre? Il faut, sans doute, le rendre accessible à tous; et, pour cela, ne reculer devant aucun sacrifice. Qu'on s'efforce donc, par tous les moyens possibles, de le répandre, de le propager jusque dans nos derniers hameaux; qu'on lui donne aussi, pour le rendre sérieux et utile, tous les développements, tout le perfectionnement dont il est susceptible ; nous ne pouvons qu'y applaudir. Mais ce que nous demandons, avant tout et par-dessus tout, c'est qu'il soit foncièrement moral et religieux. Car, un enseignement sans morale et sans Religion n'est plus un bien ; il peut, au contraire, devenir et devient trop souvent, pour la société elle-même comme pour la famille, un péril, un fléau pire que l'ignorance.

I

« Vous avez entendu parler, N. T. C. F., de l'enseignement *gratuit*, *obligatoire* et *laïque*. Essayons d'abord de bien comprendre le sens exact de cette formule qu'on ne cesse de nous préconiser.

« La gratuité de l'enseignement n'est pas une chose nouvelle : l'Église l'a pratiquée pendant des siècles, et avec un dévouement digne d'éloges et que l'on méconnaît trop de nos jours. On sait cependant l'emploi qu'elle aimait à faire de ses richesses, pour entretenir partout des écoles, où toute la jeunesse, et particulièrement les enfants des pauvres, recevaient gratuitement l'instruction à tous les degrés.

« A coup sûr, aujourd'hui, pour propager l'enseignement comme le réclament tant d'intérêts divers, il faut qu'il soit largement gratuit, en faveur des enfants du pauvre, de l'ouvrier, de tous ceux pour lesquels la rétribution scolaire serait une charge trop lourde, trop pénible. Tout le monde est d'accord là-dessus et comprend que c'est à l'État et aux communes de s'imposer les sacrifices nécessaires, pour assurer cette gratuité.

« Mais doit-elle être généralisée à ce point que l'instruction soit gratuite même pour les enfants du riche ? Beaucoup d'esprits sérieux n'admettent point cette nécessité-là. Et les raisons qu'ils en donnent ne sont pas sans valeur.

« La gratuité absolue est certainement contraire aux intérêts qu'elle prétend servir ; car c'est en réalité imposer aux pauvres une part des frais de l'enseignement donné gratuitement aux enfants des riches, puisque le pauvre est contribuable, comme le riche, vis-à-vis de la commune et de l'État, chargés de l'entretien de l'école.

« D'ailleurs, l'expérience a plus d'une fois constaté les inconvénients de la gratuité, pour le succès même de l'enseignement, qui semble perdre de sa valeur et excite moins la sollicitude de certains parents, précisément parce qu'il ne coûte rien.

« Enfin, pourquoi imposer aux communes ou à l'État une charge budgétaire considérable, en faveur des familles riches qui peuvent si facilement payer les frais de l'éducation de leurs enfants ? Autant vaudrait soutenir, comme conséquence évidente du même principe, que tous les enfants devront être élevés en commun par l'État, entretenus aux frais de l'État, vêtus du même uniforme et nourris du brouet de Sparte.

« Quant à l'enseignement obligatoire, dans le sens qu'on donne à ce mot, c'est-à-dire, l'enseignement imposé par mesure législative et avec sanction pénale, il n'est pas non plus sans fournir matière à de graves réflexions.

« Certes, nous faisons et nous ferons toujours, au nom de Dieu et de la Religion, une obligation rigoureuse aux parents de procurer à leurs enfants un enseignement et une éducation en rapport avec leur position et eur fortune. Il y a là, en effet, un devoir aussi

absolu que celui de subvenir à leurs besoins physiques. L'instruction est le pain qui nourrit l'âme, comme le pain matériel nourrit le corps, et les parents, autant qu'ils peuvent le faire, sont obligés de donner l'un et l'autre à leurs enfants. C'est la loi providentielle qui leur est imposée et qu'ils ne peuvent transgresser sans crime.

« Mais, jusqu'à quel point l'État peut-il intervenir dans cette affaire délicate? Il faut bien le reconnaître, l'instruction de la jeunesse est, pour lui, d'une telle importance, qu'il ne peut pas s'en désintéresser. Il lui importe qu'à tous les degrés de l'échelle sociale, les intelligences soient cultivées, et que chacun reçoive la bonne éducation relative qui lui convient. L'Etat a donc le droit de s'en préoccuper et le devoir de faire ce qui dépend de lui pour obtenir ce précieux résultat. Mais, dira-t-on, si, lorsque de graves abus se rencontrent au foyer domestique, lorsque l'enfant, indignement traité par des parents dénaturés, y meurt de faim, si la justice humaine a le droit d'entrer, de punir et de rétablir l'ordre, pourquoi ne l'aurait-elle pas lorsqu'il s'agit d'abus non moins révoltants, de l'abandon des âmes qui s'étiolent aussi et qui meurent faute de nourriture? Il y a là un crime que la loi de Dieu condamne rigoureusement, qu'elle a voulu prévenir et qu'elle n'a pu empêcher. Pourquoi la loi humaine ne viendrait-elle pas lui prêter son appui, pour atteindre à un but qui leur est commun?

« Tout en admettant, en principe, le droit de l'État, on ne peut néanmoins se dissimuler les inconvénients graves d'une pareille loi, ni les très-sérieuses difficultés de son application. Et s'il est possible par d'autres moyens, moins odieux et peut-être plus efficaces, d'obtenir le même résultat, le législateur n'a plus à choisir.

« Or, une loi qui force le domicile et qui compromet ou paraît au moins compromettre la liberté du père de famille, a toujours quelque chose de pénible et d'odieux, et l'on ne peut évidemment la justifier que par une nécessité extrême, absolue. Car tout foyer domestique est sacré et doit être respecté, celui du pauvre et de l'ouvrier comme celui du riche.

« Et qui, d'ailleurs, sera chargé de la délicate mission d'y entrer et d'en pénétrer les secrets intimes? — Les situations ne sont pas

les mêmes dans toutes les familles. Il y a quelquefois des prétextes vains et quelquefois des excuses fondées à des négligences toujours déplorables : le délit sera-t-il toujours facile à apprécier, à déterminer ? — Enfin quelle peine infligera-t-on au délinquant qui n'a, le plus souvent, que ses bras et ses sueurs pour vivre au jour le jour, lui et ses enfants ?

« Devant ces inconvénients graves, ne vaut-il pas mieux employer des moyens moraux, plus honorables, plus en rapport avec la dignité du père de famille ? Des conseils amis, de bienveillants encouragements et, s'il en est besoin, les secours de la charité ou de l'État lui-même, peuvent être plus efficaces que des mesures législatives. C'est, du reste, un fait que, depuis trente ou quarante ans, l'enseignement primaire, en France, s'est singulièrement vulgarisé, sans avoir eu besoin de contrainte légale. Que l'on continue à le favoriser, que l'on fasse pour cela tous les sacrifices nécessaires, et nous avons lieu d'espérer qu'avant peu de temps personne, chez nous, ne sera privé des bienfaits de l'instruction.

« C'est à nous, en particulier, à nous, prêtres, de rappeler sans cesse aux parents leurs graves devoirs à cet égard ; à nous aussi, quand il le faut, d'intéresser la charité des riches, pour assurer la fréquentation de l'école à l'enfant du pauvre.

« Mais nous ne le savons que trop, et nous avons à y prendre garde, N. T. C. F., il existe, à l'heure qu'il est, un parti impie qui ose arborer le drapeau de l'athéisme et du matérialisme. Il voudrait mouler la France à son image et en faire un peuple sans Religion et sans Dieu ! Tous les efforts de ces hommes tendent à s'emparer de notre jeune génération. Ils ont pris pour mot de ralliement l'enseignement gratuit, obligatoire et laïque. Le but est manifeste : avec la gratuité et l'obligation, ils comptent renverser toute concurrence, et une fois maîtres du terrain, amener forcément l'enfance et la jeunesse à leur enseignement qu'ils appellent laïque, c'est-à-dire, un enseignement séparé de toute Religion.

« Oui, dans notre France catholique, il y a des hommes qui veulent arracher le crucifix de nos écoles et en bannir les divins enseignements de notre foi. Sous prétexte de liberté et d'affranchissement des intelligences, ils osent prétendre qu'on n'y doit plus

parler ni de Dieu, ni de Jésus-Christ, ni d'aucun dogme religieux. La Religion, disent-ils, abaisse le caractère de vos enfants et les abrutit. Mais, pour les relever dignement, on leur apprendra que Dieu n'est qu'un mot vide de sens, qu'une chimère !... que l'homme n'est qu'un animal perfectionné, et que l'âme, qui n'est que la résultante de l'organisation physique, périt avec elle à la mort !... On les initiera, vos enfants, à une morale qui se nomme indépendante, c'est-à-dire destituée de toute sanction religieuse ; on leur parlera de lois sans législateur suprême et de devoirs sans récompenses ni châtiments d'outre-tombe !

« Si ce n'était qu'une sacrilége plaisanterie ! Mais non, N. T. C. F., c'est sérieux. Or, comprenez ce que seraient pour vous, pour vos familles, pour la société, les conséquences de telles utopies, où la démence le dispute à l'impiété ! On n'osera pas en essayer, nous l'espérons bien : parce que le bon sens public en serait trop révolté ; parce que vous êtes là, pères et mères de famille ; parce que vous serez là toujours, pour réclamer votre droit imprescriptible et votre liberté la plus sacrée, celle qui intéresse le plus votre conscience : votre droit et votre liberté de donner à vos enfants l'éducation chrétienne de votre choix. Vous serez là, avec nous, pour répondre aux athées et aux matérialistes de toutes sortes : Nous ne voulons pas de votre gratuité ni de votre obligation d'enseignement, parce que nous ne voulons, à aucun prix, de votre enseignement sans Religion et sans Dieu !

« Vous voulez, vous, N. T. C. F., la Religion dans l'école de vos enfants, et lorsque le digne Conseil général des Hautes-Alpes, dans ses sessions de l'année dernière, a émis le vœu que l'instruction morale et religieuse soit placée en tête du programme de l'enseignement primaire, il a été, à coup sûr, l'interprète fidèle de vos sentiments à tous, sans exception.

« Mais à ne considérer que le côté humain des choses, que se propose-t-on de faire par l'éducation ? On veut préparer des hommes honnêtes pour la famille, des hommes honnêtes pour la société. Or, je vous le demande, est-ce seulement par l'enseignement de la grammaire, de l'arithmétique, de l'histoire, de la géographie ou de toute autre branche des connaissances profanes, que vous réussirez

à obtenir ce noble résultat? Mais il faut ignorer complétement ce que c'est que l'enfant, l'adolescent, ce que c'est que l'homme et la nature humaine.

« Il y a chez l'enfant autre chose que l'intelligence à éveiller, à redresser, à développer; il y a le cœur et dans son cœur de nobles instincts à cultiver, et aussi toujours des instincts pervers à réprimer. Lui faire aimer la vertu, tout ce qui est bien, haïr le vice, tout ce qui est mal, voilà le but final de l'éducation! Mais pour que l'enfant puisse seulement saisir la différence du bien et du mal, il a besoin de l'idée de Dieu. Pour lui défendre une chose et lui en commander une autre, vous êtes dans la nécessité de lui fournir une raison, de lui notifier une loi qui suppose un législateur suprême, pour qu'elle puisse s'imposer à lui sérieusement, efficacement. Il a dans sa jeune tête plus de logique qu'on ne pense; souvent il raisonne trop sur les ordres qui lui sont donnés, et, si vous n'avez à lui alléguer qu'une loi fondée sur de vagues convenances, il y a fort à craindre qu'il ne la prenne pour ce qu'elle vaut. Non, ce n'est pas avec cette morale vaporeuse que vous réprimerez ses colères et ses emportements, que vous le rendrez soumis, obéissant, laborieux, que surtout, au temps des passions naissantes, vous le conserverez pur et chaste. Non, encore une fois; il faut pour cela la Religion, avec son autorité divine, avec ses menaces et ses espérances.

« Une éducation sans Dieu! y pensez-vous, N. T. C. F.? Et cet enfant, cet adolescent, à qui, mère chrétienne, vous avez inspiré vos sentiments de foi et votre amour pour Dieu, à qui vous avez parlé de son âme et de ses éternelles destinées, à son retour de l'école athée, pourrait vous dire: Ma mère, tu m'as trompé et tu te trompes toi-même: il n'existe point de Dieu, l'âme n'est pas immortelle et tout meurt à la mort?

« Et cet adolescent deviendra un homme, père de famille à son tour! Et sous son toit maudit, il n'y aura pas de Dieu pour le soutenir dans ses épreuves et le consoler dans ses douleurs!

« Voilà, cependant, la famille désolée que le matérialisme, le positivisme, que l'athéisme sous toutes les formes, voudraient nous faire. Et ils appellent cela le progrès, le progrès indéfini de l'humanité!

« Et la société que devient-elle? Une collection de familles et d'individus qui ne croient point en Dieu, et qui n'admettent que la vie présente et ne reconnaissent que la matière. Mais c'est le renversement de tout ordre, l'anarchie absolue et complète. C'est le caprice et la convoitise de chacun à la place de la loi, la force brutale à la place de la justice et du droit. Quand il n'y a plus de Dieu, le vice n'est rien et la vertu qu'un nom. Voltaire dit quelque part : J'aimerais autant être gouverné par un démon de l'enfer que par un tyran athée, car si ce tyran avait intérêt à me faire piler dans un mortier, je serais parfaitement sûr d'être pilé dans un mortier.

« Un peuple athée et gouverné par des athées! Mais, si c'était possible, ce serait, en effet, l'enfer sur la terre. Nous en avons fait, du reste, la triste expérience. Deux fois l'athéisme a essayé de régner dans notre pays. Il y a quatre-vingts ans, nos pères épouvantés le virent couper des têtes par milliers et marcher triomphant dans le sang de ses victimes. Cela s'appelle, dans l'histoire, le règne de la Terreur. Tout récemment notre grande capitale l'a vu de nouveau, s'enivrant encore de sang humain, fusillant, assassinant, et, dans son délire barbare, portant l'incendie et la dévastation sur nos plus beaux monuments. Ceci se nomme le règne de la Commune; mais dans les deux cas, c'était le règne de l'athéisme!

« Notre société humiliée a surtout besoin de vertus. Il nous faut la justice, la probité, l'esprit de sacrifice, tous les dévouements, le respect de la loi et de l'autorité. Nous avons besoin de législateurs, de magistrats intègres, qui sachent préférer l'intérêt public à leurs propres intérêts, à leurs ambitions individuelles. Nous avons besoin d'armées disciplinées, de soldats qui comprennent leurs devoirs et qui soient résolus à verser leur sang pour la patrie. Il faut partout, dans tous les rangs, des citoyens honnêtes, pour qu'un Etat se soutienne et prospère.

« Et toutes ces vertus sociales, qui font l'honneur et la force d'un peuple, naîtraient et se développeraient spontanément dans les âmes, sans que la Religion y fût pour rien ! Cela ne s'est encore jamais vu dans le monde; et le bon sens dit que ce n'est pas possible. Comment? Vous affirmez à un homme qu'il n'y a pas de

Dieu, que son âme n'est rien, qu'il n'a conséquemment rien à attendre au-delà du trépas, et que toutes ses espérances doivent se borner à la vie présente, et vous osez lui dire : Respecte la loi de la justice humaine, puisqu'il n'y en a pas d'autre, lorsqu'il peut impunément s'enrichir en la violant !.... réprime tes passions, tes cupidités, qui nous seraient funestes ; pour l'amour de la société, fais ce sacrifice qu'elle ne te paiera pas !... combats cependant et meurs pour la défendre ; elle te promet, en récompense, un tombeau éternel ! le néant !... En vérité, peut-on s'imaginer une plus insultante et folle dérision ?

« Les vertus sociales, comme les vertus domestiques, ne germeront ni ne vivront jamais sous la froide atmosphère de l'athéisme et du matérialisme ; il leur faut le soleil de la vérité divine. La Religion seule, la foi en Dieu rémunérateur et vengeur sait faire des citoyens honnêtes et utiles à leur pays ; et pour réussir, c'est sur l'enfance, dès le premier âge, qu'elle doit agir, par une éducation foncièrement chrétienne.

II

« Mais nous n'avons pas seulement à faire, par l'éducation, des hommes honnêtes, de bons citoyens ; nous avons encore à faire des saints, des citoyens du ciel ! Quiconque croit à l'âme et ne limite pas notre existence à l'instant rapide du temps présent, quiconque attend une autre vie, est bien forcé de convenir qu'il doit préparer ses enfants à cette destinée future. C'est, en effet, pour des parents chrétiens l'affaire évidemment essentielle.

. . . . . .

« Hélas ! vous le savez bien, leur vie sur cette terre, toute voilée et enveloppée d'incertitude et de mystère, se doit mesurer par un petit nombre d'années, et sera suivie d'une éternité heureuse ou malheureuse ! Qu'il importe donc, tant que vous voudrez, que leur vie du temps soit prospère ; mais ce qui importe par-dessus tout, c'est que, pour eux, le but final soit atteint. « Cherchez donc premièrement le royaume de Dieu et sa justice, dit Jésus-Christ, et tout le

reste vous sera donné par surcroît [1]. » Vous croyez cela, pères et mères, puisque vous êtes chrétiens; seulement vous n'y pensez pas assez pour vos enfants; vous ne vous dites pas assez souvent, en les suivant du regard de votre amour: Il y a dans chacun de ces petits enfants, de ces adolescents, une âme immortelle qu'il me faut à tout prix sauver! Et cependant, de tous vos devoirs paternels et maternels, voilà bien votre premier, votre capital devoir.

« C'est donc, avant tout, une éducation solidement chrétienne qu'il faut à vos enfants baptisés, et devenus les enfants et les héritiers de Dieu! Dès l'âge le plus tendre, vous devez leur parler du père qu'ils ont au ciel, et tourner vers lui les premiers élans de leur cœur. Alors les vérités de la foi impressionnent davantage, frappent plus vivement l'esprit et laissent des traces profondes et salutaires dans ces âmes innocentes et pures. Alors la vertu leur est douce et chère, et ils se plient aisément à la loi du devoir. L'horticulteur prudent n'attend pas que le jeune arbre se soit déformé pour lui donner un appui; et si vous laissez votre fils dans l'ignorance, l'Esprit-Saint vous prédit qu'il ne sera plus temps de le courber au joug; qu'il n'écoutera plus vos enseignements trop tardifs, et deviendra pour votre âme le sujet d'une douleur amère.

« Rien évidemment de plus nécessaire que la Religion pour vos enfants: c'est elle qui doit présider à leur éducation, dans l'école comme au foyer domestique.

« Nous avons dans nos Alpes de nombreuses écoles; presque chaque hameau en est pourvu, et nous sommes heureux de constater que ces écoles sont chrétiennes, que l'enseignement religieux n'y est pas négligé. Nous en félicitons sincèrement nos instituteurs et institutrices, laïques et congréganistes, et nous ne pouvons que les bénir et les encourager dans leur noble tâche si laborieuse, et si pénible. Puissent-ils comprendre, de plus en plus, la haute importance de leur mission, que nous ne craignons pas d'appeler divine!

« Malgré l'état matériel, malheureusement déplorable, où se trouvent la plupart de nos écoles, faute de ressources financières,

1. Luc, XII, 31.

notre département, entre tous les autres, continue d'occuper une place des plus distinguées, sous le rapport de l'enseignement. Il est rare, en effet, de rencontrer chez nous une personne qui ne sache pas lire et écrire. C'est à vous, instituteurs et institutrices, de nous garder cette gloire et de l'augmenter encore. Travaillez sans cesse, et fortifiez-vous par des études sérieuses, dans la connaissance des matières de votre enseignement, afin d'en faire profiter vos jeunes élèves. Le besoin d'une instruction solide se fait vivement sentir partout aujourd'hui, et certes, nous sommes loin de nous en plaindre. Nous souhaitons, au contraire, qu'on y satisfasse le mieux possible.

« Seulement, n'oubliez pas que vous avez, avec leur intelligence, le cœur de vos élèves à cultiver et à former. Oui, quelle que soit la nature de votre enseignement, instituteurs, professeurs, vous tous qui êtes chargés d'élever l'enfance et la jeunesse, vous avez assumé une grande et terrible responsabilité. Vous avez à sauvegarder la pureté et l'innocence de vos élèves, à leur inspirer le respect du devoir, l'amour du bien, de la vertu, et tous les sentiments nobles et généreux.

« Vous n'y parviendrez qu'avec l'aide de la Religion. Mais, ne nous y trompons pas, il est nécessaire que la Religion soit vivante en vous, pour rayonner dans toutes vos paroles et dans toute votre conduite. Vous le savez, l'enfant voit bien clair, surtout les côtés faibles de son maître et il ne se paye pas de faux semblants. Le moindre indice de duplicité le révolte et lui ôterait toute estime pour vous. Vous devez donc être auprès de lui des chrétiens sincères. Aussi bien, est-ce à ce titre que les parents chrétiens des enfants vous les ont confiés, pour en faire des hommes honnêtes à la famille, des citoyens utiles à la société et surtout des saints au ciel.

« Ah! pensez-y quelquefois dans votre classe, en parcourant du regard les rangs de vos élèves. Comptez les âmes! Comptez les anges qui sont là avec vous et qui veillent avec vous, pour les garder! Pensez qu'un jour il vous sera demandé compte de ces âmes immortelles!

« Et vous, pères et mères, ne vous croyez pas déchargés du soin

de vos enfants, parce que vous les envoyez à une école digne de toute votre confiance. Vous devez venir en aide à l'instituteur, au professeur, au pasteur lui-même, dans leur travail si important pour vous.

« Et d'abord, prenez garde, par vos critiques, par vos paroles imprudentes, de les déprécier, de les amoindrir, dans l'estime de leurs élèves. Car lorsque le maître a perdu leur confiance et leur respect, son action sur eux devient nulle et sans effet.....

« Seulement quelques questions adressées de temps en temps, le soir, à l'enfant sur son travail de la journée, sur ce qu'il a appris en classe, au catéchisme, lui feront voir le prix que vous attachez à ces choses, et le forceront d'en avoir lui-même une haute estime.

« Le foyer domestique doit être la continuation de l'école, comme il a dû en être la préparation. Vous auriez donc tort, pères et mères, de vous en rapporter exclusivement aux soins de l'étranger dans l'affaire si grave de l'éducation de vos enfants. C'est votre affaire personnelle à vous-même, autant que vous le pouvez; et, soyez-en persuadés, les leçons et les exemples d'un père et d'une mère, toujours imprégnés d'un amour qui ne saurait être suspect, ont la plus puissante influence, se gravent plus profondément dans les cœurs et ne s'en effacent jamais.

« Parlez donc souvent à vos enfants de leurs travaux scolaires, de leurs études ; encouragez-les, en leur faisant comprendre le bienfait et la nécessité de l'instruction. Parlez-leur aussi de sainteté et de vertu! Parlez-leur de Dieu, de Notre-Seigneur Jésus-Christ, de la Religion et de ses divines pratiques et de ses immortelles espérances. Ces grandes et saintes choses tiennent, d'ordinaire, trop peu de place dans les conversations du foyer. En effet, de quoi s'y occupe-t-on, le plus souvent? Des intérêts du temps : d'argent, d'entreprises lucratives, des moyens de faire fortune, d'arriver aux places, aux distinctions ; de se procurer le bien-être, le confortable... C'est la maladie de notre siècle. Or, tout cela, croyez-le bien, n'élève pas les âmes, mais les abaisse jusqu'à l'égoïsme, les enchaîne à la terre et les matérialise. Et vous voulez faire des chrétiens pour faire des enfants soumis, respectueux, dévoués, qui soient la joie et l'honneur de votre maison!

. . . . . .

. . . . . .

« Telle est, N. T. C. F., l'éducation que vous devez à vos enfants : éducation essentiellement chrétienne, qui seule répond à leurs destinées du temps et de l'éternité ! Car ces deux grands intérêts ne se séparent pas, sans être l'un et l'autre compromis. Dieu les a tellement liés ensemble qu'ils se protégent et se sauvegardent mutuellement, et ne peuvent être servis que par une même unité d'action.

« L'homme n'est en réalité chrétien et ne s'assure l'éternelle récompense, qu'autant qu'il remplit tous ses devoirs envers la société et envers la famille, comme envers lui-même. Mais, pour accomplir ces devoirs essentiels, pour faire généreusement les sacrifices que la société et la famille ont le droit de lui réclamer, il faut qu'il soit chrétien et qu'il puise dans la Religion, qui en est l'unique source, le courage de ses sacrifices et de ses dévouements.

« Faites donc, par l'éducation, de vrais chrétiens, et vous aurez fait des hommes, des citoyens qui seront l'honneur et la joie de la famille, l'honneur et le salut de la patrie ! »

LETTRE DE SA GRANDEUR MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE GRENOBLE, AU COMITÉ CATHOLIQUE.

« Grenoble, le 12 janvier.

« Messieurs,

« Je vous félicite de tout cœur de l'initiative intelligente que vous avez prise devant la prétention qu'ont aujourd'hui certains hommes d'imposer à la France l'enseignement obligatoire, gratuit et laïque.

« Les plus graves intérêts sont menacés par cette prétention. Nous ne saurions nous le dissimuler : les ennemis de l'ordre social cachent, sous cette formule, le désir d'empêcher l'épanouissement du sentiment chrétien dans l'âme des générations nouvelles, afin de réaliser plus facilement leurs coupables projets, après avoir étouffé plus facilement l'idée religieuse et morale. La ligue du mal se for-

tifie tous les jours. Il faut donc une croisade pacifique dans laquelle s'enrôlent tous les hommes de cœur qui veulent sauver ce qui reste encore debout de notre pauvre société française. Vous avez donné le signal de cette croisade.

« Tous les vrais catholiques vous aideront de leurs efforts, et je suis heureux de joindre mes bénédictions à celles que vous avez déjà reçues de mes vénérés collègues.

« Agréez, messieurs, l'assurance de mes sentiments dévoués en Notre-Seigneur.

« † JUSTIN, *Évêque de Grenoble.* »

(*Univers*, 20 *et* 23 *janvier* 1872.)

ETTRE PASTORALE DE SA GRANDEUR MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE LAVAL SUR LES ÉCOLES ET SUR L'INSTRUCTION QU'ON Y DONNE.

« Il y a, Nos très-chers Frères, une question on ne peut plus grave, une question en quelque sorte de vie et de mort, religieuse et morale, qui s'agite en France avec une ardeur extrême, et qui recevra très-probablement une solution au moins provisoire d'ici à quelques mois. Elle concerne les écoles publiques et l'enseignement qu'on y donne ou celui qu'on voudrait y substituer. Ce n'est pas, il est vrai, d'hier seulement que ces grandes discussions se produisent dans les livres et les journaux. Un ministre très-entreprenant des dernières années de l'empire qui resta trop longtemps l'objet d'une très-grande faveur, était allé en Allemagne, d'où nous sont venus tant de maux, recueillir une foule d'idées nouvelles très-hasardées, très-téméraires ou tout-à-fait inadmissibles. Il les répandit dans ses écrits, que ses flatteurs préconisaient et faisaient passer dans la plupart des lycées. On se rappelle que dans ses ouvrages il allait jusqu'à faire entendre clairement, sans le professer d'une manière formelle, que l'homme n'était qu'un descendant du singe. Cette triste adhésion à l'un des plus humiliants égarements de l'esprit humain ne l'empêcha pas de régner longtemps en sou-

verain sur toutes les écoles de l'État, et d'y faire nécessairement beaucoup de mal.

« La secte philosophique anti-chrétienne conçut des systèmes et des plans qui furent exposés, développés et soutenus, d'abord par quelques journaux, puis par un plus grand nombre, et enfin par presque tous, les uns sachant très-bien ce qu'ils faisaient et ce qu'ils voulaient, les autres suivant, sans trop voir où ils allaient, le courant des idées nouvelles, auxquelles une partie du public paraissait s'intéresser et prendre goût. On se mit donc à raisonner avec une sorte d'enthousiasme sur le besoin d'élever le niveau des études dans les écoles dites primaires, et de le rendre non-seulement accessible à tous les enfants, mais même obligatoire pour chacun ; ensuite on demanda que l'enseignement fût gratuit, non-seulement pour les indigents, ce qui est sagement établi depuis longtemps, mais pour tous les élèves sans distinction, même pour ceux qui n'ont pas besoin de secours, qui n'en désirent point ni n'en veulent. Enfin il y en a qui demandent aujourd'hui avec plus de chaleur que jamais que l'enseignement soit exclusivement laïque.

« Arrêtons-nous quelque peu, N. T. C. F., sur chacune de ces trois questions particulières, surtout sur la première et la troisième.

« La seconde question, celle de la gratuité, ne fait pas pour nous une difficulté sérieuse ; et nous pouvons nous dispenser d'en parler. Elle a sans aucun doute une importance considérable sous le rapport financier. Mais ni la religion ni les mœurs, les seuls grands intérêts dont nous ayons à nous occuper, ne paraissent pas devoir en souffrir. Et, d'autre part, le plus grand nombre de ceux qui approuvent ou qui même désirent la gratuité, conviennent qu'elle n'est guère praticable en ce moment. Nous pouvons donc sans inconvénient d'aucun genre en réserver l'examen pour une autre époque.

« Passons à un point plus délicat, l'instruction obligatoire. De prime abord la réunion de ces deux mots ne blesse précisément ni l'oreille ni l'esprit. On peut se dire, en les entendant prononcer, que ce serait un moyen de faire cesser dans une société chrétienne, entre des hommes tous égaux en droit à l'instruction, l'inégalité

choquante qui, sous ce rapport, les distingue en réalité : ceux-ci croupissant dans une ignorance profonde de toutes choses, ceux-là ayant acquis des connaissances plus ou moins solides, plus ou moins multipliées, mais qui les rendent aptes cependant à remplir quelques-unes des fonctions réservées aux membres divers de la grande famille humaine. Sans doute le savoir et la capacité ne seront jamais les mêmes dans tous les sujets. Mais si tous au moins étaient appelés à la même instruction primaire, aucun ne resterait dans ces ténèbres épaisses de l'ignorance presque absolue; et quiconque après cela sentirait en soi le désir et le besoin d'acquérir des connaissances plus étendues, pourrait, quand les circonstances l'y porteraient, s'élever à un degré de science et de talents mieux développés, qui le rendraient capable de rendre à la société des services d'un genre beaucoup plus élevé dans les travaux ou les emplois les plus utiles. L'instruction est, par conséquent, une chose très-belle, bonne et grandement désirable *en soi*. . . . . .

« Mais, N. T. C. F., reconnaître et proclamer, comme nous le faisons, la grande utilité et le bienfait réel d'une instruction saine, ce n'est pourtant pas admettre la nécessité ni même le droit pour le législateur d'imposer aux familles l'obligation, sous peine d'amendes ou de poursuites quelconques, d'envoyer leurs enfants à telle école désignée, qui peut ne pas leur convenir, et leur inspirer les plus justes répugnances à cause de l'esprit qui y règne. Les obligera-t-on, malgré cela, à donner ce qu'ils ont de plus précieux et de plus cher sur la terre, au maître ou à la maîtresse dont ils ne veulent pas, et pour de trop bonnes raisons? ou bien seront-ils tenus de soumettre ces raisons à n'importe quels juges, au lieu de s'en tenir à leur propre jugement dans une matière qui est si complétement de la compétence paternelle! Ce serait un intolérable asservissement de toute une population à des caprices aussi odieux qu'injustifiables. Espérons donc que nos représentants veilleront à ce qu'aucune mesure vexatoire ne soit sous ce rapport introduite dans la loi qui se prépare. Et sans insister davantage sur ce point déjà grave, et si mal compris par un trop grand nombre de personnes, hâtons-nous d'arriver au point principal du sujet important que nous avons entrepris d'exposer et d'examiner.

« Il faut ici, N. T. C. F., des explications on ne peut plus franches, on ne peut plus nettes, qui rendent toute équivoque impossible, et qui puissent éclairer pleinement toute famille chrétienne, c'est-à-dire notre population presque entière. Nous parlerons donc, avec toute la liberté de notre ministère, de l'instituteur et de l'institutrice, ainsi que de l'enseignement qu'ils donnent ou qu'ils seront chargés de donner à leurs élèves.

« Ce point tout-à-fait capital ne fut soulevé qu'en dernier lieu, et d'abord assez timidement. Mais on s'enhardit peu à peu, et l'on finit par réclamer impérieusemeut des écoles dirigées toutes, sans aucune exception, par des personnes laïques, pour l'un comme pour l'autre sexe. Notre première réponse à cette injuste réclamation sera de dire que nous n'avons jamais eu ni exprimé la pensée que les écoles dussent être toutes entre les mains des religieux, des religieuses ou des prêtres. Nous souhaitons ardemment que le bien se fasse partout, et le mal nulle part; mais nous ne savons pas ce qui se passe en d'autres diocèses dont nous n'avons pas à répondre. Quant à celui dont nous aurons à rendre compte bientôt au Souverain Juge, nous croyons pouvoir assurer que la plupart de nos instituteurs, sans appartenir à aucun institut religieux, sont cependant des chrétiens, plus ou moins parfaits sans doute, plus ou moins fervents, mais qui tiennent à ne pas déshonorer ce glorieux titre, et auxquels il n'y a point en général de graves reproches à faire, malgré les mauvais conseils et les mauvais exemples qu'ils peuvent recevoir de divers côtés. Il va sans dire que le nombre beaucoup plus restreint de nos institutrices laïques est encore plus digne de ces louanges. C'est probablement cette circonstance, très-heureuse pour nous, qui a donné lieu à des personnes fort honorables de notre diocèse de se déclarer favorables à ce qu'elles ont nommé et que d'autres avaient nommé avant elles l'*enseignement laïque*. Mais ce terme, trop facilement accepté, est trompeur, il cache ce qu'il veut dire; il faut par conséquent, pour rendre compte de la portée de ces deux mots réunis, s'en bien expliquer.

« Sachez donc, N. T. C. F., que dans le langage actuellement en usage dans un certain monde, dont vous ne faites heureusement point partie, les termes employés ont changé de valeur et de signi-

fication. Ainsi par instituteur laïque on n'entend plus simplement un homme qui n'est ni religieux ni prêtre, non plus que par institutrice laïque on ne veut plus désigner précisément une personne qui n'appartient à aucune Communauté ou Corporation religieuse liée par des vœux particuliers. Non ; l'instituteur et l'institutrice ne sont et ne doivent être, dans la pensée révolutionnaire, que les distributeurs (écoutez bien ceci), que les distributeurs d'un enseignement d'où sera exclu tout dogme et toute morale chrétienne. Vous en aurez dans quelques instants des preuves aussi claires que le jour. Vous en serez stupéfaits, vous en aurez horreur. Mais eux, les révolutionnaires ardents et impies, ce sont de tels maîtres et de telles maîtresses qu'il leur faut pour leurs enfants, et qu'ils veulent imposer aux autres. C'est de pareils maîtres et maîtresses qu'ils ont rempli les écoles de Paris sous le règne affreux de la Commune. Ce sont de tels maîtres et de telles maîtresses que les Conseils municipaux de Lyon, de Marseille, de Saint-Étienne et de beaucoup d'autres villes, grandes ou petites, installèrent à la place des bons Frères et des respectables Sœurs qu'ils chassaient. L'instituteur que la révolution veut, le seul qu'elle tolèrera, c'est celui que lui présente la *Ligue* maçonnique *de l'enseignement;* c'est celui qui se propose et qui promet de ne parler aux enfants ni de catéchisme à apprendre, ni de devoir religieux d'aucune sorte à remplir, ni de vérité religieuse quelconque à croire, pas même l'existence de Dieu ni l'existence de leur âme, ni son immortalité future dans la gloire ou dans les ténèbres et les tourments éternels. . . . . .

. . . . . .

« Pour moi, mes bien aimés frères, si je devais voir de mes yeux ces horreurs, voir de jeunes enfants livrés à des maîtres où des maîtresses indignes, comme à Paris, comme à Lyon, comme à Marseille ou dans d'autres grandes villes ou dans de simples villages, comme il s'en trouve dans d'autres départements, ou à des maires et des conseillers impies exercent autant qu'il leur est possible ces effroyables abus de pouvoir, rien au monde ne pourrait m'empêcher de crier de toute l'énergie de mon âme, que je prierais le Seigneur d'enflammer et d'exalter plus que jamais, pour que ma voix pût retentir d'une extrémité du diocèse à l'autre : non, n'écou-

tez point ces nouveaux tyrans, qui veulent vous arracher vous et vos enfants à votre Dieu, à votre Créateur et votre Sauveur. Pères et mères chrétiens, levez-vous, n'hésitez point, protestez contre ces affreuses iniquités. C'est votre droit, c'est votre devoir. Mères chrétiennes, retrempez votre foi dans l'âme de la généreuse mère des Machabées, dites à ces tyrans d'une nouvelle espèce, plus mauvais peut-être, quoique moins cruels en apparence, que les soldats du roi Antiochus, dites-leur : vous n'aurez point mon enfant. Mon fils est à Dieu et à moi! C'est moi qui l'ai porté dans mes flancs; moi qui l'ai nourri de mon sang. Je ne le donnerai pas à vos esclaves avilis, pour qu'ils tâchent de lui persuader qu'il n'est, comme eux, qu'une brute, livrée sans frein à toutes les passions basses, viles ou sanguinaires qu'il lui plairait de suivre.

« Ce discours, je le sens, N. T. C. F., a considérablement changé de ton en avançant dans la matière où il s'engageait. Je ne m'en accuse ni n'en demande pardon. Il restera tel qu'il est sorti brûlant de mon cœur. En présence de l'audace inouïe, et chaque jour plus ardente et plus déterminée dans les grandes écoles de Paris, dans quelques-unes des sociétés dites savantes et dans la presque totalité des journaux révolutionnaires, qui savent ce qu'ils veulent et qui le poursuivent par toutes les voies imaginables, il nous a paru nécessaire, indispensable de ne plus laisser rien ignorer à personne de ce qu'on nous prépare. . . . . .

« Jusqu'en face de la prison ou de la mort, je dirais à mes diocésains : n'écoutez pas ces malheureux, priez pour leur conversion, mais ne suivez ni leurs exemples ni leurs conseils, ne leur livrez ni vous ni vos enfants. Ce serait leur perte et la vôtre. Vous êtes chrétiens; restez fermement chrétiens et catholiques jusqu'au jour où Jésus-Christ vous recevra dans sa gloire.

« Nous savons fort bien, N. T. C. F., qu'un projet de loi présenté à l'Assemblée Nationale et fort amélioré par la Commission chargée d'en faire le rapport, ne mérite aucun des reproches que vous venez d'entendre. Aussi n'est-ce pas ce projet très-acceptable que j'avais en vue, mais celui qui est dans l'espérance et dans le désir de tous les plus ardents révolutionnaires, et qu'ils chercheront par tous les moyens de faire prévaloir. Ils n'y parviendront

pas en ce moment. Mais qui oserait dire que dans un an, ils ne seront pas, pour le plus grand malheur de la France, en pleine possession du pouvoir? Ils l'espèrent très-certainement, et l'expérience des deux dernières années n'est nullement propre à décourager leurs espérances.

« Prions donc, prions beaucoup, N. T. C. F.; et vous tous, Nos bien chers Coopérateurs, veillez sur votre troupeau, priez avec lui et pour lui, et soignez surtout cette précieuse jeunesse, l'espoir des familles et de la religion. Aimez-la, supportez ses défauts naturels avec patience, reprenez-la des défauts plus graves que vous pouvez trouver dans les uns ou les autres, avec bonté, avec calme et douceur. »

LETTRE PASTORALE DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DU MANS ET MANDEMENT POUR LE SAINT TEMPS DE CARÊME 1873.

. . . . . .

« Quand Dieu bénit une famille, quand il associe deux époux à sa paternité en leur donnant des enfants, il leur confie un trésor précieux sur lequel ils sont chargés de veiller, comme devant lui en rendre compte. Il leur impose le devoir de les élever, c'est-à-dire de développer leurs forces et leurs facultés, de les préparer à la fois à la mission qu'ils auront à remplir sur la terre et au glorieux avenir qui les attend dans le ciel. Afin de rendre les parents plus attentifs à ce grand devoir et plus fidèles à l'accomplir, il y a attaché, comme une récompense anticipée, leur propre bonheur et celui de la société. Quelles sont, en effet, les familles heureuses, sinon celles qui voient croître dans leur sein des enfants vertueux, pleins de respect et de déférence pour leurs parents et disposés à leur rendre, jusque dans leurs vieux jours, les services qu'ils en ont reçus dans leurs premières années ? Que l'avenir d'un pays, sa prospérité ou sa décadence dépendent, en majeure partie, de l'éducation des enfants, c'est une vérité d'expérience et de sens commun. Toujours le niveau social s'élève ou s'abaisse suivant que la

jeunesse est bien ou mal élevée, et c'est là aussi qu'on peut chercher la raison des catastrophes qui frappent les nations.

« Mais si l'éducation est pour la société et pour les familles une question vitale, un intérêt de premier ordre, il est tout aussi vrai de dire que la religion en est l'élément le plus essentiel. . . .

« A qui revient la première part dans cette œuvre si haute et si difficile de l'éducation ? A vous-mêmes, N. T. C. F., à vous, parents chrétiens qui, en donnant le jour à vos enfants, avez contracté l'obligation d'initier à la vie intellectuelle et morale ceux qui vous doivent la vie du corps. . . . . .

« N'est-ce pas, du reste, le précepte de nos livres saints : *Avez-vous des fils ? Instruisez-les et pliez-les au joug dès leur enfance. Avez-vous des filles ? Veillez sur la pureté de leurs mœurs et ne vous montrez pas faibles envers elles*[1]. La raison qu'ils donnent, c'est la puissance et la tenacité des premières habitudes : *L'adolescent marchera dans la voie où il sera entré et, même dans la vieillesse, il ne s'en écartera pas*[2]. N'est-ce pas pour cela que l'apôtre saint Jean félicitait les petits enfants de ce qu'ils avaient appris déjà à connaître leur Père qui est au ciel : *Scribo vobis, infantes, quoniam cognovistis Patrem*[3] ? N'est-ce pas dans le même sens qu'un de nos grands écrivains a dit que l'homme était formé sur les genoux de sa mère ? . . . . . .

« Toutefois, N. T. C. F., et bien que la première part vous revienne à vous-mêmes dans l'éducation de vos enfants, vous n'avez, sauf de rares exceptions, ni le temps, ni les ressources nécessaires pour suffire à une tâche qui demande une application de tous les instants. C'est pourquoi il est dans la nature des choses et dans les nécessités de la vie humaine que la famille puisse appeler à son aide un enseignement qui complète le sien : c'est celui de l'école.

« Avant tout, nous devons établir qu'il y a une obligation grave pour les parents d'envoyer leurs enfants à l'école ; que cette obligation commence dès l'époque où ceux-ci peuvent en profiter et ne cesse que lorsqu'ils ont acquis une éducation suffisante. Ce serait

1. Ecclé. — 2. Prov., XXII, 6. — 3. S. Joann., c. II, 14

un faux calcul de spéculer sur le travail prématuré des enfants, pour se dispenser de cette obligation ; car l'instruction qu'ils reçoivent les rendra plus capables, décuplera leurs forces et par conséquent le résultat de leurs travaux. Ce serait également une fausse tendresse que celle des parents qui retarderaient l'éducation des enfants pour ne pas se priver de leur présence.

« Cette obligation imposée par la nature, l'Église, qu'on tend à représenter comme ennemie de l'instruction et du progrès, l'Église l'a toujours prêchée, et longtemps elle a seule fourni aux familles les moyens de la remplir. Ne proclame-t-elle pas que l'ignorance est une des plaies de notre nature déchue, une des suites les plus humiliantes du péché originel, un des plus grands dangers pour le salut ? Ne nous dit-elle pas que c'est un abaissement dont nous devons nous relever au prix des plus grands efforts, une maladie morale dont nous devons obtenir la guérison, à force de travail et de peine ? Voilà ce qu'enseigne l'Église. Faut-il vous apprendre ce qu'elle a fait dans les siècles passés pour combattre et détruire l'ignorance ? Est-il nécessaire de vous la montrer continuant cette lutte par ses missionnaires dans tous les pays du monde, où, avec l'Évangile, ils s'efforcent de porter la civilisation ? Partout où ils peuvent élever un autel ou planter une croix, ils bâtissent une école. Par eux, les forêts les plus reculées de l'Amérique, les plages brûlantes de l'Afrique, les îles perdues dans l'immensité de l'Océan ont vu leurs enfants initiés à la vie de l'intelligence. N'est-ce pas pour assurer la perpétuité de ces bienfaits, que l'Église a donné naissance à cette multitude d'ordres et de congrégations qui se dévouent à l'enseignement, de manière à ce que toutes les classes de la société, les plus humbles surtout, ne demeurent pas privées d'instruction ?

« Que penser donc de la bonne foi de ceux qui la calomnient et l'accusent de favoriser l'ignorance, parce qu'elle ne s'associe pas avec eux pour acclamer l'instruction obligatoire et demander qu'une obligation morale soit entourée de pénalités et de mesures de police ; parce qu'elle défend la dignité et la liberté des pères de famille ; parce qu'elle ne veut pas qu'ils soient forcés de livrer leurs enfants à un enseignement qui peut être indifférent ou athée ?

« Si elle déclare inexcusables les pères de famille qui ne procurent pas le bienfait de l'instruction à leurs fils ou à leurs filles, c'est à la condition que l'école continuera la famille, qu'elle en sera le prolongement et le perfectionnement, qu'on trouvera dans l'une comme dans l'autre le respect de Dieu, la prière et l'enseignement de la religion. Les maîtres sont les auxiliaires et les suppléants des parents; comment ceux-ci n'auraient-ils pas le droit de leur demander de ne pas détruire, avec intention, ou de ne pas laisser périr, par négligence, dans l'âme de leurs enfants la bonne semence qu'ils y ont déposée?

« L'Église ne répugne pas plus à la gratuité qu'à l'obligation, pourvu qu'elle soit sagement entendue. N'est-ce pas elle qui la première en a eu l'idée et l'a mise en pratique? Voici en quels termes, dès le douzième siècle, au troisième concile de Latran, elle l'ordonnait et en indiquait la mesure : « L'Église, comme une » pieuse mère, est tenue de veiller à ce que les pauvres, qui ne » trouvent pas dans la fortune de leurs parents des ressources suf- » fisantes, ne soient point privés de la facilité d'apprendre et de » faire des progrès dans les lettres et les sciences; c'est pourquoi » nous ordonnons que, dans toutes les églises cathédrales, on » pourvoie d'un bénéfice convenable un maître chargé d'enseigner » gratuitement les clercs de cette église et tous les écoliers pau- » vres. » C'est à ce décret et à l'esprit qui l'a inspiré qu'il faut faire remonter l'origine de ces innombrables fondations d'universités, de colléges et d'écoles qui autrefois couvraient le sol de la France et offraient même aux pauvres l'enseignement à tous ses degrés. Le même esprit charitable et généreux a toujours dirigé l'Eglise ; mais elle ne saurait s'associer à une entreprise ruineuse pour le trésor public, peu favorable au progrès des études, suivant le jugement des hommes compétents, et destinée seulement à assurer le monopole à certaines écoles.

« Encore moins, N. T. C. F., pourrait-elle donner son assentiment au dernier terme du programme révolutionnaire qui réclame des écoles laïques. Que veut-on dire par cette expression ambiguë et mal définie? Demande-t-on seulement l'exclusion des congrégations religieuses des fonctions de l'enseignement? Ce serait déjà

une grande injustice et un immense préjudice porté à l'instruction populaire ; mais ce qu'on veut, c'est quelque chose de plus radical encore, c'est l'exclusion de la religion elle-même. Les faits se sont chargés de le prouver : à Paris, à Lyon, dans les grands centres où l'on a pu établir des écoles suivant ce système, on s'est empressé de faire disparaître des salles de classe toute image religieuse et de l'enseignement tout ce qui pouvait appeler l'attention des enfants sur leur céleste origine et leur fin dernière. En donnant à ces écoles le nom d'écoles laïques, n'a-t-on pas fait injure à tant de bons instituteurs, vraiment chrétiens dans leur vie et leur enseignement, dont l'Église reconnaît les services, loue hautement le dévouement et qu'elle entoure de sa considération et de sa reconnaissance à l'égal des instituteurs religieux? . . . . . .

« Assurément, N. T. C. F., il est bon et utile que tous vos enfants apprennent à lire, à écrire et à calculer; nous désirons que ce résultat soit obtenu et même dépassé par tous; mais là n'est pas toute l'éducation, et si elle n'aboutit pas à affermir leur foi et à leur donner des principes sérieux et solides, la force et la richesse morale du pays n'en seront pas augmentées. L'instruction, quand elle est seule, est un instrument qui peut servir au mal comme au bien; tout dépend de l'usage qu'on en fait. Ne savaient-ils pas lire et écrire ceux qui naguère ensanglantaient les rues de la capitale, incendiaient les monuments et ordonnaient le massacre des otages? Ne savent-ils pas lire et écrire et même parler ces démagogues sans foi et sans principes qui se font un jeu de la crédulité populaire, excitent les classes de la société les unes contre les autres, soufflent la haine et la discorde et allument au cœur des populations des convoitises qu'ils ne pourront jamais satisfaire? Sont-ils illettrés ces journalistes qui se font contre la vérité une arme de leur plume, qui outragent ce qu'il y a de plus saint, recueillent le scandale pour le publier et jettent le ridicule sur ce qu'il y a de plus respectable? Croyez-vous que ce soit l'instruction qui ait manqué à ces criminels que chaque année condamnent nos cours d'assises? Non, mais elle n'a que la valeur morale des individus; elle n'est utile qu'autant qu'elle est jointe à de bons principes et à la pratique du devoir.

« Puisse, N. T. C. F., cette vérité fondamentale être comprise et acceptée de tous! Puisse-t-elle surtout se graver au fond de votre cœur, maîtres de l'enfance chrétienne, vous qui formez une portion si chère et si importante de la grande famille qui nous est confiée ! Ce n'est pas un métier que vous êtes appelés à exercer, mais un sublime ministère. Non, votre rôle ne se réduit pas à initier l'enfance à l'art de lire et d'écrire. Ceux qui prétendraient vous élever et vous honorer en limitant vos efforts à un tel but ne feraient que vous rabaisser et vous amoindrir. Vous aussi vous avez charge d'âmes, vous êtes responsables devant Dieu et devant les hommes de l'avenir de vos élèves, et le plus grand éloge que l'on puisse faire de votre profession, c'est de vous attribuer une large part dans l'éducation morale et religieuse de la jeunesse. Tenez à honneur de prêter au sacerdoce de Jésus-Christ un concours efficace dans l'œuvre de la formation des âmes. C'est peu de développer l'esprit de l'homme, si on ne lui apprend à gouverner sa vie pour la fin suprême que Dieu lui a marquée. Souvenez-vous des magnifiques promesses par lesquelles l'Esprit-Saint a promis de couronner votre dévouement souvent obscur et sans récompense ici-bas : *Ceux qui auront formé à la justice et à la vertu de nombreuses générations, brilleront comme des étoiles dans l'éternité*[1].

« Et ce que nous disons aux premiers instituteurs de l'enfance s'applique davantage encore aux maîtres chargés de compléter son instruction; car le devoir grandit avec la fonction. Toute vérité vient de Dieu, de quelque manière qu'elle nous soit communiquée, par la raison ou par la foi, et elle ne saurait se contredire ; les sciences humaines, pour ne pas se détourner de leur but, doivent préparer les voies à la religion et l'appuyer. Gardez-vous donc bien de jeter dans les jeunes esprits des objections qu'ils ne sauraient résoudre, d'y semer des doutes contre lesquels ils ne seraient pas armés et qui ne pourraient les conduire qu'au scepticisme. Ce ne serait pas assez d'une neutralité bienveillante qui respecte les idées religieuses sans prendre parti pour elles, d'une tolérance de bon goût qui s'abstient de railler les pratiques de la vie chrétienne. La

1. Dan., XII, 3.

religion n'est pas un pur formalisme, il faut qu'elle pénètre la vie tout entière. Pour cela, ouvrez l'esprit de vos élèves à tout ce qui est élevé, noble et généreux, développez en eux le goût du beau et du vrai, affermissez-les dans l'amour du devoir. Que votre enseignement historique ou philosophique soit pour eux comme une sorte de préparation évangélique, et vous aurez rendu le plus signalé service à la religion et à la société. . . . . »

LETTRE CIRCULAIRE DE SA GRANDEUR MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE MARSEILLE PORTANT COMMUNICATION DE LA PÉTITION PAR LUI ADRESSÉE A L'ASSEMBLÉE NATIONALE CONTRE LE PROJET DE LOI SUR L'INSTRUCTION PRIMAIRE, ET AVIS A SON CLERGÉ SUR CETTE QUESTION.

Marseille, le 15 mars 1872.
En la fête de la Résurrection de St Lazare.

« Messieurs et Chers Coopérateurs,

« Le jour ne saurait être éloigné où le projet de loi sur l'Instruction primaire, présenté par M. le Ministre de l'Instruction Publique et des Cultes, sera discuté devant l'Assemblée nationale.

« Vous vous êtes justement émus, avec la majorité catholique des pères de famille du diocèse, des conséquences désastreuses, pour la religion aussi bien que pour la patrie, qui résulteraient de cette loi, si elle pouvait être adoptée par l'Assemblée nationale.

« Vos convictions et vos sentiments sont les miens, et je me suis efforcé de les exprimer dans la pétition que j'ai adressée à l'Assemblée. Je crois le moment venu, avant que la discussion ne commence, de vous donner connaissance de cette pétition.

Marseille, le 2 février 1872.

« Messieurs,

« Je me fais un devoir de venir joindre ma voix à celle des nombreux pères de famille de mon Diocèse qui, dans les diverses péti-

tions qu'ils ont eu l'honneur de vous adresser, vous ont fait connaitre leurs légitimes réclamations contre le projet de loi sur l'instruction primaire, présenté par M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes, et vous ont demandé de repousser ce projet.

« L'Évêque, lui aussi, est père devant la grande famille catholique, et sa sollicitude ne doit négliger aucun des devoirs de cette paternité spirituelle; ne fût-ce qu'à ce titre, je ne pourrais pas, sans manquer à une obligation sacrée, garder le silence devant un projet de loi qui menace, tout à la fois, l'âme de nos enfants et les intérêts les plus chers de la religion et de la patrie.

« Ce qu'il y a de particulièrement dangereux dans ce projet, c'est que ses formules et ses prétendus principes, alors qu'ils ne sont pas absolument faux en eux-mêmes, le deviennent, en quelque sorte, par l'abus qui en est fait. Ainsi en est-il de l'*instruction obligatoire*, telle que M. le Ministre a entendu la réglementer, et puisque le projet repose sur ce fondement, son exclusion doit nécessairement entraîner le rejet du projet tout entier.

« Est-ce à dire qu'en repoussant cette forme de l'*obligation*, nous fassions bon marché, pour nos enfants, de toute culture intellectuelle, et que nous les condamnions, de gaîté de cœur, à l'ignorance? Si nous pouvions avoir une si coupable pensée, toutes nos traditions chrétiennes protesteraient contre nous.

« Sans sortir de l'époque présente, quel est le gouvernement qui ait jamais fait des sacrifices comparables à ceux que s'imposent, tous les jours, les évêques, les pasteurs de nos paroisses, les corps religieux, les fidèles, pour répandre à pleines mains le bienfait de l'instruction? Quelle est l'autorité qui fasse retentir, avec plus d'énergie et d'insistance que le ministère ecclésiastique, l'obligation, pour le père de famille, d'élever et d'instruire ses enfants? On ne peut donc pas nous accuser, lorsque nous repoussons le projet de loi, d'être systématiquement hostiles à la diffusion de l'instruction, ce serait une cruelle calomnie! Nous repoussons ce projet, parce que, qu'il le veuille ou ne le veuille pas, il frappe au cœur la famille, la religion, la société. Les preuves abondent pour le démontrer, nous nous bornerons à en indiquer quelques-unes, et encore le ferons-

nous sommairement, car c'est devant vous, Messieurs, que ces preuves recevront leur développement.

« Nous repoussons donc le projet ministériel :

« 1° Parce que le système de pénalité qu'il édicte, et la façon dont il fait intervenir l'État, entre le père et l'enfant, aurait pour résultat inévitable de déconsidérer le père de famille, de compromettre son autorité et sa dignité, et de porter atteinte au respect qui lui est dû.

« La décadence qui envahit la famille française ajoute encore à la gravité de cette observation.

« 2° Parce que les examens auxquels doivent être soumis les enfants, ceux élevés dans la famille comme tous les autres, peuvent devenir une cause d'arbitraire et de vexations, alors surtout que les programmes n'ont pas même été indiqués dans la loi.

« 3° Parce que la part accordée aux recteurs et aux inspecteurs dans ces examens, leur immixtion nécessairement minutieuse, dans les écoles privées comme dans les écoles publiques, pour surveiller l'accomplissement des nouvelles formalités légales, amène inévitablement la reconstitution du monopole universitaire et la destruction des derniers vestiges de la liberté d'enseignement. Ce ne sera plus seulement la surveillance dans des cas spécifiés, comme les anciennes lois l'avaient prévu, ce sera encore l'envahissement de l'école privée et du foyer domestique lui-même, sous prétexte d'un contrôle forcément indéterminé par sa nature et son étendue.

« 4° Parce que la prépondérance de l'État et, par conséquent, celle du monopole universitaire qui se couvre de l'autorité et du nom de l'État, entraîne, avec la ruine de l'enseignement congréganiste et de l'enseignement privé, la suppression de toute concurrence et, par suite, la destruction de l'un des principaux moyens de répandre l'instruction, et on prétend cependant que cette loi a pour but de la propager! Est-ce sincère? Et quand nous ne considérons l'anéantissement des écoles privées et congréganistes qu'au point de vue de la suppression de la concurrence, il est évident, quelque funeste que soit un tel résultat, que nous n'envisageons pas la question par son côté le plus important.

« 5° Parce que la proscription de tout enseignement religieux dans les écoles ne peut aboutir qu'à la plus criminelle et la plus odieuse

des intolérances, celle qui s'exerce en faveur de l'impiété et du scepticisme.

« Les hommes qui, à Paris, brisaient les Christs dans les classes, arrachaient le catéchisme des mains des enfants et leur interdisaient les prières, n'auraient-ils pas aujourd'hui le droit d'invoquer, pour leur justification, le projet de loi de M. Jules Simon?

« 6° Parce qu'un enseignement moral, sans aucune base religieuse, restera nécessairement dans les nuages de la philosophie et d'une science purement humaine et par conséquent il sera toujours discutable et plus ou moins incertain. Cet enseignement, surtout avec des enfants, sera sans influence sur leur cœur et sur leur conscience; il ne leur préparera aucune consolation dans les épreuves inséparables de la vie; et comme il ne pourra avoir d'autre sanction que celle du code pénal, il les laissera sans défense contre les entraînements des passions et les séductions des doctrines subversives.

« 7° Parce que les exemples empruntés aux pays étrangers, manquent complètement de parité; l'enseignement obligatoire dans les pays où il existe et qu'on nous propose pour modèle, repose sur des bases absolument différentes de celles du projet de loi.

« En Prusse notamment, la religion se trouve partout dans l'école, et à toute heure. C'est sous son action salutaire que l'enfant apprend ses devoirs envers Dieu, envers ses parents, envers lui-même, envers sa patrie. Dans le projet ministériel, au contraire, la religion et Dieu lui-même sont absents. C'est comme un silence de mort et de décomposition qui glace et attriste le cœur; jamais aucune loi n'avait ainsi exposé l'enfance à l'indifférence religieuse et même à l'athéisme.

« Pourquoi multiplier ces observations? Ne suffisent-elles pas surabondamment pour démontrer l'inadmissibilité absolue du projet de loi? Avec les principes qu'il prétend consacrer, il n'y a pas d'État si fortement organisé qu'on le suppose qui puisse résister à leur application. Que serait-ce si cette loi venait à s'imposer au milieu de nous, dans les conditions où se trouve notre société française? Ce qui nous manque aujourd'hui ce sont les vertus publiques et privées; c'est l'esprit de dévouement et de sacrifice où s'inspire l'amour du devoir. Rien de tout cela n'est possible sans des croyances et des convictions énergiques qui illuminent et fortifient la conscience.

« Or les croyances capables de donner à l'homme le courage et la persévérance nécessaires pour demeurer fidèle à ses obligations aussi bien envers lui-même qu'envers ses semblables et envers la patrie, sont inséparables, comme l'effet l'est de sa cause, de la connaissance et de l'amour de Dieu et de l'autorité incontestée des préceptes qu'il a donnés à sa créature.

« Par conséquent une loi humaine qui détruit ou méconnaît les droits de Dieu et ceux de la famille, et qui sape, par là même, les fondements de la morale, est une loi qui ne saurait trouver grâce devant vous, Messieurs ; et non-seulement vous la rejetterez, mais encore, puisque le pays attend une loi sur l'Instruction primaire, vous ferez triompher les principes contraires. A la place du monopole qui menace d'envahir jusqu'au foyer domestique, vous affirmerez, avec les droits du père de famille, ceux de la liberté et d'une sincère et loyale concurrence. En face d'une loi qui bannit la Religion de l'école, vous proclamerez les droits de Dieu qui sont la plus sûre garantie de la dignité humaine et des obligations que nous avons à accomplir les uns envers les autres. En agissant ainsi, Messieurs, vous raffermirez les fondements de notre société et vous hâterez la reconstitution de notre infortunée patrie, en lui préparant des citoyens capables, pour elle, de tous les dévouements et de tous les sacrifices.

« Veuillez agréer, Messieurs, l'hommage de mon profond respect.

« † CHARLES-PHILIPPE, *Évêque de Marseille.*

« Vous le voyez, par la lecture que vous venez de faire, Messieurs et chers Coopérateurs, je n'avais rien exagéré, en signalant le projet de loi présenté par M. le Ministre de l'Instruction publique, comme désastreux, presque au même titre, pour la religion et pour la patrie. Et cependant, je suis loin d'avoir épuisé la matière. Je me suis borné à relever quelques-unes des lamentables conséquences du prétendu principe « de l'Instruction obligatoire. » Que serait-ce si l'on considérait les autres dispositions du projet de loi, et notamment celle qui est relative à la suppression des lettres d'obédience ?

« Mais, après avoir pris connaissance des réclamations si com-

plètes et si décisives adressées à l'Assemblée nationale, soit par mes vénérés collègues dans l'épiscopat, soit par les pères de famille, je n'ai pas cru nécessaire d'entrer dans d'autres détails. La discussion approfondie qui aura lieu devant l'Assemblée achèvera de répandre la lumière dans les esprits de bonne foi. Il ne paraît donc pas possible que la loi de M. Jules Simon soit adoptée. Mais ce vote fût-il absolument certain, nous ne pouvons plus désormais nous laisser aller à une fausse sécurité et nous faire d'illusion sur les menaces de l'avenir.

« Les tentatives des ennemis de la religion et de la société, pour envahir les écoles et s'emparer de l'éducation de l'enfance, nous apprendraient, si cela était encore nécessaire, combien nous devons porter, de ce côté, notre vigilance la plus active et notre incessante sollicitude.

« Je vous vois à l'œuvre, Messieurs et chers Coopérateurs, et personne, plus que moi, ne rend hommage à votre dévouement et aux sacrifices que vous vous imposez, soit pour fonder des écoles nouvelles, soit pour soutenir celles que vous possédez déjà. J'en rends à Dieu mes plus vives actions de grâces. N'attribuez donc qu'à la gravité exceptionnelle des circonstances et nullement à aucune méconnaissance de votre zèle et de vos généreux efforts le nouvel appel que je viens vous adresser. Nous sommes dans des jours où le bien ordinaire ne suffit plus, et où tous, qui que nous soyons, nous devons recourir aux œuvres et aux ressources extraordinaires. Mais parmi les œuvres qui réclament notre concours, il faut être convaincu que la bonne éducation de l'enfance tient la première place et que, si nous l'abandonnions, tout le reste serait en pure perte. Multiplions donc, autant qu'il dépendra de nous, nos écoles chrétiennes et surtout conservons celles que nous possédons déjà; profitons des lois existantes, en en sollicitant de meilleures, pour répandre toutes les fois que nous le pourrons, dans l'âme de nos chers enfants, pendant la visite des classes, hors des classes, les bonnes semences que la grâce de Dieu fera fructifier.

« La liberté que nous demandons c'est la liberté du dévouement, c'est de pouvoir suivre les leçons du Maître divin qui appelait autour de lui les enfants, pour les entourer, à son exemple, de nos soins

les plus affectueux; nous voulons en faire des chrétiens pour en faire des hommes et des citoyens, parce que nous ne séparons pas notre patrie de la terre de la patrie du ciel, et si nous repoussons, de toutes nos convictions, la nouvelle loi, c'est parce qu'elle nous enlève cette liberté.

« On cherche, à l'aide d'incessantes et d'odieuses calomnies, à troubler toutes ces notions et à élever, entre nous et les enfants du peuple, des barrières de défiance et de haine ; obligeons-les à s'abaisser à force d'abnégation et de charité !

« Que les enfants élevés dans nos écoles chrétiennes, et quand nous parlons d'écoles chrétiennes, nous n'entendons nullement exclure celles qui sont dirigées par des instituteurs laïcs sincèrement religieux, que ces chers enfants aient une instruction au moins égale à celle qui est donnée ailleurs ; qu'ils soient la joie et la consolation du foyer domestique par leur respect, leur obéissance et leur déférence pour leurs parents ; qu'on les reconnaisse toujours par leur honnêteté inviolable, leurs habitudes laborieuses, leur courage intrépide, leur fidélité à tous leurs devoirs, et les préjugés injustes, à l'aide desquels on cherche à éloigner de nous les classes populaires, ne sauront longtemps prévaloir.

« La sollicitude que vous prodiguerez à vos écoles, Messieurs et chers Coopérateurs, ne vous fera rien diminuer de votre zèle pour un enseignement plus important encore, et sans lequel tous les autres seraient insuffisants et stériles. Vous comprenez qu'il s'agit du catéchisme et vous en appréciez trop bien l'importance pour que j'aie à insister.

« Laissez-moi seulement vous recommander, avec de nouvelles instances, une œuvre sur laquelle j'aime à revenir avec vous, en toute circonstance, et qui tient à la fois et du catéchisme et de l'école, surtout après que nos enfants sont arrivés à un certain âge, je veux parler de nos œuvres de jeunesse ; elles doivent être le couronnement de tous nos efforts. Je ne me dissimule pas leurs difficultés, les sacrifices de toute nature qu'elles exigent, mais je sais aussi que les obstacles n'arrêtent pas votre zèle et qu'il peut accomplir des prodiges, j'en ai la preuve dans quelques paroisses où j'ai la consolation de voir ces œuvres prospérer,

« En terminant cette communication qui a dépassé les bornes que je m'étais d'abord proposées, je dois appeler votre attention, Messieurs et chers Coopérateurs, sur la situation que l'on semble vouloir faire, au milieu de nous, à l'instruction primaire. Des actes récents, inspirés par un mauvais vouloir trop manifeste, nous font une obligation de nous mettre en garde contre les périls qui menacent notre enseignement chrétien. Par une contradiction vraiment étrange, dont le spectacle est de nature à éclairer tous les hommes sincères, c'est au nom de la liberté et d'une prétendue passion pour la diffusion de l'instruction publique qu'on s'apprête à en tarir les sources les plus fécondes et les plus pures, en faisant fermer nos écoles congréganistes. Comme s'il n'était pas démontré que le niveau de l'instruction est plus élevé dans ces écoles que dans aucune autre, qu'elles coûtent beaucoup moins cher aux communes que les écoles laïques, et qu'enfin elles obtiennent la confiance du plus grand nombre de familles.

« Sous un régime de suffrage universel, cette dernière considération ne devrait pas être sans valeur.

« Mais les animosités systématiques sont aveugles, et il est à craindre que les menaces dirigées contre nos écoles ne soient suivies d'effet.

« Nous ne saurions accepter une telle proscription, aussi injuste pour les maîtres vénérables qui en sont l'objet, qu'elle est blessante pour les intérêts de leurs nombreux disciples et pour les parents qui leur confient leurs enfants.

« Sans doute nous ne cherchons pas la lutte, mais nous ne pouvons pas non plus nous y soustraire, quand la conscience l'exige. Dans tous les cas il faut nous y préparer.

« Mettez-vous donc à l'œuvre, sans tarder, Messieurs, voyez dans vos paroisses quels sont les hommes de bonne volonté, disposés à seconder vos efforts, afin d'être prêts à maintenir nos écoles chrétiennes partout où elles pourraient être attaquées. Il ne faut pas qu'une seule succombe !

« Et quant à moi, je n'hésiterais pas, le moment venu, à faire un appel à mon diocèse tout entier, et j'ai la confiance que ma voix serait entendue, non seulement par les pères de famille catholiques,

mais encore par tous ceux qui ont à cœur le repos et la prospérité de la patrie et qui veulent lui préparer une génération digne de soutenir son honneur et de réparer ses blessures.

« Déjà Marseille, devançant l'appel que notre auguste et bien-aimé Pontife vient d'adresser au monde catholique, a eu l'honneur de voir naître, au milieu d'elle, ces nombreuses associations qui répondent aux besoins divers de la foi, de la charité et du zèle; j'ai la conviction, Messieurs et chers Coopérateurs, que si l'enseignement chrétien exigeait de nouveaux sacrifices, avec votre concours dévoué et soutenu par nos généreux concitoyens, il trouverait largement sa place dans notre grande famille des œuvres marseillaises, et qu'une association nouvelle, devenue nécessaire, recueillerait des sympathies en rapport avec les immenses intérêts qu'elle aurait à sauvegarder.

« Recevez, Messieurs et chers Coopérateurs, l'assurance de mon plus affectueux dévouement, en N. S.

« † CHARLES-PHILIPPE, *Évêque de Marseille.* »

INSTRUCTION PASTORALE DE SA GRANDEUR MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE MONTAUBAN SUR L'ÉDUCATION ET MANDEMENT POUR LE CARÊME DE L'AN DE GRACE 1872.

(*Extraits.*)

. . . . . .

« Toute éducation qui n'a pas la religion pour base, est une éducation insuffisante et manquée. Ce n'est pas l'instruction qui fait défaut d'ordinaire aux grands coupables, ce sont les principes de morale, ce sont les croyances; car nul frein n'est assez fort contre les passions et les vices, que le frein des croyances religieuses. Sachez-le bien, N. T.-C. F., cela est d'expérience universelle : ce ne sont pas les lois humaines qui font les bonnes mœurs, ou qui les améliorent, ce sont plutôt les bonnes mœurs qui garantissent l'observation des lois; ce sont les doctrines de la religion qui assu-

rent la paix de la famille et de l'État. Nous avons fait des lois innombrables, nous possédons des codes magnifiques, une législation modèle, et les crimes s'accroissent dans une proportion effrayante : les vols, les assassinats, les attentats contre la pudeur. Les lois punissent quelques grands crimes, elles n'en préviennent guère; elles sont impuissantes contre les passions; et ce sont précisément les passions qui engendrent tous les crimes dont la terre gémit. Les lois arrêtent quelquefois le bras, elles ne contraignent ni la pensée ni le désir, elles n'empêchent pas le cœur de méditer le mal, et de concevoir l'iniquité. Les lois ne répriment que ce qui trouble l'ordre public, elles ne s'occupent pas du reste, d'une foule de crimes contraires aux mœurs et qui troublent l'ordre et la paix de la famille.

« La religion seule supplée à l'impuissance des lois et arrête le mal dans son principe, parce qu'elle agit sur la conscience. Donc si vous voulez prémunir vos enfants contre les excès de tout genre, il faut leur inspirer les sentiments de la foi et de la piété, leur inculquer les vérités de l'Évangile, graver dans leur esprit et dans leur cœur les commandements de Dieu et de l'Église. Voulez-vous que cet enfant, en devenant homme, contrarie ses penchants, qu'il refuse à son cœur et à ses sens ce qui leur plaît, qu'il soit probe et honnête, qu'il ait un caractère élevé, qu'il soit dévoué à tous ses devoirs? Assurément oui, c'est votre avantage et celui de cet être qui vous est si cher. Si vous lui dites et lui persuadez que Dieu lui en fait un devoir, Dieu témoin et juge de ses actions, qu'il a des récompenses éternelles pour celui qui se soumet à sa loi, des châtiments effrayants pour la désobéissance et la violation du prévaricateur; ah! je comprends, voilà des raisons persuasives : il est de mon intérêt, comme de mon devoir, d'obéir et j'obéirai. Mais si vous nous dites seulement, comme nos parleurs de morale : fais ceci, parce que c'est raisonnable; ne fais pas cela, parce que ce n'est ni honnête ni beau, cette conduite n'est ni estimable ni décente; que m'importent la raison, l'honneur, la morale, je ne comprends rien à ces grands mots, ils n'ont pour moi rien de saisissant; ils peuvent être beaux pour un philosophe; moi qui ne suis qu'un enfant, ou un pauvre, ou un ignorant, moi qui ai des passions vives, je

comprends mieux qu'il faut jouir quand on peut, et prendre son bien quand on le trouve.

« Oui, apôtres des idées modernes, vous avez beau étaler de belles maximes de morale et de probité, parler le langage de la raison humaine aux hommes, et surtout aux enfants, ils ne vous entendront point : la voix seule de leurs passions sera écoutée. Plus les passions de la jeunesse sont ardentes, plus les impressions fortes de la religion sont nécessaires. Aussi jusqu'à nos jours, dans tous les siècles passés, la religion a ombragé le berceau de l'enfant, la religion s'est emparée de sa jeune intelligence et a nourri son âme encore tendre du lait de sa doctrine. Toujours on a cru qu'il fallait, avant tout, lui parler de Dieu, lui imprimer fortement les grands principes de la religion. Ce n'est pas à dire que tous les hommes élevés chrétiennement vivront toujours selon les règles de la foi. Non, malheureusement, il y a des caractères faibles, des esprits indociles, des cœurs dépravés. Les passions d'une jeunesse bouillante pourront bien faire avorter les espérances du premier âge; ainsi la meilleure constitution physique ne prévient pas toutes les maladies; mais combien resteront fidèles à toutes les vertus qu'on aura su leur inspirer? combien d'autres devront à leur éducation chrétienne de n'aller pas si loin dans les routes du vice, ou de pouvoir revenir un jour de leurs égarements? Les vérités saintes, une fois profondément gravées dans l'âme, ne s'effacent plus entièrement; et c'est au bienfait de l'éducation chrétienne qu'il faut attribuer les conversions qui viennent de temps en temps consoler l'Église. Mais si des principes de religion reçus dans l'enfance ne garantissent pas de tous les excès, que deviendra celui dont la religion n'aura pas dirigé les premiers pas? Si l'enfant est flétri dans sa fleur, quel fruit pouvez-vous en attendre?

. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

« Tels sont, pères et mères, les devoirs que la religion vous impose; mais il en ressort pour vous des droits qui sont inaliénables. L'exercice et la revendication de ces droits peut même faire partie de vos devoirs à l'égard de vos enfants. Vous ne devez point

admettre de maître dont l'enseignement serait contraire à votre foi; il n'est que votre délégué, et il n'a d'autre autorité que celle que vous lui donnez pour l'exercice de ses fonctions L'école n'est que l'extension de la famille, les leçons de l'école ne doivent être que le développement des leçons reçues au foyer domestique. Nulle influence étrangère ne doit contrarier ou combattre la vôtre dans la direction qu'il vous convient de lui donner, nulle puissance humaine ne peut envahir le domaine sacré de la conscience et vous ravir l'âme de vos enfants.

« Et pourtant la Révolution, par des mesures hypocrites et perfides, menace de vous dépouiller de ces droits que vous donne la nature et que la religion consacre. Mais qu'entendons-nous par la Révolution? La Révolution est un mot élastique, qui se prête à bien des sens, les uns justes, les autres détestables; pour la connaître dans son sens précis et rigoureux, il faut l'étudier dans ses dernières conséquences et la juger par ses œuvres. La suppression des abus, l'abolition de priviléges qui n'étaient plus justifiés, l'égalité des enfants d'une même patrie devant la loi, l'amélioration des classes inférieures ont été des progrès de la civilisation, c'étaient des réformes demandées par tous les esprits sages. Les bouleversements qui les ont accompagnés ont été l'œuvre de la Révolution. Elle a proclamé ses desseins, fait connaître son but, son programme est clair et débarrassé de toute équivoque : rien de ce qui existe ne doit rester debout. Si elle triomphe, elle renversera les institutions qui portent l'empreinte de la main de Dieu, aussi bien que celles qui sont l'œuvre de la sagesse des hommes et qui ont reçu la consécration du temps.

« Point de Dieu, point de famille, point de propriété!

. . . . . .

« C'est dans les conventicules des sociétés secrètes, foyer de la Révolution, qu'a été élaborée cette trilogie : *instruction obligatoire, gratuite et laïque*, machine de guerre contre Dieu et l'Église. Ce mot d'ordre a trouvé partout des échos; les gens naïfs, les esprits droits n'y ont vu que ce qui pouvait être utile à l'enfance. Le piége caché sous une apparence trompeuse d'utilité, ne peut plus prendre personne. Qu'y a-t-il dans ces mesures habilement combinées pou

envahir le foyer domestique et inoculer aux jeunes générations le poison de l'incrédulité, et que signifie chacune de ces expressions?

« L'*instruction obligatoire* amoindrit l'autorité paternelle et met entre le père et l'enfant un pédagogue, qui fera sentir à tous les deux sa férule. L'école obligatoire sera l'école communale comme les Prussiens l'ont établie dans nos provinces conquises par eux; il n'y aura plus de place pour des écoles libres. Les méthodes, les matières de l'enseignement seront réglées par l'État; l'instituteur choisi par le pouvoir incrédule devra être sans croyance.

« Les promoteurs à outrance de l'instruction primaire ont dit, avec une apparente conviction, que c'est l'instituteur allemand qui nous a vaincus. Il faut que l'instruction obligatoire soit peu fondée en raisons, pour qu'on en invoque une semblable à son appui; et pour attribuer une pareille cause à nos désastres, il faut bien présumer de la fatuité du peuple qui se vante d'être le plus spirituel du monde. Il serait plus juste d'affirmer que nous avons été vaincus par les cordonniers, par les tailleurs, par les bouchers allemands (ce qui serait parfaitement ridicule), attendu que nos ennemis étaient pourvus de chaussures, de vêtements et de subsistances abondantes, tandis que nos soldats en manquaient. L'instruction primaire, sans doute, ne faisait pas défaut dans notre armée, depuis le général en chef jusqu'au dernier sous-officier. Nos défaites sont venues, comme l'a dit un illustre prélat, non de ce que nos soldats ne savaient pas lire, mais de ce qu'ils ne savaient pas obéir. Les zouaves pontificaux savaient lire, tous les Bretons pouvaient bien ne pas savoir lire, mais les uns et les autres ont sauvé notre honneur militaire. D'où venait cette bravoure qu'ils ont déployée et qui a excité l'admiration universelle? Ils avaient des convictions religieuses fortes et profondes; et la foi qui les animait leur a fait remplir leur devoir au mépris des périls et de la mort.

« Que signifie : *instruction gratuite?* Elle est vraiment gratuite, quand elle ne coûte rien aux familles, comme celle que donne l'Eglise aux enfants pauvres par ses religieux et religieuses. Mais peut-on appeler gratuite celle qui est payée aux dépens des contribuables, et alors que le traitement alloué à l'instituteur sera trois

ou quatre fois supérieur à celui qui est fait aux religieux enseignants? Et pourquoi imposer la gratuité aux parents qui ne la demandent pas?

« L'expression : *instruction laïque,* renferme un non-sens, une injure et une injustice : Un non-sens, l'instruction n'est ni laïque, ni congréganiste; une injure, en déclarant indignes d'enseigner les religieux qui se dévouent à cette grande et pénible tâche, par vocation, en vue du bien à faire et sans aucune spéculation d'intérêt; une injustice, en privant les religieux du droit commun, en leur enlevant le bénéfice qu'accorde la loi à tout citoyen qui remplit d'ailleurs les conditions de capacité et de moralité déterminées. C'est méconnaître les droits les mieux acquis. Quels instituteurs ou institutrices sont plus actifs, plus dévoués que les religieux et religieuses, que par un sentiment de dédain on appelle congréganistes. La tenue des écoles laïques est-elle supérieure à la tenue des écoles congréganistes? Des faits authentiques répondent à ces questions. Dans les grandes villes, et notamment à Paris, où des concours ont été établis entre les élèves des maîtres laïques et ceux des Frères de la Doctrine chrétienne, les élèves des Frères obtenaient les neuf dixièmes des récompenses. Est-ce par amour du peuple qu'on veut lui enlever les maîtres qu'il préfère? Est-ce pour obtenir une plus grande diffusion de l'instruction qu'on fera fermer la moitié des écoles, parce qu'on n'aura pas de maîtres laïques pour remplacer les congréganistes supprimés?

« *Instruction laïque*, dans la pensée des sectes, équivaut à instruction athée. L'expression vraie eût effrayé, on l'atténue habilement pour faire passer la chose. Le maître ne dira pas : Dieu n'existe pas; mais il ne devra pas prononcer son nom; et l'enfant sera entretenu systématiquement dans l'ignorance de toute vérité religieuse. La religion étant écartée de l'éducation, quelle sanction restera au devoir? Un des coryphées de l'impiété[1], au siècle dernier, le comprenait bien; il ne voulait pas que les livres qu'il composait contre la religion fussent lus par sa femme et sa fille, et il voulait qu'elles remplissent leurs devoirs religieux. Il savait que la meilleure

1. Diderot.

sauvegarde de son honneur d'époux, et que la plus sûre garantie de son affection de père se trouvaient dans la foi.

« Ces prôneurs de liberté n'en veulent que pour eux ; à eux le monopole, et point de concurrence. De quel droit voudraient-ils priver les familles des maîtres auxquels elles ont confiance? Ils disent : nous sommes la Science; il faut admettre leurs prétentions sur parole; et ils ne connaissent que la matière et les phénomènes sensibles; et ils ignorent les vérités que connaissaient les sociétés à leur enfance. Mais de Dieu, de l'âme, des destinées de l'homme, ils ne savent rien et ne veulent rien savoir; ou plutôt ils ne craignent pas d'affirmer que l'homme n'a pas d'autre destinée que la brute, et qu'il n'est qu'un animal perfectionné, il faudrait dire dépravé, car l'instinct préserve l'animal des excès de toute sorte auxquels l'homme se porte par l'abus de ses nobles facultés. Ils voudraient faire de vos enfants de petits *sans-Dieu;* ils ne souffriraient pas même dans les écoles un crucifix, cette image auguste du Sauveur du monde, ce symbole éloquent de l'amour infini de Dieu pour les hommes. Vous avez justement horreur de ces doctrines, N. T.-C. F., mais c'est en flattant ainsi les plus mauvaises passions, et en saturant les masses de mensonges, qu'on prépare de nouvelles catastrophes. L'Esprit-Saint nous a dit : Le pain du mensonge est doux à l'homme, mais ensuite il lui blesse et lui déchire la bouche, loin d'être un aliment utile. *Suavis est homini panis mendacii, et postea implebitur os ejus calculo.* (Prov. xx, 17.)

« Ils s'appellent le Progrès, ils sont la destruction; ils voudraient ne rien laisser debout de toutes les institutions à l'abri desquelles a vécu jusqu'ici le genre humain. Grâce à Dieu, leurs forces sont impuissantes à réaliser leurs vœux insensés; mais s'ils venaient à bout d'ébranler les colonnes qui soutiennent l'édifice social, ils seraient les premières victimes ensevelies sous ses décombres.

« L'affaiblissement des croyances religieuses a causé la crise fatale que nous subissons. Si l'athéisme et le matérialisme étendaient leurs ravages, notre ruine serait prochaine. La Grèce, la Rome antique, après une ère de grandeur illustrée par les sciences et les arts, tombèrent l'une et l'autre sous l'influence des sophistes. La

Grèce devint une proie facile pour ses ennemis, et l'empire romain ne put pas résister aux efforts des barbares.

« La France est encore trop catholique pour qu'un projet qui livrerait les jeunes générations à l'athéisme et au matérialisme, et dont les conséquences seraient si désastreuses, puisse être jamais appliqué. Quelque étroite que soit la place laissée à l'Église, elle remplira la mission, que lui a confiée son divin fondateur, de prêcher l'Évangile, d'enseigner la vérité à tous les âges; elle donnera la saine doctrine aux enfants comme un lait pur, et aux forts comme un pain substantiel. Elle a fait la civilisation dont l'Europe est fière, elle ne la laissera pas retomber dans la barbarie; elle seule possède le principe de vie qui peut produire notre résurrection nationale.

« La science de la religion et de ses devoirs ne s'acquiert qu'à la longue et par la pratique; c'est en fréquentant longtemps les écoles et les catéchismes, en assistant souvent aux saints offices, en suivant les cérémonies de l'Église, en participant à tout ce qui est du culte divin, que les enfants prennent peu à peu le goût des choses saintes, les habitudes de piété, de modestie, l'usage des sacrements. En un mot, ils deviennent chrétiens, moins encore par les leçons qu'on leur a données, que par la pratique à laquelle on les a accoutumés, par les habitudes qu'ils ont prises de bonne heure. Il faut que l'enfant vive, respire, en quelque sorte, dans un élément religieux; que la religion entre dans son âme, pour ainsi dire par tous les sens; que tout lui en retrace le souvenir, lui en parle le langage. Alors il la révère, il la pratique sans répugnance et sans effort; et s'il en viole quelquefois les préceptes, il n'en devient jamais l'ennemi; elle conserve toujours sur son esprit une salutaire influence et un puissant ascendant. Subjugué toute sa vie par cet ascendant heureux, il ira rarement jusqu'au crime; il saura se préserver des excès qui portent aujourd'hui le désordre et le malheur dans les familles et qui mettent la société à deux doigts de sa ruine. Enfin, c'est à ces principes religieux qu'il devra de vivre tranquille et de mourir en paix. »

INSTRUCTION PASTORALE SUR LA NÉCESSITÉ DE L'ÉDUCATION RELIGIEUSE ET MANDEMENT DE SA GRANDEUR MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE MOULINS POUR LE SAINT TEMPS DE CARÊME 1872.

(*Extraits.*)

. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

« Jésus-Christ et son Église sont donc, N. T. C. F., conjointement avec vous, et par une intervention d'un ordre plus excellent, véritablement père et mère de vos enfants, gardiens de ces âmes innocentes, le conseil que vous devez écouter, les guides que vous devez suivre pour les diriger sous leur conduite et en leur esprit.

« Réduite à ces termes, qui sont les éléments mêmes du christianisme, la question dont tant d'esprits sont occupés aujourd'hui est bien simple, et l'on comprendra difficilement que la foi des nations chrétiennes ait pu en être inquiétée, après que le bon sens des païens l'avait déjà résolue. En les louant d'avoir retenu, parmi tant d'erreurs, quelques restes des traditions premières, saint Paul les félicite surtout de n'avoir pas laissé perdre tout à fait les titres de notre noblesse originelle, et de s'être souvenus que nous étions de race divine. Par suite, ils en avaient conclu justement qu'une naissance si haute demandait une éducation proportionnée, et ils avaient placé l'école sous la protection des temples. D'une connaissance plus claire de notre grandeur, l'Évangile ne pouvait conduire à des conclusions moins relevées. Et sans alléguer d'autres motifs, cette parenté divine dans laquelle nous avons été créés, et où la grâce du Sauveur Jésus nous a rétablis, a fait de l'éducation une œuvre commune à Jésus-Christ et à l'Église son épouse, qui ayant reçu de lui de mettre des enfants au monde, en a reçu en même temps de les nourrir.

« Point de mère qui n'atteste qu'en nourrissant son enfant, rien

chez elle ne demeure oisif, que toute la personne y est occupée, Les bras le soutiennent, la bouche lui sourit, les yeux lui parlent, les oreilles s'enivrent de son murmure, et si le sein verse seul la vie, c'est le corps tout entier qui la lui donne. Ainsi l'Église. Mère spirituelle des chrétiens, elle n'exclut du soin de les nourrir aucun de ceux qui lui appartiennent. Elle repousse ces distinctions odieuses qui attaquant son clergé la frappent au cœur, qui la séparant des laïcs la mutilent, parce que tous ensemble forment un même corps sous l'unité d'un seul chef qui est Notre-Seigneur. Elle s'indigne quand, par une grande méchanceté ou une plus grande ignorance, on s'efforce aujourd'hui de pervertir un titre honorable, qui fait de ceux qui le portent les ministres possibles et éventuels du baptême, les ministres nécessaires du sacrement de mariage, les co-administrateurs des ressources temporelles de la société religieuse, les collaborateurs de sa miséricorde envers les malades et les pauvres, et en des temps meilleurs comme les co-électeurs de ses ministres.

« Encore cédons-nous à l'inexactitude du langage contemporain en nous exprimant de la sorte. A proprement parler, l'Eglise ne connaît que des clercs, et après eux des laïcs, dont les religieux non ecclésiastiques font partie, sous des bannières différentes qui rendent leurs luttes plus glorieuses, leurs victoires plus aisées, et qui les distinguent sans les séparer.

« Ainsi, N. T. C. F., toutes ces expressions venimeuses imaginées pour empoisonner le langage, et par le langage l'opinion publique, ne font rien à la question que l'irriter encore plus. Éducation laïque, éducation congréganiste, autant de tromperies des mots, prélude de la tromperie des esprits et des cœurs. Il n'y a en réalité que deux éducations, l'éducation chrétienne et l'éducation non chrétienne. La première, que les laïcs comme les congréganistes peuvent et doivent donner ; la seconde également interdite à tous. Choisissez donc les maîtres que vous voudrez, à la condition que vous les choisissiez chrétiens. Et s'ils sont chrétiens, laïcs ou congréganistes, ils sont, sous des titres différents, vos mandataires et ceux de l'Eglise, chargés dans les enfants de votre chair de nourrir les enfants de son esprit.

« S'agit-il de l'instruction ? nous trouvons les mêmes tromperies, hélas ! et les mêmes victimes. Instruction laïque, instruction congréganiste, explique qui pourra ce que cela signifie. Disons-nous en termes plus clairs : Il est une instruction qui enseigne bien de bonnes choses, il en est une qui mal ou bien enseigne des choses mauvaises, il en est une enfin qui enseigne des choses bonnes, mais qui les enseigne mal, c'est-à-dire avec un talent médiocre et par des méthodes défectueuses. Congréganiste ou laïque, la première instruction est excellente ; laïque ou congréganiste, la seconde détestable, et d'autant plus qu'elle est administrée plus habilement ; la troisième mélangée, et, quelle qu'en soit la source, bonne en son fond, mauvaise quant à la façon dont elle est donnée. Aveugle cependant qui ne voit point que le nœud de la question n'est pas là, et qu'en dernière analyse, c'est l'éducation qui décide de tout. L'importance de l'instruction, qui la nie ? Et qui l'a mieux et plus tôt connue que l'Église ? Ce que le siècle sait de meilleur, n'est-ce pas de l'Église qu'il l'a appris ? Ce que depuis il s'est donné, ou il l'eût reçu tout aussi utilement des mêmes mains, ou c'était une richesse que de ne le point acquérir. Cependant en instruisant les générations, l'Église veillait davantage à les élever. Sans la déprécier ni la surfaire, elle laissait l'instruction dans la condition que son nom exprime : un instrument et un appareil, quelque chose qui est à l'intelligence ce que l'outil est à l'ouvrier, c'est-à-dire un agent d'édification ou de ruine, suivant le sentiment qui l'inspire et la direction qui le conduit.

« Cette devise si arrogante, l'instruction obligatoire, n'est donc qu'une duperie, et si l'on eût voulu parler franchement, c'est l'éducation obligatoire qu'on devait dire. L'Église l'a dit et le dit tous les jours. Oui, l'enfant a le droit de monter à Dieu, et par suite les parents ont l'obligation de l'y élever. Fallait-il cependant les sommer irrespectueusement de la remplir ? L'Église a préféré la leur faire aimer. En même temps elle la leur rendait aisée par ses institutions que l'impiété veut détruire aujourd'hui. Mais d'abord on songeait à l'éducation qui fait l'homme, l'instruction qui l'outille venait après ; ou plutôt l'une et l'autre montaient ensemble, l'accessoire suivant le principal, et s'élevant avec lui.

« Quand donc l'impiété parle d'instruction, comme l'Église, mais avec moins de franchise, elle vise le cœur et non la tête, et comme l'Église c'est l'éducation qu'elle a en vue. Seulement, à l'éducation qui élève elle oppose l'éducation qui abaisse, l'éducation qui fait descendre au-dessous de l'homme à la place de l'éducation qui fait monter jusqu'à Dieu. Vous dites vrai : l'Eglise veut Dieu obligatoire, parce qu'elle le reconnaît le Seigneur de tout. Avouez que vous voulez l'athéisme obligatoire, parce que vous ne pouvez régner que par lui. Les évêques réunis à Vienne le reprochaient il y a vingt et un ans à vos pareils : « Vous ne voulez pas de la liberté de « la foi, mais de la nécessité de l'incrédulité. » Ainsi, au lieu de la discrète application d'une religion d'État que la piété souhaite, c'est la tyrannie d'une irréligion d'État que l'impiété prescrit.

« Prétendons-nous pour cela, N. T. C. F., ce sont les paroles de saint Jean Chrysostôme, « que vos enfants doivent demeurer sans « instruction ? Non, répondait le grand évêque. Nous demandons « seulement, continuait-il, quel profit pour eux et pour vous de les « envoyer à des écoles où avant les belles-lettres ils apprendront les « vilaines mœurs, où cherchant une science d'un ordre inférieur, ils « perdront la première de toutes. »

« Encore, une impiété ignorante laisserait à la miséricorde quelque excuse. « Mon Père, disait Jésus-Christ sur la croix, pardonnez-leur, car ils ne savent ce qu'ils font. » Mais une impiété savante court d'elle-même au-devant de la justice. Si ce n'est qu'au témoignage du Saint-Esprit l'impiété, quoi qu'elle dise, est toujours ignorante, et c'est son ignorance même qui la fait impie. *Dixit insipiens in corde suo non est Deus.* Quelle honte cependant pour les sages d'avoir été réservés à ces jours douloureux où peut-être il sera donné aux discours de ces ignorants de prévaloir, à ce torrent de folies de traîner dans ses eaux fangeuses la fortune de notre malheureuse patrie ! *Quid turpius quam sapientis vitam ex insipientium sermone pendere !*

« En même temps quelle responsabilité pour ceux qui ont commencé de nous mener là !

. . . . . .

. . . . . .

« Hélas ! les coupables de nos malheurs, présents partout, nous dispensent de chercher des accusés nulle part. Disons seulement que si de tels obstacles peuvent arrêter la justice des hommes, celle de Dieu n'en saurait être empêchée. Aussi le prophète David, considérant avec quelle exactitude cette justice devra s'exercer sur les pauvres parents à qui la bonne conduite de leurs enfants sera imputée, en perd le souvenir de ses propres fautes, bien fait cependant pour le tourmenter. *Si mei non fuerint dominati tunc immaculatus ero et emundabor a delicto maximo.* Il savait qu'au tribunal des hommes la multitude des délinquants est d'un grand secours, mais il n'ignorait pas ce qu'un saint évêque devait nous enseigner plus tard, qu'elle ne servira de rien au tribunal de Dieu où chacun sera d'abord jugé seul à seul [1]. La raison de cette crainte, hélas ! trop fondée, c'est que ses fautes personnelles, même les plus cachées, chacun les connaît et peut demander à Dieu qu'il les purifie, *ab occultis meis munda me.* Au lieu que cette participation inconnue à des péchés étrangers, il n'y a que la miséricorde qui la puisse couvrir, *et ab alienis parce servo tuo.* Surtout les péchés de nos enfants, restes et vestiges des nôtres, trace demeurée même après la mort des faiblesses de notre vie, empreinte ignorée de celui qui la laisse, comme est ignorée du fugitif l'empreinte de son talon qu'il ne voit pas, et qui cependant découvre sa fuite : *Cur timebo in die mala? Iniquitas calcanei mei circumdabit me.* . . . . . .

. . . . . .

Si les parents manquent à leurs devoirs de parents, dont l'éducation des enfants est certainement le principal, il n'y a plus là un délit de l'ordre commun, c'est comme un péché royal, par tous les péchés qu'il entraîne, et en même temps par la responsabilité qui en est la suite, *et sicut, unus de principibus cadetis.* . . . . . .

. . . . . .

1. S. Eucher, *de Contemptu mundi*

INSTRUCTION PASTORALE DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE NANCY ET DE TOUL SUR L'ÉDUCATION ET MANDEMENT POUR LE SAINT TEMPS DE CARÊME 1872.

(*Extraits.*)

« En dépit des calomnies qui cherchent à la représenter comme l'ennemie des lumières et du progrès, c'est elle, c'est l'Église qui a proclamé avec le plus d'autorité et d'insistance que l'ignorance est une des plaies de notre nature déchue. Elle la représente, en effet, comme une des suites les plus humiliantes du péché originel et une de ses pénitences les plus sévères. Elle nous dit que c'est un abaissement dont nous devons nous tirer avec effort, une maladie morale dont il nous faut acheter la guérison à force de travail et de peine. Il y a plus, elle élève cette doctrine à la hauteur d'un dogme de foi et retranche de son sein ceux qui refusent d'y croire. Voilà ce qu'enseigne l'Église, et quant à ce qu'elle fait, faut-il vous apprendre que c'est elle qui a combattu l'ignorance dans l'Europe chrétienne? qu'elle continue cette lutte par ses missionnaires dans tous les pays du monde où ils annoncent l'Évangile? et que partout où ils peuvent planter une croix et élever un autel, ils bâtissent une école? Par elle, les forêts les plus reculées de l'Amérique, les régions de l'Afrique les plus brûlantes, les îles perdues dans l'immensité de l'Océan ont vu leurs sauvages habitants initiés à la vie de l'intelligence; et pour étendre et perpétuer ses bienfaits, c'est encore elle, c'est l'Eglise qui a donné naissance à cette multitude innombrable d'ordres ou de congrégations religieuses qui se dévouent à l'éducation de la jeunesse, de manière à ce que toutes les classes de la société, les plus humbles surtout, puissent profiter de leurs soins.

« Que penser, après cela, ou de la préoccupation ou de la mauvaise foi de ceux qui veulent persuader que l'Eglise favorise l'ignorance? Ah! que ce reproche est bien placé en ce moment surtout, où prenant hautement part au mouvement qui se propose de répandre par tout l'instruction, l'Église déclare inexcusables les pères de famille

qui ne procurent pas ce bienfait à leurs enfants, même au prix de quelques sacrifices!

« Il est vrai qu'elle ne comprend l'instruction obligatoire qu'à la condition que les maîtres qui la donneront seront obligés aussi d'enseigner la religion. Elle ne saurait donc approuver des théories ou des projets dont les intentions et les vues seraient différentes. Aussi, elle s'inquiète des efforts tentés aujourd'hui pour séculariser l'instruction populaire, c'est-à-dire pour la soustraire le plus possible à la tutelle de la religion et en amoindrir graduellement le caractère chrétien, jusque dans les plus modestes écoles. Est-ce à dire, comme on veut le faire croire, qu'elle ait la prétention de donner seule tous les enseignements? Hélas! ceux qui l'en accusent, essaient d'échapper ainsi au reproche d'intolérance qu'ils méritent eux-mêmes, lorsqu'ils proclament que l'enseignement religieux doit se réfugier à l'ombre de l'autel et qu'ils excluent systématiquement de l'école les religieux et les prêtres. Quand donc l'Église a-t-elle entrepris de cette façon sur la liberté? Est-ce qu'elle n'encourage pas, au contraire, de tout son pouvoir les instituteurs laïcs dans leur mission de dévouement? Ne sait-elle pas, par expérience, qu'ils peuvent être à la fois les hommes de la science, de la religion et des bonnes mœurs? Est-ce que dans ce diocèse, pour ne parler que de ce que nous voyons tous les jours, nous n'apprécions pas hautement les qualités sérieuses et chrétiennes qui distinguent le plus grand nombre de ceux qui se consacrent à l'éducation de l'enfance? Nous ne manquons jamais de le leur dire, et un des principaux soucis de nos visites pastorales est de nous informer du bien qu'ils font, afin de nous en réjouir avec eux, de bénir leurs efforts et de les féliciter de leurs succès. S'ils aiment l'Eglise et s'ils respectent l'enfance, s'ils donnent l'exemple de la vie chrétienne et de la fidélité aux pratiques de la religion, si unis de cœur et d'action avec le pasteur de la paroisse, ils joignent leurs efforts pour arriver au but commun que tous les deux poursuivent, ils trouveront toujours en nous des défenseurs zélés et convaincus. Non, non, nous sommes loin d'être opposés à l'instruction laïque, entendue et pratiquée de cette manière. Mais ce qui nous préoccupe, c'est qu'on prête à ce mot qui s'est emparé bruyamment de l'attention publique, un sens

bien différent de celui qu'on devrait à première vue lui donner. S'il ne s'agissait que de proposer un choix à la liberté des pères de famille et de procurer aux écoles libres un moyen d'émulation utile à leurs progrès, si le respect des droits et de la liberté de tous, religieux et séculiers, était hautement affirmé, nous ne verrions pas comment on y pourrait contredire. Mais il en va tout autrement, N. T.-C. F., et lorsqu'on a pu s'expliquer, on a reconnu qu'il n'était pas possible de s'entendre. C'est qu'en effet ce mot d'*instruction laïque* veut dire tout autre chose; c'est que, dans l'intention de ceux qui l'emploient, il signifie l'instruction totalement séparée de la religion, et des pratiques du catholicisme. On a pu s'apercevoir que cette interprétation était la véritable, quand on a vu, dans quelques-unes de nos grandes villes, le génie du désordre qui avait mis ce mot sur son drapeau, s'en servir, pour renvoyer, au mépris de toute justice, les congrégations religieuses vouées à l'enseignement, enlever des écoles tous les signes de christianisme, interdire tout rapport avec l'Église et ses ministres et livrer à la suspicion même les laïques vertueux et chrétiens qui avaient le tort de comprendre l'éducation d'une autre manière.

« Sans doute, N. T.-C. F., les séparations qu'on médite ne s'accompliraient pas partout avec autant de violence, mais si les partisans du système repoussent ces audaces compromettantes, ils n'en diront pas moins à Dieu en y mettant plus de formes : *Retirez-vous de nous* doucement et sans bruit : *Dixerunt Deo : recede a nobis*[1]. Rentrez dans vos temples, recevez-y discrètement l'hommage de ceux qui portent leurs vues et leurs espérances vers cette autre vie que vous leurs promettez. Retirez-vous de l'éducation, nous nous chargeons d'enseigner « laïquement la morale, les vérités de la « science dans leur rigueur et leur simplicité majestueuses, la sou- « veraineté de la raison, l'autorité et la responsabilité des volontés « humaines »[2]. Vous n'ignorez pas, N. T.-C. F., que toutes ces formules retentissantes ont été dites assez haut pour que la France entière pût les entendre : *Recede a nobis*. Retirez-vous dans ces familles qui se croient encore attachées à vous par des liens antiques

1. Job, XXI-14. — 2. Discours de M. G... à Saint-Quentin.

de fidélité, que le malheur ou la faiblesse et les préjugés de leur esprit vous ont conquises. *Recede a nobis.* Demeurez là, qu'elles vous gardent toujours, et s'il leur plaît de parler de vous à leurs enfants, que l'écho de leur voix expire au seuil de nos écoles.

« N'est-ce pas là, N. T.-C. F., le résumé triste mais fidèle des avis et des exhortations qui nous arrivent aujourd'hui de tous les côtés, par les innombrables moyens de publicité dont ce siècle dispose? Ne craignez rien, ajoute-t-on, comme le séducteur des premiers jours, vous n'entendrez point insulter Dieu, son nom ne sera pas même prononcé. Sans lui vous apprendrez parfaitement à connaître le bien et le mal : c'est vous-mêmes qui serez comme des dieux, *eritis sicut dii, scientes bonum et malum*[1], dans la souveraine indépendance de votre raison, et « *par l'émancipation et la glorification de la personne humaine* »[2].

« L'expérience vous a déjà dit où de pareilles doctrines pourraient conduire l'enfance. Laissez-les croître en dehors de toute religion naturelle ou positive, ces jeunes générations; ne leur permettez pas de se tourner vers la lumière de leurs intelligences et de leurs cœurs, vers Dieu qui les appelle à lui par les plus secrets et les plus impérieux instincts de leur nature; attendez pour eux l'adolescence et l'âge des passions; et si vous ne voulez pas nous croire, lorsque c'est la vérité qui prêche et la logique qui raisonne, vous serez bien forcés de nous comprendre, lorsque c'est le désordre ou l'émeute qui conclura.

« Ah! s'il nous était possible d'aborder et d'essayer de convaincre ceux qui se font les apôtres de pareilles théories, nous leur dirions : Si vous ne vous en rapportez point à l'enseignement de l'Église, croyez du moins aux enseignements que vous donne l'histoire de cette humanité que vous avez tant à cœur de glorifier. Songez que les païens eux-mêmes, dont vous renouvelez les doctrines en plein christianisme, ne séparaient point la religion de l'éducation. Gardez-vous donc d'innover en matière si importante et d'opérer un schisme auquel ils n'osaient pas même songer. L'éducation

1. Genèse, III, 5. — 2. Discours cité plus haut.

des enfants ne se peut scinder. La mettre en dehors de la religion c'est préparer des ruines irréparables.

« Entre l'école et l'Église, il y a, si nous pouvons parler ainsi, le même rapport qu'entre la raison et la foi. Chasser Dieu de la raison pour l'enfermer exclusivement dans la foi, ce serait déconsidérer la foi elle-même : exclure Dieu de l'école pour le consigner dans l'Église, ce serait assurer à court délai la décadence de l'école et la déchéance morale de l'enfant. Que les auteurs de ces théories funestes consentent seulement à rentrer en eux-mêmes et à consulter leur expérience personnelle, ils ne seront pas longtemps à comprendre le vide et le péril de leurs idées.

« Vous qui voulez exiler Dieu de l'éducation, vous ne pouvez exiler de votre cœur ce besoin du *divin* qui vous sollicite à certaines époques douloureuses de votre vie : si vous savez vous interroger avec calme, si vous prenez l'éducation, non point dans sa théorie générale, mais dans son application particulière à vos propres enfants, en vain vos principes vous pousseront à aller en avant, votre sagesse vous retiendra; vous craindrez de faire sur eux l'essai de vos systèmes et l'inconséquence qui vous perd contribuera peut-être à vous sauver.

« Mais qu'est-ce après tout, N. T.-C. F., que cette morale nouvelle qui ne doit dépendre ni de la foi en Dieu ni de sa loi, qui n'ayant point de dogmes pour base, n'aura d'autre sanction que l'opinion, d'autre code que l'idée abstraite du devoir, d'autre direction que le respect de soi-même et des autres, d'autre but que la vie présente? Qu'est-ce en un mot que cette morale *indépendante* que l'on veut faire passer de la théorie des livres dans la pratique de l'éducation? Un de nos plus illustres évêques la caractérisait avec autant de force que de vérité : « On ne peut nier, disait-il, que dans la morale indépendante, ce ne soit en définitive l'indépendance qui gagne et la morale qui perd. Quand l'homme n'a plus la force d'aucun principe, a la faiblesse de toutes ses passions »[1]. Il en est ainsi, N. T.-C. F., et c'est une déplorable illusion de croire que sans Dieu et par le seul effort de la science et de la démonstration,

1. Mgr Darboy, Mandement de carême 1867.

on arrivera à établir dans l'âme des enfants une sérieuse et durable moralité. Non, non, science et vertu ne sont pas la même chose : connaître la vérité ce n'est pas pratiquer le bien. C'est que la vertu n'est pas seulement lumière, elle est effort et force, comme l'indique son nom. Il ne suffit pas que l'esprit connaisse le devoir, il faut de plus que le cœur s'y attache et que la volonté se détermine à l'accomplir. Et cette détermination, elle se doit prendre quelquefois contre l'instinct, presque toujours contre le plaisir; et il n'y a que des motifs de l'ordre surnaturel qui puissent la faire accepter. Rien de plus beau sans doute, comme on nous le dit avec emphase, que « *les vérités de la science dans leur rigueur et leur simplicité majestueuse* »[1], mais prétendre qu'il y ait là un mobile assez universel et assez efficace pour déterminer l'homme à la pratique de la vertu, mais essayer de ces belles idées sur les enfants et vouloir les installer dans les écoles, en vérité c'est par trop ignorer la nature de l'homme, c'est n'avoir aucune connaissance des besoins de l'enfant.

. . . . . .

. . . . . .

« Ici, N. T.-C. F., une réflexion nous domine. Le temps est-il bien choisi pour s'en prendre à la religion, alors qu'il serait équitable de reconnaître les causes véritables de nos désastres et de nos ruines et de chercher ailleurs que dans l'incrédulité les moyens de salut? Nous ne sommes pas les seuls à penser ainsi, et l'on nous permettra de nous appuyer sur de graves autorités qui sont pour nous ici de précieuses alliances. Dans le conseil municipal le plus nombreux et le plus important de France, dans celui de Paris, qui discutait dernièrement, comme on l'a fait dans notre pays tout entier, ces questions considérables qui nous préoccupent, un homme de foi et de talent concluait, en ces termes, un discours pratique et chrétien sur le système de l'instruction laïque, c'est-à-dire séparée de l'enseignement religieux :

« Oui, il faut que la génération qui s'élève répare les fautes que nous avons commises, qu'elle efface les douleurs, qu'elle lave les affronts par nous endurés. Il faut que l'âme entière de la nation

1. Discours cité plus haut.

soit tendue vers ce but. Eh bien ! ces générations que vous voulez, et avec raison, dresser à cette tâche nationale, on dit qu'elles y seront mieux préparées et plus sûrement par la suppression de l'enseignement religieux. Je dis, moi, que c'est l'enseignement religieux qui formera le mieux des hommes, car la religion fait des patriotes comme elle enfante des martyrs[1]. » . . . . . .

INSTRUCTION PASTORALE DE SA GRANDEUR MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE NEVERS, POUR LE CARÊME DE 1873.

(*Extrait.*)

. . . . . .

. . . . . .

« C'est d'autant plus nécessaire que la Révolution se garde davantage d'afficher en termes intelligibles au vulgaire cet abominable complot. Elle ne néglige pas plus que son prototype Hérode les précautions utiles, elle pratique pour le moins aussi bien l'art infernal de présenter au besoin sous des couleurs séduisantes ses plus noirs attentats. La science des formules à double sens, si parfaite pour un tel objet, lui est surtout très-familière, et après avoir si commodément fait passer, depuis bientôt un siècle, son despotisme, son arrogance et sa cruauté sous sa fameuse formule en trois mots : *Liberté, égalité, fraternité*, elle a su trouver encore pour le nouveau but qu'elle poursuit trois mots non moins heureux, et elle en a composé cette autre formule : *Instruction gratuite, obligatoire et laïque.*

« A première vue, nos très-chers frères, rien de plus inoffensif, et l'on pourrait même dire, à certains égards, rien de plus louable. *L'instruction gratuite*, l'Église la première n'a jamais cessé, depuis des siècles, de la distribuer aussi largement que possible aux enfants du peuple. Lorsqu'elle était riche, presque toutes ses écoles

1. Discours de M. E. Perrin, membre du conseil général de la Seine

étaient absolument gratuites, et aujourd'hui même qu'elle est pauvre, ses instituteurs et ses institutrices, les frères et les sœurs de nos diverses congrégations enseignantes, se contentent mieux que personne de la plus modique rétribution. *Pourvu qu'ils aient la nourriture et le vêtement*, *ils sont*, comme saint Paul, *parfaitement satisfaits* [1], et ils ne désirent rien tant que d'être dispensés, grâce à la libéralité des communes ou à la charité des fidèles, de réclamer à leurs élèves ce strict nécessaire.

« *L'instruction obligatoire* est aussi facilement admissible, si l'on se borne à l'entendre dans ce sens qu'il existe pour les parents une obligation morale, c'est-à-dire un devoir de conscience, entre les plus graves, de donner ou de faire donner à leurs enfants l'instruction nécessaire, laquelle consiste dans l'instruction religieuse d'abord, puis dans l'instruction littéraire et scientifique qui convient à la condition de chacun. Il ne peut y avoir à cet égard de doute pour personne, et sur cette question capitale l'Église n'a jamais professé d'autre doctrine.

« Enfin, si l'on veut dire, lorsqu'on revendique *l'instruction laïque*, qu'il n'y a pas lieu de refuser aux laïques le droit d'enseigner, et qu'il est même désirable, au temps où nous vivons, que leur concours soit assuré dans une large mesure aux nécessités de l'instruction publique, nous n'y voulons rien objecter. Jamais l'Église n'a prétendu fermer à l'élément laïque la carrière de l'instruction ; elle s'est plutôt empressée, à toutes les époques, de lui en ouvrir ou de lui en élargir l'accès. Tout ce qu'elle réclame à l'endroit des instituteurs et des institutrices laïques, c'est qu'ils se montrent non-seulement capables, mais chrétiens.

« Tel est, nos très-chers frères, le beau côté de la récente formule : *Instruction gratuite, obligatoire et laïque*. Mais voyons maintenant le mauvais côté, ou, comme on dit vulgairement, le revers de la médaille.

« Est-il sage d'abord, est-il juste de réclamer pour tous sans exception la gratuité de l'instruction ? Qu'on l'accorde aux enfants des parents pauvres ou se suffisant à peine, rien de mieux

1. Habentes alimenta et quibus tegamur, his contenti sumus. (I. Tim.,

assurément; mais pourquoi vouloir qu'on en gratifie les enfants des parents riches ou même simplement aisés? Une telle générosité en faveur de ceux-ci pouvait se comprendre à l'époque où l'Église, sur le revenu de ses biens, se plaisait à en faire seule tous les frais; elle s'explique encore là où l'école, grâce à de pieuses fondations, est assez riche pour subsister par elle-même et n'a rien à prendre sur le budget public. Mais quand c'est à nos communs dépens, avec l'unique ressource des impositions, ce qui arrive presque partout, qu'il y a nécessité d'entretenir l'école, de quel droit et à quel titre exigerez-vous, par exemple, d'un homme sans enfants qu'il paye pour l'enfant de son voisin, alors que celui-ci aura le moyen de payer ou sera peut-être plus riche que lui-même? Contentons-nous ici de cet argument, quoiqu'il ne soit pas le seul ni peut-être le meilleur à faire valoir. Ce sera le plus facile à saisir pour toutes les intelligences et pour toutes les bourses.

« Maintenant, nos très-chers frères, serait-il plus juste et plus sage de rendre légalement obligatoire l'instruction qui l'est déjà moralement? Toute loi exigeant une sanction, le père de famille deviendra donc alors passible d'une amende ou de la prison pour le seul fait de n'avoir pas envoyé, pendant un temps plus ou moins long, son fils à l'école! Mais l'éloignement du bourg, les travaux des champs, les nécessités de la famille et bien d'autres motifs valables n'y apportent-ils pas trop souvent d'insurmontables obstacles? Et puis, franchement, n'est-il pas révoltant de voir ces éternels prôneurs de liberté ne plus songer qu'à nous forger des fers, dès qu'ils arrivent ou espèrent seulement arriver au pouvoir? Nous admettons de grand cœur l'obligation morale de l'instruction; mais nous en repoussons énergiquement l'obligation légale, comme étant, pour le moins, attentatoire à la première et à la plu importante de nos libertés : la liberté du père de famille dans le gouvernement de sa maison, de l'homme à son foyer domestique.

« Pour peu qu'on ait vu de près les apôtres attitrés de la Révolution, on se demande, nos très-chers frères, comment des hommes de si petite culture intellectuelle et morale peuvent être dévorés d'un tel zèle pour l'instruction populaire qu'ils prétendent la rendre obligatoire de par la loi et gratuite aux dépens du public. Mais,

dans leur formule, le seul mot auquel ils tiennent véritablement pour lui-même, c'est le dernier. Le gratuit et l'obligatoire n'y figurent que dans l'intérêt du laïque, en vue d'en amener l'empire exclusif et de le mettre désormais à l'abri de toute concurrence. Observons, d'ailleurs, que ces suppôts du démon, dignes serviteurs de leur maître, ne savent jamais parler franc, et n'entendent pas ici le mot laïque dans le sens inoffensif et respectable qui lui appartient en propre. Lorsqu'ils réclament l'instruction laïque, ils ne demandent pas seulement, faites-y bien attention, que l'instruction soit uniquement donnée par des séculiers à l'exclusion absolue des religieux, ce qui serait déjà une énormité, mais ils demandent aussi, et par-dessus tout, que le privilége d'enseigner n'appartienne et ne puisse appartenir qu'à des hommes sans religion. Dans leur bouche, instruction laïque veut dire, purement et simplement, instruction impie, instruction sans Dieu, en dehors de Dieu, et même contre Dieu ; instruction ayant pour premier objet de faire ce qu'on a justement appelé des petits sans-Dieu et des petites sans-Dieu, lesquels deviendront immanquablement un jour des citoyens communards et des citoyennes pétroleuses. Les tentatives et les aveux du parti, tentatives dont nous avons tous été les témoins ou les victimes, aveux qu'on ne prend même plus la peine de dissimuler, ne peuvent laisser subsister aucun doute à ce sujet.

« Nous n'avons donc rien exagéré, nos très-chers frères, en avançant que le nouveau massacre des innocents, beaucoup plus grave que l'ancien par son objet, n'en différait aucunement par son but. C'est bien encore, vous le voyez, Notre-Seigneur Jésus-Christ que la Révolution, vraie doublure d'Hérode, prétend immoler en immolant par son instruction gratuite, obligatoire et laïque, l'âme de nos enfants. Prévenir ou détruire dans ces jeunes esprits et ces jeunes cœurs le règne pacifique de l'Homme-Dieu, pour l'anéantir plus facilement ensuite dans la société tout entière et y substituer son propre règne, tel est manifestement son vrai plan, son unique projet. Qu'on la laisse faire, et bientôt aucune province, aucune ville, aucun village de notre pauvre France n'échappera à cette horrible anarchie qui a déjà, sous nos yeux, ensanglanté et désho-

noré sa capitale. Aujourd'hui, plus que jamais, entre Jésus-Christ et la Commune, point de milieu !

« Il faudrait donc ne plus tenir à rien, ni à la famille, ni à la patrie, ni à la religion, ou n'avoir plus une goutte de sang dans les veines, pour ne pas sentir l'urgente nécessité de résister avec une indomptable énergie aux mains homicides et déicides qui déjà se lèvent de toutes parts sur nos malheureux enfants. Devant le grand et puissant Hérode, les mères désolées de Bethléem ne pouvaient que fuir et se cacher avec leurs pauvres innocents ; mais devant ces chétifs Hérodes, nous qui sommes des hommes, n'aurions-nous rien de mieux à faire que d'imiter ces timides et faibles femmes ? Saint Paul écrivait aux premiers chrétiens persécutés : « Conduisez-vous virilement : *Viriliter agite*[1] ! » C'est le conseil que nous vous donnerons à vous-mêmes, nos très-chers frères, et si vous en reconnaissez l'importance, qui vous empêcherait de le suivre? Auriez-vous peur de ces gens-là ? On le dit, mais nous avons peine à le croire et il nous serait encore plus difficile de le comprendre. Regardez-les seulement une bonne fois en face, et vous ne serez pas longtemps à savoir qu'en vérité ils ne sont pas forts et ne sont pas braves.

« Ne pensez pas cependant, nos très-chers frères, que nous ayons le moins du monde l'intention de vous engager à vous défendre contre qui que ce soit, par n'importe quel procédé violent ou, à plus forte raison, les armes à la main. Laissons aux seuls hommes de désordre le déshonneur de la violence, le crime et la honte des sanglantes émeutes. Mais, en votre qualité de citoyens français, n'avez-vous pas, tous et chacun de vous, le droit très-légitime comme le très-facile moyen de résister à toute attaque contre la religion et la famille, d'abord par le recours aux autorités compétentes et ensuite par les élections ? . . . . . »

1. Cor., XVI, 13.

INSTRUCTION PASTORALE DE SA GRANDEUR MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE NICE POUR LE CARÊME DE 1873.

(*Extraits.*)

. . . . . .

. . . . . .

« Un des moyens les plus propres et les plus efficaces pour replacer la société sur une base solide et sur les principes de l'ordre moral, c'est l'éducation. C'est d'elle que dépendent la prospérité et l'avenir d'un État. Par l'influence profonde qu'elle exerce sur l'individu et sur la famille, éléments primitifs de toute société, elle forme les mœurs publiques et les vertus sociales, et prépare la civilisation intellectuelle, morale et religieuse des nations. Elle fait les grands peuples, elle maintient leur splendeur, elle prévient leur ruine et au besoin elle les relève de leur chute.

« Dans une époque où la famille et la société sont menacées des plus grands périls et où la propagande du mal est immense, il faut préserver la jeunesse et songer à former le cœur des enfants à l'amour de la vertu et au respect de la religion. L'homme n'est grand que par la connaissance de Dieu. La science et le travail l'élèvent et l'ennoblissent ; mais sa véritable grandeur vient de la crainte de Dieu et de la pratique du devoir. Le célèbre Leibnitz disait qu'on réformerait la société si on réformait l'éducation de la jeunesse, et que l'éducation est le premier fondement de la société humaine.

« Chaque année nous vous apportons, à l'occasion du saint carême, des paroles d'exhortation et d'encouragement à la pratique des vertus chrétiennes et des œuvres de la foi, qui concourent à la formation et à la consolidation de l'édifice religieux et social. Cette année nous venons vous parler, N. T. C. F., du devoir et de la manière d'élever les enfants pour donner à la société une génération d'hommes honnêtes et fermes dans les principes de l'ordre moral.

« Connaissez-vous bien, pères et mères, la responsabilité que vous avez au sujet des enfants que Dieu vous a donnés? Ces enfants, qui sont l'objet de votre tendresse, vous devez les élever chrétiennement et leur donner ou faire donner une éducation selon la condition à laquelle vous appartenez. Vous avez entre vos mains leur

avenir, leur bonheur, leur vie tout entière et les destinées de l'humanité. Vous devez veiller sur eux à partir de leurs premières années.

« Quelle grande chose que l'éducation! Il s'agit de prendre l'homme dans son enfance pour éveiller ses facultés, pour les exercer et les amener par degrés à tout leur développement. Dieu a mis dans l'enfant des germes précieux, il en a mis dans son esprit, dans sa volonté, dans son cœur, dans tout son être. Ces germes, qui sont comme des racines enfouies dans le sol, peuvent produire des fleurs et des fruits abondants sous l'action d'une culture dévouée et intelligente. . . . . .

« La jeunesse est l'époque la plus périlleuse de la vie, où on est susceptible de bonnes et de mauvaises impressions, qui ont pour l'avenir les plus graves conséquences. Elle est incapable de se conduire par elle-même, et, quelque heureux naturel qu'elle possède, elle peut se laisser facilement entraîner par les passions et corrompre par les mauvais conseils et surtout par les mauvais exemples. Les livres saints appellent souvent votre attention sur les jeunes années de vos enfants en vous disant que l'esprit de l'homme et toutes les pensées de son cœur sont portés au mal dès sa jeunesse[1], que l'enfant suit sa première voie qu'il ne quittera point dans sa vieillesse[2] et qu'il est bon à l'homme de porter le joug dès son adolescence[3].

« N'oubliez donc pas que l'avenir et le salut de vos enfants dépendent de l'éducation. Imprimez bien dans votre esprit que la conduite de toute leur vie, à peu d'exceptions près, dépend de la manière dont ils passeront leur jeunesse. A cet âge on contracte des habitudes qu'on ne quitte ensuite que très-difficilement. Si vous inspirez à vos enfants, pendant leurs premières années, la crainte de Dieu, si vous cultivez leur volonté, si vous leur faites concevoir une grande horreur du mal, ils seront vertueux le reste de leur vie; mais si vous les laissez aller librement aux inclinations de la nature corrompue, les vices auxquels ils se livreront, passeront, selon le langage de l'Écriture, jusque dans la moelle de leurs os, ils s'incorporeront pour ainsi dire en eux, et les accompagneront jusqu'au tombeau[4].

« Avec l'amour de la religion et de la vertu vous devez leur ins-

1. Gen., VIII, 21. — 2. Prov., XXII, 6. — 3. Thren., III, 27. — 4. Job, XX, 11

pirer l'habitude du travail, qui doit être la loi de toute leur vie, comme il est un des plus puissants moyens pour obtenir leur perfectionnement. Le travail élève l'intelligence, fortifie la volonté et sanctifie l'âme. L'enfant qui évite le travail, est exposé à mille chutes; le moindre désir qui souffle sur son cœur affaibli par la paresse, suffit pour le renverser, la moindre passion peut l'entraîner. Dans cet état l'être spirituel qui est en lui s'affaisse, les sens s'exaltent, et la vie, se réfugiant tout entière dans le corps, se matérialise dans la jouissance et dans l'amour des biens terrestres. Au lieu de laisser égarer et amollir vos enfants dans les mauvaises joies du monde, faites-leur contracter l'habitude du travail et dirigez leur attention et leurs yeux vers l'avenir qui les appelle, vers la société qui les attend et vers le Ciel où ils trouveront un bonheur qui ne finira jamais. Dites-leur bien que le travail est l'élément de la vie suivant cette parole de Job : « *L'homme est né pour travailler, comme l'oiseau pour voler*[1]. » Dites-leur que le travail et la vertu de la génération qui commence, préparent les événements qui surgiront plus tard, et qu'il y a dans la jeunesse l'espérance du bonheur ou la crainte d'irréparables malheurs.

« Pères et mères, quels que soient les obstacles pour élever chrétiennement vos enfants, songez qu'il y a pour eux, au delà de l'horizon de cette vie, le bonheur éternel, que vous avez l'obligation de leur assurer. Travaillez dans ce but avec toute l'énergie de votre âme, et à l'imitation de sainte Monique, qui s'est dévouée avec tant d'ardeur à son fils, Augustin, priez continuellement le Seigneur de vous soutenir dans l'exercice de cette grande mission. Augustin vivait depuis plusieurs années loin de la vertu et dans les erreurs de son temps. Les prières, les gémissements, les larmes et la constance de sa mère triomphèrent enfin de la tyrannie du mal. Un soir, après l'avoir poursuivi jusqu'à Rome et à Milan, au moment où elle le ramenait converti et chrétien à Carthage, regardant le Ciel du navire qui les transportait en Afrique, elle lui dit : « *Qu'ai-je à faire ici-bas, puisque ma tâche est remplie?* » Cette mère admirable voulait ainsi nous montrer que la mission d'un père et d'une mère consiste principalement à élever chrétiennement leurs enfants pour leur ouvrir

1. Job, V, 7.

le Ciel, et qu'ils ne doivent être tranquilles jusqu'à ce qu'ils aient atteint ce noble but.

« Nous venons de voir, N. T. C. F., l'obligation qu'ont les parents d'élever leurs enfants et de faire tous leurs efforts pour s'acquitter de ce devoir important. A présent nous allons considérer la manière de remplir cette charge. Les parents doivent à leurs enfants l'instruction et le bon exemple. Ce sont là les moyens dont ils doivent faire usage pour arriver à une bonne éducation.

« Nous appelons de tous nos vœux le développement de l'intelligence humaine et nous approuvons tout ce que l'on fait pour avancer l'étude des sciences et des lettres. L'Église, ennemie implacable de l'ignorance, cherche, depuis dix-huit siècles, à répandre la lumière, à composer des livres, à établir des bibliothèques, à fonder des universités, à former des maîtres pour instruire et moraliser le peuple. Loin de craindre l'épanouissement de l'esprit, elle nous enseigne que la double lumière de la raison et de la foi vient de la même source. L'une ne contredit jamais l'autre auprès des esprits profondément éclairés. La science et la foi vécurent ensemble dans les plus grands génies du Christianisme et on sait que parmi les preuves de la vérité révélée il y a celle qui résulte de son admirable harmonie avec les sciences.

« Mais si nous souhaitons l'étude et le progrès des sciences, nous avons le devoir de vous avertir qu'il y a des fausses lumières qui égarent, et contre lesquelles il faut prémunir les enfants. Il faut les mettre en garde soit contre ces théories malsaines, qui nient Dieu et veulent le chasser de la raison, de l'histoire, de la science, de l'éducation et de la société, soit contre cette morale indépendante qui veut l'expulser de la conscience et de la vie. Au-dessus des sciences profanes il y a l'instruction morale et religieuse du catéchisme, qui est la science de tous les jours et de tous les états, la science du temps et de l'éternité. C'est par le catéchisme qu'on pose dans les âmes ces bases de l'éducation qu'on appelle des principes. C'est là qu'on puise les croyances qui mettent l'esprit dans la lumière, le cœur dans la paix et la conscience dans la ligne du devoir ; et si à l'étude du catéchisme viennent s'ajouter les bonnes lectures, les conversations sages, les bons exemples des parents et l'étude des scien-

ces, avec toutes les précautions d'un enseignement chrétien, soyez certains que l'éducation atteindra un degré de perfectionnement propre à amener les plus beaux résultats.

« Envoyez donc de bonne heure les enfants à l'église pour étudier la science du catéchisme. C'est là qu'ils apprendront à être respectueux et dociles, à devenir des ouvriers sobres et honnêtes, des époux fidèles, des serviteurs dévoués à leurs maîtres, des probes commerçants et des bons chrétiens. Jamais l'Église ne les a appelés au catéchisme avec tant d'empressement qu'à l'époque présente. Elle connaît les dangers auxquels ils sont exposés dans la société actuelle, où on se montre si hostile aux croyances religieuses. Les mauvais livres et les mauvais journaux, ces deux puissances qui veulent diriger le courant de l'opinion, pénètrent dans toutes les classes, dans les maisons et dans les ateliers. On entend dans les conversations des propos de toute espèce contre l'Eglise. Si on ne procure aux enfants l'enseignement salutaire du catéchisme, où iront-ils apprendre à connaître la religion chrétienne pour se défendre contre tant d'ennemis? Que deviendront-ils plus tard, dépourvus de ces principes qui inspirent la vertu et l'horreur du mal? Que deviendront-ils sans Dieu et sans religion? Affaiblis par le scepticisme, ils sacrifieront la conscience au moindre intérêt personnel, ils iront d'abîme en abîme, peut-être même dans le déshonneur, et rempliront d'amertume et de honte vos dernières années. Si vous aimez vos enfants, occupez-vous surtout de leur âme et mettez-y des principes religieux qui les éclaireront et les dirigeront au milieu des écueils de la vie.

« Ici se présente naturellement la question de savoir à quels maîtres faut-il confier les enfants. Il y a pour les parents quels qu'ils soient un devoir de conscience de s'assurer avant tout des sentiments religieux et de la moralité des maîtres qu'ils auront choisis. Les païens eux-mêmes étaient très-sévères sur ce point. Quintilien veut qu'on s'adresse au maître le plus digne par ses pieux sentiments, et à la discipline la plus parfaite : « *Magistrum eligant*, dit-il, *sanctissimum et disciplinam quæ optima fuerit;* » et Pline engage Corellia Hispulla à donner pour précepteur à son fils celui dont la principale qualité est la régularité des mœurs : « *Cujus pudor in primis castitas constet.* » Il faut s'adresser en un mot à des maîtres vertueux et faire

en sorte que l'élément religieux et moral soit pour ainsi dire l'atmosphère de l'enseignement tout entier.

« Le christianisme n'est pas assez apprécié parce qu'il n'est pas suffisamment connu même par les hommes instruits. Qu'on enseigne cette religion de bonne heure ; une fois que l'enfant l'aura bien connue il l'aimera; son âme saisit facilement les beautés de cette foi, qui a pour l'esprit des obscurités mêlées de tant de lumières ; elle s'attache bientôt aux prescriptions de cette morale évangélique, qui est un joug salutaire et un guide assuré pour les consciences, et aux cérémonies de ce culte, qui parle avec tant de force aux sens, à l'imagination et au cœur. L'enfant se dévoue aisément à cette Église qui l'aime avec la tendresse d'une mère. Il la regarde avec bonheur et il l'admire traversant les âges malgré toute sorte d'obstacles et répandant partout ses bienfaits. Que l'enfant étudie dans le recueillement et avec un respect profond cet ensemble de doctrine et de morale où tout s'enchaîne et se lie sur des bases immuables et fermes comme les lois invariables de la nature. Alors il n'oubliera pas sa foi et il ne doutera pas des vérités religieuses. Si la religion est persécutée, si elle n'est point pratiquée, c'est qu'on ne la connaît pas. En attendant l'ignorance amène le doute et le doute conduit à l'incrédulité. Qu'on pose dans l'esprit, au commencement de la vie, une base profondément religieuse. Les enfants élevés de cette manière seront fermes dans les principes qu'ils auront reçus pendant leurs premières années, et, si dans la suite le doute venait à les surprendre, ils retourneront bientôt à la foi, au souvenir de leurs croyances primitives. . . . . .

. . . . . .

« Considérez les suites d'une bonne éducation et vous n'hésiterez pas à vous en occuper d'une manière sérieuse. Les hommes vous estimeront davantage, vos fils et vos filles vous rendront heureuse et agréable la vie présente, à leur tour ils élèveront bien leurs propres enfants, et ces derniers en feront de même. Ainsi se fera comme une chaîne de piété et de vertu, qui, ayant commencé auprès de vous, se transmettra dans votre descendance et produira des fruits innombrables.

« Par contre, que devient un enfant élevé dans une famille qui

n'est pas profondément et sincèrement chrétienne? Entouré d'exemples pervers, connaissant à peine le nom de Dieu, les douces joies de la vertu et les promesses de la vie future, comment résistera-t-il plus tard à l'entraînement des passions, aux séductions des amis libertins, à la lecture des livres impies et à la corruption des mœurs? Que deviendra un enfant élevé en dehors des principes de l'ordre moral et des croyances religieuses? Croyez-vous qu'en avançant en âge il deviendra meilleur? Il sera fort difficile de dominer dans la suite cette volonté superbe, cet esprit révolté, ce cœur corrompu. En vain vous chercherez, au-dessous de ces ruines entassées dans l'intelligence et dans le cœur, le roc solide sur lequel on puisse bâtir. Vous ne l'y trouverez pas. Dieu, la conscience, l'âme, l'éternité, tout cela n'est rien pour celui qui n'a reçu aucune instruction religieuse, et qui a vécu sans croyances et sans principes.

« En attendant, le manque d'éducation est une des causes principales des perturbations et des désordres qui se produisent dans les familles, et de ces révolutions terribles qui viennent troubler l'ordre social. Et puis on se plaint que dans la société moderne tout se relâche, tout s'affaiblit et croule, que les mœurs publiques dégénèrent et que l'amour de la famille se ralentit et disparaît. Est-ce avec des mauvaises pierres qu'on construit un monument solide? Est-ce avec des familles sans foi qu'on refera la société?

« Considérez donc, N. T. C. F., la responsabilité que vous encourez si vous n'élevez pas chrétiennement vos enfants. Vous les rendrez malheureux, vous vous rendrez malheureux vous-mêmes et vous ferez un tort immense à la société, dont la paix et la prospérité dépendent principalement de l'éducation de la jeunesse.

« Mais les effets de la mauvaise éducation ne se bornent pas seulement à la vie présente; ils s'étendent aussi à la vie future par la perte irréparable des âmes. . . . . .

. . . . . .

« Les parents ne sont pas les seuls à porter la responsabilité de l'éducation de leurs enfants. Il y a une classe de personnes qui est appelée à concourir avec eux à l'accomplissement de cette grande mission : ce sont les instituteurs de la jeunesse, auxquels doit s'appliquer en grande partie ce que nous venons de dire relativement aux pères et mères.

« Parmi les personnes qui se consacrent au service du prochain et au bien public, les professeurs et les maîtres tiennent un des premiers rangs. Platon dit qu'il n'y a rien de plus divin que de former les enfants à la vertu, et Aristote, son disciple, assure que *tout* dépend de leur éducation. Oh! si les instituteurs savaient tout ce qu'ils peuvent pour assurer un heureux avenir soit à leurs élèves, soit à la société! S'ils connaissaient les récompenses que Dieu réserve à leurs fatigues et à leur dévouement! Si Dieu se montrera reconnaissant pour un verre d'eau donné à un pauvre, que ne fera-t-il pas en faveur de ceux qui auront consacré leur vie au pénible et laborieux ministère de l'éducation, et qui auront fait pénétrer la lumière et la vertu dans une multitude d'enfants confiés à leurs soins? Cette profession doit être d'un grand mérite devant Dieu puisqu'elle a pour objet de détruire l'ignorance, qui est la source de tant de maux, d'arracher tant d'âmes au péché et à la corruption et de les placer dans le chemin du salut. L'Esprit-Saint attache un grand prix à ce noble emploi puisqu'il nous assure que ceux qui instruisent et forment leurs frères à la justice brilleront comme des astres dans les siècles éternels[1].

« Gerson, ce pieux et savant chancelier de l'université de Paris, qui avait paru dans les conciles et prêché avec tant de succès devant les plus grands monarques de la terre, se vouait à l'instruction de la jeunesse et surtout à l'œuvre des catéchismes, et quand on lui disait qu'il pouvait travailler au bien public et à la sanctification des âmes avec plus d'éclat par la prédication, il répondait qu'il pouvait en effet travailler avec plus d'éclat, mais non avec plus de fruit. Réponse bien digne de l'esprit de foi qui l'animait et de l'affection qu'il portait à la jeunesse.

« Cet esprit de foi et cet amour doivent soutenir et diriger tous ceux qui sont chargés de l'éducation.

« Il leur faut la foi afin que la religion préside à l'éducation tout entière. Ils fonderont un édifice solide et durable, car la religion est une lumière pour l'intelligence, un principe de vie et d'énergie pour

1. Dan., XII, 3.

le cœur, une force qui encourage et fortifie la vertu, une résistance contre le mal, en un mot le moyen le plus puissant pour développer les facultés et assurer le bonheur des peuples.

« Pour faire du bien aux enfants il faut les aimer comme le Divin-Maître, qui voulait les avoir autour de lui, qui les serrait dans ses bras, et les bénissait au point de s'indigner contre les disciples, qui voulaient les éloigner. Cet amour se communiqua aux apôtres, aux pères de l'Eglise et surtout à saint Augustin qui s'entourait souvent d'une foule d'enfants pour leur enseigner la doctrine chrétienne. Saint Vincent Ferrier, saint François Xavier, saint Vincent de Paul en firent autant. Clément XI s'arrêtait dans les rues de Rome pour interroger sur le catéchisme les enfants qu'il y rencontrait et distribuait des récompenses à ceux qui répondaient le mieux. Lorsque saint François de Sales parlait à cette multitude d'enfants qui l'environnaient si souvent, il s'asseyait sur un trône élevé, il leur exposait les principes de notre foi, et les enfants le regardaient et l'écoutaient avec la plus grande sympathie. Il se rendait enfant avec eux pour former en eux l'homme parfait selon Jésus-Christ. Oh! si les instituteurs de la jeunesse savaient consacrer une partie de leurs leçons à l'instruction morale et religieuse! Oh! s'ils avaient pour leurs élèves un peu de cet amour que Jésus-Christ et les saints avaient pour la jeunesse! Le succès de l'éducation serait alors assuré, Dieu bénirait les efforts des instituteurs, et la société aurait le bonheur de voir surgir une génération forte, ayant des principes religieux, prête à combattre le mal et donner partout l'exemple d'une vie chrétienne.

« Prions, N. T. C. F., surtout pendant les jours de pénitence et de recueillement qui vont commencer, prions le Seigneur d'animer, soutenir et consoler les parents et les instituteurs des enfants qui s'acquittent consciencieusement de leurs obligations. Que Dieu les bénisse! Qu'il leur envoie toutes les joies que peuvent procurer le témoignage du devoir fidèlement pratiqué, la pensée des difficultés vaincues et la perspective du bien inestimable qu'ils font aux enfants, à la religion, aux familles, à la société. . . . . »

LETTRE DE SA GRANDEUR MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE D'ORLÉANS AU COMITÉ CATHOLIQUE.

(*Extrait.*)

« 2 janvier 1872.

« Messieurs,

. . . . . .

« Il est certain que l'enseignement est, en effet, le grand champ de bataille choisi de nos jours par les ennemis intelligents de notre foi ; c'est par là qu'ils espèrent s'emparer de la jeunesse française et façonner pour l'impiété et le scepticisme les générations futures. Et il faut avouer qu'ils conduisent cette guerre avec une habileté qui n'a d'égale que sa persévérance. Vous l'avez compris, messieurs, et c'est l'importance souveraine de cette question qui vous a décidés à la lutte pacifique et ferme que vous avez entreprise. Soyez-en remerciés, car vous rendez ainsi à la cause de l'Église et à la société un service de premier ordre. Puisse votre exemple animer au loin et partout le zèle des catholiques et des amis de la véritable liberté. Il serait vraiment trop douloureux et désastreux de ne pas déployer pour le bien la même unanimité et la même ardeur que d'autres déploient pour le mal, et que cette fois encore les enfants des ténèbres fussent plus avisés et plus sages que les fils de la lumière.

« Veuillez agréer, messieurs, l'hommage de tous mes bien dévoués sentiments en Notre-Seigneur.

« † FÉLIX, *Évêque d'Orléans.* »

(*Univers*, 7 *janvier* 1872).

DISCOURS PRONONCÉ PAR MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE PÉRIGUEUX ET DE SARLAT A LA DISTRIBUTION DES PRIX DE SON PETIT SÉMINAIRE DE BERGERAC LE 5 AOUT 1872 SUR L'ÉDUCATION.

(*Extrait.*)

. . . . . .

. . . . . .

« Dans la décadence comme dans le progrès, l'état moral d'une société est le produit logique de l'éducation. Telle est la pensée

des sages, et l'un d'eux, Leibnitz, ce profond observateur, renvoie absolument, sans réserve, les vices et les vertus d'un peuple aux instituteurs des jeunes générations qui se succèdent en son sein.

« Or, comme c'est une loi invariable de notre humanité que, bonnes ou mauvaises, les qualités morales d'un peuple se traduisent au-dehors, et passent dans les faits dont se compose ensuite la trame de son histoire, me plaçant maintenant, par la pensée, en présence des récents malheurs qui ont accablé notre pays, qui pèsent encore sur lui, et font de son avenir, de son lendemain, un obscur problème, je me demande avec effroi comment donc est élevée notre jeunesse française !

« Que, dans ce duel gigantesque qu'elle a été si témérairement conduite à soutenir contre l'Allemagne, la France ait perdu des batailles, qu'elle ait été vaincue : ce n'est point là ce qui m'étonne ; si souvent victorieuse qu'elle eût été dans le passé, elle n'avait point fait de pacte avec la victoire. Mais que la France ait essuyé en si peu de temps une suite de désastres sans précédents, sans nom peut-être dans l'histoire des nations civilisées : voilà ce qui déconcerte mon patriotisme. On peut alléguer, tant qu'on voudra, la supériorité numérique des forces allemandes, la puissance de leurs engins de guerre ; ma raison se refuse à expliquer par des causes étrangères une chute si profonde et à la fois si subite.

« Est-ce que, d'ailleurs, le redoutable problème ne se complique pas ici de cette affreuse guerre civile où, sous le regard de son ennemi du dehors, devenu simple spectateur, la France s'est vue réduite à la cruelle nécessité de prendre d'assaut sa capitale contre son ennemi du dedans ? Et aujourd'hui encore, où en est-elle ? Impuissants à prévoir et à prévenir nos malheurs, quelle puissance vraiment efficace mettons-nous en œuvre pour les réparer ? La logique est inexorable, et c'est une de ses lois que tout effet ait une cause qui lui soit de tout point proportionnée. Quand une maison tombe en ruine, c'est se tromper soi-même que d'accuser seulement l'orage qui l'a battue pendant quelques heures ; la vraie cause de sa ruine est en elle, elle est dans les vices de sa construction. Ainsi, messieurs, de l'édifice social. Sa force tout entière est dans les principes et les vertus. Tant qu'il les possède au degré suffisant, il n'a

rien à craindre pour son existence des coups de la fortune contraire ; s'il chancelle et menace de s'affaisser, c'est que cette force morale cesse de le soutenir.

« Ces détails, messieurs, vous le voyez, nous conduisent à une conclusion affligeante. En nous révélant, par la grandeur des infortunes de la patrie, le mal intérieur qui la ronge, ils nous font pressentir ce qu'a de vicieux la manière dont sont élevées ses jeunes générations. Allons maintenant au cœur même de ce grave sujet, et comparons ce qu'est parmi nous l'éducation publique à ce qu'elle devrait être.

« L'éducation doit prendre le jeune homme tout entier. Elle doit élever surtout ses deux facultés maîtresses, son intelligence et sa volonté. Son intelligence, en la munissant, par l'enseignement doctrinal, de toutes les grandes vérités de l'ordre religieux et moral; sa volonté, en la formant, par une salutaire discipline, à la pratique du devoir et de la vertu.

« Les grandes vérités de l'ordre moral vous sont, messieurs, aussi familières qu'à nous-même. Elles se partagent naturellement en trois classes. La première comprend celles qui déterminent les relations de l'homme avec Dieu : — Ainsi, Dieu, être incréé, personnel, infiniment parfait, créateur et providence ; l'homme, créature intelligente et libre, douée d'une âme immortelle, obligée d'entretenir, par l'adoration, la prière, par la pratique de la vraie religion, un commerce continuel avec Dieu, et devant recevoir dans une vie future, suivant sa conduite, bonne ou mauvaise dans la vie présente, des récompenses éternelles ou d'éternels châtiments. La deuxième classe comprend les vérités qui déterminent les rapports des hommes entre eux : — Ainsi la hiérarchie sociale, sagement coordonnée avec l'égalité naturelle, le respect du droit d'autrui, l'obéissance aux pouvoirs légitimement établis, les lois positives conformes à la loi naturelle qui en est la règle nécessaire et infaillible, l'assistance mutuelle, l'échange de bons offices dans les mêmes sentiments de fraternité et de dévouement. A la troisième enfin, se rattachent les vérités qui tendent à maintenir l'harmonie dans l'homme lui-même : — Ainsi, la distinction de l'âme et du corps, du bien et du mal, du devoir et des passions, la subordination de l'individu à la famille, de la famille à la société, de toutes choses à Dieu.

« Dieu au-dessus de tout, Dieu fin dernière et suprême : voilà le centre commun vers lequel gravitent toutes les vérités de l'ordre moral.

« De ces vérités, qui constituent en nous la droite raison, naît, sous autant de formes, le devoir, en qui trouve son frein et sa règle notre libre volonté. Le devoir, qui implique l'effort, la privation, le sacrifice ; le devoir, qui commande la lutte de chaque jour contre les pentes mauvaises de notre nature; car, ainsi que l'a compris lui-même le poète payen :

Nitimur in vetitum semper, cupimusque negata.
Sic interdictis imminet œger aquis.

« Voilà, en quelques traits incomplets, mais suffisants, le programme qui s'impose absolument aux instituteurs de la jeunesse. Mais ce programme, je le demande, les instituteurs de la jeunesse le rempliront-ils sans appeler la religion à leur secours? Non, messieurs, non, ils ne le rempliront pas, ils seront moralement incapables de le remplir. Dans son état présent, l'homme est moralement impuissant à connaître par lui seul, sans un secours gratuit de Dieu, toutes les vérités de l'ordre même simplement naturel; moralement impuissant à remplir tous les devoirs qui découlent de ces vérités. Il ne le peut pas, parce que la lumière manque à son intelligence, la force à sa volonté. Il était sans doute réservé à la révélation de nous expliquer, dans sa cause et toute son étendue, cette double plaie de notre humanité; mais son existence est attestée par l'expérience universelle. Qu'est-ce, dans son ensemble, que l'histoire de l'esprit humain, sinon celle de ses erreurs? Et qu'est-ce que l'histoire de l'activité humaine, sinon celle de ses écarts et de ses désordres? Cela étant, si la religion ne le met pas en communication avec le ciel, si elle ne lui ouvre pas les trésors de la lumière et de la force divines, comment l'instituteur de la jeunesse parviendra-t-il à inculquer dans l'esprit de ses élèves ces vérités qu'il ne parviendra pas lui-même à connaître, et à soumettre leurs volontés à ces devoirs qu'il ne parviendra pas lui-même à pratiquer? N'insistons pas : du haut des chaires où il enseigne, le rationalisme contemporain, par les erreurs et les corruptions qu'il enfante, parle trop éloquemment en notre faveur !

« Telles sont, messieurs, les grandes lignes que doit suivre l'éducation de la jeunesse. Maintenant se pose la question de fait : quelle éducation la jeunesse, prise dans sa généralité, reçoit-elle parmi nous ? Question délicate, je le reconnais, mais que les tristesses du présent et les menaces de l'avenir nous commandent d'aborder de front, sans détours, sans faux ménagements. Ici d'ailleurs il suffit de constater, et encore ce soin pourrait-il être évité puisque les faits sont d'une notoriété incontestée.

« Et d'abord, je parle d'éducation ; mais chacun sait bien que le mot même n'est plus en usage dans la langue pédagogique, et c'est rationnel : les mots étant faits pour exprimer les choses, le mot devait ici disparaître, car en vérité la chose n'existe plus. *Instruire :* à cela se réduit toute la mission de former la jeunesse ; cette mission pourtant si grande et si sainte, que nos pères ne craignaient pas de l'élever à la hauteur d'un véritable sacerdoce. Et encore l'instruction doit-elle être entendue aujourd'hui dans son sens le plus secondaire, étant complétement dépourvue de toute base doctrinale. Vous le savez, messieurs, il s'agit des lettres et des sciences, des langues mortes et des langues vivantes ; mais de cette grande doctrine religieuse et morale dans laquelle seule le jeune homme trouve le fondement de sa raison, la règle de sa conduite, la solution des grands problèmes de la vie humaine : nulle mention, jamais un mot. Parcourez les règlements disciplinaires de cette école de hautes études préparatoire aux fonctions de l'enseignement : nulle place à l'heure présente n'y est assignée à l'enseignement religieux. Lorsqu'un étudiant de cette école, arrivé au terme de ses cours, a conquis ses grades, qu'il soit indifférent ou incrédule, il n'importe ; pourvu que sa conduite soit extérieurement honnête et décente, il sera bon pour élever la jeunesse. Parcourez le programme du baccalauréat : les connaissances religieuses n'y tiennent aucune place ; si bien qu'un examinateur de l'université déclarait naguère publiquement ne se point croire en droit d'infliger une note défavorable à un candidat qui ne savait pas lui dire ce qu'était l'Evangile[1].

« Dans nos établissements publics, une place est faite à la reli-

1. V. Bulletin de la Société générale d'éducation. Année 1872, n. 4, p. 13.

gion ; elle y a un sanctuaire et un représentant. Mais si le prêtre attaché à ces institutions peut exercer librement son ministère, ce ministère, d'abord, est renfermé dans des limites beaucoup trop restreintes pour déployer toute sa fécondité. Est-ce que le prêtre ne devrait pas pouvoir faire sentir son action à tous les moments de la vie scolaire? Mais non, les règlements s'y opposent. Ensuite, l'action du prêtre est trop isolée. Est-ce que les maîtres, quelles que soient leurs fonctions, ne sont pas obligés en conscience de lui prêter le concours des bons exemples, et, suivant les circonstances, des bons conseils donnés aux élèves? Certes, nous connaissons de ces maîtres qui remplissent ce devoir avec le plus louable zèle ; mais par contre, que d'indifférents! Et il y en a d'hostiles! Comment, dans des conditions si défavorables, la religion pourrait-elle exercer une influence vraiment efficace, une influence victorieuse sur l'esprit et le cœur du jeune homme ? Non, elle n'y réussit pas; tout au contraire, chaque année lui inflige une défaite nouvelle. Puis, arrive le terme des études, le jeune homme sort du collége, et l'armée de l'incrédulité compte un soldat de plus!

« Telle est, messieurs, la vérité sur le genre d'éducation donnée depuis plus d'un demi-siècle à la jeunesse française. Maintenant, veuillez conclure. Pour moi, je n'hésite pas; ma conviction est inébranlable ; je dis avec tous les grands esprits : Telle éducation, telle jeunesse, et telle jeunesse, telle société. Et, appliquant à la société ce qui est dit dans l'Evangile de l'homme en particulier, j'ajoute, appuyé sur la parole infaillible de Jésus-Christ : « Toute société « qui connaît cette parole, et ne l'accomplit pas, est semblable à « l'insensé qui a bâti sa maison sur le sable ; et la pluie est des- « cendue, et les fleuves sont venus, et les vents ont soufflé, et se « sont précipités sur cette maison, et elle est tombée, et sa ruine a « été grande [1] » . . . . . .

1. Matt. VII, 27.

LETTRE PASTORALE DE SA GRANDEUR MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE PÉRIGUEUX ET DE SARLAT ET MANDEMENT POUR LE SAINT TEMPS DE CARÊME DE L'AN DE GRACE 1873.

(*Extraits.*)

. . . . . .

« Tel est donc le but poursuivi par l'impiété révolutionnaire : asseoir au sein des générations naissantes l'athéisme pratique, afin de lui assurer l'avenir de la société. Cette sacrilége entreprise échouera, nos très-chers frères, contre d'insurmontables obstacles ; mais vous reconnaîtrez avec douleur qu'elle trouve dans notre milieu social un dangereux point d'appui. Elle a pour elle la prépotence que l'État s'est arrogée sur l'enseignement public ; et ce fait lui est un soutien d'autant plus ferme, qu'il paraît aujourd'hui plus universellement accepté, plus indispensablement acquis à l'histoire.

. . . . . .

« Ici, nos très-chers frères, nous touchons le fond de l'abîme creusé dans notre pays par l'erreur en matière d'éducation. Vous avez vu son point de départ, vous voyez son point d'arrivée. De l'un à l'autre terme, cinq siècles s'écoulent : l'erreur les parcourt ; et aux légistes de Philippe-le-Bel, qui proclament la prépotence de l'État sur l'enseignement, répondent les régicides de Louis XVI, en proclamant l'athéisme dans l'enseignement !

« Eh bien, logique inexorable de l'erreur ! ce chemin qu'elle vient d'accomplir, elle va le refaire sous nos yeux avec une formidable vitesse qui doit humilier notre époque, mais sans la surprendre. Notre ancienne société était profondément chrétienne ; chrétienne dans ses lois, dans ses institutions, dans sa constitution intime, inféodée, pour ainsi dire, à la constitution de l'Église. Il en est tout autrement de notre État moderne. Il a cru devoir s'affranchir de ces liens, et vivre, non-seulement sans alliance avec l'Église, mais encore en dehors de toute religion. Y a-t-il

donc lieu de s'étonner que, s'il fallut, dans le passé, cinq siècles entiers au génie de l'erreur pour arriver à bannir la religion de l'enseignement, les trois quarts du nôtre puissent lui suffire pour espérer atteindre prochainement la gloire du même résultat.

« C'est à partir de l'organisation en France de l'instruction publique, que commencent les nouvelles évolutions de l'erreur en matière d'enseignement. Par application de ce droit d'omnipotence gouvernementale qu'il concentre en sa personne, Napoléon Ier fonde l'Université. Il y introduit l'Église, mais en quel rang? En un rang absolument secondaire, en lui traçant des limites étroites que son ministère devra scrupuleusement respecter, et en se réservant encore de l'y surveiller. Situation abaissée et précaire, non-seulement humiliante pour l'Église, mais qui ne lui permettait pas d'exercer une action vraiment féconde sur l'intelligence et le cœur de la jeunesse. L'Église y pouvait d'autant moins réussir que l'État lui-même, condamné de son côté à ne professer aucun culte, à ne suivre qu'une morale sans base ni sanction, ne pouvait enseigner par son exemple que l'indifférence en matière de religion. Eh bien, malgré des réclamations énergiques et persévérantes, des luttes quelquefois heureuses, jamais complétement victorieuses, cette situation de l'Église dans l'instruction publique lui a été maintenue jusqu'à présent.

« Durant donc tout le cours de ce siècle, le champ est resté ouvert à toutes les audaces. Et que fallait-il au génie de la révolution pour qu'il pût reprendre l'œuvre tentée par la Convention? Une seule chose ; qu'il parvînt à se former une secte qui se consacrerait à cette œuvre. Et cette secte s'est formée, et, chacun le voit, elle manœuvre la tête haute et à ciel ouvert. Qu'a-t-elle à craindre? Rien, rien absolument, ni de l'Église, ni de l'État. Rien de l'Église, qui est presque réduite à l'impuissance par l'omnipotence de l'État; rien de l'État, condamné par ses principes à l'inaction, sinon à une sorte de complicité. S'il plaît à la secte de proscrire des écoles fondées ou gouvernées par son despotisme toute prière, tout exercice, tout emblème religieux, libre à elle. S'il lui plaît de calomnier et de persécuter, de pousser à la famine les membres si dévoués de nos congrégations enseignantes, d'insulter publique-

ment à l'autorité des pères de famille et à la foi des catholiques, en pétitionnant auprès du pouvoir souverain en faveur de ce qu'elle voile hypocritement sous le nom d'instruction obligatoire et laïque, libre, libre à elle ! Encore une fois, elle n'a rien à redouter ; et, sous son haut et puissant patronage, le hideux athéisme peut impunément prétendre à l'honneur de tenir une seconde fois les rênes de notre éducation nationale.

« Tels sont, nos très-chers frères, les profonds égarements auxquels notre pays a été conduit par l'abandon des grands principes qui doivent présider à la formation des générations naissantes. Ces principes d'une si haute importance sociale, nous devons maintenant vous les exposer brièvement et avec précision.

« L'État, la famille et l'Église ont, en matière d'éducation, des droits distincts, également inviolables.

« Et d'abord, l'Etat ne peut se désintéresser de l'enseignement. Que des maîtres d'erreur, abusant de la parole, cherchent à ébranler les bases de l'édifice social, à provoquer le mépris des lois et de l'autorité, à corrompre les mœurs publiques : devant leurs doctrines anarchiques ou immorales, l'Etat peut-il rester désarmé? Évidemment non ; et, s'il est dans ses attributions de réprimer toute entreprise, toute manœuvre nuisibles au bien général dans le présent, à plus forte raison lui appartient-il d'interdire ou de réprimer tout enseignement, toute propagande qui tendraient à compromettre la paix, la sécurité, la fortune du pays dans l'avenir. D'une autre part, lorsqu'il sait se contenir dans les bornes de la décence et de l'honnêteté, l'enseignement contribue puissamment à la grandeur et à la prospérité publiques ; le commerce, l'industrie, les arts peuvent en recevoir un merveilleux élan ; la civilisation en retire une de ses plus belles gloires. L'on comprend que, dans ces conditions, ce n'est pas seulement le droit de l'État, c'est encore son rigoureux devoir, de protéger l'enseignement, de l'honorer, et au moyen de ses encouragements, et même des fonds du trésor, d'en promouvoir ou d'en seconder les utiles progrès.

« Voilà donc la part d'intervention qui revient à l'Etat dans l'enseignement : la surveillance, mais une surveillance extérieure et de simple police. L'Etat surveille l'enseignement pour en réprimer

les écarts, pour en favoriser le développement. Mais là finit son droit, là doit s'arrêter son action. L'État, comme tel, n'enseigne pas; il n'a pas qualité pour enseigner. Cette attribution n'entre point dans la mission providentielle des dépositaires de la souveraineté temporelle. Dieu, de qui émane tout pouvoir[1], leur a dit : *commandez*[2], et il leur a donné le glaive[3]; mais la doctrine, en aucun sens, il ne la leur a donnée, et c'est pourquoi il ne leur a point dit : *enseignez*. Le droit à l'enseignement avait ailleurs sa destination : d'abord, dans la famille, antérieure à la société civile; puis, en un ordre plus élevé, dans l'Église qui domine et la famille et la société.

« L'enfant appartient au père. Il lui appartient à raison de son existence même; et ce titre de possession, écoulement de la grande paternité divine, est de tous le plus inviolable et le plus sacré. Et il n'est pas le seul. Qu'est-ce que l'enfant à son entrée dans la vie? Un être dénué de tout, impuissant à tout, sinon à mourir. Le père, en le recevant des mains de la Providence, lui devient une seconde providence. Il le couvre, le nourrit, le garde de tout péril; il le fait croître et grandir. L'enfant appartient donc encore au père à raison de sa conservation et de son développement corporel. Mais, s'il en est ainsi, comment cesserait-il de lui appartenir au regard de son développement moral? Pas plus que le fils de Dieu[4], le fils d'Adam ne peut être divisé. Ce que l'enfant est au père, il l'est dans son être total. Recevant de lui les soins nécessaires à la croissance de ses forces physiques, il faut qu'il en reçoive également l'éducation nécessaire au développement de ses facultés intellectuelles et morales.

« Comment, dès lors, l'État pourrait-il s'arroger le droit d'élever l'enfant? Reportons-nous, nos très-chers frères, à l'origine de l'établissement social. Lorsque, aux premiers jours de l'humanité, les familles, en se multipliant, se constituèrent en sociétés civiles, les pouvoirs publics durent, nous le reconnaissons, restreindre à plusieurs égards les droits possédés jusque-là sans limi-

1. Rom. XIII, I. — 2. Ibid. — 3. Ibid., 4.
4. I Corinth, I, 13.

tes par les chefs de famille. Mais le droit dont nous parlons devait-il être atteint par ces lois de restriction? Non, assurément. L'intérêt social, mesure et limite de toute loi, plaidait au contraire, comme il le fera toujours, contre l'empiètement de l'État, et en faveur de la pleine liberté du père de famille dans l'éducation des enfants. Lequel, en effet, du père ou de l'État, doit naturellement attacher plus d'importance à l'éducation des enfants : — du père, qui aime son fils de tout son amour de père, c'est-à-dire autant et plus que lui-même, qui voit dans son fils l'être chéri en qui il doit et veut se survivre dans la fortune, la probité, l'honneur, dans le culte de ses traditions de famille? — ou bien de l'État nécessairement étranger à ces tendres et fortes affections, qui façonnera l'enfant d'après les inspirations de son propre intérêt, en vue d'une dynastie ou d'une politique, et ne verra ainsi qu'un instrument de règne dans la noble mission de l'éducation? Ce qui importe donc au bien de la société, ce qui offre à son avenir les seules garanties sérieuses qu'elle puisse avoir, c'est que l'éducation demeure entière sous la direction de l'autorité paternelle. Si cette autorité inviolable était parfois tentée de s'égarer, l'Église est là qui lui vient en aide par sa nécessaire intervention.

« L'Église, nos très-chers frères, possède de droit divin la mission d'enseigner. Dieu a de tout temps enseigné l'humanité dont il est le Père [1]. Après l'avoir, pendant quatre mille ans, enseignée par ses prophètes, il l'a enseignée par son propre fils, le Verbe incarné [2]. Et Jésus-Christ continue d'enseigner les hommes par son Église : *Allez*, lui a-t-il dit en la personne des Apôtres, *allez, enseignez tous les peuples* [3]. *Qui vous écoute, m'écoute, et qui m'écoute, écoute Celui qui m'a envoyé* [4]. Voilà, dans ces paroles divinement impératives, le titre authentique qui constitue la mission doctrinale de l'Église, son droit inaliénable à l'enseignement. Et ce droit, comme vous le voyez, n'a de limites, ni dans le temps, ni dans l'espace; et il s'étend sans distinction à toutes les classes, à tous les membres de la grande famille humaine.

1. *Matth.*, XXV, 9, et passim. — 2. Hebr. I. 1. — 3. *Matth.* XXVIII, 19.
4. Luc. X, 16.

« Mais l'Église, continuant la mission évangélique de son divin fondateur, l'exerce encore sous l'influence des prédilections de sa charité. Or, qui ne connaît la tendresse particulière que Jésus-Christ témoignait à l'enfance? Avant lui, « l'enfance, a dit un il-» lustre orateur, livrée au mépris des sages, à l'insouciance des » législateurs, avait été la victime des mœurs les plus viles, les » plus cruelles, des lois les plus impitoyables[1]. » Descendu sur la terre pour réhabiliter l'humanité, il commence par la relever dans sa fleur : « Laissez venir à moi les enfants[2], » s'écrie-t-il ; et à ce cri d'une divine tendresse, s'élève une ère nouvelle pour l'enfance. Le Sauveur en fait son aimable cortége, il la bénit, l'embrasse, prie sur elle, la défend contre le scandale, l'offre en exemple à l'âge mûr ; et, enfin, près de consommer son sacrifice, il accueille de sa bouche naïve et sincère l'hosanna qui devait, selon l'oracle prophétique[3], saluer sa dernière entrée à Jérusalem[4].

« Eh bien, cette « flamme sacrée[5] » d'amour pour l'enfance devait passer du cœur de Jésus-Christ dans le cœur de l'Église. Qu'on lise ses directions pastorales à ses ministres ou aux simples fidèles, sa maternelle sollicitude n'a garde d'y jamais oublier les enfants. Vous serez heureux, nos très-chers frères, de connaître cette touchante prescription que nous lisons dans les actes du troisième concile général de Latran : « L'Église de Dieu doit, comme » une pieuse mère, pourvoir aux besoins corporels et spirituels » des indigents. C'est pourquoi, afin que le manque de ressources » pécuniaires n'ôte pas aux enfants pauvres la facilité d'apprendre » à lire et d'avancer dans l'étude des lettres, nous ordonnons que, » dans toutes les cathédrales, on pourvoie d'un bénéfice convenable » un maître chargé d'enseigner gratuitement les clercs et tous les » écoliers pauvres[6]. »

« Des villes épiscopales, l'institution charitable s'étendit à toutes les paroisses ; et l'on vit bientôt des écoles s'ouvrir dans les campagnes les plus désertes, à côté des plus modestes sanctuaires.

1. *Mgr Dupanloup*, discours sur les salles d'asile. — 2. *Marc*, X, 14.
3. Ps. VIII. 3. — *Matth.* XXI, 16. — 4. *Ibid.* 9. — 5. *Fénelon.*
6. Tenu en 1179, sous le pontificat d'Alexandre III. cap. XVIII. Concil. auct. Labb. tom. X, col. 1518.

Voilà ce que fit l'Église pour l'instruction populaire, durant ce moyen âge tant décrié par l'incrédulité moderne. Plus tard, s'établirent en grand nombre, mais sous l'inspiration d'une même charité, de pieuses associations dans le noble but de se consacrer à l'éducation de l'enfance et de la jeunesse. Elles vivent encore et travaillent sous nos yeux, poursuivies par la haine des impies, mais admirées, aimées et bénies par toute famille honnête et chrétienne.

« Eh bien, portant en son cœur un tel amour, pense-t-on que l'Église consente jamais à rien céder de la part que Dieu lui a faite dans la formation des générations nouvelles? Comment! dans ses missions lointaines, où elle accomplit son ministère malgré la défense des persécuteurs et sous la menace du martyre, elle n'hésite pas à exercer son droit d'ouvrir des écoles aux enfants, même infidèles, et l'on pourrait croire qu'elle le laissera méconnaître en pleine civilisation, au préjudice des enfants qu'elle a baptisés? Car, il faut bien le remarquer, le baptême impose des devoirs envers l'Église, et à ces devoirs correspond, en ce qui concerne les enfants, le droit rigoureux à recevoir, de la part des parents, une éducation chrétienne. Et c'est ainsi que l'autorité de l'Église domine, sans la blesser aucunement, l'autorité de la famille.

« L'Église, nos très-chers frères, n'a jamais revendiqué le monopole de l'enseignement. L'enseignement a plusieurs branches, et l'une d'elles, la principale, celle qui soutient et vivifie les autres, a pour objet la religion. Or, c'est cette branche seule que l'Église s'attribue de droit exclusif. Et il le faut bien. L'enseignement proprement religieux appartient exclusivement à l'Église, parce qu'elle seule possède la vraie doctrine qui unit les hommes à Dieu. Elle la tient de Jésus-Christ, son divin fondateur. En lui confiant cette céleste doctrine, Jésus-Christ n'a pas seulement donné à son Église la mission de l'enseigner aux hommes, il l'a chargée encore de la conserver intacte ; et c'est pourquoi il l'a munie contre les attaques de l'erreur, soit dans le corps entier de ses pasteurs, soit dans la seule personne de son Chef suprême, de l'éminent privilége de l'infaillibilité doctrinale. Telle a été l'institution de Jésus-

Christ. Mais supposez que le premier homme venu pût, indépendamment de l'Église et en dehors de sa direction, enseigner, comme une science profane quelconque, la science de la religion, évidemment l'intégrité de la doctrine échapperait à la responsabilité de l'Église, et le mandat que Jésus-Christ lui a imposé n'eût été qu'un mandat illusoire.

« Sans doute, ce n'est pas une pure supposition que nous venons de faire, mais une triste réalité, un fait reproduit par l'hérésie dans tout le cours des siècles chrétiens. Mais, ce fait coupable, l'Église l'a toujours condamné ; toujours elle a frappé de ses anathèmes les « chaires de pestilence [1] » dressées par les novateurs. Armée seulement du glaive spirituel, elle ne pouvait faire autre chose pour prouver au monde l'existence de son droit exclusif et souverain à l'enseignement de la religion.

« L'Eglise enseigne les hommes par ses ministres, qu'elle a pénétrés de sa doctrine et ennoblis de sa consécration. Elle les enseigne encore par ses instituts religieux, dont elle s'est acquis les membres, en acceptant leurs solennels engagements. Cependant, elle n'interdit pas aux simples fidèles l'entrée dans ces phalanges évangéliques ; loin de là, elle les exhorte à s'y joindre ; elle porte surtout un regard de particulière tendresse sur ces modestes instituteurs qu'une véritable vocation, secondée et soutenue par la grâce, voue à l'instruction de l'enfance. Mais, sujets à l'erreur les uns et les autres, elle exige que tous enseignent dans son esprit et sous son infaillible direction.

« Quant à l'enseignement des sciences profanes, non moins que la puissance séculière, et pour des motifs d'un ordre bien plus élevé, l'Église possède le droit d'exercer sur lui, et à tous les degrés, une libre surveillance. Remarquons-le d'abord : l'Église, elle aussi, porte le plus vif intérêt au développement des sciences; et comment en serait-il autrement lorsque les sciences sont providentiellement destinées à rendre hommage, chacune en leur sphère, aux grandes vérités dont elle garde le dépôt? Ah ! nous le savons bien, fidèles toujours au mot d'ordre de leur patriarche

1. Psalm. I, 1.

Voltaire, les ennemis de l'Église l'accusent de favoriser l'ignorance : ignorants eux-mêmes autant que passionnés, ils montrent ainsi qu'ils n'ont jamais lu son histoire, dont toutes les pages répondent à leurs ineptes calomnies.

« Mais les sciences peuvent s'égarer. Si elles partent de principes universellement admis, une fois lancées dans l'espace sans limites de l'investigation, que valent-elles, en général, si ce n'est ce que vaut la raison qui les cultive? Or, toute raison humaine est de sa nature faillible et bornée; et si, dans le nombre des hommes qui se livrent à l'étude et à l'enseignement des sciences, il en est qui, modestes et soumis, savent s'abriter contre l'erreur sous la règle infaillible de la foi, combien d'autres que l'infatuation personnelle pousse à ne croire qu'à leurs propres lumières, et soumet en réalité au joug humiliant du préjugé, du parti pris ou de la passion! De là des procédés scientifiques opposés à la nature même des objets auxquels les applique une raison égarée, et, par suite, des faits mal observés, des conclusions, des théories manifestement fausses, mais où l'on voit l'affirmation se produire avec une audace qui étonne le bon sens. Le spectacle en est vivant sous nos yeux.

« Eh bien, dira-t-on que l'Eglise n'a rien à voir dans ces mouvements désordonnés de la pensée? L'Église, répétons-le, a une mission qu'elle doit remplir, la mission de garder intact le dépôt de la révélation, et de puiser en même temps dans ce dépôt sacré les moyens dont elle a besoin pour travailler à sauver les âmes. Si l'enseignement profane n'avait aucun rapport avec ces deux grands intérêts, sans se montrer jamais indifférente à ses légitimes progrès, l'Église n'aurait pas à le surveiller dans le sens absolu qui est ici le nôtre. Mais l'expérience quotidienne suffit à prouver qu'il n'en est point ainsi. Est-il, en effet, une science, si étrangère semble-t-elle aux questions religieuses, que la raison indépendante ne constitue aujourd'hui en état d'hostilité contre la Religion? Et, d'une autre part, est-il bien rare de rencontrer dans les rangs de la hiérarchie enseignante des hommes qui, avec un art perfide, prennent occasion des notions les plus élémentaires de la connaissance humaine, pour engager le jeune âge dans les voies de l'in-

crédulité ? Oui, l'Eglise a le droit, le droit divin de surveiller l'enseignement, afin de protéger contre ses atteintes la foi et les âmes, la foi qu'elle doit conserver dans sa divine intégrité, et les âmes qu'elle doit aider à conquérir leurs immortelles destinées.

« Nous touchons au terme de la tâche que nous nous étions imposée. Quelques mots encore avant de finir.

« L'éducation, nos très-chers frères, est la chose qui importe le plus à la famille et à la société; nul autre intérêt n'appelle plus vivement la sollicitude du père et du législateur. Et ce qui est vrai de l'éducation, l'est à un égal degré de l'enseignement. Non que l'enseignement soit l'éducation; il n'en est au contraire que la partie secondaire; mais notre système social lui a donné une telle prépondérance, que l'éducation proprement dite semble n'avoir plus de place distincte dans la préparation du jeune âge, ni même de nom dans la langue pédagogique.

« Or, des développements qui précèdent il résulte que la fécondité de l'enseignement, pour le mal comme pour le bien, a son principe dans la direction qui lui est imprimée. Le maintiendra-t-on dans la voie funeste qu'il a suivie jusqu'à présent : il continuera d'exercer parmi nous les ravages que nous vous avons signalés. Si l'on veut, au contraire, en attendre pour notre pays des fruits de régénération et de vie, il faut absolument qu'on le ramène aux grandes lignes tracées dans la seconde partie de notre lettre pastorale.

« Honneur donc, reconnaissance et encouragements à nos généreux frères qui luttent avec une ardeur que rien ne ralentit pour la grande et sainte cause de la liberté d'enseignement! Et à vous, parents chrétiens de ce diocèse, nous rappelons en terminant l'obligation qui pèse sur votre responsabilité de n'ouvrir à vos enfants que des écoles placées sous la libre et pleine influence de la religion. Là, et nulle part ailleurs, se rencontrent, pour la société domestique et civile, la sécurité, la paix, la joie dans le présent, et de solides espérances pour l'avenir. »

LETTRE CIRCULAIRE DE SA GRANDEUR MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DU PUY AU CLERGÉ DE SON DIOCÈSE.

(*Extrait.*)

« *Le Puy*, 29 *décembre* 1871.

« Monsieur le Curé,

« Vous n'avez pu rester étranger à la poignante et capitale préoccupation qui assiége chez nous, depuis quelque temps, toutes les âmes honnêtes et tous les esprits sérieux. La chose, en effet, en vaut la peine, puisqu'il ne s'agit de rien moins que de trancher la question suivante : la France, la véritable France, entend-elle conserver sa foi, garder la religion de Jésus-Christ, continuer à reconnaître les droits du Dieu de ses pères, et léguer aux générations qui doivent nous succéder les principes sacrés qui firent, pendant tant de siècles, sa sécurité, sa grandeur et sa gloire?

« Ou bien, répudiant ses plus nobles traditions, abjurant ses antiques croyances, faisant litière des enseignements de cette Église catholique dont elle se glorifia si longtemps d'être la fille aînée, la France de Clovis, de Charlemagne et de saint Louis serait-elle décidée à renier désormais, avec un mépris éclatant, cette Mère auguste qui l'avait faite pourtant puissante et respectée, telle que l'a vue le monde civilisé, telle que la montrent à tous les regards ses fières annales? Oubliant les terribles leçons qu'elle vient de recevoir, notre France, aujourd'hui, effrayée par les clameurs de quelques révolutionnaires furibonds, ou séduite par les absurdes promesses de ces docteurs improvisés, qui au moyen de leurs creuses théories, interprétées par l'*Internationale*, font croire à l'immense troupeau des niais et des débauchés que, pour avoir tout à souhait dans ce monde, il suffit de le vouloir en bouleversant tout ce qui existe — notre chère Patrie serait-elle irrévocablement condamnée à une humiliation sans fin, à devenir la risée des autres nations, à une ruine irrémédiable ?

« La solution de ce redoutable problème dépend, en grande par-

tie, de celle que nos législateurs vont donner, probablement dans quelques semaines, à l'une des grandes questions du jour, qui sera tranchée, au moins pour un temps, par la nouvelle loi sur l'instruction primaire. Les trois fameux caractères, OBLIGATOIRE, GRATUITE et LAIQUE, si bruyamment réclamés par les clubs et la presse anti-religieuse, seront-ils admis par la majorité d'une Assemblée nationale qui, grâces au Ciel, compte tant d'hommes honnêtes et intelligents? Il est plus que permis d'espérer le contraire. Mais le projet soumis en ce moment à leur examen renferme plus d'un piége habilement tendu; il semble meconnaître, il menace sérieusement des droits naturels, inviolables et sacrés. Je ne veux pas insister sur ce point; nul homme sensé, nul chrétien, surtout, ne pourra s'y méprendre. Mais vous savez que le but principal des promoteurs de la mesure poursuivie, est d'écarter l'enseignement religieux de l'école primaire. Les prétentions de l'impiété, sur ce chapitre, ont déjà reçu, pendant les mauvais jours que nous venons de traverser, un commencement d'exécution, soit dans la capitale, soit dans plusieurs autres localités.

« Or, le nouveau projet de loi n'effleure même pas cette question, sans contredit la plus importante et la plus actuelle. A la vérité, l'article de la loi du 15 mars 1850, que modifie si profondément la nouvelle, n'est pas expressément *rapporté*. Mais évidemment, vu la disposition d'un trop grand nombre d'esprits, le silence, ici, ne peut être pour des chrétiens une garantie suffisante. Il est absolument nécessaire de réclamer près de nos législateurs, par la voie du pétitionnement, un article qui rassure les pères de famille catholiques, contre les interprétations hostiles, contre l'arbitraire et les entreprises faciles à prévoir, de certains dictateurs au petit pied.

. . . . . »

INSTRUCTION PASTORALE ET MANDEMENT DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE SAINT-CLAUDE POUR LE CARÊME DE 1872 SUR L'INSTRUCTION CHRÉTIENNE.

(*Extraits.*)

« Il s'agit, N. T.-C. F., d'une chose sérieuse, de préserver les générations actuelles et futures des malheurs qui, par l'absence de principes chrétiens, viennent d'écraser notre infortunée patrie, de prévenir à jamais le retour des mêmes calamités et de se placer comme des sentinelles vigilantes sur les bords de l'abîme où des insensés s'appliquent à précipiter la société tout entière.

« Elle ne peut éviter l'abîme qui, déjà béant, s'entr'ouvre pour l'engloutir, que par cette instruction chrétienne dont on veut cependant la détourner.

« Nous n'examinerons pas si elle doit être obligatoire et gratuite, encore que dans ces conditions elle soit pleine de périls et qu'il nous appartienne de les signaler; nous en laissons le soin à nos hommes d'État, à nos législateurs, à nos publicistes chrétiens; bien différent de nos prôneurs de liberté qui n'en veulent que pour eux, nous, plus généreux, nous ne demandons d'exclusion pour personne; nous l'acceptons avec empressement, avec reconnaissance, de toutes les bouches, laïques et séculières, aussi bien que des lèvres du modeste religieux, congréganiste ou clérical, pourvu qu'elle soit franchement chrétienne, largement chrétienne, complétement chrétienne. A cet égard, nous n'avons aucun reproche à nous faire; rien ne nous semble plus capable d'entretenir le feu sacré de la plus louable émulation dans les maîtres et les élèves que la diversité des canaux par lesquels l'instruction chrétienne est appelée à s'introduire dans les intelligences.

« Donnez-la donc à l'enfance et à la jeunesse, N. T.-C. F.

« Vous le devez à votre Dieu ;

« Vous le devez à vous-mêmes ;

« Vous le devez à vos enfants ;

« Vous le devez à votre patrie.

« Tel est le devoir que nous nous sommes proposé de vous rappeler au commencement de la carrière quadragésimale.

« Nous n'en connaissons pas de plus approprié aux besoins urgents de notre époque.

« Et d'abord, Dieu vous l'impose, Dieu vous le commande. Oh ! que ne nous est-il donné de vous en faciliter l'intelligence !

« Que ne le comprenez-vous comme ces hommes qui n'ont pas craint de se faire enfants avec les enfants et de bégayer avec eux le doux nom de Dieu, pour les porter à le connaître, l'aimer et le servir !

« Que ne le comprenez-vous comme ces pères et ces mères, objets de notre admiration, encore nombreux dans notre cher diocèse, que nous voyons considérer comme leur premier devoir celui de donner à leurs enfants une instruction véritablement chrétienne, ne se reposant sur personne de ce devoir sacré !

« Que ne le comprenez-vous comme Jésus-Christ lui-même, ce divin modèle que, dès les premiers jours de sa mission sur la terre, nous voyons parcourant les villes et les campagnes, annonçant la bonne nouvelle du salut du genre humain, ordonnant à ses disciples de laisser approcher de son auguste Personne les enfants qu'il bénit, qu'il serre sur son cœur de Père et auxquels il impose les mains, que nous entendons proclamer que dans cette importante fonction il ne fait qu'accomplir les ordres de son céleste Père, et que s'il l'a rempli de son Esprit, c'est pour évangéliser les pauvres et les petits ! *Evangelizare pauperibus misit me*[1]. *Sinite parvulos venire ad me*[2].

« Que ne comprenez-vous encore l'importance de l'instruction chrétienne, comme les Apôtres que nous voyons catéchiser partout, à l'exemple du Sauveur, comme ces grands Papes, successeurs de Saint Pierre, les Léon, les Grégoire, les Benoit XIV, les Pie IX, comme les plus illustres personnages de l'antiquité chrétienne, les Cyrille de Jérusalem, les Grégoire de Naziance, les Ambroise, les Augustin, et à une époque plus rapprochée de nos jours, les François de Sales, les Vincent de Paule, les Ignace de Loyola, les François-Xavier, les Bossuet, les Fénelon et une infinité d'autres, héritiers

1. S. Luc, IV, 18. — 2. S. Math. XIX, 14.

de leur zèle et de leur génie, se faisant un devoir de cette fonction sublime, convaincus qu'elle est le moyen par excellence de conduire l'enfance et la jeunesse à la vérité et à la vertu, et que, sur la terre, l'affaire unique, essentielle, est de leur faire connaître Dieu et son Église, les preuves de la foi et les fondements de la morale, les règles des mœurs et les devoirs de chaque condition, les caractères des vertus et les moyens de les pratiquer, les grandeurs des récompenses du ciel et les armes propres à en assurer la conquête.

« Non, non, N. T.-C. F., ne regardez pas ces fonctions comme indifférentes, car Dieu vous a formellement recommandé de donner à l'enfance et à la jeunesse une instruction conforme aux principes de la foi : il n'en est pas de plus obligatoire.

« Ecoutez, Israël, disait-il autrefois à son peuple, vous graverez « au fond de vos cœurs les ordonnances de ma loi ; vous les médi- « terez jour et nuit ; mais vous n'en resterez pas là, vous en instrui- « rez vos enfants et les leur ferez observer exactement, en leur « rappelant le souvenir des merveilles que j'ai opérées en faveur de « leurs pères. C'est ainsi que vous perpétuerez mon culte en le « transmettant à vos derniers neveux[1]. »

« De là, concluez, N. T.-C. F., que les pères et les mères ont reçu de Dieu la sainte mission de donner à leurs enfants une instruction chrétienne ; qu'ils sont ses premiers ministres au sein de la famille et que c'est d'eux principalement qu'il veut se servir pour leur procurer cet inappréciable bienfait.

« Aussi lisons-nous dans l'apôtre Saint Paul que quiconque néglige ce droit essentiel, trahit, renonce, abjure visiblement la foi de ses pères ; il est même aux yeux de Dieu plus condamnable qu'un infidèle, *Fidem negavit et est infideli deterior*[2], décision terrible, mais fondée, qu'on ne peut accuser de sévérité ni éluder par de spécieuses interprétations. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

1. Passim, Deuteron., II.
2. Ep. 2, à Thimothée, 5, 8.

« En second lieu, vous devez à vous-mêmes de donner à l'enfance et à la jeunesse une instruction solidement chrétienne.

« C'est une vérité d'expérience qu'un enfant, qu'un jeune homme sans foi, sans principe, sans souvenir de Dieu, devient tôt ou tard, pour les auteurs de ses jours, un sujet des plus douloureuses amertumes; il n'en faut pas davantage pour empoisonner et abréger l'existence de ceux à qui il doit la sienne. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

« Oh! combien vous méconnaissez vos propres intérêts et les intérêts mêmes de vos enfants, lorsque vous fermez les yeux sur la déplorable instruction qu'ils reçoivent! Non, vous ne tarderez pas à payer bien cher votre confiance imprudente.

« Rien de plus vrai, N. T.-C. F., le bonheur et la considération des familles sont évidemment attachés à la vie chrétienne des enfants. Un enfant sage, nous dit l'Écriture, est la joie de son père, l'honneur de sa mère et la parure de sa famille; mais le fils indocile et déréglé fait la douleur de celle qui lui a donné le jour, *Filius sapiens lœtificat patrem; filius vero stultus mœstitia est matris suæ*[1].

« On croit aujourd'hui remédier à tous les maux en élargissant le cercle des connaissances humaines. Illusion, N. T.-C, F.; non pas que l'instruction soit un fléau, non certes, mais le remède est impuissant, lorsque l'instruction est prise en dehors du Christianisme.

« Si nous nous arrêtions à considérer les intérêts passagers et les fortunes périssables de la terre, il nous serait bien facile de vous démontrer que les afflictions et les revers qui surviennent aux familles, que les catastrophes qui viennent briser de précieuses existences et engloutir les fortunes ne prennent naissance que dans une instruction sans foi et sans Dieu.

« Il nous serait facile de vous montrer que les enfants, devenus des hommes, ne se portent au mal, au vice, au désordre, que par

1. Prov. x.

l'absence de l'instruction chrétienne, seule capable de comprimer la fougue des passions naissantes.

« Mais il nous suffit, N. T.-C. F., de vous dire : jetez les yeux autour de vous; voyez les drames déplorables et souvent même sanglants qui se jouent sur le théâtre de notre société moderne; remontez à la source de tant d'événements tragiques. Qu'apercevez-vous ? Des hommes à qui une fausse science, isolée de tout enseignement chrétien, a ouvert les portes du mensonge et que d'impétueuses passions ont précipités dans un abîme de désordres, où ils ont perdu tout à la fois et leur intelligence et leur santé et leur honneur. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

« Maintenant, qu'avons-nous besoin d'ajouter que vous devez donner à vos enfants une instruction chrétienne par amour même de votre patrie ?

« Et, en effet, vos enfants formeront un jour une portion du genre humain; ils constitueront la famille, le monde, la société, l'État, la patrie qui est la réunion de tous les citoyens qui ont pris naissance sur le même sol et sont membres de la même nation.

« Or, N. T.-C. F., qu'adviendrait-il s'ils n'acquéraient pas la connaissance des règles des mœurs et des devoirs des diverses conditions, devoirs qui sont le fondement de la vie sociale et que les hommes ne peuvent apprendre d'une manière efficace qu'à l'école de la religion ?

« Heureuse et mille fois heureuse la patrie, lorsque ses enfants reçoivent l'instruction chrétienne ! Elle trouve en eux des ressources vitales pour tous ses besoins; elle possède en eux des cultivateurs laborieux, des artisans sobres et honnêtes, des commerçants pleins de bonne foi, des magistrats intègres, des jurisconsultes éclairés, des soldats valeureux, des administrateurs irréprochables, des législateurs distingués, des hommes d'État habiles et dévoués; tout est dans l'ordre et dans l'harmonie.

« Mais dans quel état languissant et lamentable ne verrions-nous pas tomber notre infortunée patrie, si ceux qui doivent un jour présider les familles, siéger dans les tribunaux, diriger les adminis-

trations, commander nos armées, conduire nos soldats à la victoire, tenir les rênes du gouvernement des peuples, n'ont reçu que les lumières trompeuses d'une stérile et jalouse philosophie; s'ils ne joignent pas aux talents la probité, la justice, l'intégrité, le dévouement, le zèle, la loyauté, le courage civil ou militaire, en un mot toutes les vertus, glorieux apanage des hommes recommandables, qu'on ne puise qu'aux sources pures de la foi ? Alors que verrions-nous ? Nous verrions les fonctions les plus honorables envahies par l'intrigue et par l'ignorance, la justice muette, les administrations infidèles, les lois impuissantes, les armées indisciplinées, les rênes de l'Etat flottant au gré des vents des passions populaires, et il faudrait s'attendre aux plus affreuses calamités, à de nouveaux et horribles bouleversements.

« Ah ! nous tremblerions de tous nos membres pour l'avenir d'une patrie qui jamais ne cessera d'être l'objet de notre amour, si nous avions le malheur de voir notre intéressante jeunesse n'apprendre et ne connaître que les théories de l'irréligion et de l'impiété, pour aller les reporter ensuite au sein de la patrie devenant le théâtre des plus ruineuses convulsions. Avec une instruction sans Dieu, ce n'est pas seulement le cœur qui est gâté, c'est encore l'intelligence qui, faute de sanction chrétienne, trouve toujours au besoin un principe pour chaque crime, un raisonnement pour chaque forfait ; et alors où sont les garanties de la félicité publique, du bonheur de la patrie ? Ne nous étonnons donc plus de l'esprit de rébellion qui aujourd'hui s'attache aux flancs du corps social, le ronge et le dévore comme un cancer. Cet effroyable malheur vient du défaut d'application à connaître et à satisfaire les véritables besoins des peuples à l'endroit de l'instruction religieuse à donner à l'enfance et à la jeunesse.

« Aveugles encore sont ceux qui, en attendant que leurs enfants soient assez grands pour se passer de Dieu et de sa religion, à leur exemple, se contentent de les élever provisoirement en chrétien ; mais ces enfants, élevés provisoirement dans ce qui fut autrefois la religion de leurs pères, auront-ils au moins de l'innocence, des vertus et des mœurs ? Il est permis d'en douter, quand on voit de petits philosophes de vingt ans attenter à leurs jours par dégoût de la vie,

par lassitude de jouissances sensuelles, comme des êtres blasés qui ont déjà épuisé la coupe des plaisirs ; quand on en voit d'autres, hommes sans être hommes, avec leur visage pâle et blême, avec leur corps énervé, parler de tout, avoir une opinion en tout, raisonner de tout, en maître, en docteur, sur ce qui est bien ou mal, vrai ou faux, avoir pitié des siècles qui ont fait la gloire de leurs aïeux, rire de notre impérissable foi catholique comme d'une chose surannée et bonne à mettre au rebut, comme si sa beauté n'était pas toujours ancienne et toujours nouvelle, comme si la religion des Thomas d'Aquin, des Mallebranche, des Corneille, des d'Aguesseau, des Bossuet, des Fénélon, des Turenne, des Condé, des Descartes, des Bonald, des Châteaubriand et de tant d'autres illustres personnages dont la valeur intellectuelle est incontestable, était à dédaigner, puis encore se moquer insolemment de ses Pontifes et de ses Prêtres vénérables, comme si des hommes chargés d'années, d'expérience et de vertus, qui ont voué leur existence à la défense des principes conservateurs de l'ordre social, qui se consument au service de leurs concitoyens, de leurs frères, assez ingrats, assez injustes pour les méconnaître, qui leur apprennent à connaître le Dieu qui bénit les travailleurs et tous les êtres souffrants, n'étaient pas un million de fois plus savants, plus éclairés, plus utiles à la patrie que ces pauvres gens de tout âge qui se croient quelque chose parce qu'ils ont appris quelque peu de littérature ou de jurisprudence, de médecine ou de mathématiques, de grec ou de latin. . . . . .

. . . . . .

« Mais qui peut donner à l'enfance et à la jeunesse cette instruction salutaire qui les retiendra sous les drapeaux de la foi et en fera des membres précieux à la famille, à la société, à la patrie ?

« C'est d'abord Jésus-Christ, Notre Seigneur, qui nous donne à tous dans son admirable Evangile la science du salut de nos âmes immortelles, cette science forte et indispensable qui est pour nous le plus grand de tous les biens, et sans laquelle nous n'hésitons pas à dire que toutes les autres ne peuvent servir qu'à nous égarer et nous perdre.

« C'est son Église, l'Église Catholique, Apostolique et Romaine, mère tendre et compatissante de tous les enfants de Dieu, qui les

prend dès le berceau, les accompagne pendant le cours de la vie et ne les abandonne jamais, pas même au-delà du terme de leur carrière; l'Église, cette grande école de respect, ainsi que l'a si parfaitement définie un illustre homme d'État que nous voudrions voir lui appartenir, école où l'on apprend le respect de tout ce qui fait vivre les Gouvernements et les peuples, le respect des lois, du pouvoir, de l'autorité, de l'ordre, du travail et de la propriété, le respect de ceux qui servent et de ceux qui sont servis, le respect de l'enfance, de la femme, du vieillard, de l'infirme, du faible, du pauvre et de tout ce qui est vivant, le respect des convenances, des professions utiles et honnêtes, et par-dessus tout le respect du devoir et de l'honneur, ajoutons encore le respect de la véritable liberté.

« Ce sont les Pontifes de cette Sainte Église, au premier rang desquels nous plaçons le successeur de Saint Pierre, le Docteur infaillible de la vérité, le Pontife Romain. Si leurs sublimes enseignements étaient écoutés et suivis, ils viendraient si puissamment en aide à notre société troublée, agitée, menacée dans sa marche, ne sachant où trouver le point d'appui qui lui est indispensable.

« Ce sont vos Pasteurs, vos Prêtres qui, par leurs leçons, font sucer au jeune âge le lait de la sainte doctrine, sans alliage impur, sans altération de la vérité, sans mélange d'erreur, qui se font un devoir de premier ordre de les conduire à Jésus-Christ, de les porter entre ses bras et jusque sur son sein paternel en le faisant naître dans les cœurs.

« Ce sont ces maîtres et ces maîtresses loyalement chrétiens, encore nombreux dans notre France, malgré de rares et regrettables défections, qui se montrent véritablement dignes de la confiance des familles, consacrant leurs labeurs et leur veilles de tous les jours à faire de nos jeunes gens non-seulement des savants dans les sciences humaines, mais encore de bons chrétiens et de bons Français, l'espoir de la régénération de notre bien-aimée patrie.

« Voilà, N. T.-C. F., ceux autour desquels vous devez ranger vos enfants; ils trouveront en eux une seconde paternité qui s'exercera avec un plein succès en les élevant dans la connaissance, la pratique et l'amour d'une religion qui ne fera qu'accroître et développer leur intelligence et à l'inextinguible clarté de laquelle ils marcheront constamment dans les sentiers du devoir et de l'honneur. . . . . »

LETTRE DE SA GRANDEUR MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE SAINT-DIÉ AU CLERGÉ DE SON DIOCÈSE SUR L'INSTRUCTION PRIMAIRE, GRATUITE, OBLIGATOIRE ET LAÏQUE.

(*Extraits.*)

« Messieurs et très-chers Coopérateurs,

« L'auguste Pie IX, dans une de ces audiences publiques qu'il aime à donner aux diverses classes de la population romaine, audiences où sa voix courageuse dévoile tant de piéges et proclame hardiment tant de salutaires vérités, adressait naguères aux mères de famille réunies autour de lui la recommandation suivante :

« Gardez bien vos enfants de la corruption, sauvez-les de cette peste qui pénètre parmi nous. Nos ennemis voudraient nous enlever le trésor de la foi, et il n'est pas de moyens qu'ils n'emploient pour y parvenir ; je sais que, même dans cette ville, ils ont ouvert des écoles et des chaires d'erreur. »

« Puis, tournant ses pensées vers notre patrie, il ajoutait : « Je voudrais voir ici tous les évêques de France, pour leur faire entendre ma parole. Leurs soins doivent se porter vers les moyens de sauver la jeunesse du torrent des abominables erreurs qu'enseignent les ennemis de Dieu. Le mal serait à son comble, si les enfants venaient à être pervertis par ces indignes écoles[1]. »

« Nul de vous, Messieurs, ne peut ignorer à quels dangers le Saint-Père faisait allusion dans les paroles que nous venons de rapporter. Ce que la révolution fait à Rome, où elle règne, hélas ! depuis deux années, elle s'apprête à le réaliser au milieu de nous, et elle espère, non sans fondement, pouvoir bientôt y parvenir. Le mot d'ordre est donné, le plan de campagne est arrêté depuis longtemps, et nous le voyons s'exécuter avec un zèle et un ensemble que les conservateurs ne connaissent guère, lorsqu'il s'agit de défendre la société attaquée. Aux nombreuses associations fondées dans le but de monopoliser au profit de la libre pensée la formation des générations

1. Allocution du 10 décembre 1871.

nouvelles, la presse irréligieuse, c'est-à-dire, hélas! la presse à peu près tout entière, prête le concours le plus ardent, et préconise à l'envi les bienfaits que promet à la France l'instruction primaire gratuite, obligatoire et laïque.

« C'est donc pour Nous un devoir rigoureux de mettre au grand jour le but véritable des auteurs de ce projet, que l'on a appelé, à juste titre, une conjuration anti-chrétienne contre l'âme des enfants, et de dévoiler les artifices de cette prédication perfide. Pour le faire avec plus d'utilité et de sûreté, Nous avons consulté les documents authentiques, et lu les publications les plus remarquables qui ont traité cette question si grave. Notre travail n'est guère qu'un emprunt fait, souvent textuellement, à ces diverses sources. Ces citations multipliées pourront parfois embarrasser la marche du discours, mais qu'importe après tout! Nous ne devons nous préoccuper ici que d'une seule chose, l'intérêt des âmes, et celui de la vérité.

« Dans les temps agités comme les nôtres, la puissance des mots est immense. Comme ceux qui les lancent dans le public se gardent bien de les définir, et les masses étant d'ailleurs incapables, non-seulement de discerner les équivoques qu'ils recèlent, mais bien moins encore de pressentir les résultats de leur application pratique, il est aisé de les passionner pour ce qui n'est au fond qu'une piperie. Et ce que nous disons ici des masses, à combien d'esprits non dépourvus de culture, mais distraits, frivoles ou prévenus, ne serait-il pas permis de l'étendre! Depuis quatre-vingts ans, notre malheureux pays n'a que trop expérimenté cette fatale influence. Que d'odieuses oppressions au nom de la liberté! Que de noires jalousies se parant du manteau de la fraternité! Que de torrents de sang répandus sous prétexte d'honneur national et de gloire! A l'heure qu'il est, les mots ont changé, mais l'infatuation des mots demeure. Ce qui se prépare, on nous le présente décoré des grands noms de progrès, de science, de civilisation, de rénovation sociale. Ne nous payons pas de paroles, Messieurs; et tâchons de découvrir ce qui se cache sous ces projets spécieux de réforme radicale de l'Instruction primaire.

« Avant d'entrer dans le vif de la question, il ne sera pas

inutile d'examiner d'abord ce qu'on appelle les préjugés de la cause. En oute discussion de quelque importance, on a soin de ne pas négliger cet aperçu préliminaire, et bien que l'on ne puisse pas toujours en tirer des conclusions absolues, il arrive rarement néanmoins que ses résultats modifient sérieusement le jugement définitif auquel aura conduit l'étude complète de la question.

« Nous allons donc avant tout jeter un coup d'œil rétrospectif sur les origines de l'idée mère de ce projet, et nous constaterons ensuite quels en sont aujourd'hui les patrons et les prôneurs.

« Ce serait un travail intéressant que de rechercher dans le passé les premières traces des principes invoqués ici. Mais une investigation de cette nature nous entraînerait trop loin, et nous nous contenterons de faire, en passant, une remarque dont nul esprit sérieux ne méconnaîtra la gravité.

« La prépotence que cet être abstrait nommé par les anciens la chose publique, *Res publica*, et désigné par les peuples modernes sous le nom de l'État, la prépotence, disons-nous, que l'État, non-seulement en France, mais dans le reste de l'Europe, s'est attribuée de longue main sur les objets les plus étrangers à son intervention légitime; l'habitude prise par les peuples de voir l'État réglementer tout, et étendre son domaine bien au-delà des limites tracées par la nature des choses, par la religion et la nécessité, suffisent pour expliquer l'entreprise inouïe, prête à passer dans les faits accomplis. D'un côté donc, l'infatuation du pouvoir, perdant chaque jour de plus en plus la saine notion de son étendue; de l'autre, cette forme moderne d'idolâtrie qui consiste à substituer l'adoration de la loi au règne de la vérité et du droit; voilà la double cause qui nous a conduits pas à pas à ce point, qu'un parti peut, sans trop de présomption, se flatter de mettre une main despotique sur ce qu'il y a au monde de plus sacré : la liberté de la conscience, la liberté des pères de famille, et l'âme des enfants ! Pour rencontrer quelque chose de pareil, il faudrait remonter jusqu'au paganisme et jusqu'à la législation de Sparte.

« C'est là d'ailleurs qu'alla chercher son inspiration celui qui, le premier, essaya d'introduire parmi nous le principe païen de l'édu-

cation obligatoire donnée par l'État. Le 29 frimaire an II (15 décembre 1793), Danton, de sanglante mémoire, en faisait l'objet d'une motion à la Convention nationale. « Dans ce moment, disait-il, où la superstition succombe pour faire place à la raison, vous devez donner une *centralité* à l'instruction publique comme vous en avez donné une au gouvernement. Il est temps de proclamer ce grand principe que l'on semble méconnaître, *que les enfants appartiennent à la République avant d'appartenir à leurs parents.* » Les rugissements du tigre furent entendus, dit un publiciste, et, séance tenante, la Convention vota une loi dont le premier article, il est vrai, disait : « L'enseignement est libre, » mais dont les articles 6 et 9 indiquaient clairement de quelle somme de liberté l'assemblée révolutionnaire entendait doter les pères de familles. En voici la teneur :

« Art. 6. Les pères, mères, tuteurs ou curateurs sont tenus d'envoyer leurs enfants aux écoles du premier degré d'instruction.

« Art. 9. Les pères, mères, tuteurs ou curateurs qui ne se conformeraient pas aux dispositions de l'art 6 de la présente loi, seront dénoncés au tribunal de la police correctionnelle ; et, si les motifs qui les ont empêchés ne sont pas jugés valables, ils seront condamnés, pour la première fois, à une amende égale au quart de leurs contributions, et pour la seconde fois, suspendus de leurs droits civils pendant dix ans. »

« Tels sont, Messieurs, les parrains et les introducteurs dans la législation française de l'instruction obligatoire et laïque. Leurs noms, Danton et la Convention ; la date, 1793, nous dispensent de tout commentaire.

« Ces dispositions draconniennes furent-elles mises à exécution ? Les dissensions de l'Assemblée empêchèrent d'y donner suite, et les gouvernements qui lui succédèrent avaient tant à faire et tant de ruines à réparer que, jusqu'en 1830, ils ne purent donner à la question de l'instruction primaire qu'une attention partagée et distraite.

« Ce fut seulement en 1831 que cette question fut abordée pour la première fois d'une manière sérieuse. Ici, Messieurs, il ne saurait entrer dans notre plan de nous arrêter aux phases diverses qu'elle

parcourut jusqu'à la loi de 1850, si promptement dénaturée par les modifications que le second empire s'empressa d'y apporter. Il suffira de remarquer avec un publiciste que, « partout où la révolution a triomphé, elle a pris un soin particulier de soumettre les écoles publiques à la contrainte légale. A peine le Sonderbund était-il vaincu en Suisse, que l'instruction obligatoire était admise et proclamée par les gouvernements de presque tous les Cantons. Chez nous, continue-t-il, dès qu'une nouvelle commotion politique s'est fait sentir, ou que les aspirations révolutionnaires ont repris le dessus, des tentatives ont été faites pour l'introduire dans le droit public de la France. Nous avons eu quatre de ces tentatives depuis le commencement de ce siècle : la première en 1848, par M. Carnot; la deuxième en 1865, par M. Duruy ; la troisième, par MM. Pelletan, Crémieux et autres députés de la gauche; et à l'heure qu'il est, nous assistons à la quatrième[1]. »

« Mais ce n'est pas seulement en prenant elle-même l'initiative dans les courts moments où elle tint le timon des affaires, ou bien en pesant sur le gouvernement quand elle le sentait assez faible pour subir son influence, que la révolution a manifesté ses intentions à cet égard. Pour parvenir à son but, elle a depuis longtemps mis en œuvre ses engins de prédilection, les journaux fondés *ad hoc*, les congrès, les associations . . . . . .

« Dans ces longs préliminaires, nous vous avons exposé, Messieurs, les préjugés de la cause. Vous avez vu les origines du système, vous savez maintenant quels en sont les initiateurs, les partisans, les propagateurs. Nous nous sommes fait une loi de citer textuellement leurs paroles, en indiquant les sources où nous les avons prises. Il ne reste plus qu'à nous demander ce que doit penser, non-seulement un prêtre, mais tout catholique, de projets poursuivis avec une persévérance invincible par la révolution, par la presse irréligieuse, par les adeptes de la Franc-Maçonnerie et de l'Internationale, par tout ce que l'Église de Jésus-Christ et l'ordre social lui-même comptent d'ennemis acharnés. A nous en tenir là, le procès serait suffisamment éclairci, et nous serions en droit de prononcer le jugement.

1 *Études religieuses*. Mai 1872.

« Néanmoins, pour ne pas laisser place au moindre doute en tout esprit sérieux et droit, nous voulons achever l'œuvre en examinant la question dans son fond et sous sa triple face. Nous saurons ainsi ce qu'il faut penser de l'enseignement gratuit, obligatoire et laïque.

« La formule adoptée par le parti radical atteste, il faut le reconnaître, une profonde habileté. Tout s'y tient, et le but à atteindre étant donné, il était impossible d'imaginer une combinaison plus savante que celle qui se résume dans les trois mots consacrés.

« En effet, *l'obligation* une fois introduite dans la loi, et remarquons-le bien, c'est par là que l'on commence, l'État devient, par la force des choses, l'instituteur obligatoire et nécessaire de la jeunesse française tout entière.

« Vainement nous accuserait-on d'outrer ici la conséquence, puisque, dit-on, les parents dont la conscience, ou même la simple volonté répugnerait à confier leurs enfants à l'enseignement public, demeureraient toujours libres de les envoyer dans une école de leur choix.

« Nous le disons sans crainte d'être contredit, grâce à l'ensemble du système, cette faculté laissée aux parents n'est en réalité qu'une liberté illusoire, ou, pour parler franchement, une liberté dérisoire.

« Que l'on veuille bien répondre à cette simple question :

« Sur les trente-cinq mille communes dont se compose, croyons-nous, le territoire français, combien en est-il où, à côté de l'École publique, puisse se fonder et subsister une école libre ? On peut admettre à la rigueur cette possibilité pour les centres importants de population. Mais à coup sûr, et nul ne nous démentira, l'institution de ce dernier refuge de la liberté paternelle sera irréalisable dans les communes rurales, lesquelles, à l'heure présente, sont encore condamnées, en grand nombre, soit au régime mixte, soit même à la privation de toute école.

« On parle des écoles libres ! Mais dans les villes populeuses elles-mêmes, où leur existence devrait sembler plus assurée, cette existence n'est-elle pas souvent mise en question par la difficulté de soutenir une concurrence sérieuse avec les écoles publiques, dotées

parfois de la gratuité absolue, et en tout cas, si largement pourvues aux frais du budget de l'État, ou des budgets municipaux? S'il en est ainsi dans les conditions actuelles, comment des classes, où il faudra bien établir une rétribution scolaire, si minime soit-elle, pourront-elles tenir en présence d'autres classes affranchies de cette nécessité? Et c'est ici que se révèle au grand jour le motif, non avoué, mais véritable, d'un autre terme de la trilogie radicale, *la gratuité absolue.* Dans la situation qu'elle fera à l'enseignement libre, ce dernier devient à peu près partout impraticable. Et voilà comment, en paraissant accorder généreusement la liberté, on parvient à l'étrangler silencieusement au moyen d'une formule.

« Enfin, vienne une commotion politique qni amène le triomphe de certains hommes et de certaines idées, — et l'on espère bien qu'elle viendra, — le premier acte du régime nouveau sera de rendre impossible désormais *l'hébêtement des classes laborieuses*, et il extirpera cet abus par la suppression de toutes les congrégations religieuses enseignantes. Le projet de décret est trouvé, nous l'avons vu, et il ne s'agit que de recourir à l'*Écho des instituteurs*, année 1845. Cela fait, l'instruction laïque sera décrétée et fonctionnera légalement cette fois, dans toutes les communes de France, comme on l a vue fonctionner illégalement à Paris pendant le siége, sous l'impulsion et la protection du gouvernement de la Défense nationale.

« Tel est, Messieurs, l'enchaînement des trois parties de cette formule, où, comme nous l'avons fait remarquer, tout se lie, et où chaque terme, pris séparément, concourt à compléter et à fortifier les deux autres.

« Mais nous le répétons, le pivot du système est *l'obligation.* C'est pourquoi les habiles du parti déclarent qu'elle suffit *quant à présent*, certains qu'avec l'aide du temps et des conjonctures favorables, le reste ne peut manquer de se réaliser.

« C'est ce que n'ont pas aperçu certains esprits très-éclairés d'ailleurs, et très-honnêtes, lesquels ont cru pouvoir se montrer favorables, les uns à la gratuité, les autres à l'obligation, quelques-uns même aux deux conditions réunies. N'ayant pas pénétré dans le fond de la question, ils ont pensé donner à la société une sauvegarde suf-

fisante en écartant l'enseignement exclusivement laïque. Mais, pour peu qu'ils consentent à peser les observations qui précèdent, ils reconnaîtront que, concéder l'obligation, est tout simplement entrebâiller la porte, et que, par voie de conséquence, le système de toutes pièces achèvera de forcer l'entrée dont les abords lui auront été trop bénévolement livrés.

« Abordons maintenant le premier terme de la formule, la gratuité.

« Cette question donne lieu à deux hypothèses différentes.

« Ou bien l'on se propose de faciliter l'accès de l'école aux indigents et à cette classe nombreuse qui vit péniblement du produit de son travail ; ou bien l'on prétend étendre à tous indistinctement cette libéralité, de sorte que, non-seulement les catégories ci-dessus énoncées, mais même les enfants appartenant à des familles aisées, recevraient l'instruction sans la payer. La première hypothèse est la gratuité restreinte ou relative ; la seconde est la gratuité absolue.

« Sur la gratuité relative, tout le monde est d'accord. Nul ne songe à marchander à ceux qui n'en peuvent faire les frais le bienfait de l'instruction. L'État, les départements, les municipalités rivalisent, à cet égard, d'empressement et de zèle. Ajoutons, en passant, que les fondations faites dans ce but depuis le commencement de ce siècle par de pieux catholiques, fournissent un revenu annuel de près d'un quart de million, ce qui ne laisse pas de soulager notablement le budget de l'instruction primaire et le trésor de l'État. Tous donc comprennent que la fréquentation d'écoles bien dirigées, où l'esprit et le cœur sont alimentés sainement, doivent, selon la belle expression de notre langue française, *élever* les classes laborieuses : que l'instruction fait pénétrer plus aisément dans ces âmes destinées à tant de luttes, à tant de privations et de sacrifices, le baume des vérités religieuses, les seules qui puissent leur offrir un soutien énergique et efficace : qu'enfin elle met chacun de ceux qui la reçoivent à même de développer ses capacités naturelles, d'exceller dans sa profession, et, ce qui n'est pas rare aujourd'hui surtout, de devenir l'artisan d'une fortune et d'une considération honorablement acquises. Ce sont là des convictions si générales, si profondes, qu'il est superflu d'insister sur ce point.

« En tout cas, on ne saurait reprocher à l'Église de les avoir adoptées tardivement. A elle au contraire revient le gloire d'avoir été l'initiatrice de ces idées généreuses qu'elle a constamment inoculées par ses lois et par ses exemples. Lisez, Messieurs, lisez avec une filiale fierté ce qu'elle décrétait en 1179, au troisième Concile général de Latran, sous le pontificat d'Alexandre III :

« L'Église de Dieu, comme une pieuse mère, est tenue de veiller « à ce que les pauvres qui ne trouvent pas dans la fortune de leurs « parents des ressources suffisantes, ne soient point pour cela « privés de la facilité d'apprendre et de faire des progrès dans les « lettres et les sciencs; c'est pourquoi nous ordonnons que, dans « toutes les églises cathédrales, on pourvoie d'un bénéfice convenable « un maître chargé d'enseigner *gratuitement* les clercs de cette église « *et tous les écoliers pauvres.* »

« Cet esprit et les fondations qu'il inspira, se sont perpétués, comme le prouvent les nombreuses congrégations religieuses auxquelles il a donné naissance. Nous pourrions citer ici deux gloires de notre diocèse, le B. Pierre Fourier et le modeste et courageux abbé Moye, fondateur des sœurs de la Providence. Au reste, nous sommes loin d'être le seul évêque qui puisse invoquer de pareils souvenirs. Il n'y a pas longtemps que notre illustre collègue, l'évêque d'Orléans, ayant à repousser d'indignes attaques, pouvait répondre avec une noble assurance : « Je désire autant que personne qu'il n'y ait pas un seul jeune Français, pas une seule jeune Française qui ne sache lire et écrire ; et je suis le successeur d'un évêque qui, dès le XVIIe siècle, avait fondé, à ses frais, deux cents écoles gratuites dans le diocèse d'Orléans[1]. »

« C'est assez sur la gratuité relative ; venons à la gratuité absolue.

« Ici nous laissons parler un homme compétent, M. Eug. Rendu, inspecteur général de l'Université.

« Gratuité *absolue*, dit-il, est aujourd'hui un mot de passe. Mais « tant que le ministre de la guerre n'aura pas cédé *cent millions* au « ministre de l'instruction publique, vous ne pouvez pas ré-

1. Lettre à l'*Impartial du Loiret.*

« clamer la gratuité *absolue*. A l'heure qu'il est, *un tiers* des enfants « qui fréquentent les écoles, ceux pour qui la rétribution serait un « fardeau trop lourd, jouissent de la gratuité. *Un tiers*, notez ce « point.

« Si, par la gratuité étendue à tous, on renonce aux vingt millions « que verse dans la caisse des communes la rétribution scolaire « payée aujourd'hui par les familles qui l'acquittent sans difficulté, « on n'aura rien fait pour les parents peu aisés, puisque dès à « présent ils ne paient rien ; mais on aura soulagé les parents qui « n'ont pas besoin de l'être. On n'aura pas mis un centime dans « la poche de ceux qui n'ont rien ; on aura seulement glissé quel- « ques francs dans la bourse de ceux qui n'ont que faire d'un tel « don[1]. »

« Allons plus loin, non-seulement la gratuité absolue tourne au profit de l'homme aisé à qui elle épargne une dépense ; mais elle tourne en même temps au détriment du pauvre qui, sous la forme d'impôt direct ou indirect, se trouve obligé de concourir aux frais énormes de cette libéralité insensée. C'est ce que fait remarquer avec une sage fermeté le rapporteur de la Commission chargée d'examiner le projet de loi présenté à l'Assemblée nationale : « Imposer, dit-il, aux budgets publics nourris de l'obole du contribuable pauvre, aussi bien que de l'impôt payé par le riche, le fardeau trop lourd d'une prescription absolue et d'un bienfait uniforme, s'appliquant aux favoris de la fortune comme aux autres, serait une flagrante injustice[2]. »

« Ajoutons une injustice sans compensation, et même préjudiciable au succès de l'instruction publique : « Car, continue le même rapporteur, la gratuité complète, là où elle a été appliquée, est loin d'avoir produit les résultats merveilleux que lui attribue la théorie. L'expérience est faite, et les inspecteurs de l'enseignement ont souvent signalé à l'attention des ministres successifs de l'instruction publique, ce phénomène, à première vue surprenant, que le niveau de l'école et le nombre des éléves s'abaissaient souvent par l'introduction du principe de la gratuité absolue. »

1. Citation de M. Verniolle.
2. Rapport de M. Ernoul.

« Si vous cherchez, Messieurs, l'explication de ce fait expérimental, vous la trouverez premièrement dans l'absence de toute concurrence sérieuse. L'émulation est non moins nécessaire aux maîtres qu'aux élèves. Quand les premiers sont affranchis de la crainte de voir s'élever à côté d'eux une classe rivale, ou bien quand, rassurés sur leur traitement voté à un taux fixe par la commune, ils n'ont plus rien à gagner à la fréquentation, ni rien à perdre à la désertion de l'école, ils risquent aisément de tomber dans la négligence, et de laisser s'éteindre dans leur âme le feu sacré indispensable à l'accomplissement de leurs difficiles devoirs.

« De plus, — vous savez cela mieux que nous, — en général l'habitant de la campagne n'estime guère les choses que d'après ce qu'elles lui coûtent. S'il est forcé d'acquitter la contribution scolaire, il tiendra à ce que son fils gagne, par son assiduité et son application à l'école, l'argent qui est dépensé pour lui. Supprimez ce stimulant, il s'inquiètera beaucoup moins de l'exactitude de son enfant à l'école et des progrès qu'il y fait. A coup sûr, ce père sera déraisonnable, nous en convenons volontiers. Mais que voulez-vous? La nature est faite ainsi, et les dispositions légales ne sauraient changer la nature.

« Reconnaissons-le cependant, car il faut nous tenir dans les termes d'une parfaite exactitude, le projet présenté à l'Assemblée ne porte point la gratuité absolue. On a compris qu'en présence des charges énormes qui pèsent en ce moment sur le pays, il était impossible de lui imposer un tel surcroît. Mais, dans les intentions du parti, la question est seulement ajournée. Pour s'en convaincre, il suffit de remarquer qu'au moment où nous écrivons, le Conseil municipal de Paris vient de voter la formule complète. En disant notre pensée sur la gratuité absolue, nous ne nous sommes donc pas amusé à combattre un fantôme.

« Nous voici maintenant arrivés à la clé de voûte du système. Pour le moment, nous venons de le voir, il ne saurait être question de la gratuité ; le projet se tait sur la sécularisation de l'enseignement ; mais avec l'école obligatoire on obtient le principal, et l'on peut attendre patiemment le reste.

« Malgré la transparence du but, cette mesure, nous l'avons déjà

dit, a séduit des esprits ordinairement ennemis de ce qui gêne la liberté, et peu favorables aux utopies. Frappés probablement des inconvénients très-réels de l'ignorance dans les classes populaires, ils se sont montrés disposés à accepter l'obligation, sinon avec tout son cortége de pénalités, du moins dans de certaines limites assez difficiles d'ailleurs à définir.

« On serait complétement dans le vrai si l'on se bornait à chercher, en dehors de la contrainte, les moyens les plus efficaces de vaincre l'apathie et la négligence d'un grand nombre de parents. C'est, j'aime à vous rendre ce témoignage, c'est, Messieurs, ce que vous vous efforcez tous à l'envi de procurer; et si le département des Vosges, qui forme la circonscription du diocèse de Saint-Dié, a, malgré les difficultés spéciales de sa configuration topographique, et de l'éparpillement de ses populations dans la partie montagneuse, obtenu depuis tant d'années, tantôt la première, tantôt la seconde place dans la statistique de l'enseignement primaire, la sage fermeté que vous avez mise à poser la fréquentation de l'école comme condition rigoureuse d'admission à la première communion, n'a pas peu contribué à nous obtenir un résultat si honorable.

« Mais, entre ces moyens qui se réduisent à l'emploi constant et judicieux de l'autorité pastorale, et les rigueurs édictées dans le projet de loi, il y a un abîme, et nos législateurs doivent, ce nous semble, repousser l'obligation légale de toutes leurs forces.

« Ils doivent la repousser, d'abord parce qu'elle part de ce faux principe, que l'instruction primaire proprement dite est le bien suprême des peuples, et qu'avec elle on peut à peu près se passer du reste. Rien de moins exact ni de plus dangereux que cette théorie. Sans doute l'instruction est un bienfait; nous sommes loin de le contester. Mais, après tout, il en est d'elle comme de tant d'autres avantages mis entre nos mains par la bonté de la Providence divine. Tout dépend de l'usage qu'en fera notre libre arbitre. L'instruction sans l'éducation, sans la formation du cœur, c'est-à-dire la science toute seule, toute nue, si l'on peut s'exprimer ainsi, est, quoi qu'on en dise, un des présents les plus funestes qu'on puisse faire à l'homme, parce qu'elle n'est plus alors qu'une force immense affranchie

de tout contre-poids, une arme redoutable dont on peut se servir pour le mal comme pour le bien. « Il importe moins, remarque un écrivain courageux, de savoir lire que de savoir ce qu'on doit lire. L'on peut être à la fois très-instruit et très-immoral; de nos jours, on en voit des exemples à chaque pas[1]. »

« Est-ce que les célébrités les plus odieuses de notre première révolution étaient des esprits sans culture? Est-ce que ces plumes empoisonnées, qui distillent chaque jour, dans une certaine presse, l'esprit de révolte, l'athéisme et l'immoralité, sont tenues par des mains calleuses? Est-ce que la Commune, la hideuse Commune elle-même ne comptait pas dans son sein, et au dehors, parmi ses apologistes, des hommes possédant un certain vernis de savoir, des lettrés et même des hommes de lettres? Concluons donc. L'instruction, à quelque degré qu'on la reçoive, a besoin d'une forte discipline. Si l'éducation religieuse ne l'accompagne, elle n'est plus qu'un instrument plein de dangers. « Or, demanderons-nous avec l'écrivain cité plus haut, l'éducation religieuse est-elle le grand souci de ceux qui nous étourdissent de leurs cris en faveur de l'obligation? » Nous avons déjà donné la réponse.

« Un faux principe ne peut produire que de lamentables conséquences. Voyez, Messieurs, où vient forcément aboutir l'obligation légale : à une usurpation des droits primordiaux de la paternité. Rien de moins, vous allez le voir.

« Si quelque chose appartient au père de famille, c'est incontestablement l'éducation de ses enfants. Droit inaliénable, auquel correspond en même temps une obligation sacrée dont il est responsable devant sa conscience et devant Dieu; mais nous n'avons garde d'ajouter devant l'État. Si vous ouvrez à l'État l'entrée du foyer domestique, sous prétexte de suppléer à la négligence du père dans l'instruction de ses enfants, vous lui concédez implicitement le droit de s'y introduire pour redresser bien d'autres manquements; car, on voudra bien nous accorder ceci, je l'espère, cette négligence, qu'on poursuit avec tant de sévérité, n'est certainement pas le tort le plus grave qu'un père puisse avoir envers sa famille. Or, une fois

1. M. l'abbé Verniolle.

ce pas franchi, où s'arrêtera-t-on? Qui nous dit que l'entreprise d'aujourd'hui ne sera pas suivie demain d'une autre entreprise plus vexatoire encore? Et surtout, en des temps troublés comme les nôtres, où ne risque-t-on pas d'être conduit par l'entraînement de l'esprit de système et de l'esprit de parti? Danton, à la tribune de la Convention nationale, allait bien jusqu'à mettre en suspicion la paternité elle-même, quand il disait : « Qui me répondra que les enfants, travaillés par l'égoïsme des pères, ne deviendront pas dangereux pour la République ? » Malheur à la France, si l'on s'engage jamais sur une pente aussi glissante ! Pour l'éviter, que l'on commence par respecter les droits établis de Dieu, ceux de la nature ! Que l'autorité paternelle, déjà si amoindrie, demeure honorée, malgré ses défaillances, et qu'on lui épargne l'avilissement que les précautions et les pénalités portées au projet de loi ne peuvent manquer de lui infliger.

« Car, au point de vue pratique, quelle est la signification précise de ce mot *obligation*, dont, à première vue, on n'aperçoit pas très-bien toute la portée?

« Il signifie, répond le rapporteur de la Commission, et veut signi-
« fier le droit de l'intervention de l'État dans les rapports du père
« avec l'enfant, la police de l'État s'introduisant au foyer domestique,
« la nécessité légale de l'instruction primaire dominant l'autorité pa-
« ternelle, et la direction de la famille subordonnée à un moteur
« étranger. Le système, quoi qu'on dise et quoi qu'on fasse, aboutit
« à un fonctionnaire qui jugera, sous peine d'amende et de prison,
« les plus intimes et les plus délicates questions : celles qui tou-
« chent aux nécessités de la famille, à l'éducation de l'enfance, à ses
« croyances, à sa pureté. Voilà, ajoute l'éloquent rapporteur, ce que
« nous repoussons et ce que nous ne laisserons jamais volontairement
« passer[1]. »

« Mais l'obligation de l'instruction primaire, comme on nous la prépare, va plus loin. Elle ne se borne pas à biffer à son profit les droits de la paternité, elle ne recule même pas devant la violence faite à la conscience du père de famille.

1. Rapport de M. Ernoul.

« Ici nous transcrivons le passage d'une lettre publiée par S. Em. le Cardinal-Archevêque de Rouen :

« Dans ce projet, dit l'Éminent Prélat, l'État est constitué le « maître absolu de la famille, plus encore, de l'âme des enfants. « Par une intervention qui touche à la tyrannie, et qui constitue « une véritable oppression épargnée jusqu'ici aux nations civili- « sées, il s'empare, dès l'âge de six ans, de l'enfant qu'il prétend « instruire, façonner, élever selon des règlements de police, et sous « menaces, pour les parents réfractaires, de peines qui vont depuis « l'amende jusqu'à l'interdiction des droits civiques.

« Ce projet repose sur ce faux principe, que l'État a l'obligation « de distribuer l'enseignement. Mais quel mandat a reçu l'État pour « élever la jeunesse ? Quelles garanties offre-t-il ? Quelles ont été « sur ce point les leçons de l'expérience ? Et au nom de quel intérêt « viole-t-il le droit imprescriptible, primordial et naturel des fa- « milles ?

« Le premier principe inscrit dans ce funeste projet est l'instruc- « tion obligatoire. On sait ce que cache ce mot d'ordre de la Révo- « lution, et par quels écrivains il est répété... Supposons l'instruction « obligatoire comme l'entend le projet de loi. Dans une commune, « l'école est tenue par un instituteur irréligieux; que devra, que « pourra faire le père de famille préoccupé du soin de l'âme de son « enfant? La localité n'offre pas d'école libre, et il n'a, par lui- « même, ni les ressources nécessaires, ni le temps de lui donner « l'instruction. Le forcera-t-on à sacrifier son devoir et sa cons- « cience pour placer son fils ou sa fille dans une école qu'il considère « comme un lieu dangereux, et peut-être, le cas n'est pas inouï, « comme un foyer d'immoralité ? Mais ce serait monstrueux !...

« Allons tout de suite au fond des choses. Que veut-on en der- « nière analyse ? Ce n'est pas l'instruction que l'on cherche à rendre « obligatoire, c'est la fréquentation des écoles municipales. Or, « comme nous savons, à n'en pas douter, que les mêmes hommes « qui ont demandé et voulu l'instruction obligatoire, demanderont « et voudront, en temps opportun, la séparation de la religion et « de l'école, ils arriveront au but réel de leurs efforts, au rêve mons-

« trueux de leur système, savoir, à rendre en France l'indifférence « religieuse, l'athéisme obligatoires.

« Sans voiles, sans ambages, voilà l'œuvre de perversion que le « projet de loi est chargé de commencer, et qu'achèveront, s'ils « arrivent au pouvoir, les logiciens de la libre pensée[1]. »

« Au reste, Messieurs, quelque illusion que puissent se faire les auteurs du projet de loi sur la possibilité de réaliser parmi nous l'asservissement qu'ils méditent, on peut leur prédire que leurs efforts, comme il est arrivé des dispositions édictées par la Convention, seront frappés d'impuissance, et que l'application de leur théorie en démontrera l'inanité. « N'est-ce pas se payer de mots, dit encore le rapporteur de la Commission, que de croire tout sauvé parce qu'un texte de loi infligera la nécessité de se rendre à l'école à des enfants qui souvent n'ont pas d'école à leur portée, ou sont dans l'impossibilité de se rendre à l'école, même voisine ? Qui fera la part de la misère et de l'impuissance ? Quel juge leur donner ? A quelles limites s'arrêteront les sanctions ? Devant quelles exceptions reculeront-elles ? Où trouvera-t-on la légion des examinateurs qui doivent faire paraître à leur barre la jeunesse française tout entière ? Il serait fort à craindre que le principe, inscrit dans nos lois, n'y demeurât, comme une déclaration fastueuse, frappé d'impuissance par la résistance des choses, et que l'heure des déclamations et des illusions étant passée, il ne succombât devant le soulèvement des mœurs et les révoltes de l'opinion[2]. »

« On allègue, nous le savons bien, l'exemple donné par une partie des États de l'Europe, et principalement par l'Allemagne. Outre qu'en semblable matière il est nécessaire de tenir grand compte des habitudes, du tempérament, des mœurs et de l'esprit national, si différents de peuple à peuple, on ne remarque pas assez que l'instruction obligatoire a été établie en des temps fort éloignés du nôtre, où la volonté du Souverain pouvait être une loi sans réplique, et que si, dans la suite, elle s'est introduite en d'autres États voisins, c'est uniquement grâce à la similitude des mœurs et à l'identité de langue

1. Lettre de S. Em. Mgr le Cardinal-Archevêque de Rouen.
2. Rapport de M. Ernoul.

et de race. Mais ce que les prôneurs du système se gardent bien de dire, c'est qu'il y fut prescrit dans des vues diamétralement opposées aux leurs.

« Ecoutez, par exemple, l'Électeur de Saxe, Jean Georges Ier, expliquant en 1673 le but du Statut qui inaugurait pour ses sujets l'obligation de fréquenter l'école :

« Nous voulons et ordonnons, dit-il, que les autorités de chaque « commune élèvent régulièrement des écoles; que chacun, d'après « l'injonction des pasteurs, y envoie ses enfants *pour les faire élever* « *dans la crainte de Dieu* et dans l'habitude de la discipline. »

« Écoutez Frédéric II de Prusse, ce roi peu suspect de cléricalisme, politique sans conscience, philosophe dans ses écrits et dans son cabinet, mais véritable homme d'État dans le gouvernement de son peuple. Voici comment il s'explique dans son règlement général prescrivant pareillement l'école obligatoire ; le Statut est du 12 août 1763 :

« *Avant toutes choses*, les instituteurs doivent posséder la vraie « connaissance du Christ, en sorte que, *fondant la rectitude de leur* « *vie sur le Christianisme, ils accomplissent leur mission devant Dieu*, « *en vue du salut*, et qu'ainsi, par le dévouement et le bon exem- « ple, ils rendent heureux leurs élèves en cette vie, *et les préparent* « *encore à la félicité éternelle.* »

« Que Messieurs les libres penseurs veuillent bien prendre cet exemple en quelque considération. Il émane d'un de leurs patriarches, et peut-être ne feraient-ils pas preuve de bon goût en le dédaignant. Au fond, nous ne l'ignorons pas, Frédéric était un mécréant. Mais il savait ce qu'ils ignorent, et la sûreté de son coup d'œil lui révélait ce qu'ils ne paraissent pas même soupçonner, savoir : que, quelle que soit la forme d'un gouvernement : autocratie, monarchie, démocratie, l'unique moyen de le faire subsister est d'y conserver avec un soin vigilant les principes éternels de foi en Dieu, de respect de sa loi, de soumission à sa providence, et d'espérance en un monde meilleur, où les injustices apparentes d'ici-bas recevront leur dédommagement et leur réparation ; et qu'au contraire, faire table rase de ces précieuses croyances, palladium de toute so-

ciété qui veut vivre, est agir en insensé, et vouer son pays à tous les déchirements de l'anarchie.

« D'ailleurs, quoi qu'il en soit des motifs qui ont porté les gouvernements de l'Allemagne à décréter l'instruction obligatoire, il convient d'observer qu'il y aurait grande exagération à prétendre que cette législation a été la cause unique et même principale du développement de l'instruction dans les classes populaires de ce pays. En effet, si l'on doit reconnaître que, dans certaines parties de la France, les écoles laissent beaucoup à désirer, il est vrai aussi que plusieurs de nos départements n'ont rien à envier sous ce rapport aux régions les plus privilégiées d'au-delà du Rhin. C'est en Saxe que l'instruction primaire est le plus répandue et a atteint le niveau le plus élevé. Or, il a été reconnu et constaté que l'Alsace ne lui est en aucune façon inférieure; et cependant l'Alsace ne connaissait pas l'école obligatoire avant 1871 !...

« La prospérité des écoles et la diffusion de l'instruction primaire ne dépendent pas d'une loi contraire à l'autorité paternelle, mais d'influences qui appartiennent à l'ordre moral, et dont l'action n'est point subordonnée à l'Etat.

« Enfin, ce qui se passe en ce moment en Allemagne et à nos portes, en Alsace, nous démontre tout ce qu'il y a de faux dans ce prétendu principe de l'école obligatoire. Personne n'ignore que le nouvel Empire allemand, abjurant les traditions de son passé, traite le catholicisme et même tout christianisme en suspect, et a ôté, par une loi récente et rigoureusement appliquée, tout caractère *confessionnel*, c'est-à-dire tout caractère religieux aux écoles primaires. Que résulte-t-il de cet acte non moins inintelligent qu'il est oppressif? C'est que les parents catholiques sont obligés, s'ils ne veulent encourir les peines édictées par la loi, de confier leurs enfants à des maîtres protestants. Ce fait se produit, à l'heure qu'il est, en plusieurs paroisses de la Lorraine-Alsace. N'ouvrira-t-il pas les yeux aux catholiques de France, aux pères de famille qui ont pu un moment se faire illusion sur l'école obligatoire? Car voilà où l'on voudrait nous conduire et même au-delà ; et nous y arriverions infailliblement, si la troisième condition de la formule, l'instruction

laïque, véritable et dernier but du parti, venait jamais à se réaliser[1].

« Avant tout, et pour prévenir toute fausse interprétation, nous tenons à déclarer que nous ne sommes aucunement opposé à la présence de l'élément laïque dans l'instruction primaire. Cette présence est commandée par la force des choses, et par la déférence dont l'État ne doit jamais se départir pour le libre vœu des pères de famille. Leurs préférences, à cet égard, qu'elles se portent sur des laïques ou sur des congréganistes, doivent faire loi, et il ne convient pas d'en contrarier la réalisation par une immixtion souvent maladroite et toujours arbitraire. Sur ce point délicat, le rapport de M. Ernoul pose les vrais principes.

« Mais, en particulier, un sentiment de malveillance ou de simple prévention envers les maîtres séculiers serait, de notre part, une injustice : car, pour ce qui nous concerne personnellement, nous devons rendre hommage au corps des instituteurs de ce diocèse, et nous saisissons avec plaisir cette occasion de le faire. Ils s'acquittent généralement de leurs difficiles fonctions avec un zèle dont nos visites pastorales nous mettent à même de constater le succès; et, sauf les exceptions toujours inséparables de l'infirmité humaine, ils

1. « Veut-on savoir à quels excès la tyrannie de l'*État*, en fait d'instruction obligatoire, peut se porter ? Voici ce qui se passe en ce moment à Schalbach, canton de Fénétrange, ancien département de la Meurthe. La commune se compose de 800 habitants, dont 150 protestants et le reste catholique. Sous le régime français chaque culte avait son école. L'autorité allemande, pour favoriser, selon sa coutume, la minorité protestante, supprime l'école catholique, et impose un instituteur, zélé protestant. Réclamations des parents, du Conseil municipal, du curé qui offre de payer un maître catholique. On répond à ce dernier à peu près en ces termes : « Vous n'avez aucun droit à l'école. Elle dépend uniquement de l'autorité civile. Nous voulons mélanger les cultes, par économie, et pour habituer les enfants à vivre de la même vie intellectuelle et morale. Nous étendrons la mesure à toutes les communes mixtes ; nous l'exécuterons envers et contre tous, et briserons toutes les oppositions. »

« Les parents, menacés d'être punis, mirent leurs enfants en pension dans les villages voisins, où ils fréquentaient les écoles catholiques. Défense a été faite aux instituteurs de les recevoir, et ordre a été donné de dresser la liste des récalcitrants, et de les frapper d'amende et de prison.

« C'est du gouvernement à la prussienne, dira-t-on. — Les Gouvernements révolutionnaires n'ont rien à apprendre de la Prusse ; et qui nous garantit que nous ne verrons pas surgir un tel Gouvernement ? — (*Univers* du 19 décembre 1872).

entretiennent avec les pasteurs l'harmonie désirable et les plus convenables rapports.

« Au point de vue général, nous ajoutons que la part incomparablement la plus grande dans le ministère de l'instruction primaire doit leur être faite, principalement quant aux écoles de garçons, dans les écoles rurales ; et qu'enfin leur existence à côté des congrégations enseignantes, loin de nous causer ni déplaisir, ni ombrage, nous paraît au contraire offrir un avantage précieux par l'émulation qu'elle entretient des deux côtés, et dont l'intérêt général ne peut que profiter.

« Cette déclaration, loyalement faite, essayons de dégager des nuages, où s'il s'enveloppe, le sens vrai de ce mot, l'instruction laïque.

« S'agit-il simplement ici d'une substitution de personnes, et d'écarter les congrégations religieuses pour les remplacer par l'élément exclusivement séculier? Cette mesure, à la supposer prise sans vue d'un but ultérieur à atteindre, serait en elle-même d'une extrême gravité. Car, indépendamment du caractère d'ingratitude pour d'immenses services rendus, et d'injustice dont elle demeurerait à jamais flétrie, elle entraînerait l'État dans un accroissement énorme de dépenses, et le mettrait dans l'impossibilité absolue de remplacer convenablement l'innombrable personnel évincé.

« Mais il ne faut pas s'y méprendre. Dans la pensée des partisans du système, ce n'est pas seulement l'existence des congrégations enseignantes qui est sacrifiée, c'est encore, c'est surtout le principe qu'elles représentent qui est inexorablement écarté. Le mot *laïque* est ici détourné de son sens véritable. Il ne signifie plus *séculier* ; pour les uns, et ce sont les modérés, les *neutres*, il signifie : *sans religion ;* pour les autres, et ce sont les logiciens à outrance, il signifie : *hostile à la religion.*

« On a droit de nous demander des preuves ; nous allons les administrer.

. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

« Il est des hommes, fut-il dit un jour à la Convention, qui, sous

le prétexte de détruire la superstition, veulent faire une sorte de religion de l'athéisme lui-même. Tout philosophe peut adopter là-dessus l'opinion qu'il lui plaira.... Mais l'homme public, mais le législateur serait cent fois plus insensé, qui adopterait un pareil système. La Convention nationale l'abhorre. La Convention n'est point un faiseur de livres, un auteur de théories métaphysiques; c'est un Corps politique et populaire, chargé de faire respecter non-seulement les droits, mais le caractère du peuple français. Ce n'est point en vain qu'elle a proclamé la déclaration des droits de l'homme en la présence de l'*Être suprême.* »

« Qui parlait ainsi, Messieurs? Qui prononçait contre l'athéisme légal cette condamnation foudroyante? Robespierre! Robespierre lui-même, le 22 novembre 1793, à la tribune de la Convention! Dieu nous garde de surfaire la valeur du témoignage ! Mais, cette fois du moins, soit calcul personnel, soit intuition, la hyène s'était élevée à la hauteur de l'homme d'État.

« Pour nous, nous ne laisserons point passer cette doctrine hideuse : l'État ignore la religion, c'est-à-dire IGNORE DIEU.

« Non, l'État n'ignore pas Dieu ; et, précisément parce qu'il est l'État, il ne saurait lui être permis d'ignorer ni la religion, ni Dieu. En vertu de quel droit prétendrait-il donc commander à ses sujets, sinon en vertu de celui qu'il tient de l'ordre établi de Dieu? Qu'on le sache bien, à ne considérer que le simple droit de nature, nul homme, s'appelât-il roi ou père, nulle représentation d'hommes, s'appelât-elle l'État, ne saurait imposer sa volonté au dernier des hommes; et, en disant que tout pouvoir vient de Dieu, *omnis potestas a Deo*, saint Paul a exprimé une vérité non-seulement profondément religieuse, mais en même temps profondément philosophique. Si en tête de la loi qu'il vous plaît d'édicter, je ne lis pas ce nom trois fois saint, je me demande qui vous êtes pour exiger de moi l'obéissance?

« Alléguerez-vous le droit social? Mais si vous en éliminez pareillement toute intervention divine, je vous demanderai encore, avec les logiciens de l'Internationale, ce que c'est que votre prétendu droit social? Et si la société, telle qu'elle est constituée, me semble une criante injustice? Et si elle s'oppose à ce que la majorité de ses

membres puisse donner satisfaction à des désirs et même à des besoins légitimes? Et si, du côté du petit nombre, je vois accumulés pouvoir, honneurs, richesses, jouissances, plaisirs; et, du côté du grand nombre, assujétissement, privations, tristesse et misère, comment voulez-vous que je m'incline devant ce que vous nommez fastueusement le droit social? Ce droit social n'est, à mes yeux, qu'une iniquité consacrée par le temps, par le suffrage des classes intéressées à le maintenir, et qu'il faut à tout prix faire disparaître.

« Que reste-t-il alors de la société menacée jusque dans ses fondements par cette implacable logique? Uniquement l'appel à la force brutale; et, pour avoir voulu ignorer la religion et Dieu, voilà l'État réduit à la condition des hordes sauvages; les plus farouches et les mieux armés déchirent les plus faibles et les dévorent.

« Concluons avec le grave apologiste dont nous avons indiqué l'autorité :

« Nulle société ne peut subsister sans ce que j'appellerai un *capital* de vérités indiscutées. Dieu, sa Providence, l'âme, l'immortalité, la justice divine avec ses sanctions éternelles, un culte de religion positive, la sanctification des fêtes de cette religion[1] : telles

« 1. Le Sénat et les Chambres de la République des États-Unis viennent, dans le cours de cette même année 1872, d'infliger une sévère leçon aux adeptes de la libre pensée, en édictant la loi dont voici les motifs et les dispositifs :

« 1. La sanctification du dimanche est une chose d'intérêt public ;

« 2. Un utile soulagement des fatigues corporelles ;

« 3. Une occasion de vaquer à ses devoirs personnels et de réparer *les erreurs qui affligent l'humanité* ;

« 4. Un motif particulier d'honorer, dans sa maison et à l'église, Dieu le créateur et la providence de l'univers;

« 5. Un stimulant à se consacrer aux œuvres de charité, qui font l'ornement et la consolation de la société ;

« Considérant : *a.* Qu'il y a des incrédules et des gens inconsidérés qui, méprisant leurs devoirs et les avantages que procure à l'humanité la sanctification du dimanche, outragent la sainteté de ce jour en s'abandonnant à toutes sortes de plaisirs et en s'adonnant à leurs travaux ;

« *b.* Qu'une telle conduite est contraire à leurs intérêts, comme chrétiens, et trouble l'esprit de ceux qui ne suivent point ce mauvais exemple;

« *c.* Que ces sortes de personnes font un tort à la société tout entière, en introduisant dans son sein des tendances de dissipation et d'habitudes immorales;

« Le Sénat et les Chambres décrètent :

« 1. Il est défendu, le dimanche, d'ouvrir les magasins et les boutiques, de s'oc-

sont, à ne les prendre que dans ce qu'elles ont de plus universel et de plus constant parmi les hommes, « ces grandes vérités toujours anciennes et toujours nouvelles, dit éloquemment M. Cousin, qui, après avoir servi de berceau à la société naissante, la soutiennent dans sa course, et ne l'abandonneront jamais ; qui ne s'éclipsent un moment, dans la dissolution des empires, que pour reparaître avec plus de majesté dans les empires nouveaux ; que nul sage n'a faites, et que nul sophiste ne peut détruire ; que Platon reçut de Pythagore, qui lui-même les avait puisées aux sources de la civilisation humaine ; que l'Orient légua à l'antique Grèce, la Grèce à Rome, Rome à la société moderne, comme la base et la condition de toute existence sociale ; et qui, enfin, soit dans le monde réel, soit dans le monde des idées, forment, à travers les siècles et dans la pensée, une tradition non interrompue et une théorie indestructible, dont tous les points sont enchaînés, comme dit Platon, par des liens de fer et de diamant[1]. »

« Aucune société qui veut vivre, ne doit permettre qu'on porte « atteinte à ce corps de vérités. Une société chrétienne surtout, « qui, entre toutes les autres, a le privilége de posséder ces vérités « dans toute leur intégrité, et qui doit à leur croyance d'avoir tou- « jours été à la tête de la civilisation, ne peut les apostasier en « érigeant leur négation *en droit*, sous peine de sa ruine[2]. »

cuper à un travail quelconque, d'assister à un concert, bal ou théâtre, sous peine d'une amende de 10 à 20 shellings (12 fr. 50 à 25 fr.) pour chaque contravention.

« 2. Aucun voiturier ou voyageur ne pourra, sous la même peine, entreprendre un voyage le jour du dimanche, excepté le cas de nécessité, dont la police sera juge.

« 3. Aucun hôtel ou cabaret ne pourra s'ouvrir le dimanche aux personnes qui habitent la commune, sous peine d'une amende ou de la fermeture de l'établissement.

« 4. Ceux qui, sans cause de maladie ou sans motif suffisant, se tiendront éloignés de l'église pendant trois mois, seront condamnés à une amende de dix shellings.

« Quiconque commettra des actions inconvenantes, à proximité ou dans l'intérieur de l'église, paiera de 5 à 40 shellings d'amende.

« L'exécution de ce décret est confiée aux employés de police choisis tous les ans par les communes. »

1. V. Cousin. Argument du *Gorgias*.

2. Auguste Nicolas. — *L'État sans Dieu*. Paris 1872.

« Donc la thèse de la neutralité, c'est-à-dire de l'État sans Dieu, est de tout point inadmissible. »

. . . . . .

. . . . . .

« Nous croyons en avoir dit assez pour qu'il ne soit plus possible de se faire illusion sur ce qu'il faut entendre par l'instruction *laïque*[1].

« Nous voilà parvenu au terme de notre travail. Nous l'avons entrepris, Messieurs, dans le but de vous éclairer complétement sur une question dont vous avez beaucoup entendu parler sans doute, mais sur laquelle nous avons pensé qu'il était indispensable de vous donner des notions certaines, à l'aide desquelles vous pussiez arrêter votre jugement. Question la plus grave, incontestablement, parmi celles pourtant si sérieuses qui s'agitent à l'heure présente, puisque, du sens dans lequel elle sera résolue, dépend l'avenir de la patrie française.

« En la traitant, nous nous sommes abstenu, du moins autant qu'il nous a été possible, de tout ce qui aurait pu paraître blessant pour nos adversaires, et nous avons constamment donné la préférence à la force des choses sur la force des mots. Dans le même esprit et par ménagement pour les personnes, nous avons laissé de

« 1. Rien n'est plus propre à éclairer sur l'esprit et le résultat pratique de l'instruction *laïque* que ce récit très-fidèle de la fête municipale des écoles de Lyon, en août 1871 :

« On sait les incidents si tristes de cette fête des écoles réunies dans le « parc de la Tête-d'Or, fête pour laquelle la municipalité avait voté une somme « de 26.000 fr. C'est à l'Assemblée qu'a été fait l'historique de cette journée du 13 « août 1871, qui commence à dix heures du matin et se termine à sept heures « du soir, où les enfants, accompagnés de leurs parents, et les gardes nationaux « mêlés ensemble, ont été conduits au parc, au milieu des tonneaux de vin livrés « à discrétion, et tellement à discrétion qu'à la fin de la journée il a fallu des « voitures pour ramener des enfants, des parents, des institutrices. On se rappelle « comment cette fête scolaire s'est continuée aux cris de : *A bas les calotins!* « *Vive le Conseil municipal!* et au chant des *Girondins*; l'école municipale par- « courant les rues de la cité en hurlant la *Marseillaise*, puis « chancelant et do- « delinant de la tête » allant se réinstaller à la brasserie du Rhin. Tel fut l'odieux « de ce spectacle, auquel des députés radicaux regrettaient de ne pas avoir apporté « leur concours, qu'un journal qui n'est pas clérical, le *Salut public*, écrivait : « La vue de cette orgie nous a laissé une impression plus douloureuse que la vue « des ruines de Paris! » — (*Mémoire de M. de Germiny*).

côté plus d'un document d'un haut intérêt, nous avons tu plus d'un nom, plus d'un mot caractéristique, qui eussent fait ressortir, d'une manière encore plus frappante, la vérité de nos observations. Mais ce que vous aurez lu ici suffit, et au-delà, pour atteindre notre but, et, en terminant, nous croyons pouvoir nous rendre ce témoignage, que nous avons rempli chrétiennement notre devoir d'évêque et de bon citoyen.

« Pour vous, Messieurs, avertis et éclairés par cette lecture, vous serez en état de combattre bien des idées fausses, de redresser bien des jugements erronés, et de ramener au vrai beaucoup d'esprits séduits ou prévenus. D'ailleurs, si, comme vous l'avez vu au commencement de ces pages, cette lettre n'est pas destinée à être lue du haut de la chaire, nous ne vous interdisons pas de la communiquer aux personnes qui pourraient tirer quelque profit de sa lecture, et nous vous engageons même à le faire.

« Quant au reste, n'oublions pas qu'en ces temps d'erreur, où le jour de la vérité baisse de plus en plus parmi les hommes, et où les bons eux-mêmes en sont venus à ce point qu'ils ne peuvent plus guère supporter que les demi-vérités, nous sommes plus obligés que jamais de la prêcher et de la faire connaître. Nous vous disons donc avec saint Paul à son disciple Timothée : « *Prædica verbum : insta opportunè, importunè : argue, obsecra, in omni patientiâ et doctrinâ. Erit enim tempus cum sanam doctrinam non sustinebunt... et a veritate quidem auditum avertent, ad fabulas autem convertentur. Tu verò vigila, in omnibus labora, opus fac evangelistæ, ministerium tuum imple*[1]. »

« Prenez surtout un soin particulier de l'enfance. Vous voyez à quels dangers elle est exposée, et en quelles mains elle est menacée de tomber. Donnez donc à ces jeunes agneaux une nourriture forte et solide, et apportez plus de zèle que jamais à l'enseignement du catéchisme.

« Souvenons-nous enfin que notre grande ressource, auprès de Dieu, est dans la prière; et que notre grande autorité auprès des peuples, sera dans la patience, dans l'exemple de la charité, dans

1. II. Timoth. c. IV, v. 10 et seq.

l'accomplissement fidèle de notre auguste ministère, et dans la pratique constante de toutes les vertus sacerdotales. « *In omnibus teipsum præbe exemplum bonorum operum, in doctrina, in integritate, in gravitate... Verbum sanum, irreprehensibile, ut is qui ex adverso est vereatur, nihil habens malùm dicere de nobis.* »

« Persévérons tous courageusement dans cette voie, et nous verrons s'accomplir, une fois de plus, cette parole du Seigneur Jésus à ses Apôtres : « *In mundo pressuram habebitis; sed confidite, ego vici mundum.* »

« Recevez, Messieurs et très-chers Coopérateurs, l'expression de nos sentiments affectueux en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

« Saint-Dié, en l'Octave de l'Immaculée Conception de la bienheureuse Vierge Marie, le 15 décembre 1872.

« † Louis-Marie, *Évêque de Saint-Dié.* »

LETTRE PASTORALE DE SA GRANDEUR MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE SOISSONS ET LAON SUR LA SCIENCE PRATIQUE DE DIEU ET MANDEMENT POUR LE SAINT TEMPS DE CARÊME DE L'ANNÉE 1872.

(*Extraits.*)

« Le père, la mère, les enfants, voilà la famille, N. T.-C. F. Si ce doux nom de famille émeut profondément le cœur de l'homme, lui rappelle les plus agréables souvenirs, il met aussi sous ses yeux les obligations qu'il a à remplir envers ses enfants. Pères et mères de famille, ces obligations ne craignez pas de les méditer une fois de plus. Vous le devez à Dieu, à vous-mêmes, à vos enfants, à la société dont ils seront bientôt les membres. Vos enfants, c'est vous-mêmes. Combien donc il est important pour vous le devoir de l'éducation qui embrasse à la fois et l'esprit et le cœur! Ecoutez ces paroles d'un homme de génie; elles sont d'une vérité frappante et méritent votre attention : « C'est aux hommes sans doute qu'il « appartient de former des géomètres, des tacticiens, des chimis- « tes, etc., etc.; mais ce qu'on appelle l'homme moral, s'il n'a pas

« été formé sur les genoux de sa mère, ce sera toujours un grand « malheur. Rien ne peut remplacer cette éducation. Si la mère sur- « tout s'est fait un devoir d'imprimer profondément sur le front de « son fils le caractère divin, on peut être à peu près sûr que la « main du vice ne l'effacera jamais. Le jeune homme peut s'écarter « sans doute; mais il décrira, si vous voulez me permettre cette « expression, une courbe rentrante qui le ramènera au point d'où « il était parti. » Combien nous aimons aussi ces autres paroles que nous voudrions entendre répéter dans tous les foyers domestiques! « Pères et mères de famille ne l'oubliez jamais : l'âme de vos « enfants est, pendant plusieurs années, un livre dont les pages « seraient toutes blanches; c'est à vous principalement qu'il appar- « tient d'y graver ce que votre piété, ce que votre cœur vous sug- « gèreront. Ne souffrez pas qu'une main autre que la vôtre, y trace « des caractères qu'il faudrait peut-être effacer plus tard. Répan- « dez, répandez dans ces jeunes âmes ces grandes idées de Dieu, de « religion, de vertu qui, après avoir germé, parviendront à leur « maturité. Cette seconde vie que vous donnerez à vos enfants, vie « spirituelle, vie morale, aura sur leur destinée une influence que « rien ne saurait remplacer. Car les sentiments qui durent le plus « sont ceux qui prennent naissance au foyer domestique, dans le « sein de la famille véritablement chrétienne, et qui s'est appliquée à « mettre en pratique cette science de Dieu : le connaître, l'aimer, le « servir. » Il est dans l'Évangile, N. T.-C. F., un trait de la vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ qui Nous a toujours touché. Comme vous le savez : « soumis à Marie et à Joseph, il avait grandi en sa- « gesse, en âge et en grâce devant Dieu et devant les hommes. » Plus tard, au milieu de ses prédications dans la Judée, la foule l'environnait, se pressait sur ses pas et lui présentait des enfants afin qu'il leur imposât les mains; or, ses disciples les repoussaient, mais Jésus leur dit : « Laissez les enfants et ne les empêchez pas « de venir à moi; car le royaume des cieux est à ceux qui leur res- « semblent. » (S. Matth., ch. 19, ℣. 13 et 14.) Remarquez ces paroles : « N'empêchez pas les enfants de venir à moi. » Pères et mères de famille, riches ou pauvres, amenez avec confiance vos enfants à Celui qui a les paroles de la vie.

« Le second devoir de la famille est de faire donner l'instruction nécessaire à ses enfants. Tel a été, dans tous les siècles, l'enseignement de l'Église, et il s'est continué jusqu'à nos jours. Qui pourrait raconter tout ce que cet enseignement a opéré de bien, depuis les écoles épiscopales, presbytérales créées sous Charlemagne, jusqu'à celles qui doivent leur fondation à des prêtres embrasés de l'amour de Dieu, et désireux de mettre en pratique les paroles de notre divin Maître : « Laissez venir à moi les enfants? » Comment oublier saint Vincent de Paul et sa grande famille de Sœurs vouées à l'instruction des filles pauvres dans les asiles, dans les écoles, les ouvroirs, les orphelinats et les hôpitaux? Comment oublier une des gloires de la ville de Reims, l'abbé de La Salle, avec ses Frères des écoles chrétiennes, les abbés de l'Épée et Sicard, fondateurs des écoles pour les aveugles et les sourds-muets? Nous ne citons que quelques noms; car, dans chaque diocèse de France on rencontre un grand nombre d'écoles dirigées par des Sœurs jusque dans les plus modestes villages. Dans celui de Soissons et Laon, Nous le disons bien haut, Nous avons le bonheur de posséder des communautés consacrées à l'instruction des jeunes filles; Nous connaissons leurs écoles que Nous visitons dans Nos tournées pastorales, et Nous ne craignons pas de proclamer qu'elles sont dirigées avec un dévouement que la Religion seule sait inspirer et soutenir. Quant à Nos pensionnats pour les filles des familles riches ou aisées, également tenues par des Religieuses, Nous faisons très-volontiers un appel aux familles qui leur confient leurs enfants : elles Nous diront comment elles apprécient et l'éducation et l'instruction qu'elles y reçoivent. Du reste, leur réponse, Nous la connaissons par l'état florissant de Nos maisons d'éducation. Quand Nous parlons ainsi des écoles et des pensionnats confiés à des communautés religieuses, loin de Nous la pensée de ne pas reconnaître les services rendus par d'excellents instituteurs, par d'excellentes institutrices laïques du diocèse, qui comprennent toute l'importance de leur mission et rivalisent de zèle et de dévouement avec les congrégations religieuses pour l'éducation chrétienne des enfants. Mais Nous ne voulons pas laisser passer sans réponse de ridicules et odieuses prétentions qui souvent frappent Nos yeux dans les journaux et dans quelques

rares délibérations des municipalités. C'est au nom de la liberté qu'on demande la suppression des écoles dirigées par les congrégations. Il faut avouer que ce mot de liberté est ici bien placé. Liberté pour vous, soit; mais aussi, ne l'oubliez pas, liberté pour nous. Et Nous la défendrons en continuant Notre œuvre, en offrant aux familles des écoles profondément chrétiennes, où, à côté de l'éducation telle que Nous l'enseigne Notre-Seigneur Jésus-Christ, se trouve tout ce qui orne l'intelligence, la développe, lui fournit ce qui lui est nécessaire dans le cours de l'existence. Nous la défendrons, cette liberté, en faisant redoubler d'efforts dans l'étude des méthodes et des connaissances qu'il faut savoir soi-même pour instruire les enfants, exciter leur émulation. . . . . .
Il est bon que ceux qui crient contre les écoles et les pensionnats tenus par des Religieuses apprennent que, dans ces mêmes pensionnats, plusieurs jeunes personnes appartenant à des familles riches, et qui certainement n'ont pas besoin de diplôme, l'ont pris cependant, et que leur exemple sera suivi. Nous pourrions citer une de ces maisons qui, dans le cours d'une année, a obtenu onze brevets. Si Nous sommes entrés dans ces détails, vous voudrez bien Nous excuser, N. T.-C. F.; mais, Nous aimons à le répéter : il est nécessaire de réduire à leur juste valeur tous ces cris dont la mauvaise foi égale l'injustice et l'outrecuidance.

« Mais pour que la société, de nos jours, trouve dans la famille le remède qu'elle cherche, pères et mères, votre concours lui est indispensable. Or, le plus grand bien que vous puissiez lui faire pour la relever et chasser ce souffle irréligieux qui finirait par la détruire jusque dans ses fondements, c'est d'élever chrétiennement vos enfants, de les faire instruire selon la position où vous avez été placés par la divine Providence. Ouvriers des villes et des campagnes, vous tous qui mangez votre pain à la sueur de votre front, et dont le travail journalier est l'unique ressource, Nous vous conjurons d'envoyer vos enfants aux écoles; c'est Dieu lui-même qui vous l'ordonne. Vous convenez que vous devez tous habiller, nourrir vos enfants, et vous avez raison; c'est un commandement de Celui qui vous a créés et qui a imprimé sur vos fronts le titre de père. Mais, sachez-le bien, ce n'est là que le premier de vos devoirs envers eux. Le se-

cond est également imposé par Dieu, par les enseignements de notre divin Sauveur, par les préceptes de notre religion : ne pas laisser incultes, dans des ténèbres épaisses, mortelles, l'intelligence et le cœur de vos enfants. Ne dites pas surtout : nous sommes pauvres, nous ne pouvons pas payer. Notre diocèse Nous est assez connu, et Nous affirmons qu'il n'y a pas de commune où les enfants des familles qui ne peuvent pas payer les mois d'école n'y soient admis gratuitement. Nous ne comprenons pas tout ce bruit que l'on fait autour de cette gratuité; dans la pratique elle existe, cette gratuité; mais ce qui n'existe pas, c'est la bonne volonté des familles. L'indifférence pour l'instruction de leurs enfants est telle que rien ne les touche. Elles ne veulent pas voir qu'outre la violation de la loi de Dieu, elles exposent ces pauvres créatures à gagner plus difficilement leur pain de chaque jour, à être de moins bons ouvriers, à demeurer courbées sous le poids de l'ignorance, en un mot à ne pas tirer d'elles tout ce que la Providence y avait déposé avec tant de largesse. C'est ainsi que ces familles ne comprennent point leurs véritables intérêts, même pour ce monde. Nous ne parlons pas des intérêts de la société, qui les touche fort peu. Elle demande cependant à être composée de citoyens ayant chacun l'instruction conforme à sa position et le cœur haut placé pour ne pas se laisser séduire et abuser par ces doctrines dont notre atmosphère est remplie. Nous Nous adressons avec confiance à toutes les personnes qui, par leur position, jouissent d'un certain crédit et exercent dans les villes et les campagnes une religieuse influence sur les déshérités de la fortune. Nous les supplions de réunir leurs efforts, leurs exhortations, leurs encouragements, afin de convaincre les parents de leurs devoirs envers leurs enfants dans tout ce qui touche à l'éducation et à l'instruction. Nous n'adressons pas les mêmes recommandations à MM. les Curés, Nos chers Collaborateurs, Nous les avons vus et Nous les voyons à l'œuvre, et Nous savons avec quel zèle, quelle charité, quelle persévérance ils s'occupent des écoles et cherchent à y envoyer les enfants des pauvres. — Il est un autre point capital pour nous, sur lequel Nous appelons également la sollicitude des municipalités dans les campagnes : c'est la création d'écoles pour les filles. Il y a trop de paroisses qui en sont

privées. Pas d'écoles mixtes, c'est Notre devise. Nous n'irons pas chercher mille raisons que nous pourrions vous soumettre; il en est une péremptoire, irréfutable, et la voici en deux mots : l'homme n'est pas fait pour élever la jeune fille. Mais, dira-t-on peut-être, la commune n'a pas les ressources suffisantes pour créer et soutenir une école de filles. Eh quoi! s'il s'agissait de ressources pour quelque chemin vicinal ou pour une amélioration matérielle, elle saurait bien en trouver. Mais que sont ces choses en présence de l'éducation et de l'instruction des jeunes filles?

« Depuis quelque temps, N. T.-C. F., on parle beaucoup d'instruction primaire obligatoire. Nous sommes les premiers à dire et à prouver aux familles que Dieu leur fait un commandement formel d'élever leurs enfants, et dans cette éducation nous comprenons expressément l'instruction primaire. Mais nous l'avouons, rendre celle-ci obligatoire nous effraie. Autant que possible il faut songer à l'avenir sans exagération, prévoir les graves difficultés qui peuvent surgir. Instruction primaire obligatoire avec un gouvernement véritablement chrétien, il n'y a rien de dangereux dans la pratique. Mais ne peut-il pas arriver ce qui s'est vu dans les dernières années du XVIIIe siècle, pendant la première révolution, où l'idée, nous ne disons pas de religion, mais même de Dieu, était absente, non pas seulement des écoles, mais de la société elle-même, et où un de ces prétendus législateurs que la Providence laisse apparaître pour châtier les nations, effrayé enfin de l'absence de toute idée morale, voulait proclamer, non pas l'existence de Dieu, il n'osait pas prononcer son nom, mais l'existence de l'Être Suprême. Sans aller chercher si loin des exemples, n'avons-nous pas eu pour ainsi dire sous les yeux les dangers d'une instruction obligatoire? Que seraient devenues les écoles et que deviendraient-elles avec les idées bien arrêtées, bien connues, de tant de réformateurs de tout ce qui existe, répandus partout, épiant le moment d'imposer leurs idées, les seules justes, les seules vraies? Car pour nous, tous, attachés par les entrailles à la Religion, on nous fait un grand honneur en nous accordant une légère dose de sens commun. Mais, dit-on encore, à côté de l'instruction obligatoire, existe le droit de créer des écoles chrétiennes. Nous l'enten-

dons bien ainsi, et qui pourrait raisonnablement nous en priver? Mais pesez bien cette considération. Cette loi peut ne pas avoir de graves inconvénients dans les villes, dans les grands centres de population, parce qu'à côté de l'Ecole communale de garçons et de filles, existeront des Écoles chrétiennes répondant au sentiment des pères et des mères; mais, dites-nous, qu'arriverait-il dans les quarante mille villages de France qui ont tant de peine à faire subsister leurs écoles? Parents attachés à la religion, jaloux de transmettre à vos enfants le plus beau, le plus riche héritage, le seul impérissable, c'est-à-dire vos sentiments chrétiens qui conduisent sûrement à Dieu, à Jésus-Christ, que deviendriez-vous en présence d'écoles formées d'après des théories en guerre continuelle avec le christianisme, ou du moins se renfermant dans une indifférence désolante, pernicieuse pour tout ce qui regarde ses dogmes, ses préceptes et sa morale? . . . . . »

LETTRE ADRESSÉE PAR SA GRANDEUR MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE TROYES A UN DES MEMBRES DE L'ÉPISCOPAT SUR L'INSTRUCTION PRIMAIRE.

(*Extrait.*)

« Monseigneur,

. . . . . .

« Le secret de l'influence que peut exercer l'instruction primaire en Allemagne, réside, avant tout, en ce que cette instruction est essentiellement religieuse, et non pas en ce qu'elle est obligatoire; or sous ce premier rapport la France n'avait autrefois rien à apprendre de ses ennemis.

« Elle ne leur a jamais été inférieure tant que l'éducation de ses enfants a été profondément chrétienne, parce qu'ils puisaient dans cette éducation même tout ce qui fait les hommes, le sérieux de la vie, l'amour du devoir, le courage de supporter la discipline, le dévouement à la patrie, malgré les sacrifices qu'il peut imposer.

« Nous avons perdu notre prestige depuis que des influences délétères ont cherché à ruiner le sentiment religieux jusque dans nos campagnes, et qu'elles ont assiégé même le sanctuaire de nos écoles, où déjà un grand nombre d'enfants arrivent prédisposés à en subir l'influence, parce qu'ils ne trouvent plus au foyer domestique des exemples capables de les prémunir.

« Croirait-on remédier au vide qui se fait dans les âmes, en se prenant à quelques dispositions accessoires du système de notre instruction primaire, sans aller résolument à la racine même du mal ; sans lui restituer ce qui en a fait si longtemps la force et le mérite, comme il en fait aujourd'hui la supériorité chez nos ennemis ; son caractère religieux ?

« De bonne foi, tout le mal sera-t-il réparé, lorsque dans notre département, par exemple, trois enfants de plus sur cent, car telle est la proportion des enfants qui ne fréquentent pas assidûment l'école, auront été forcés de s'y rendre ; et que pour cela on aura établi tout un système d'inspections, de commissions, j'allais dire d'inquisition qui pèsera toujours d'une manière pénible sur les familles mêmes dont les enfants ont été assidus. Le remède au mal n'est évidemment pas là. Nous n'aurons rien fait tant que nous ne prendrons pas les moyens de réintroduire dans nos écoles une éducation sincèrement religieuse ; comme vous le dites fort bien, Monseigneur, en rappelant les paroles de M. Cousin : « Ce n'est pas l'instruction « qui moralise, c'est l'éducation et surtout l'éducation religieuse. « Dans tous les pays où une forte éducation religieuse accompagne « l'instruction primaire, celle-ci est féconde en résultats moraux ; « sinon, non. »

« Toutefois en réclamant contre le projet de loi présenté à l'Assemblée nationale sur l'instruction primaire, nous sommes loin de blâmer le désir de voir cette instruction plus répandue encore qu'elle ne l'est au milieu de nous. L'Église avertit chaque jour les parents que c'est un de leurs devoirs les plus essentiels que celui d'instruire ou de faire instruire leurs enfants ; qu'ils ne peuvent le négliger sans se rendre gravement coupables envers leurs enfants et envers la société elle-même.

« Elle a partout autrefois multiplié les écoles et suscité de toutes

parts des hommes de cœur qui se dévouent pendant leur vie entière à l'éducation des enfants; aujourd'hui même, à peine trouverait-on quelque école libre qui n'ait été fondée par elle ou sous son inspiration.

« Ce que nous combattons dans le projet de loi actuel, c'est sa tendance à absorber plus que jamais dans les mains de l'État la direction et la distribution de l'instruction primaire, et à rendre de plus en plus difficile ou impossible la création d'écoles libres; c'est la part si restreinte qu'il accorde à l'autorité ecclésiastique dans la direction ou la surveillance des écoles; c'est la forme inquisitoriale dont il est empreint. Ce que nous regrettons, c'est que la prépondérance ne soit pas donnée aux pères de famille dans tout ce qui concerne l'instruction primaire, et qu'elle soit réservée ou bien directement à l'État, ou bien à des conseillers municipaux, qui sont plus souvent inspirés par des passions politiques que par le sentiment des véritables intérêts de l'enfance.

« Enfin ce qui nous préoccupe avec juste raison, en face de cette ligue ardente qui travaille sans relâche à faire prévaloir ce qu'elle appelle l'*instruction laïque*, c'est-à-dire dans sa pensée, *hostile à la religion*, c'est la crainte que si cette ligue venait à prévaloir, elle ne trouvât dans la loi même qui se prépare, une arme nouvelle pour détacher plus sûrement de Dieu et de l'Église les générations naissantes de la France et consommer ainsi notre ruine. »

LA DÉMOCRATIE ET L'ÉDUCATION, BROCHURE PUBLIÉE EN 1872, PAR SA GRANDEUR MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE VERSAILLES.

(*Extraits.*)

. . . . . .

. . . . . .

« Ce qui doit surtout attirer l'attention des catholiques et de tous les hommes sensés, ce qui peut nous donner une idée de l'avenir qu'on nous prépare, c'est l'activité fiévreuse que déploient les démo-

crates pour s'emparer de l'éducation publique, et pour l'asseoir sur des bases qui sont la contre-partie exacte de la doctrine de l'Église.

« L'homme n'est pas une plante. L'homme ne descend pas de la famille des singes. L'homme n'est pas un être fantastique. L'homme est une grande chose, *res magna*. L'homme est l'image de Dieu. Il a une âme et un corps. Il est intelligent, libre et immortel.

« L'homme, quelle que soit sa condition, a besoin de savoir avant tout d'où il vient, ce qu'il est, où il va. Si ces trois questions fondamentales n'étaient pas posées tout d'abord, et résolues d'une manière certaine, l'homme dévoyé ne comprendrait rien à son existence; il ne serait plus à ses propres yeux qu'un effrayant et impénétrable mystère. Sans idée du devoir, et sans aucun frein intérieur, il n'aurait pour règle de conduite que ses goûts, ses penchants et ses intérêts matériels.

« Ici il faut qu'une autorité admise et indiscutable vienne dire à l'homme quelle est la noblesse de son origine, quelle est l'excellence de sa nature, quelle est la grandeur de sa fin, et qu'elle lui trace clairement les grandes lois qui doivent gouverner son intelligence, son cœur et sa volonté. L'homme saura qu'il est sur la terre pour croire, pour aimer, pour agir. Là est tout l'homme. *Hoc est omnis homo.*

« Or, quelle serait l'autorité capable de s'imposer à l'homme pour un tel objet? Sera-ce l'autorité philosophique? Sera-ce l'autorité civile? Celui qui oserait le prétendre outragerait le bon sens et le mettrait en contradiction avec tout ce qui a eu lieu dans le passé. Seule l'autorité religieuse possède la science voulue pour résoudre le problème en question. Seule elle peut expliquer à l'homme les vérités nécessaires, c'est-à-dire les faits primitifs, dogmatiques et historiques qui se rattachent à Dieu, à la création et au but que Dieu s'est proposé dans la création. Mais si la religion est seule en état de donner une base à l'édifice, elle a par cela même le droit et le devoir de l'achever et de le protéger contre tout ce qui pourrait l'ébranler et le démolir.

« L'homme est dans l'enfant. C'est un fait, il y a dans l'enfant l'ignorance, et avec l'ignorance les germes de tous les mauvais penchants et de tous les vices. La folie, nous dit la Sainte Écriture, *est liée au cœur de l'enfant.* Sans doute, cette folie n'est pas essentielle-

ment dans l'âme de l'enfant, elle y existe par suite de la dégradation originelle. Si elle n'est pas combattue de bonne heure, si elle n'est pas arrachée du cœur où elle a son siége, elle grandira promptement et produira les fruits du naturalisme le plus abject et le plus sauvage. L'instruction seule, loin d'être un remède contre le mal dont nous parlons, l'irriterait au contraire et le rendrait plus grave et plus dangereux. De même que la religion peut seule éclairer l'homme sur ses destinées, de même seule elle peut le corriger, le guérir des défauts qu'il apporte en naissant, et remplir son cœur de nobles aspirations et de force pour la vertu. Ces deux choses nous montrent la ravissante beauté et l'incomparable grandeur de l'éducation chrétienne. En formant ainsi l'homme, la religion prouve irrésistiblement qu'elle est fille du ciel et qu'elle participe à la puissance créatrice de Dieu.

« Ceux qui nous préparent des lois sur l'enseignement ont-ils une notion exacte et suffisante de l'éducation? Ont-ils jamais consacré quelques heures de leur vie à rechercher et à méditer ce qu'il y a dans cette immense et profonde matière? S'ils excluent de l'éducation l'idée de Dieu, s'ils veulent l'instruction sans la rattacher aux principes de l'ordre surnaturel, l'éducation n'est plus rien; elle disparaît, mais en disparaissant elle creuse un abîme que nos législateurs, quoi qu'ils fassent, ne parviendront pas à combler. S'ils consentent à laisser dans l'éducation je ne dis pas un semblant d'être suprême, mais le Dieu véritable, le Dieu des chrétiens, ils ne doivent pas oublier que par rapport à l'éducation, il y a dans l'Église, dans la famille et dans l'enfant, des droits divins qu'ils ne peuvent violer sans commettre une injustice et un sacrilége.

« Oui, quand l'Église par le baptême a reçu l'enfant dans son sein, elle s'engage à lui procurer tous les trésors spirituels qui sont la conséquence du sacrement. Nulle puissance au monde ne peut s'arroger le droit de la gêner dans son action. Oui, le père et la mère ont une autorité sacrée sur le dépôt que Dieu leur a confié. Ils en répondent âme pour âme. Oui, l'enfant marqué du sceau de la foi catholique, acquiert des priviléges qu'il faut entourer d'un souverain respect. Si par des dispositions et des obstacles quelconques, vous l'empêchez d'arriver à la possession des biens déposés pour lui dans

la grande et divine famille dont il fait partie, vous lui causez un dommage mille et mille fois plus considérable que si vous lui enleviez toutes ses propriétés et tous ses droits dans l'ordre naturel.

« Former l'homme, c'est lui apprendre ce qu'il est, et lui montrer ce qu'il doit être par le bon usage de ses facultés, et de toutes les puissances de son âme et de son corps. Former le chrétien, c'est l'initier aux choses de la foi, c'est le mettre en état de lutter victorieusement contre les passions et d'accomplir les commandements de Dieu et de l'Église. Former le citoyen, c'est lui expliquer ses rapports avec ses semblables, et l'élever dans l'amour des devoirs que lui impose la société. Il y a dix-huit siècles que la religion fait cela chez les peuples catholiques. Et pour faire cela, c'est-à-dire pour former l'homme, le chrétien et le citoyen, ce que la religion a dépensé d'intelligence, ce qu'elle a surmonté d'obstacles, ce qu'elle a réalisé de merveilles, ce qu'elle a obtenu en matière de sacrifices et de dévouements, est écrit à toutes les pages de l'histoire. Ce sont des titres qu'on voudrait abolir aujourd'hui, mais on n'y parviendra pas.

« En parlant de l'éducation publique, en parlant de l'enfant dont il faut faire un homme, un chrétien, un citoyen, Diderot met la religion avant tout. « C'est, » dit-il, « par la religion que nous devons « commencer, continuer et finir, parce que nous sommes de Dieu, « par Lui et pour Lui. »

« Ainsi au dix-huitième siècle, malgré le travail et les machinations de l'impiété, on comprenait encore généralement que l'éducation doit être essentiellement religieuse, et que l'Église a reçu de Dieu la mission d'enseigner. « *Docete omnes gentes.* » Depuis, quel immense espace on a parcouru dans le sens inverse! Quelle chute! Nos hommes de la révolution, fiers de leurs premiers succès, n'ont plus douté de rien; ils se sont crus appelés à faire de nouveaux cieux et une nouvelle terre; ils ont érigé en principes des erreurs, des opinions fausses, des maximes dangereuses. Grâce à ces principes de création moderne, que le monde ancien ne connaissait pas, ils ont séparé l'instruction de l'éducation. C'était scinder la vie. Puis, marchant dans cette voie, ils ont ôté, autant qu'ils l'ont pu, l'instruction à l'Église pour ôter par cela même la religion de l'éducation. Connaissant les secrets et les convoitises de la politique ambitieuse et

avide de pouvoir, ils ont fait hommage à l'État de tout ce qu'ils ont enlevé à l'Église et à l'autorité des chefs de famille. Pourquoi nous étonner? Ceux qui veulent l'instruction sans Dieu, sans religion, sont conséquents. Ce qu'ils demandent, ce qu'ils réclament, c'est un fruit naturel de l'arbre qu'on a planté et qu'on a cultivé avec le plus grand soin. . . . . .

« Oui, levons-nous, prions, parlons, écrivons, agissons. Défendons-nous sans faiblesse et sans crainte, sur le terrain que la loi nous laisse encore. Groupons-nous autour de l'élément catholique qui se révèle au sein de l'Assemblée nationale. Donnons l'exemple de la modération et de la charité dans toutes les circonstances. Embrassons avec ardeur tous les moyens, toutes les mesures qui peuvent contribuer à relever notre infortuné pays. Mais quand il est question des principes, soyons inébranlables. Ah! les concessions faites mal à propos, outre qu'elles seraient une violation du devoir, ne serviraient qu'à rendre nos adversaires plus forts et plus audacieux. Nous admirons ceux qui vont de porte en porte solliciter l'obole pour la libération de la patrie; nous admirerions bien davantage ceux qui, regardant les choses de plus haut, courraient de maison en maison pour réveiller les indifférents, pour stimuler les tièdes et pour crier à tous que le temps presse, que l'heure est venue de sauver l'avenir par l'éducation chrétienne. »

LETTRE DE SA GRANDEUR MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE VIVIERS AU COMITÉ CATHOLIQUE.

(*Extrait.*)

« Viviers, 6 janvier 1872.

« Monsieur le président,

. . . . . .

« L'acharnement que mettent les ennemis de l'Église à exclure la religion de l'enseignement, nous montre où est le danger de l'heure présente et de quel côté nous devons diriger tous nos efforts. Jamais la France ne s'est trouvée dans une situation plus critique.

« Au milieu des désastres qui nous ont frappés comme chrétiens et comme Français, un seul espoir nous reste pour l'avenir, c'est de voir la génération qui s'élève se former par un enseignement profondément chrétien aux vertus solides qui seules peuvent inspirer le dévouement sincère et former le vrai patriotisme.

. . . . . .

« La pétition que vous propagez sera couverte, j'en ai la confiance, par les signatures des dignes et honnêtes pères de famille de nos contrées, qui savent apprécier le bienfait de l'éducation religieuse qu'ils ont reçue d'instituteurs chrétiens, et qui ne voudraient à aucun prix se trouver dans la douloureuse nécessité d'en voir privés leurs enfants.

« Agréez, monsieur le président, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

« † Louis, *Évêque de Viviers.* »

(*Univers*, 12 *janvier* 1872.)

TABLE ANALYTIQUE

DES ACTES ÉPISCOPAUX.

PREMIÈRE PARTIE.

PÉTITION DE S. E. MGR LE CARDINAL ARCHEVÊQUE DE ROUEN ET ADHÉSIONS DE NN. SS. LES ÉVÊQUES A CETTE PÉTITION.

Pages

Pétition adressée à l'Assemblée nationale par Mgr le cardinal-archevêque de Rouen et NN. SS. les évêques ses suffragants, par Mgr l'archevêque de Rennes et Mgr l'évêque de Vannes au sujet du projet de loi sur l'instruction primaire : *L'État enseignant. — Le droit des pères de famille. — La liberté d'enseignement. — Choix entre les instituteurs laïques et congréganistes. — Nécessité de l'éducation religieuse*..... 5

Adhésion motivée de S. G. Mgr l'archevêque d'Aix, d'Arles et d'Embrun : *Intérêts de la patrie et de la civilisation chrétienne*..... 11

Adhésion de S. G. Mgr l'archevêque d'Alger..... 12

Adhésion de S. G. Mgr l'archevêque d'Avignon..... 13

Adhésion de S. G. Mgr l'archevêque de Bourges..... 14

Adhésion de S. G. Mgr l'archevêque de Cambrai..... 14

Adhésions de S. E. le cardinal-archevêque de Chambéry et des évêques ses suffragants : *Les conseillers municipaux libres-penseurs. — Grandeur et nécessité de l'instruction religieuse*..... 15

Adhésion de S. G. Mgr l'archevêque de Paris..... 16

Adhésion de S. G. Mgr l'archevêque de Toulouse..... 17

Adhésion de S. G. Mgr l'archevêque de Tours..... 17

Adhésion de S. G. Mgr l'évêque d'Agen. Lettre à l'Assemblée nationale : *Droits de Dieu, de la famille, de l'État*..... 18

Adhésion de S. G. Mgr l'évêque d'Aire. Lettre à M. le Président de l'Assemblée nationale : *La ligue de l'enseignement*..... 19

Adhésion de S. G. Mgr l'évêque d'Arras, Boulogne et Saint-Omer..... 20

Adhésion de S. G. Mgr l'évêque d'Autun..... 21

Pages
Adhésion de S. G. Mgr l'évêque de BAYONNE..... 22
Adhésion de S. G. Mgr l'évêque de BEAUVAIS, NOYON et SENLIS. Lettre à MM. les Députés : *L'Église est favorable à l'instruction du peuple, mais elle veut l'instruction chrétienne. — La cause de nos désastres n'est pas dans l'ignorance; elle est dans l'absence de religion*..... 22
Adhésion de S. G. Mgr l'évêque de BLOIS..... 24
Adhésion de S. G. Mgr l'évêque de CAHORS..... 25
Adhésion de S. G. Mgr l'évêque de CARCASSONNE..... 25
Adhésion de S. G. Mgr l'évêque de CHALONS-SUR-MARNE..... 26
Adhésion de S. G. Mgr l'évêque de DIGNE..... 26
Adhésion de S. G. Mgr l'évêque de FRÉJUS et de TOULON..... 27
Adhésion de S. G. Mgr l'évêque de GRENOBLE..... 27
Adhésion de S. G. Mgr l'évêque de LANGRES. Lettre à M. le Président de l'Assemblée nationale : *Nécessité de la foi et de la morale chrétienne pour la régénération de la France*..... 28
Adhésion de S. G. Mgr l'évêque de LAVAL..... 29
Adhésion de S. G. Mgr l'évêque du MANS..... 30
Adhésion de S. G. Mgr l'évêque de MEAUX. Lettre à M. le Président de l'Assemblée nationale..... 30
Adhésion de S. G. Mgr l'évêque de MENDE: *Droits du père de famille*... 31
Adhésion de S. G. Mgr l'évêque de MOULINS..... 32
Adhésion de S. G. Mgr l'évêque de NANTES. — *Nécessité de l'instruction morale et religieuse*..... 33
Adhésion de S. G. Mgr l'évêque de NEVERS..... 33
Adhésion de S. G. Mgr l'évêque de NICE..... 34
Adhésion de S. G. Mgr l'évêque de NIMES..... 35
Adhésion de S. G. Mgr l'évêque de PAMIERS..... 35
Adhesion de S. G. Mgr l'évêque de RODEZ..... 36
Adhésion de S. G. Mgr l'évêque de SAINT-CLAUDE..... 36
Adhésion de S. G. Mgr l'évêque de SAINT-DIÉ..... 37
Adhésion de S. G. Mgr l'évêque de SAINT-FLOUR..... 37
Adhésion de S. G. Mgr l'évêque de SOISSONS et LAON..... 37
Adhésion de S G. Mgr l'évêque de TARBES : *L'instruction primaire et le suffrage universel*..... 38
Adhésion de S. G. Mgr l'évêque de TARENTAISE..... 39
Adhésion de S. G. Mgr l'évêque de TULLE..... 39
Adhésion de S. G. Mgr l'évêque de VALENCE..... 40
Adhésion de S. G. Mgr l'évêque de VANNES..... 40
Adhésion de MM. les Vicaires capitulaires des diocèses de QUIMPER et de LÉON. 41
Adhésion de S. G. Mgr Lacarrière, ancien évêque de la GUADELOUPE : *L'esprit révolutionnaire et le projet de loi présenté par M. Jules Simon*.... 41
Listes d'adhésions diverses, dont plusieurs non motivées..... 11 et 42

SECONDE PARTIE.

LETTRES PASTORALES, CIRCULAIRES, ÉCRITS DIVERS DE NOS SEIGNEURS LES ÉVÊQUES.

Lettre de S. E. Mgr le cardinal-archevêque de BORDEAUX à S. G. Mgr l'évêque d'Orléans : *Progrès du radicalisme. — L'instruction obligatoire et le radicalisme. — Nécessité de la religion*..... 43

Pages

Lettre de S. G. Mgr l'archevêque de Bourges au Comité catholique : *L'athéisme dans l'enseignement*..... 47

Lettre de S. G. Mgr l'archevêque de Cambrai au sujet des prières publiques demandées par l'Assemblée nationale..... 47

Discours prononcé par S. G. Mgr l'archevêque de Paris à l'assemblée générale de la Société d'éducation et d'enseignement : *Nécessité non-seulement de l'instruction, mais encore de l'éducation. — Responsabilité de ceux qui depuis soixante ans ont instruit la jeunesse. — Nécessité de l'éducation religieuse*..... 49

Lettre pastorale de S. G. Mgr l'archevêque de Toulouse, pour le Carême de 1873 : *Services rendus par l'Église à l'éducation. — Comment l'Église a pratiqué l'instruction gratuite et obligatoire. — Devoir des parents de ne pas envoyer leurs enfants dans des écoles dont la religion serait exclue.* 51

Lettre pastorale de S. G. Mgr l'évêque d'Angers, pour le Carême de 1872 : *Persistance des causes morales de nos malheurs publics. — L'éducation est la question vitale de toute société. — La religion est la base essentielle de l'éducation. — Rôle de la famille et de l'école dans l'œuvre d'éducation. — Services rendus par l'Église à l'instruction du peuple. — Obligation morale d'instruire ses enfants. — Dangers de l'obligation sanctionnée par les pénalités. — Dangers de l'instruction sans la religion*..... 53

Avertissement de S. G. Mgr l'évêque d'Angers aux membres du Conseil municipal de cette ville qui ont voté la suppression de toute subvention au clergé paroissial et aux écoles congréganistes : *Subtilités cachées sous le mot* laïque. — *Supériorité de l'enseignement congréganiste. — Nécessité et universalité de l'idée divine dans l'enseignement. — Ce que serait la morale enseignée laïquement*..... 60

Lettre pastorale de S. G. Mgr l'évêque d'Autun, Chalon et Macon, en date du 18 avril 1872, sur l'éducation donnée aux enfants par les congrégations religieuses : *Conjuration contre l'éducation chrétienne. — Tactique de l'incrédulité. — L'Église ne repousse pas les instituteurs laïques. — Réponses aux objections faites contre les congrégations religieuses et tirées de leur prétendue infériorité scientifique, de leur ignorance du monde*.. 66

Lettre pastorale de S. G. Mgr l'évêque de Blois, pour le Carême de 1873 : *L'instruction laïque. — La morale indépendante*..... 76

Lettre de S. G. Mgr l'évêque de Carcassonne au clergé de son diocèse (janvier 1872) : *L'instruction laïque.— Les lettres d'obédience et la liberté de l'enseignement primaire*..... 77

Lettre pastorale de S. G. Mgr l'évêque de Chartres, au sujet des nouvelles attaques dirigées contre l'enseignement chrétien, publiée à l'occasion du Carême de 1873 : *Le sentiment religieux dans l'éducation.—Services rendus par l'Église à l'éducation. — Sens divers du mot* obligation. — *Devoir des parents de ne pas livrer leurs enfants à des écoles irréligieuses.* — L'instruction laïque : *vrai sens de ce mot. — Les femmes* libres-penseuses. — *L'Éducation de la femme.—Avantages de la diffusion des sciences. — Nécessité plus grande que jamais de rendre l'enseignement moral et religieux. —Nécessité de la liberté d'enseignement*..... 79

Lettre pastorale de S. G. Mgr l'évêque de Coutances et d'Avranches, pour le Carême de 1873 : *L'éducation des enfants appartient aux parents et non à l'État. — Devoirs et responsabilité des parents. — Nécessité de la religion dans l'éducation*..... 89

Pages

Lettre pastorale de S. G. Mgr l'évêque de DIGNE, publiée à l'occasion du Carême de 1873 : *La vérité sur la* GRATUITÉ *et la* LAÏCITÉ *de l'enseignement*.. 101

Lettre pastorale de Mgr l'évêque d'ÉVREUX, sur l'éducation, pour le Carême de 1872 : *La religion et ses destructeurs. — La religion et les malheurs de la France. — Nécessité de la religion dans l'éducation. — Le maître chrétien* 103

Instruction pastorale de S. G. Mgr l'évêque de GAP, sur l'éducation, pour le Carême de 1873 : *Sens de ces mots : l'enseignement* GRATUIT, OBLIGATOIRE *et* LAÏQUE. — *Intervention de l'État. — Rôle de l'Église. — L'éducation sans Dieu. — La famille et l'école. — L'éducation chrétienne. — La religion et les vertus sociales. — Devoirs des parents et des maîtres*..... 117

Lettre de S. G. Mgr l'évêque de GRENOBLE au Comité catholique : *Nécessité de lutter contre les hommes qui veulent imposer à la France l'instruction* OBLIGATOIRE, GRATUITE *et* LAÏQUE..... 128

Lettre pastorale de S. G. Mgr l'évêque de LAVAL, sur les écoles et l'instruction qu'on y donne : *L'instruction laïque, gratuite, obligatoire. — Devoirs des parents. — Guerre faite aux congrégations religieuses et à l'éducation chrétienne. — Obligation des parents de ne pas exposer leurs enfants à de tels dangers*..... 129

Lettre pastorale de S. G. Mgr l'évêque du MANS, pour le Carême de 1873 : *Sentiment de l'Église sur l'instruction obligatoire, gratuite et laïque. — Nécessité de la religion*..... 135

Lettre circulaire de S. G. Mgr l'évêque de MARSEILLE, portant communication de la pétition par lui adressée à l'Assemblée nationale contre le projet de loi sur l'instruction primaire, et avis à son clergé sur cette question : *Inadmissibilité absolue du projet de loi. — Prépondérance de l'État, nécessité de la religion. — Importance des œuvres d'éducation.— Les écoles congréganistes et le suffrage universel. — Défense des écoles chrétiennes*..... 141

Instruction pastorale de S. G. Mgr l'évêque de MONTAUBAN, sur l'éducation, pour le Carême de 1872 : *L'instruction sans la religion. — Droits de la religion sur l'école et la famille. — Instruction* OBLIGATOIRE. — *Instruction* GRATUITE. — *Instruction* LAÏQUE. — *Prétentions de l'athéisme. — L'athéisme et le matérialisme, causes de nos malheurs*..... 149

Instruction pastorale de S. G. Mgr l'évêque de MOULINS, pour le Carême de 1872 : *L'Église, Mère spirituelle des chrétiens.—L'éducation, devoir principal des parents. — L'instruction et l'éducation obligatoires. — L'Église ne repousse pas les laïques. — L'instruction laïque*. 157

Instruction pastorale de Mgr l'évêque de NANCY et de TOUL, sur l'éducation, pour le Carême de 1872 : *Services rendus par l'Église à l'instruction du peuple. — L'Église et la liberté d'enseigner. — Danger de l'instruction obligatoire, si l'école n'est pas vraiment chrétienne. — L'*INSTRUCTION LAÏQUE. — *L'école et l'Église. — La* MORALE INDÉPENDANTE. — *Malheurs de la France*..... 162

Instruction pastorale de S. G. Mgr l'évêque de NEVERS, pour le Carême de 1873 : *Instruction gratuite, obligatoire et laïque, sens de ces mots. — Gratuité absolue. — Obligation morale, injustice de l'obligation légale. — La laïcité de l'enseignement*..... 168

Instruction pastorale de S. G. Mgr l'évêque de NICE, pour le Carême de 1873 :

Pages

Nécessité de l'éducation. — Devoirs des parents. — A qui doit être confiée l'éducation des enfants. — Effets d'une bonne et d'une mauvaise éducation. — Devoirs des instituteurs..... 173

Lettre de S. G. Mgr l'évêque D'ORLÉANS au Comité catholique. *Importance de la question de l'enseignement*..... 182

Discours prononcé par S. G. Mgr l'évêque de PÉRIGUEUX, à la distribution des prix de son petit-séminaire de Bergerac, le 5 août 1872, sur l'éducation : *L'éducation actuelle cause de nos malheurs publics. — Rôle de l'éducation vis-à-vis l'intelligence et la volonté. — Nécessité de la religion dans l'éducation. — L'éducation et l'instruction*..... 182

Lettre pastorale de S. G. Mgr l'évêque de PÉRIGUEUX et de SARLAT, pour le Carême de 1873 : *L'ancienne Société et l'État moderne. — L'Université et l'Église. — La part de l'État et de l'Église dans l'enseignement. — Services rendus par l'Église à l'éducation*..... 188

Lettre circulaire de S. G. Mgr l'évêque du PUY, au clergé de son diocèse (29 décembre 1871) : *Nécesssité de l'enseignement religieux. — Les réticences du projet présenté par M. J. Simon*..... 198

Instruction pastorale de S. G. Mgr l'évêque de SAINT-CLAUDE, pour le Carême de 1871, sur l'instruction chrétienne : *Importance de l'éducation chrétienne. — Aveuglement des parents. — L'impiété, l'irréligion et l'avenir de la France. — Mission de l'Église chargée d'enseigner les nations*.. 200

Lettre de S. G. Mgr l'évêque de SAINT-DIÉ, au clergé de son diocèse, sur l'instruction primaire, gratuite, obligatoire et laïque : *La question de l'éducation jugée par Pie IX. — Le projet de loi de M. J. Simon. — L'idée-mère de ce projet : Sparte et Danton. — L'obligation. — La gratuité absolue. — La gratuité relative. — L'État et l'Église. — Conséquences de la gratuité absolue. — Droits du père de famille. — L'obligation légale. — L'instruction obligatoire en Allemagne, en Alsace-Lorraine. — Dieu, la Révolution et l'État. — Nécessité de la religion pour la stabilité des États*..... 208

Lettre pastorale de S. G. Mgr l'évêque de SOISSONS et LAON, sur la science pratique de Dieu, pour le Carême de 1872 : *Devoirs des parents envers leurs enfants : les élever et les instruire.—Services rendus par l'Église à l'éducation du peuple. — L'éducation chrétienne. — Les écoles mixtes. — L'instruction obligatoire*..... 233

Lettre adressée par S. G. Mgr l'évêque de TROYES, à un des membres de l'épiscopat, sur l'instruction primaire : *L'instruction obligatoire. — Le monopole de l'État. — L'instruction laïque*..... 239

La Démocratie et l'éducation, brochure publiée en 1872, par S. G. Mgr l'évêque de VERSAILLES : *Le naturalisme en matière d'éducation publique. — L'éducation et l'instruction. — Nécessité de l'éducation religieuse*..... 241

Lettre de S. G. Mgr l'évêque de VIVIERS au Comité catholique : *Nécessité de l'enseignement chrétien pour triompher des ennemis de la France*..... 245

FIN DE LA TABLE ANALYTIQUE.

Typographie Lahure, rue de Fleurus, 9, à Paris.

6A9A

377.0944 S678A c.1
Societe generale d'educ
Actes episcopaux relatifs
OISE
3 0005 02020530 1

377.0944
S678A
Société générale d'éducation
et d'enseignement.
Actes épiscopaux rélatifs à la
question de l'éducation, 1872-
1873

377.0944
S678A
Société générale d'éducation et
d'enseignement.
Actes épiscopaux rélatifs à la
question de l'éducation, 1872-1873